This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGTIEME.

Bachaumont

. . . . *huc propiùs me*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82.

[library stamp] ... NEW-YORK

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXIII.

MÉMOIRES SECRETS.

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXII.

Le *Premier Janvier.* Quelque recherche qu'on ait pu faire pour découvrir quel étoit le Pélerin myſtérieux dont on a parlé, la curioſité eſt en défaut, & par ce que rapporte aujourd'hui le Supérieur du Mont-Valérien, ou celui qui le remplaçoit le jour de l'aventure, le héros en eſt plus que jamais dans l'obſcurité.

Ce Supérieur, ayant tous les caracteres d'un Prêtre véridique, a dit que le Dimanche où le Pélerin avoit été à Sainte Génevieve & à Notre-Dame, il ſe rendit au Mont-Valérien, vers l'heure des vêpres; qu'un eſpece de Savoyard vint lui remettre un billet qui portoit: „ Vous êtes „ prié de vouloir bien accueillir le Pélerin qui „ vous arrive, lui donner quelques rafraſchiſſe- „ mens & le mettre en un lieu où il puiſſe ſe „ dévêtir. " Il l'informa en même-tems que ce Pélerin étoit à l'Eglise à faire ſa priere, ſuivi d'une foule conſidérable. Ce ſaint-Prêtre s'y rendit; il y vit bientôt à ſes pieds le maſque pieux y dépoſant ſon cierge & ſa croix. Il impoſa ſilence à la populace, & pria l'inconnu

d'entrer dans la maison. Il lui témoigna la surprise de sa démarche, & son desir de savoir quel en étoit le motif.

Le Pélerin répondit que c'étoit l'effet d'un vœu émis en 1770, lors du massacre de la rue royale. Sur ce que le Supérieur lui répréfenta qu'il avoit été bien long tems à le remplir, il répliqua qu'on y regardoit à deux fois pour se porter à une course aussi extraordinaire. Cependant il se deshablloit & se laissa envisager. C'étoit un homme d'environ cinquante ans, d'une assez belle figure, & point mal bâti: une femme le suivoit avec ses habits qu'il reprit; habits simples & bourgeois n'annonçant aucune magnificence. Il déclara en outre qu'il étoit marié; mains qu'il s'étoit arrangé de façon que son étrange démarche fût absolument ignorée chez lui. Le bon Prêtre n'ayant pu en tirer autre chose, se rendit à l'église pour l'office. Durant cet intervalle l'inconnu, après s'être rafraîchi, pria qu'on lui indiquât un endroit par où s'en aller sans affectation & en évitant le peuple, ce qu'il fit. Ce même Supérieur ajoute qu'il avoit gardé quelques jours le billet, & que ne voyant personne venir lui demander raison de l'inconnu & respectant son secret, il l'avoit brûlé; qu'au moment où il venoit [illegible] dre ainsi la trace de l'aventurier, il ét[illegible] un exempt de police le questionner de [illegible] du Magistrat; qu'il lui avoit dit le [illegible] oit, mais que, non content de [illegible]

toire, M. le Lieutenant de police lui avoi[t] écrit depuis jusqu'à deux fois pour le prier d[e] lui donner des renseignemens plus certains; que le Roi desiroit connoître qui étoit cet étranger; qu'il avoit répondu avec regret n'en pas savoir davantage & être bien surpris qu'on n'eût pas mieux instruit dans le tems M. le Noir. Il indiqua cependant un moyen de remonter à la source, s'il étoit possible. C'étoit de questionner séparément tous les Ebénistes sur la fameuse croix déposée au Mont-Valérien & fabriquée vraisemblablement dans la capitale. La chose est restée là, & depuis ce Supérieur n'a entendu parler de rien. Alors il s'ensuit que le billet présenté à Notre-Dame ne venoit point de la police, ainsi qu'on l'avoit cru, mais du Pélerin même.

Le 1er. *Janvier* 1782. On a joué aujourd'hui en effet sur le théâtre lyrique la *Colinette à la Cour*, de M. Lourdet de Santerre, & l'on y a remarqué des défauts de plus d'un genre sur lesquels il est inutile de s'appesantir, à moins que l'engoument du public n'oblige à revenir sur cet ouvrage, & à lui dessiller les yeux.

On voit en général que le desir excessif du Poëte de présenter des tableaux nouveaux, de produire [illegible] effets, lui a tellement fait [illegible] goût & sans [illegible] l'action [illegible] -lu-

d'entrer dans la maiſon. Il lui témoigna la ſurpriſe de ſa démarche, & ſon deſir de ſavoir quel en étoit le motif.

Le Pélerin répondit que c'étoit l'effet d'un vœu émis en 1770, lors du maſſacre de la rue royale. Sur ce que le Supérieur lui répréſenta qu'il avoit été bien long tems à le remplir, il répliqua qu'on y regardoit à deux fois pour ſe porter à une courſe auſſi extraordinaire. Cependant il ſe deshablloit & ſe laiſſa enviſager. C'étoit un homme d'environ cinquante ans, d'une aſſez belle figure, & point mal bâti: une femme le ſuivoit avec ſes habits qu'il reprit; habits ſimples & bourgeois n'annonçant aucune magnificence. Il déclara en outre qu'il étoit marié; mains qu'il s'étoit arrangé de façon que ſon étrange démarche fût abſolument ignorée chez lui. Le bon Prêtre n'ayant pu en tirer autre choſe, ſe rendit à l'égliſe pour l'office. Durant cet intervalle l'inconnu, après s'être rafraîchi, pria qu'on lui indiquât un endroit par où s'en aller ſans affectation & en évitant le peuple, ce qu'il fit. Ce même Supérieur ajoute qu'il avoit gardé quelques jours le billet, & que ne voyant perſonne venir lui demander raiſon de l'inconnu & reſpectant ſon ſecret, il l'avoit brûlé; qu'au moment où il venoit de perdre ainſi la trace de l'aventurier, il étoit venu un exempt de police le queſtionner de la part du Magiſtrat; qu'il lui avoit dit le peu qu'il ſavoit, mais que, non content de cet interroga-

toire, M. le Lieutenant de police lui avoit écrit depuis jusqu'à deux fois pour le prier de lui donner des renseignemens plus certains; que le Roi desiroit connoître qui étoit cet étranger; qu'il avoit répondu avec regret n'en pas savoir davantage & être bien surpris qu'on n'eût pas mieux instruit dans le tems M. le Noir. Il indiqua cependant un moyen de remonter à la source, s'il étoit possible. C'étoit de questionner séparément tous les Ebénistes sur la fameuse croix déposée au Mont-Valérien & fabriquée vraisemblablement dans la capitale. La chose est restée là, & depuis ce Supérieur n'a entendu parler de rien. Alors il s'ensuit que le billet présenté à Notre-Dame ne venoit point de la police, ainsi qu'on l'avoit cru, mais du Pélerin même.

Le 1er. *Janvier* 1782. On a joué aujourd'hui en effet sur le théâtre lyrique la *Colinette à la Cour*, de M. Lourdet de Santerre, & l'on y a remarqué des défauts de plus d'un genre sur lesquels il est inutile de s'appesantir, à moins que l'engouement du public n'oblige à revenir sur cet ouvrage, & à lui dessiller les yeux.

On voit en général que le desir excessif du Poëte de présenter des tableaux nouveaux, de produire de nouveaux effets, lui a tellement fait multiplier, sans choix, sans goût & sans discrétion cet agrément accessoire, que l'action est étouffée sous leur nombre & se perd absolument de vue. Il n'a su donner à son Héroïne qu'un caractere de coquetterie, qui empêche

qu'on ne prenne intérêt à elle, tandis qu'on en prend un bien vif à celle de M. Favart, surtout dans le dernier acte, où elle se montre si sage, si généreuse, si fidele à son amant; quoique celui-ci lui ait donné un motif réel de lui retirer sa tendresse: rien de tout cela chez M. Lourdet, & son dénoûment est aussi peu attachant & aussi peu vraisemblable que l'autre est naturel, & même attendrissant. Ce dénoûment, d'ailleurs, fondé sur un changement de Domino entre le Prince & le Paysan, situation qui ne va pas mieux à l'un qu'à l'autre, se fait au second acte; ensorte que le troisieme est tout-à-fait hors d'œuvre. Il n'est aussi qu'une répétition de celui du *Seigneur bienfaisant*, donné tout récemment encore, & il est incroyable que l'Auteur ait pu se porter à cet *excès de plagiat.*

M Gretry est très-louable pour le soin avec lequel il a tâché d'assortir sa musique, presque toujours fraîche, variée & piquante, au sujet de cette comédie, & pour son attention à éviter une richesse d'accompagnement nécessairement ridicule, sitôt qu'elle est déplacée. Son chant a partout l'expression propre, quand il peint la naïveté des habitans de la campagne, genre dans lequel ce compositeur excelle principalement. Peut-être n'a-t-il pas saisi également bien le ton des autres personnages; mais il faut convenir aussi que ce ton est quelquefois si étrange, qu'il n'est pas étonnant que le Musicien se ressente des disparates dont le Poëte

fourmille. Il y a néanmoins entre le Prince & la Comtesse des morceaux de sentiment bien faits; les chœurs au dernier acte ont été généralement applaudis; celui où les Paysans invoquent le Ciel pour leur bon Seigneur, est de la simplicité la plus touchante, & en même tems la plus noble.

Le 1er. *Janvier* 1782. M. L'Archevêque de Toulouse a été nommé aujourd'hui cordon bleu & seul. Cet honneur & cette distinction sont un foible dédommagement de la place qu'il a perdue & de la maniere cruelle dont on l'a tympanisé. Il est actuellement à présider aux Etats de Languedoc, où il apprendra une nouvelle aussi flatteuse.

Le 2 *Janvier* 1782. Les journalistes de Paris donnoient depuis quelques jours le bulletin de Madame la Comtesse d'Artois & y avoient joint celui de *Madame*. Le 30 Décembre il portoit à la fin du meilleur état de son Altesse Royale annoncé: *Madame a senti son enfant remuer*, ce qui étoit confirmer les soupçons de grossesse dont on parloit depuis quelque tems.

Il paroît que c'étoit un tour qu'on avoit joué aux Journalistes, & que le bulletin s'est trouvé fictif. Ils ont été réprimandés de l'avoir inséré, & il leur a été fait défense vraisemblablement de parler des personnes de la famille royale; car ils ont brusquement cessé de rendre compte du meilleur état de la Comtesse d'Artois.

On juge avec douleur de cette anecdote, que la grossesse de *Madame* n'est point vraie, & tou-

tes les apparences à cet égard s'évanouissent encore.

Le 2 *Janvier* 1782. On parle beaucoup d'un ouvrage politique nouveau de M. Panchault sur le crédit public de la France & de l'Angleterre, dans lequel, par des calculs graduels, il prouve que depuis la guerre celui de la premiere Puissance a constamment augmenté, & celui de la seconde a constamment décru.

Le 2 *Janvier* 1782. On a fait à M. de Maurepas l'espece d'épitaphe suivante, qui, dans sa précision & sa simplicité, embrasse tout le cercle de son ministere, depuis le regne de Louis XVI; on concevra facilement que c'est un partisan de M. Necker qui l'a composée.

Huit mois plutôt il mouroit adoré
Huit mois plus tard il est mort abhorré.

Le 2 *Janvier* 1782. Il est mort le six Novembre dernier un Abbé Sauvage, riche amateur qui avoit poussé la recherche & la perfection des tours, machines & outils de toute espece à un tel point qu'il a laissé des ouvrages de la plus grande beauté, & que son laboratoire précieux est devenu un objet de curiosité qu'on va voir chez lui comme un spectacle.

Le 3 *Janvier* 1782. On a fait à M. l'Archevêque de Paris l'épitaphe suivante, remarquable seulement, comme celle du Comte de Maurepas par sa briéveté, sa simplicité & sa justesse.

Par

Par l'impoſture il fut ſouvent préocupé;
Mais ſon cœur bienfaiſant jamais ne l'a trompé.

Le 3 *Janvier* 1782. Le Muſée dont on a parlé, autoriſé par le Gouvernement, ſous la protection de *Monſieur* & de *Madame*, acquiert conſiſtance de plus en plus. Son fondateur, M. Pilatre de Rozier, encouragé par les ſuffrages de MM. de l'Académie Royale des Sciences, de l'Académie Françoiſe, de l'Obſervatoire, de la Société Royale de Medécine, de l'Ecole Royale vétérinaire, outre les cours annoncés en entreprend d'autres encore, ſavoir ceux de mathématiques, d'aſtronomie, d'électricité, d'aimant, &c.

Outre cet avantage, pour s'initier à toutes les ſciences & à tous les arts, ce Muſée offre ceux de l'aſſemblée de M. de la Blancherie, ce qui déſole ce dernier. On y voit également les objets dignes de la curioſité des amateurs; on y montra hier un fuſil avec lequel on peut tirer 24 coups ſans être obligé de le recharger.

M. de la Blancherie, pour donner quelque véhicule à ſon établiſſement vient d'obtenir la liberté d'y raſſembler des femmes aux-mêmes heures que les hommes, ce qui lui avoit été interdit juſque-là; mais comme ſon rival a la même faculté, le premier ne peut ſe flatter de ramener la foule qui s'en écarte pour courir chez l'autre, qui à ſon tour lui porte le dernier coup en recevant auſſi gratuitement les amateurs.

Le 4 *Janvier* 1782. Ce font aujourd'hui deux perfonnages de l'efpece la plus chere & la plus précieufe qui concourent à avoir ou à conferver la confiance du Roi. Madame Adélaïde d'une part, tante de S. M. en qui elle a beaucoup de confiance, & qui dans le tems ne contribua pas peu au rappel & à la faveur du Comte de Maurepas, defireroit garder le même crédit fur l'esprit de fon neveu, & le diriger au bien qu'elle cherche par deffus tout. La Reine, qui, à tant de titres, mérite l'oreille de fon augufte époux, a la délicateffe de ne vouloir partager avec perfonne une intimité qu'elle fe flatte de mériter exclufivement, & par fon zele pour l'État, & par fon attachement pour le Roi, & par la pureté de fes vues. On croit que le Monarque confultant l'une & l'autre, fuivant les circonftances, les écoutera féparément, & après les avoir entendues, fe dirigera par fa propre fagesfe, & choifira dans la droiture de fon cœur.

Le 4 *Janvier* 1782. Ce font tous les jours de nouvelles doléances des Auteurs contre les Comédiens François, plus infolens que jamais depuis qu'ils ont eu le deffus; depuis que le bureau de légiflation dramatique eft difperfé, & qu'ils ont vu le chef à leurs genoux fe foumettre au dernier réglement de l'arrêt du Confeil du 9 Décembre 1780, & mendier leurs fuffrages. C'eft maintenant M. de la Place, qui, dans une nouvelle édition de fa *Venife fauvée*,

ſe plaint que cette tragédie, repréſentée à Paris en 1746, après les tracaſſeries les plus notoires, & cependant avec le plus grand ſuccès; conſtamment jouée juſqu'à ce jour ſur tous les théâtres de Provinces & ſur ceux de l'Europe où nos Comédiens ſont accueillis; redemandée nombre de fois à Paris, toujours promiſe, jamais appriſe, quoique les rôles en euſſent été diſtribués & acceptés deux fois par les Acteurs pendant un intervalle de 35 ans, ſoit reſtée ſur le répertoire inutilement.

A cette piece l'Auteur a joint *Jeanne Gray* qui parut en 1748 ſous le titre de *Jeanne d'Angleterre* & ne réuſſit pas. Il apprend au public qu'elle a été refondue, lue & agréée de nouveau à la comédie le 1er Mars 1777; mais qu'après quatre ans d'attente, ayant écrit aux Comédiens, le 5 Mars 1781, une lettre reſtée ſans réponſe, il prend également le parti de renoncer à la voir jouer.

Il promet de faire imprimer inceſſamment une troiſieme tragédie de ſa façon, *Adele de Ponthieu*, & d'expliquer alors plus au long & plus clairement ſon grief contre les Hiſtrions, de dévoiler les cauſes de ſa diſgrace auprès d'eux. En attendant, il leur fait, par un *poſtcriptum*, l'adieu poëtique ſuivant, qu'il met dans la bouche d'un Anglois.

Sotte victime des noirceurs
De vous, de vos prédéceſſeurs,

Par leurs promesses & les vôtres
Depuis trente ans amadoué,
Vous ne m'avez que trop joué;
Adieu, Messieurs, jouez en d'autres.

Le 5 *Janvier* 1782. Les Comédiens Italiens annoncent pour demain la premiere représentation du *Gâteau des Rois*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Les amis des Auteurs, qui sentent vraisemblablement le foible de leur production, craignent qu'elle n'ait pas le succès ordinaire; surtout à cause du ton insolent qu'à pris M. de Piis, trop irrité des critiques, & trop vain de ses triomphes précédens. Comme la piece est déjà imprimée, en voici d'avance le canevas.

Un Paysan, nommé Martin, invite tous les notables du village à faire les Rois avec lui. L'assemblée, après s'être bien chauffée, prend place à une très-grande table. Le Bailli coupe le gâteau; mais quand les parts sont distribuées, il se trouve deux feves, dont l'une tombe justement à Martin & l'autre au pere du prétendu de sa fille: ce qui occasionne une querelle entre les deux Rois. On tâche de les réconcilier, en les invitant de remettre chacun leur feve à leur enfant, qui unis par l'amour, ne feront pas susceptibles de rivalité. Ce conseil est suivi & alors tous les convives crient en *chorus: Le Roi boit.*

Le 5 *Janvier* 1782. Tous nos Gluckistes ont tressailli de joie ici en apprenant de Vienne que

M. & Mad. la Comteſſe du Nord ont honoré d'une viſite M. le Chevalier Gluck. Nos Poëtes ne ſont pas moins glorieux que M. l'Abbé Métaſtaſe ait reçu cet honneur. Ce dernier montoit à leur appartement lorſqu'ils en ſortoient, ils lui dirent qu'ils iroient eux-mêmes lui faire viſite. La Comteſſe ajouta qu'elle devoit tout honneur à un Poëte dont les drames lui avoient ſi ſouvent cauſé de l'Admiration.

Le 6 *Janvier* 1782. M. Gabriel, ancien contrôleur général des bâtimens, jardins, arts & manufactures du Roi, ancien Inſpecteur général des bâtimens de S. M. & ſon premier Architecte ordinaire, Directeur de l'Académie d'Architecture, honoraire amateur de celle de Peinture & Sculpture, & Maître de la garde-robe de Madame, eſt mort. Tous ces titres pompeux n'empêchent pas qu'il ne paſſe, bien apprécié, auprès de la poſtérité, pour un Artiſte médiocre & de l'eſpece la plus ordinaire. On en peut juger par ſa colonade de la place de Louis XV, comparée à celle du Louvre.

Le 6 *Janvier* 1782. Le *Gâteau des Rois*, joué aujourd'hui n'a point été mal accueilli d'abord: on a trouvé dans les premieres ſcenes de l'ingénuité, de la gaîté; mais on n'a bientôt plus remarqué qu'une farce miſérable, ignoble, de la plus baſſe eſpece; & les ennemis des Auteurs ſe ſont prévalus du mécontentement général pour la ſiffler juſqu'au bout. Il eſt inconcevaş

le Sindic, & toutes le perſonnes du ſexe, ayant fait leur premiere communion, & n'ayant été ni notées d'incontinence, ni mariées, ſeront les ſeuls qui auront droit de donner leurs ſuffrages & procéderont à la nomination des trois filles à préſenter à M. l'Evêque, & entre leſquelles il choiſira la Roſiere.

Nulle fille ne pourra être compriſe dans la nomination qu'elle ne ſoit native de la paroiſſe; qu'elle n'ait tenu une conduite irréprochable; que ſa famille ne ſoit également ſans reproche. Il faut en outre, qu'elle ne ſoit ni riche, ni dans l'aiſance, mais qu'elle ſoit pauvre, c'eſt-à-dire ayant beſoin du travail de ſes mains pour ſubſiſter.

Le Curé annoncera la nomination le Dimanche ſuivant au prône de la meſſe paroiſſiale, après laquelle le célébrant poſera ſur l'autel le chapeau de roſes garni d'un large ruban bleu à bouts flottans ſur le derriere d'icelui & orné par devant d'un anneau d'argent, il en fera la bénédiction ſuivie d'une pieuſe exhortation dont la formule eſt indiquée, en tenant à ſa main le chapeau de roſes pour le poſer ſur la tête de la Roſiere. Il lui remettra immédiatement après un livre de la dévotion au ſacré cœur de notre Seigneur, ou une paire d'heures ou un autre livre de piété.

Les frais de ce livre, du chapeau, de l'anneau, &c. ſeront prélevés ſur les 300 liv. le

furplus fervira de dot à la Rofiere, foit qu'elle fe marie, foit qu'elle entre dans quelque communauté de Religieufes.

Le 9 Janvier 1782. On attribue à M. *Laus de Boiffy* les couplets fuivans d'un caractere original & piquant. Ils font fortune dans la focieté, ne pouvant guere s'imprimer dans nos journaux trop pudiques.

Couplets à deux êtres également intéreffans.

Air : *Faut attendre avec patience.*

O vous qui par la feule vue
Portez le trouble dans les fens;
Mais qu'une pudeur ingénue
Dérobe à mes regards brûlans.
Servez mon amoureufe envie,
Repouffez un peu ce mouchoir.
Ah! n'en murmurez pas, Zélie,
Comment les chanter fans les voir?

Par quelle étonnante manie,
Vouloir nous ravir tant d'attraits?
L'Amour en les formant, Zélie,
Epuifa fur eux tous fes traits.
On reffent un tendre délire,
Lorfqu'on y rêve feulement;
En les regardant on foupire;
On feroit mieux en y touchant.

Objets, que mon cœur idolâtre,
Paroiffez fans déguifement,

De la rose unie à l'albâtre
Montrez le contraste piquant...
Hélas! cette gaze cruelle
Se plaît encor à vous cacher,
Que ma main au moins ne peut-elle
Suivre l'œil qui va vous chercher!

Le 9 *Janvier* 1782. Entre les divers établissemens qui font honneur à l'administration philosophique & humaine de M. le Lieutenant général de police, il faut regarder comme un des plus utiles à la population l'*hospice de santé* établi à Vaugirard, aujourd'hui réuni à l'hôpital général, & consacré uniquement à recevoir indistinctement toutes les femmes & tous les enfans jugés vénériens. De mille enfans qui naissoient de meres infectées de la maladie syphillitique, à peine en échappoit-il un autre fois: maintenant il en survit plus d'un quart; ce qui rend cet hospice encore plus salutaire que la maison même des enfans trouvés, où l'on ne conserve guere qu'un sixieme de ceux qu'on y porte.

Cette vérité paradoxale se trouve démontrée dans un mémoire du Docteur Doublet *sur les symptômes & les traitements de la maladie syphillitique dans les enfans nouveaux-nés*. C'est le Médecin de l'hospice de santé, dont la formation est due surtout au Docteur *Colombier*, honoré de la confiance du Ministere pour l'administration des hôpitaux.

Le 9 *Janvier* 1782. La Societé Royale de Médecine en est, suivant toutes les apparences, à

ſon dernier choc contre la Faculté. Il s'agit d'un grand procès, au ſujet du refus que cette derniere fait depuis plus d'un an d'admettre à la régence les membres de l'autre, qui ſeroient dans le cas d'y monter. Ils ſont exclus, au moyen de cette difficulté, des aſſemblées, de leurs jetons & de preſque toutes les prérogatives de leur état, ce qui les prive, d'ailleurs, de l'intérêt d'environ deux-mille écus qu'il leur en a coûté pour parvenir au bonnet de Docteur.

Ce procès eſt pendant au parlement depuis plus d'un an, & la Société Royale en craignant les ſuites, d'ailleurs deſirant en éviter les longueurs, travaille à faire évoquer au Conſeil la conteſtation. Elle uſe de ſon crédit pour employer à cet effet l'autorité qui l'a ſi bien ſervie juſqu'à préſent. Les jeunes gens même, qui ſouffrent ſpécialement du retard, reprochent à M. de la Sône, leur chef, ſon indolence & ſa moleſſe.

Le 9 *Janvier* 1782. On parle beaucoup d'une parodie de *Jeanne de Naples*, préſentée à la comédie Italienne ſous le nom de *Jeannette*; mais que M. *Suard*, le cenſeur des ſpectacles, n'a pas voulu paſſer, comme attaquant la gloire d'un membre de l'Académie Françoiſe.

Le 10 *Janvier* 1782. On a joué dernierement ſur le théâtre de Madame de Monteſſon la tragédie en proſe de M. *Sedaine*, intitulée *les Maillotins*, ou *Paris ſauvé*. Quoique cette piece ait été

exécutée par les Acteurs ordinaires de l'illustre Société, c'est-à-dire par tout ce qu'il y a de mieux, elle n'a point réussi. On a trouvé beaucoup de défauts qu'on a reprochés franchement à l'Auteur. Il a répondu que ses Peintres lui avoient cependant assuré que telle & telle situations produiroient de l'effet. On lui a demandé l'explication de cette phrase? Il a dit qu'il convenoit ne savoir ni composer un plan ni l'écrire; mais qu'il entendoit les effets de la scene, & qu'il consultoit là-dessus ordinairement des Peintres & autres Artistes connoisseurs en tableaux ou en dessins. On n'a pu que rire de cette naïveté, & *Corneille*, *Racine*, *Crébillon*, *Voltaire* en auroient bien fait autant. Ce n'étoient pas-là les juges qu'ils appeloient.

Le 11 *Janvier* 1782. Hier l'Académie Françoise s'est assemblée pour procéder à l'élection du successeur de M. *Saurin*. Les suffrages ont été longtems balancés entre M. le Marquis de Condorcet & M. Bailly, tous deux membres de l'Académie des Sciences; enfin, M. le Comte de Tressan a fait pencher la balance en faveur du premier.

Le 11 *Janvier* 1782. On a parlé dans le tems du *barométrographe* imaginé par M. Changeux: invention ingénieuse par laquelle l'observateur retrouve les variations qui ont eu lieu dans l'atmosphere durant son absence. Un M. Romilly a perfectionné l'instrument, en y substituant, au lieu d'un crayon, un stilet qui laissât par sa

piquée une trace indélébile, ensorte que l'on peut aujourd'hui au bout de l'année, au bout de dix ans, réunir les diverses observations de tous les jours.

Le 21 *Janvier* 1782. *Mémoire au Roi en dénonciation d'abus d'autorité*, exercés à la suite de la cession d'un bail & prise de possession d'une carriere à plâtre située à Pantin, de la vente & livraison des chevaux, chariots, charettes, fours économiques, meubles & généralement de tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation, faite aux Sieurs de Beaumont & de Flandres de Brunville, Secrétaire du Roi, associés, par le Sieur Garnier de la Cetrée, ancien Capitaine d'infanterie. Tel est le titre de l'écrit répandu par ce dernier, & que les partisans de M. de Brunville qualifient de *libelle*, en ce qu'il n'est signé d'aucun Avocat, & ne paroît dans aucune instance pendante en justice.

Le 12 *Janvier* 1782. Quelque mal accueilli qu'ait été du public le *Gâteau des Rois*, les Auteurs, peu accoutumés à pareille disgrace, ne peuvent la digérer. Ils voudroient bien en rappeler, & en conséquence ils font constamment annoncer la seconde représentation de cette farce comme retardée par l'indisposition d'un Acteur, soit pour se ménager le tems de la refondre & de la reproduire, soit pour persuader aux gens qui n'étoient pas à la premiere représentation, que cette piece n'a pas réellement été sifflée, & que s'ils l'abandonnent, c'est que par des

circonstances étrangeres ils en auront perdu l'à-propos.

Quoi qu'il en soit, leurs ennemis, leurs jaloux s'en prévalent & voudroient faire accroire aujourd'hui que leurs autres pieces ne sont pas d'eux. Dernierement qu'on leur intentoit publiquement cette accusation dans le foyer de la comédie Italienne, le Musicien *Desaides* s'écria: *Sans doute, tout le monde sait aujourd'hui qu'elles sont d'un savetier.*

Le 13 *Janvier* 1782. Suivant le mémoire au Roi de M. Garnier de la Cetrée, il auroit vendu à un Sieur de Beaumont l'exploitation d'une carriere à plâtre située à Pantin, 112,000 livres qui lui furent payées en billets, du Sieur de Brunville la caution & l'associé de l'acquéreur. Cette vente ne pouvoit être réputée frauduleuse, puisque ces deux hommes devoient-être experts en affaires, le premier ayant exercé un emploi à la marque d'or & d'argent, & le second ayant d'abord été Commis, puis Directeur des Aides.

Cependant M. de Brunville, Conseiller au Parlement, fils de l'acquéreur, & M. Duclusel, Intendant de Tours, son gendre, ne trouvant pas ce marché convenable, exposerent à M. le Lieutenant de police que le prix de la vente étoit excessif; que cette vente étoit frauduleuse; que c'étoit un vol manifeste. Ce Magistrat prit des informations; mais ne pouvant employer que des suppôts de police aisés à corrompre, M. Garnier prétend que, gagnés

par ſes accuſateurs, ils firent un faux rapport & tromperent la religion de ce Magiſtrat ſurpris. De là l'origine des vexations qu'il a éprouvées & contre lesquelles il réclame.

Le 31 *Janvier* 1782. Le Comte de Kerguelen qui commandoit le *Liber Navigator*, bâtiment envoyé pour faire des découvertes, & enlevé au mépris des paſſeports Anglois, eſt revenu en France après pluſieurs mois de captivité, & ſans aucune ſatisfaction. En effet, parti de Nantes le 22 Juillet dernier, il fut arrêté dès le 23 par le corſaire *le Prince Alfred*, & conduit à Kinſal; & l'on juge par une lettre de cet Officier, datée de Saumur le 8 Décembre dernier, qu'il n'a pu en ce moment développer ſon droit & les horreurs de la captivité qu'il a éprouvées. Tout cela ſe dit dans un mémoire qu'il a adreſſé au Lord Sandwich, dont le réſultat eſt de demander un dédomagement à l'Amirauté.

Le 13 *Janvier* 1782. La *double Epreuve* ou *Colinette à la Cour*. La Comédie lyrique nouvelle en trois actes, ayant mieux pris aux repréſentations ſuivantes, exige qu'on en parle de nouveau.

Dans ſon avertiſſement l'Auteur déclare qu'il n'a eu en compoſant d'autre prétention que d'eſſayer ſur la ſcene lyrique une comédie qui réunît le ſérieux à la gaîté, qui offrît à la muſique de nouveaux effets à peindre par le contraſte des genres divers, & qui fût en même tems ſuſceptible de tous les agrémens acceſſoires qui ſont

de l'opéra le plus riche & le plus séduisant des spectacles.

Il ajoute qu'il a cru trouver tout ce qu'il desiroit dans le sujet très-connu de *Ninette à la Cour*, & que peu jaloux de la gloire de l'invention, il ne s'est fait aucun scrupule de s'en emparer. Il regarde les théâtres étrangers, ainsi que les théâtres anciens, comme un fonds commun, où il est permis à tout le monde de puiser. Il ne voit pas pourquoi plusieurs Poëtes n'auroient pas la liberté de faire d'un opéra bouffon Italien ce qu'on fait des tragédies de Sophocle & d'Euripide.

M. Lourdet sait avec quel art & quel succès le *Bertholde* Italien a été parodié & embelli par le Poëte aimable & fécond, son maître & son ami, dont les ouvrages respirent le goût, l'élégance & la gaîté. Il sait que ce même opéra comique a été ensuite transformé en un ballet charmant qu'on revoit toujours avec le même plaisir sur le théâtre lyrique.

Il convient que deux essais heureux lui imposoient la nécessité de s'écarter un peu & de l'original Italien & de son ingénieux imitateur, afin de ne pas reproduire aux yeux du public les mêmes choses.

Le desir d'éviter des ressemblances trop fortes, de mettre en même-tems un peu plus de vraisemblance dans l'action, l'a fait renoncer à quelques situations qui auroient pu répandre plus d'intérêt & de comique dans son drame ; il

a

a tâché d'y suppléer par la rapidité du dialogue, par le mouvement de la scene & par la variété des tableaux.

Presque toutes les assertions de cet avertissement sont erronées.

1°. Quelle comédie plus sérieuse & plus gaie en même tems que celle du *Seigneur bienfaisant* ! Quel ouvrage lyrique offre plus de variété & de contrastes piquans, plus susceptible enfin de tous les tableaux & de tous les agrémens possibles ? Ainsi, M. Lourdet n'avoit que faire de se donner la torture pour imaginer ce qui étoit déjà, & tout récemment offert sur la scene.

2. Sans doute *Ninette à la Cour* présentoit un sujet très-analogue à ses vues ; mais plus il avoit été bien traité, plus M. Lourdet devoit s'abstenir d'y retoucher, & il devoit concevoir qu'un opéra bouffon Italien ne pouvoit lui prêter un fonds de beautés inépuisables, comme les tragédies greques.

3. Qui le croiroit ? malgré ces réfléxions qu'il auroit dû faire, malgré sa déclaration que M. Favart est son ami & son maître, que sa *Ninette* est charmante, que ses ouvrages respirent le goût, l'élégance & la gaîté, que ce même opéra comique a déjà été transformé en un ballet délicieux, il ose remanier ce sujet dans l'espoir d'être encore neuf, de plaire, de surpasser ou d'égaler au moins ses modeles : quel amour-propre, ou quelle extravagance !

4. Enfin, il avoue avoir été obligé de renon-

cer à ce que la Ninette de M. Favart présentoit de meilleur, aux ſituations, à l'intérêt, au comique de ce drame, & il a cru ſuppléer à tout cela par la rapidité du dialogue en faiſant un opéra comique de trois actes, qui a 92 pages d'impreſſion, lorſqu'un opera en cinq actes n'en a pas 80; par le mouvement de la ſcene, c'eſt-à-dire pas huit ballets qui ſuppléent à l'action dramatique & la remplacent, ſurtout totalement au troiſieme acte, puiſqu'elle eſt finie dès le ſecond; & par la variété des tableaux, c'eſt à-dire par des fêtes bizarres, incohérentes, poſtiches, qui peuvent s'ajouter, ſe ſouſtraire à volonté, ſans nuire au fonds du ſujet.

Le 14 *Janvier* 1782. Le Sieur Duquesnoi, Notaire reçu depuis environ ſix moix, s'eſt fait éveiller ce matin à ſix heures par ſon laquais. Celui-ci retiré, il eſt monté dans la goutiere de ſa maiſon avec un piſtolet, & ayant manqué ſon coup, il s'eſt ſervi d'un razoir pour s'achever. Son troiſieme moyen étoit ſans doute de ſe jeter enſuite ſur la place des victoires où il demeuroit.

Le 14 *Janvier* 1782. Les principaux griefs articulés dans le mémoire au Roi, de M. Garnier, ſont:

1°. Qu'un Sieur de la Chauſſée, Chevalier de Saint-Louis & un Sieur Jaquet, ancien Magiſtrat de Trévoux, ſe rendant eſpion de police auprès de lui, ſont venus le ſurprendre, & s'étant chargés de négocier une portion des billets du

Sieur de Brunville pour trente mille livres, les ont remis au Lieutenant de police comme effets volés. C'est du moins ce que le Sieur de la Chaussée a déclaré, le deux Juillet 1781, au tribunal des Maréchaux de France, lorsqu'il y a été traduit par son adversaire.

2°. Que M. de Beaurepaire, Avocat, créancier du S. Garnier de 3000 livres, ayant aussi été chargé par lui de 10,000 livres de ces billets, ne lui a point payé l'excédent de sa dette, ni remis les billets, mais a excipé en justice d'une force majeure qui, par ordre, les lui avoit enlevés le 13 Décembre 1780, toujours comme effets volés.

3°. Que le Sieur de Beaumont, menacé d'être arrêté, fut obligé de fuir, & n'obtint la liberté de reparoître qu'après avoir signé un acte de désistement de son association avec le Sieur de Brunville.

4°. Que le Sieur de Brunville pere a été renfermé à Charenton, où il a été interrogé & interdit juridiquement par le Lieutenant civil.

5°. Qu'un Arrêt du Conseil a dépouillé le Parlement de la connoissance des contestations élevées par les créanciers du Sieur de Brunville, & a nommé une Commission à la tête de laquelle est M. le Noir, qui seroit ainsi juge & partie, ce qui répugne à la délicatesse de ce Magistrat.

6°. Enfin, que le plaignant a été forcé de se réfugier au Temple, où le Sieur de Brugnieres

Infpecteur de police, eft venu lui déclarer devant témoins qu'il avoit ordre de l'arrêter.

Le Sieur Garnier réclame en conféquence la juftice du Roi, & demande à être remis en justice réglée. Il affure qu'il l'a obtenu.

Le 14 *Janvier* 1782. Au premier acte du double Déguifement le théâtre repréfente un payfage agréable dans le fond & des bois fur les côtés. *Colinette*, *Julien* fon amant & *Juftine* & *Baftien*, leur coufin & coufine, font affis fur un banc de gazon & chantent leur double hymen qui va fe faire en ce jour, où l'on doit célébrer auffi la fête du Duc de Milan. Colinette, au lieu de fe répandre en fentimens vifs & naturels fur fon union, ne parle guere que de fon defir de voir les réjouiffances qu'on doit faire à la Cour; ce qui affez juftement excite la jaloufie de fon amant. A cette fcene de coquetterie fuccede une chaffe à la pipée. Le fond du théâtre change & repréfente un château avec une cour & des avenues d'arbres. Le Prince, fa maitreffe & leur fuite vont à la chaffe à l'oifeau. Le Duc voit Colinette, & la croit propre au deffein fecret qu'il a conçu. En conféquence, il fe propofe de l'emmener à fa Cour, ce à quoi elle confent pour corriger la jaloufie de Julien. Tout cela eft entremêlé d'une fcene affez niaife, où cette même jaloufie a éclaté vivement, à l'occafion d'un oifeau donné à Colinette par un Berger: Julien laiffe envoler l'oifeau, & brife la cage. Une autre fête, étrangere à

l'action, prolonge cet acte, & l'on plante le mai. Une galerie est le lieu de l'action du commencement du second acte, dont la premiere scene se passe entre le Duc & la Comtesse qu'il aime. Celle-ci est calquée sur la Bergere de Fontenelle, qui ne veut avoir que de l'amitié & point d'amour: c'est alors que le Duc fait paroître Colinette. Les louanges que le Prince & sa Cour lui donnent, commencent à remuer le cœur de la Comtesse, qui croit le Duc amoureux de la paysanne. Cependant celle-ci ayant exigé à son tour que Julien la vît dans sa gloire, pour qu'il connût mieux ensuite le prix du sacrifice qu'elle lui doit faire, le villageois est décrassé & amené dans les atours d'un Seigneur. Quand la jalousie de part & d'autre est poussée au comble, le Prince & Colinette profitent d'un bal & du masque pour connoître à fond le cœur qu'ils veulent séparément éprouver, & pour se découvrir. Toutes ces scenes sont en outre mêlées de trois ballets ou fêtes, dont la premiere donnée par la Comtesse au Prince qu'elle couronne; la seconde est une revanche qu'il prend. Le théâtre change, & représente des bosquets de verdure, ornés de treillage & illuminés de toutes sortes de couleurs. Survient une troupe de Catalans, jouant des instrumens, des chars chargés de Bohêmiens & de Bohêmiennes avec des tambours de basque. Le fond d'un char s'ouvre, & il en sort un Amour

avec un arc qu'il dépose aux pieds de la Comtesse.

On se retrouve à la campagne dans le troisieme acte. C'est une chambre rustique où Mathurine, tante de Colinette, gémit de la coquetterie de sa niece & de sa désertion. Cependant on procede au mariage de Justine, fille de Mathurine, avec Bastien, lorsque Colinette arrive avec son cher Julien qu'elle épouse. Pour derniere fête, le théâtre change & représente la place du village éclairée en petites lanternes, & le château du Seigneur dans le fond illuminé en transparent. On voit de tous côtés des groupes de buveurs à table, qui boivent à la santé de Monseigneur. Il arrive & sa Cour se mêle aux jeux des paysans pour célébrer encore mieux ce bon maître....

Le 14 *Janvier* 1782. Il y a eu appartement hier à Versailles, jeu & banquet, ce qui a d'abord occasionné une dispute d'étiquette entre les Gardes du corps de Monsieur & ceux du Roi: ils ont accompagné cette Princesse jusque chez le Roi. Les Gardes du corps par respect ne s'y sont pas opposés; mais ils en ont rendu compte aux Officiers majors, & le Capitaine des gardes en ayant porté ses plaintes à S. M., elle a décidé qu'ils ne pouvoient se trouver en fonction dans son intérieur.

Du reste, tout ce gala a été fort triste; on s'est plaint que la galerie étoit mal éclairée, ce qui ne faisoit pas ressortir convenablement la richesse des habillemens des Seigneurs & Dames

de la Cour, dont plusieurs avoient fait des dépenses excessives & gênantes pour briller. On cite entre autres Mad. de Matignon qui ne pouvant payer sa robe argent comptant, l'a achetée pour une rente viagere de 600 livres.

Le 15 *Janvier* 1782. Le Duc de Chartres, qui aime sans doute à ne rien faire comme un autre, vient d'instituer Gouverneur des Princes ses enfans Mad. la Comtesse de Genlis; cette innovation sans exemple a révolté M. le Chevalier de Bonnard, qui étoit Sous-gouverneur, & il a donné sa démission

On raconte que M. Le Duc de Chartres étant allé, suivant l'usage, prendre les ordres du Roi à cet égard, S. M., à cette nouvelle, avoit fait un moment de réflexion, puis lui avoit dit: j'ai un Dauphin; *Madame* pourroit être grosse, M. le comte d'Artois a plusieurs Princes... vous pouvez faire ce que vous voudrez; & lui avoit tourné le dos.

En conséquence, les jeunes Princesses ayant eu la rougeole, Madame la Duchesse de Chartres s'est enfermée avec elles, & Mad. de Genlis est restée avec les Princes.

On fait la plaisanterie de nommer dans le public M. de la Harpe pour Sous-Gouvernante, parce qu'il est soupçonné correcteur & auteur des comédies de cette Dame.

Le 15 *Janvier* 1782. Les fêtes de Paris sont absolument décidées pour le Lundi vingt-un, & le Mercredi vingt-trois. En conséquence, on ne cesse de s'occuper des mesures nécessaires

pour y mettre l'ordre, la décence & la circulation convenable.

Beaucoup de gens d'abord ont critiqué ces fêtes même, ils ont cru que la ville auroit fait plus ſagement de mettre en œuvres de charité les millions qu'elle doit dépenſer en ſpectacles frivoles. M. le Prévot des Marchands s'excuſe en ce qu'ayant demandé au Roi ſi S. M. vouloit que la ville donnât des fêtes à l'occaſion de l'heureux évenement de la Naiſſance d'un Dauphin, l'auguſte pere, dans l'excès de la joie, avoit répondu: ſans doute & les plus brillantes; ce qui devenoit un ordre. On ſait bien que depuis le Monarque s'eſt repenti de cet acquieſcement; mais la Reine étant inſtruite de ces fêtes, s'y attendant & les deſirant avec ardeur, il a craint de lui donner le déplaiſir de les voir ſupprimer ou diminuer.

On a critiqué encore l'emplacement, la forme & le tems de ces fêtes. Quant à l'emplacement, l'uſage étant que le Roi vînt dans la maiſon commune, il n'étoit guere poſſible de le déplacer pour lui faire voir ailleurs le ſpectacle qu'on lui préparoit. Quant à la forme, il a fallu ſe conformer au plan des Architectes, qui, jaloux de briller, ont voulu faire quelque choſe d'extraordinaire & de neuf. A l'égard de la ſaiſon, il n'étoit guere poſſible de reculer plus loin, connoiſſant l'impatience de la Reine qui, ſur quelques repréſentations faites à cet égard, avoit demandé ſi lorſqu'on donnoit des fêtes en

réjouiſſance

réjouiſſance de la naiſſance d'un Dauphin, il falloit attendre que le nouveau-né pût les voir & y danſer.

Du reſte, depuis ce tems M. le Prévôt des Marchands & les Echevins ne dorment point, tant leur inquiétude eſt grande qu'il n'arrive quelque cataſtrophe ſemblable à celle de 1770, tant leur activité eſt infatigable à prendre toutes les précautions néceſſaires pour la prévenir.

Le 15 *Janvier* 1782. Indépendamment de l'édifice en bois en face de l'eau, dont on a parlé, formant une vaſte galerie, d'où le Roi, la Reine & toute la Cour verront le feu d'artifice élevé au bord de la riviere, on a établi une charpente en retour formant une décoration parallele à celle de l'hôtel de ville, ce qui rétrécit encore la place de Greve, mais donne un coup-d'œil régulier & néceſſaire. Cet inconvénient a fait prendre le parti de ne point laiſſer le peuple y entrer le jour de la fête, & il paroît que tout l'eſpace en ſera occupé par les troupes, par les gens de ſervice, indépendamment d'une route ſpacieuſe qu'on y a formée par deux baluſtrades, afin que les caroſſes de la Cour puiſſent arriver librement à l'hôtel de ville. On croit qu'en conſéquence ceux des particuliers n'y entreront pas.

Afin de faire diverſion, d'éparpiller le peuple & de le conſoler de ne pouvoir jouir du ſpectacle du feu & de ſes maîtres, comme il l'auroit deſiré, on a imaginé de conſtruire aux extré-

mités de Paris plusieurs salles de bal, où l'on lui fournira des rafraîchissemens, & où il dansera: il est encore question de donner ce jour-là gratis tous les spectacles; enfin, les Princes, les Grands-Seigneurs, les gens en place doivent de leur côté l'amuser par ce que le luxe & la décoration peuvent offrir pour fixer ses regards.

Le 16 *Janvier* 1782. Les Philosophes, les membres de l'Académie, les partisans de Voltaire surtout, sont furieux de voir M. le Cardinal de Rohan, Philosophe, Académicien & ami de Voltaire, en sa qualité d'Evêque de Strasbourg, publier un mandement pareil à celui de l'Evêque d'Amiens & de l'Archevêque de Vienne, où il s'éleve avec force contre l'audace sacrilége d'imprimer dans son Diocèse la collection complette des œuvres de cet Auteur, si dangereuses pour la religion, les mœurs & même pour l'autorité.

Le 16 *Janvier* 1782. Messieurs le Maréchal de Biron, Colonel des Gardes-françoises, le Comte d'Affry, Colonel des Gardes-suisses, & le Chevalier Dubois, Commandant du Guet, se sont assemblés & ont conféré ensemble sur la meilleure maniere de garder Paris durant les fêtes, & d'y empêcher les désordres & les malheurs presque inévitables dans ces jours de licence & de tumulte.

D'un autre côté, la ville a consulté l'Académie d'Architecture pour la prier d'examiner la construction du nouvel édifice élevé depuis peu en bois, & décider s'il n'y avoit rien de con-

traire pour la sureté de la famille royale qui doit y voir le feu.

L'Académie a nommé des Commissaires pour l'examen, & du tout a été dressé procès verbal, conforme aux intentions de la ville; il a été décidé que le bâtiment en bois étoit solidement fait & dans toutes les regles de l'art; mais d'abondance l'Académie a donné quelques conseils dans ce même procès verbal.

1°. De ne laisser personne sur le pont rouge, qui, n'étant qu'en bois, pourroit ne pas soutenir une trop grande foule & manquer par ses parapets.

2°. D'élever de fortes barrieres le long de la riviere depuis le pont de la Tournelle jusqu'au Port au bled, afin que les flots du peuple venant en foule des parties supérieures ne puissent nuire aux premiers rangs qui ne seroient garantis par rien, & ne pouvant soutenir, seroient obligés de céder, & dont les plus près de la riviere y seroient précipités nécessairement.

3°. D'élever le long du parapet du quai de Gevres des traverses en bois, garnies de planches de façon à soutenir les indiscrets du peuple qui oseroient monter sur le mur d'appui.

4°. Enfin, comme la salle en bois, construite dans la cour de l'hôtel de ville pour le bal du Mercredi, n'est couverte que d'un simple plafond en toile, l'Académie a observé qu'il faudroit l'établir en planches pour que les pompiers pussent aller sans risque aux endroits où

leur préſence feroit néceſſaire; mais vu les frais énormes de cette addition & l'impoſſibilité d'y réuſſir en auſſi peu de tems, elle a conſeillé d'établir au moins des galeries de diſtance en diſtance avec des filets ſur les côtés, de maniere qu'un homme qui tomberoit pût être retenu dedans, ne ſe fît aucun mal & ſurtout, par le poids de ſon corps en faiſant une trouée au plafond, n'occaſionnât pas de plus grands malheurs.

M. Morat, le Directeur général des pompes & Pompiers, a donné auſſi ſon avis ſur ce qui le concerne, & a raſſuré beaucoup en certifiant qu'il ne craignoit pas le feu, qu'il redoutoit ſeulement la moindre terreur panique réſultant des cris de quelque femmelette criant au feu pour peu qu'il y en eût, ou qu'elle crût en voir. Quant à lui, il a donné l'ordre à tous ſes ſubalternes de n'avertir de rien, quelque choſe qu'ils viſſent & de ſe contenter d'y porter un prompt ſecours.

Au ſurplus, M. Morat a conſeillé de ſon côté, 1°. de s'aſſurer des maiſons ſur leſquelles eſt appuyée la portion de l'édifice en bois du côté oppoſé à l'hôtel de ville, d'en faire déménager tout le monde, afin de prévenir les mal-intentionnés, & de les faire garder par la garde du Roi.

2°. D'y ménager une ou pluſieurs ſorties, de maniere à ce qu'en cas d'accident, on pût s'écouler de droite ou de gauche ſuivant que les circonſtances l'exigeroient.

Le 17 *Janvier* 1782. On a fait ſur M. Lourdet de Santerre & ſon opéra la plaiſanterie ſuivante, ou plutôt on la renouvelée d'un ancien *rebus*. Elle porte ſur ſa qualité de membre de la chambre des comptes dont il eſt Maître; il faut ſavoir que dans cette compagnie il y a un autre ordre qu'on appelle les *Correcteurs*, parce qu'ils corrigent les comptes des comptables.

Pour oſer ainſi paroître,
A l'opéra, comme Auteur,
Vous auriez, Monſieur le Maître,
Grand beſoin d'un Correcteur.

Le 17 *Janvier* 1782. Toutes nos Jeunes femmes, qui varient continuellement de modes dans leurs ajuſtemens, n'en pouvant inventer de nouvelles, ſont obligées de revenir aux anciennes; elles portent aujourd'hui de grands tabliers & d'amples fichus ſur leur gorge. Mad. la Maréchale de Luxembourg ne peut les ſouffrir ainſi; elle dit qu'elles ont l'air de Cuiſinieres & de Tourieres. En conſéquence, pour perſifler la jeune Ducheſſe de Lauzun, ſa petite-fille, elle lui a envoyé pour étrenne cette année un tablier de toile à emballage, entouré d'une ſuperbe dentelle, & une demi douzaine de mouchoirs de col d'un linon très-épais également garnis. M. le Chevalier de Bouflers s'eſt égayé ſur cet envoi & a fait une chanſon charmante, comme le ſont toutes les productions de cet aimable & ſpirituel Seigneur.

Le 17 *Janvier* 1782. On ne sauroit exprimer les terreurs qui se répandent dans les sociétés à l'occasion des fêtes, & que ne font qu'augmenter les précautions même excessives, quoique très-sages, prises par l'administration.

Une ordonnance de police a ordonné de ramoner dans le courant de cette semaine à peine d'amende, toutes les cheminées dans l'entour de la Greve à une certaine distance.

Tous les bateliers, nageurs, plongeurs de la riviere doivent être distribués avec leurs bateaux le long de l'eau & des ports adjacens à la Greve, prêts à pêcher les malheureux que leur curiosité trop téméraire pourroit y précipiter.

Une salle est disposée pour y recevoir les blessés; le Sieur Dumont, le grand rebouteur, Les Médecins, Chirurgiens & autres gens de l'art sont retenus pour s'y trouver en nombre compétent; des ustenciles & instrumens sont-prêts; il n'est pas jusqu'aux Prêtres de la paroisse Saint-Jean en Greve qui ont ordre de ne pas désemparer, afin d'être à portée d'administrer les secours spirituels à ceux qui en auront besoin. On n'auroit pas plus de prévoyance à la veille d'une bataille.

Les Prévôt des Marchands & Echevins sont depuis quelques jours occupés à conférer avec les chefs des corps & de la garde sur la meilleure maniere de faire circuler les voitures, & il doit paroître incessamment à ce sujet un très-grand réglement.

Comme la Greve ne désemplit point aujourd'hui de curieux & qu'il s'y tient des propos très-indiscrets capables d'augmenter les alarmes, des espions rôdent & arrêtent ceux auxquels on suppose de mauvaises intentions en parlant.

Le 18 *Janvier* 1782. La chanson de M. le Chevalier de Bouflers à Mad. de Lauzun, sa cousine, aimable, charmante, pleine de graces & d'élegance, est divisée en deux parties sur l'*air de Joconde*. Dans la premiere il parle à la Cuisiniere.

J'applaudis à l'emploi nouveau
Qu'on donne à ma cousine,
Jamais aussi friand morceau
N'entra dans ma cuisine;
Elle auroit tort de répugner
A l'état qu'elle embrasse,
C'est où le bon goût doit régner
Qu'elle est mieux à sa place.

On sait que des goûts délicats
Le sien est le modele.
Ceux même qui ne le sont pas
Le deviennent près d'elle.
Mais ma tante, on vous avertit
Que votre Cuisiniere
Ne fait qu'éveiller l'appétit
Et point le satisfaire.

Il apostrophe ensuite la Touriere.

Vous en qui mon œil prévenu
Vit une Cuisiniere,

Paſſez-moi d'avoir méconnu
La plus digne Touriere.
Pieux coſtume, doux maintien,
Prévénance diſcrete,
Oh! ma Touriere, l'on voit bien
Qu'au tour vous êtes faite.

Entre le cloître & les mondains,
Ma divine Touriere
Semble habiter ſur les confins
Du ciel & de la terre.
Tous deux à ſon aſpect émus
Doivent rendre les armes,
Les immortels à ſes vertus,
Les mortels à ſes charmes.

Le 18 *Janvier* 1782. Outre les troupes ordinaires concernant la garde de Paris, toutes les brigades des maréchauſſées voiſines ont ordre de ſe rapprocher; le Guet des Gardes-du corps, qui a ceſſé ſon ſervice le premier Janvier, a reçu celui de ne point s'éloigner & a été diſtribué à la Craye dans les environs; enfin, on fait venir quelques régimens qui n'étoient pas loin.

Il faut ajouter aux précautions priſes pour donner ſur le champ du ſecours aux mourans & bleſſés qui en auront beſoin, que les hôpitaux & ſurtout la Charité ont reçu ordre de conſerver leurs lits à cet effet.

Des conférences tenues entre les chefs pour ſe concilier ſur la meilleure maniere de faire le ſervice & d'établir la circulation en conſervant le bon ordre, il en a réſulté une longue in-

ſtruction imprimée qu'on diſtribue aujourd'hui *gratis* & en profuſion; où l'on voit de quelle maniere les voitures s'y prendront pour aborder. Comme il n'y a que trois portes & qu'il ne pourra arriver qu'un caroſſe à la fois, il eſt calculé qu'à une minute pour que chaque maître deſcende & ſe dégage dans l'eſpace de quatre heures que durera l'introduction, il n'y aura que 720 caroſſes qui ſeront admis, leſquels, en les ſuppoſant pleins, ne fourniront pas 3000 ſpectateurs, & il y a ſix mille places à donner.

Le 18 *Janvier* 1782. M. de la Harpe, mécontent ſans doute du public, a fait annoncer qu'il retiroit ſa *Jeanne de Naples* après ſix repréſentations.

Le 19 *Janvier* 1782. On n'a pas manqué de faire un Vaudeville ſur les fêtes que la ville doit donner, où, ſuivant l'uſage, on tourne en ridicule Meſſieurs de la ville & leur plan.

AIR: *Mon pere étoit pot.*

Vous qui voulez fêter vos rois
Comme ont fait vos ancêtres,
Bons Pariſiens, braves bourgeois,
Qui tant aimez vos maîtres,
Venez lundi ſoir,
Vous pourrez les voir
Tous en place de Grêve,
Gardés comme il faut
Sur un échaffaut
Qu'un Prévôt leur éleve.

Mais n'allez pas prétendre tous
Partager cette grace

Vous favez bien qu'étant chez vous
Vous n'aurez pas de place.
L'ami Caumartin
Fermant le chemin
Au peuple qui s'effraye,
S'embarraffe peu
Qu'on voie le feu,
Il fuffit que l'on paye.

Pour vous confoler du feftin
Courez de place en place;
On vous prodiguera le pain
Dont le pauvre fe paffe;
De vieux cervelas
Dont on ne veut pas
Et qu'on jette à la tête,
Avec des milliers
De bons fufiliers
Pour avoir l'air de fête.

Caffez vous les jambes, les bras,
Les reffources font prêtes:
Vous en aurez; mais n'allez pas
Auffi perdre la tête.
Monfieur le Prévôt,
Dont c'eft le défaut,
Croit la tête inutile;
Car il a prouvé
Qu'on n'en a trouvé
Aucune dans la ville.

Sage ordonnateur de ces jeux,
Et vous Monfieur le Maître (1),

(1) Le Sieur Moreau, Architecte de la ville.

Qui faites paſſer à vous deux
Le Roi par la fenêtre,
Convenez tout net
Que ce beau projet
Arrangé, Dieu ſait comme,
Ne va qu'au Martin,
Qu'au génie enfin,
Qu'à Montmartre on renomme.

Le 19 *Janvier* 1782. On a commencé Jeudi dernier la tranſlation à l'hôtel de la Force, rue des ballets, de tous les priſonniers civils confondus juſqu'à préſent avec ceux détenus pour crimes dans les différentes priſons de la conciergerie, du grand & du petit Châtelet & du Fort-l'évêque.

Il faut ſe rappeler que l'objet de cet établiſſement, commencé ſous M. Necker, eſt de ſéparer les malfaiteurs de ceux que leur inconduite ou le malheur ſeul a mis en captivité.

Les débiteurs détenus pour mois de nourrice en ſont ſans contredit la claſſe la plus intéreſſante; elle eſt moins nombreuſe en ce moment par les bienfaits répandus ſur elle, à l'occaſion de la naiſſance du Dauphin.

Le 20 *Janvier* 1782. M. Moreau, Architecte du Roi, Maître général, Controleur-Inſpecteur, des bâtimens de la ville, ſachant qu'on critiquoit l'emplacement où les fêtes ſont établies, comme trop étranglé, & ne pouvant contenir la foule du peuple pour qui elles ſont principalement inſtituées, a jugé à propos pour ſa juſtifi-

cation & pour convaincre les incrédules; de répandre le calcul ſuivant.

1o. Le feu peut être vu à des croiſées de maiſons particulieres par un nombre de citoyens montant à. . . .	17,220. perſ.
2o. En appréciant la ſuperfici des quais, ports, ponts, rues & places adjacentes ou éloignées.	241,360. *idem.*
3o. Dans la place de l'hôtel de ville.	16,000. *idem.*
4o. Enfin, dans l'hôtel de ville même.	6,000. *idem.*
	280580. . .

Nombre qu'on peut regarder comme excédant le tiers de la population de la capitale & ſupérieur incomparablement à celui que pouvoit contenir la circonſcription de la Greve & l'ancien emplacement des feux.

Le 20 *Janvier* 1782. Hier à la comédie Françoiſe on devoit jouer *Zaïre*, & le Sieur Gramont s'étant préſenté pour faire le rôle d'*Orosmane*, le public n'a pas voulu le laiſſer parler & a crié: *la Rive*, *la Rive*; c'eſt l'Acteur qu'il doubloit. Les clameurs ont été ſi bruyantes & ſi longues que le Sieur Gramont s'eſt ennuyé & a quitté la ſcene. Un moment après le Sieur Florence, en ſa qualité de Semainier, a été obligé de venir haranguer le parterre, & a dit

qu'on avoit envain cherché le Sieur la Rive qui n'étoit pas chez lui, & il l'a fupplié de vouloir bien fe contenter de fon double. Gramont a reparu & a reçu le même accueil, de façon qu'il eft forti du théâtre pour n'y plus rentrer. Sur ce les Comédiens ont tenu confeil, & ont fait demander quelle piece on vouloit? on a répondu: *le Roi de Cocagne:* nouveau meffage pour annoncer que les Acteurs ne fe trouvoient pas en nombre compétent. Ces pourparlers avoient duré plus d'une heure, lorfque le Sieur Dorival, qui autrefois a tenu les premiers emplois en province, a propofé à fes camarades de remplacer le Sieur Gramont & de faire lire fon rôle de Châtillon par un autre. Nouvelle députation au parterre afin de lui parler de cet arrangement, qu'il a enfin accepté; ce qui a fait dégénérer en farce cette touchante tragédie. Cependant on a fu gré au Sieur Dorival de fon zele, & il a été fort applaudi.

Il n'eft point mal que de tems en tems le public donne ainfi une leçon aux Comédiens & tempere leur infolence. Il eft vrai qu'il en réfulte ordinairement quelque détention & trois jeunes gens ont été ce jour-là arrêtés, & ont couché en prifon; ce qui paroît d'autant plus injufte, que c'étoit le vœu général de l'affemblée, & que les loges mêmes s'étoient jointes au parterre.

Le 21 *Janvier* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 15 Janvier.... Notre premier

Préſident revenu ici, y a été reçu preſque avec les mêmes acclamations qu'en 1774. Il s'eſt prévalu de ce triomphe pour humilier les partiſans les plus connus de M. Dupaty; il a refuſé ſa porte à M. & Mad. Dupré de Saint-Maur l'Intendant & ſa femme, à Meſſieurs Gobineau & l'Abbé Barbeyeres, Conſeillers au Parlement, & à M Dufaur de la Jarte, Avocat général, tous très-déclarés & agiſſant en faveur de ce Préſident. On trouve cela très-bien, & ces Meſſieurs le méritent par leur baſſeſſe..

En outre, le Parlement a obtenu le retrait de l'Arrêt du Conſeil qui ſuſpendoit les procédures commencées au ſujet des pamphlets répandus dans l'affaire de M. Dupaty; mais la connoiſſance en eſt toujours retirée au Parlement de Bordeaux & renvoyée à celui de Toulouze.

Le 21 *Janvier* 1782. *Réflexions ſur l'état actuel du crédit public de l'Angletterre & de la France.* Tel eſt le titre du pamphlet de M. Panchault, daté du 9 Novembre 1781. Il paroît que c'eſt pour faire ſa cour à M. de Fleury, qu'il a été entrepris. Suivant les ſpéculations de ce Financier, la dette nationale d'Angleterre en 1700 n'étoit que de ſeize millions de livres ſterlings; elle fut portée ou 1715 à 55 millions, en 1748 à 78 millions; en 1762 à 148 millions; enfin, au mois de Juillet dernier elle étoit à 177 millions toujours ſterlings. La banque d'Angleterre, fondée vers la fin du dernier ſiecle, formée au ſein des orages qui porterent *Guil-*

laume III au trône, a été le grand & principal instrument de l'élévation du crédit public de cet Etat; c'est avec ce secours magique que l'Angleterre levant aujourd'hui sur ses sujets près de treize millions de livres Sterlings tous les ans par la voie de l'imposition, & à peu près autant par la voie de l'emprunt, fait ainsi passer plus de 25 millions dans les cofres du fisc public, quoique tout l'argent monnoyé du Royaume ne s'éleve pas à plus de vingt millions de livres sterlings. Mais cette illusion ne peut durer, & la banque d'Angleterre fléchit déjà sous son propre poids.

Au contraire, la France n'ayant besoin de secours extraordinaires pour continuer la guerre que d'environ 150 à 160 millions par an, y a pourvu suffisamment par des emprunts peu onéreux. Les loteries à époque n'ont coûté à l'Etat qu'environ six pour cent; les rentes viageres n'ont guere coûté que neuf pour cent sur une tête & huit sur deux; & par l'impôt que vient de mettre M. de Fleury, rapportant environ vingt-cinq millions, il s'est ménagé la facilité de faire des emprunts pour les années suivantes. Sous M. Necker la seule opinion de l'économie a suffi pour établir la confiance: sous M. de Fleury, son apologiste prétend qu'elle sera encore mieux établie sur la réalité des richesses par l'augmentation des revenus du Roi.

Ce seul trait prouve combien M. Panchault a à cœur d'élever l'Administration du dernier

au-deſſus de celle de ſon prédéceſſeur. On lui attribuoit déjà le fameux pamphlet imprimé à Liege contre M. Necker; il l'attaque ici plus ouvertement; il le caractériſe comme un Ecrivain plus remarquable dans la carriere de l'ambition que dans celle des lettres; comme un enthouſiaſte des Anglois, qui, dans ſon *éloge de Colbert*, cite perpétuellement leur gouvernement ſans en avoir même l'idée. Il s'exprime encore aſſez amerement ſur la ſuppreſſion des Receveurs généraux des finances, & loue ſingulierement M. de Fleury de leur rétabliſſement.

On ſait que la caiſſe d'eſcompte eſt une production de M. Panchault; il l'exalte en conſéquence, & voudroit bien qu'elle prît plus de conſiſtance en France.

Tel eſt le précis de cet ouvrage, en général fort ſec & fort ennuyeux, mais nerveux & bien écrit. Il eſt terminé par un double tableau comparatif de la dégradation des papiers Anglois depuis 1776 & de la hauſſe des François.

Le 21 *Janvier* 1782. Malgré la dépenſe énorme faite pour décorer l'hôtel de ville, pour l'augmenter & ſuppléer par la magnificence des ornemens à la petiteſſe du local, les gens de goût trouvent le nouvel édifice & ſes divers accompagnemens meſquins, au milieu de toute leur richeſſe. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aujourd'hui que la cérémonie doit avoir lieu. La terrible étiquette a déjà occaſionné bien des répréſentations au Roi.

1°. Les

1°. Les freres de S. M. vouloient venir *in fiocchi*, & conféquemment accompagnés de leurs gardes, ce qui étant contraire à la derniere décifion, on n'a trouvé d'autre tournure pour leur fauver ce défagrément que de faire conduire ces Princes par le Roi & dans fon caroffe.

2°. M. le Duc d'Orléans a repréfenté au Roi, au nom des autres Princes du fang, que n'ayant point été priés du repas, & feulement invités de fe trouver à l'hôtel de ville, ils fupplioient S. M. de trouver bon qu'ils n'y allaffent pas. On affure que le Roi les a laiffés maîtres de faire ce qu'ils voudroient. Leur difficulté vient de ce que, dans ces cérémonies, ils prétendent devoir manger avec la Famille Royale, & que celle-ci n'admet que les Princes qui la compofent.

3°. Les Ducs fe font trouvés fcandalifés de n'avoir pas été invités différemment que la haute nobleffe, & la haute nobleffe a dit que fi l'on mettoit quelque différence entre elle & eux, elle ne s'y trouveroit pas. Il paroît que celle-ci l'a emporté.

4°. Il n'eft pas enfin jufqu'à la Chambre qui a fait des conteftations, & exigé une décifion du Monarque. Celle dont les fonctions ont fini au premier Janvier, a prétendu que la naiffance du Dauphin, objet des fêtes, ayant eu lieu durant leur fervice auprès du Roi, c'étoit à eux à accompagner leur Maître en cette occafion: ceux du fervice actuel n'ont pas voulu ceffer

leurs fonctions, & ils ont en effet gagné leur procès.

Le 22 *Janvier* 1782. La fête annoncée a eu lieu hier; & malgré les apparences du plus mauvais tems, la journée a été beaucoup plus belle qu'on n'auroit osé l'espérer. La Reine est venue avec un cortége peu nombreux, mais radieuse elle-même. Elle avoit dans son carosse Madame Elisabeth, Madame Adelaïde, Madame la Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Condé, Madame la Princesse de Conti, Madame la Princesse de Lamballe. Après avoir été à Notre-Dame & à Sainte Génevieve, elle s'est rendue à l'hôtel de ville, où étoient rassemblés pour la recevoir les Seigneurs & Dames qui ne l'avoient point accompagnée, & pour y attendre l'arrivée du Roi.

On leur a servi une table de 78 couverts où il n'y avoit que le Roi & ses deux freres en hommes, du reste la Reine, les Princesses & femmes de la Cour.

Les autres tables ont été fort mal servies, non à défaut de victuailles, mais par le peu d'intelligence de ceux qui présidoient aux distributions. Les Ducs & Pairs, entre autres, ont dîné avec du beurre & des raves, parce que S. M. ayant sorti de table promptement, il a fallu lever toutes les tables: du reste, on peut juger de la profusion de ce jour par la viande de boucherie seule, dont il a été consommé 102,000 milliers.

Le feu d'artifice, dont la décoration étoit superbe & analogue à la fête, a été mal exécuté & d'ailleurs maigre; on en a été très-indigné contre le maître Artificier, le Sieur de la Variniere.

Du reste, des dessinateurs montés sur un échaffaut dressé en face de l'hôtel de ville, ont dû lever le plan & dessin des diverses parties de ce spectacle pour en perpétuer la mémoire aux yeux de la postérité.

Le 22 *Janvier* 1782. Il paroît un arrêt du Conseil, daté d'hier par lequel S. M. ne pouvant faire participer tous les habitans de sa bonne ville de Paris à ses bienfaits, a cru devoir s'occuper de ceux moins en état de supporter les charges publiques & ajouter aux différens secours qui ont déjà été distribués par ses ordres, la remise de toute capitation pour la présente année en faveur des bourgeois, marchands & artisans qui n'ont été imposés en 1781 qu'à 9 livres de capitation & au dessous.

Le 23 *Janvier* 1782. En vertu des fêtes & indépendamment des bénéfices que doivent faire les Officiers municipaux, ils ont obtenu quatre cordons noirs, deux aux premiers Echevins *Richer & Bordenave*, un au Sieur *Moreau* Architecte, & le dernier au Sieur *Buffaut*, le Receveur. On ne sait trop, par exemple, à quoi revient celui-ci. Quoi qu'il en soit, les calembouristes ne manquent pas de dire que ce sont des *Cordons de grève.*

Le 23 *Janvier* 1782. M. *Dutartre de Bour-*

donné, Tréforier-payeur des rentes affignées fur l'ancien Clergé de France, vient de mourir. C'étoit un des héros de méchanceté fur lefquels on prétendoit que Greffet avoit modelé fon Cléon. Quoi qu'il en foit, incapable de rien produire par lui-même, M. de Bourdonné avoit l'art d'aprécier affez bien les ouvrages d'autrui, & furtout d'y répandre ce ridicule qui rendoit fes jugemens redoutables aux Auteurs. Les Poëtes dramatiques le craignoient principalement; il tenoit fes affifes dans les foyers des différens fpectacles, & étoit écouté comme un oracle, des gens du monde.

Le 24 *Janvier* 1782. Le bal qui a eu lieu cette nuit à la ville, étoit déteftable par la difficulté d'y aborder en voiture, malgré toutes les précautions prifes à cet effet; pour la cohue immenfe qui s'y eft trouvée en plus grand nombre que n'en pouvoit contenir la fuperficie de l'hôtel, enfin, pour l'efpece de monde, dont la plus vile canaille de Paris faifoit une très-grande partie. Le Roi & la Reine ont d'abord foupé au temple très-gaîment & fe font enfuite rendus à la fête. La Reine s'eft habillée chez le Sieur Buffaut, le Tréforier de la ville, & eft de là entrée au bal au milieu d'une quarantaine de femmes de la Cour. Leurs Majeftés fe font trouvées elles-mêmes fi preffées, que la Reine a crié un moment: *j'étouffe*, & que le Roi a été obligé de fe faire place à coups de coude. Malgré cela, ils ont paru s'amufer.

Le 24 *Janvier* 1782. Le fameux Olavides eſt conſtamment ici depuis pluſieurs mois, & il n'y a pas d'apparence qu'il retourne en Espagne. Il s'eſt tiré adroitement de l'inquiſition, ſecondé de ſon Médecin qui a déclaré que les eaux de banieres ſeroient néceſſaires à ſa ſanté. Il paroît qu'on a bien voulu adopter en quelque ſorte cette tournure & favoriſer ſon évaſion indirectement, puiſqu'on auroit pu prendre des précautions pour s'aſſurer de ſon retour. Quoi qu'il en ſoit, étant à Baniere il s'en eſt bien trouvé, & a eu beſoin d'aller a Toulouſe; de là il a pris ſon eſſor pour Paris où il eſt. L'Eſpagne a fait quelque réclamation à ſon égard, & il a été obligé de ſe retirer vers M. de Vergennes qui l'a aſſuré de la protection du Roi. Il eſt ici ſous le nom de Comte de Pillo.

Les humiliations, les indignités, les mauvais traitemens qu'il a éprouvés, ont altéré ſa figure, qui étoit très-belle; il paroît affaiſſé ſous le poids de la douleur. Il vit de rentes qu'il s'étoit conſtituées ſur cet Etat.

Nos Philoſophes ne manquent pas de le voir & cherchent à adoucir ſes chagrins. On ſait qu'un de ſes griefs étoit d'avoir traduit en Espagnol divers ouvrages de Voltaire & ſur-tout ſon *Dictionnaire Philoſophique*. Les partiſans de ce grand homme ne peuvent que lui ſavoir gré d'avoir été ainſi le martyr de ſon enthouſiaſme pour lui.

Le 25 *Janvier* 1782. Paris eſt plein de gens

de lettres eſtimables & d'érudits modeſtes, qui, ſans avoir ni titres littéraires, ni penſions, n'en travaillent pas moins avec ardeur au progrès de nos connoiſſances. Tel étoit un ſavant trop peu connu, mort le vingt Novembre dernier. C'étoit M. *Barbeau de la Bruyere*, né à Paris en 1710 d'un marchand de bois. Pour ſe ſouſtraire aux reproches de ſa mere, qui vouloit en faire un Marchand & non un Littérateur, il ſe réfugioit & ſe cachoit avec ſes livres ſur les plus hautes piles du chantier. Il avoit d'abord embraſſé l'état eccléſiaſtique, & fait pluſieurs ouvrages de théologie imprimés chez l'étranger, ce qui doit le faire ſuſpecter violemment de Janſéniſme, d'autant qu'il avoit commencé à étudier à la doctrine chrétienne, congrégation très-renommée dans le parti.

Il changea de goût en Hollande & ſe livra à la géographie & à l'hiſtoire. Il en rapporta pluſieurs cartes du pays fort ſavantes, peu connues alors en France, & très-utiles à M. Bouache de l'Académie des Sciences, qui a de grandes obligations à M. Barbeau de la Bruyere, Auteur de toute la partie érudite de ſes ouvrages.

En 1759 il parut cependant ſous le nom de M. Barbeau une *Mappemonde hiſtorique*, carte ingénieuſe & vraiment nouvelle, où il a ſu réunir en un ſeul ſyſtême la géographie, la chronologie & l'hiſtoire: il eut la modeſtie de ne ſe donner que pour avoir exécuté l'idée de M.

l'Abbé *d'Artois*, Chanoine de Saint-Honoré, mort vingt-quatre ans avant; mais on ne voulut pas croire son annonce généreuse.

M. Barbeau n'a pu développer tout le talent qu'il avoit en ce genre, par la nécessité de gagner sa vie en donnant des éditions, & en travaillant en sous-ordre pour des Auteurs qui ne le valoient pas, & se paroient de son mérite. Tel étoit l'Abbé de la Croix dont *la Géographie moderne* appartient plus, quant au fonds, à l'éditeur qu'au propriétaire même: il a encore considérablement amélioré les *Tablettes Chronologiques* de l'Abbé Langlet. Son œuvre la plus considérable est la *Bibliotheque Historique de la France* en cinq volumes *in*-f°. Ce livre, ébauché par le Pere le Long, continué par M. de Fontette, a été perfectionné par M. Barbeau.

Quoique très-mal-aisé, un trait qui lui fait plus d'honneur que tous ses ouvrages, c'est d'avoir vendu un contract de 400 livres, seul bien qu'il eût recueilli de la fortune de son pere, pour secourir deux jeunes Russes que l'amour des lettres avoient engagé de sortir de leur pays.

Sentant dans sa vieillesse la nécessité d'une compagne, il se maria en 1779. Quelques heures avant d'être frappé d'apoplexie, il travailloit encore à des recherches sur les antiquités de l'église de Montmartre, sa paroisse.

La seule société savante où M. Barbeau soit

entré, c'eſt l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre. Il deſiroit fort qu'on créât pour lui un titre d'*Antiquaire de France* & il l'a rempli ſans l'avoir. Dès l'âge de cinq ans il avoit annoncé une mémoire prodigieuſe : il étoit une bibliotheque vivante, & ſe connoiſſoit parfaitement en bibliographie.

Le 26 *Janvier* 1782. La piece de *Jeanne de Naples* étoit déjà tombée deux fois dans les regles aux termes du nouveau réglement, & à la troiſieme fois elle auroit appartenu en propre aux Comédiens. L'Auteur a craint cet évenement & a préféré en la retirant de ſe ménager le moment favorable de la remettre avec des corrections.

Le 26 *Janvier* 1782. On compte déjà trois perſonnages arrêtés & détenus priſonniers, relativement à l'ouvrage intitulé, dit-on aujourd'hui, *Vie d'Antoinette* : ſavoir ce *Jaquet* dont on a parlé, un Libraire nommé *Coſtar*, très-connu & ayant déjà fait banqueroute, & un M. de *Marcenay*, homme du monde, mais libertin & mauvais ſujet.

Le 27 *Janvier* 1782. On a célébré, ſuivant l'uſage, la venue de leurs Majeſtés dans Paris par une médaille repréſentant d'un côté le Roi & la Reine avec cette légende. Lud. XVI, Fr. & Nav. Rex : Mar. Ant. Auſt. Reg. F.; & de l'autre la France tenant le Dauphin dans ſes bras, avec cette légende: *Felicitas publica*, & pour exergue: *natalis Delphini die XXII Octo-*

bris

bris 1781. Ces médailles ont été distribuées le Lundi aux personnes en place & jetées au peuple sur la route.

Le 27 *Janvier* 1782. La translation des prisonniers civils à l'hôtel de la Force, commencée le 10 Janvier, a été entierement achevée le 19. Ce nouvel établissement est distingué des autres par l'étendue du local, & conséquemment par la salubrité qui en doit résulter, par la commodité des logemens, la diminution des frais, & la suppression de perceptions abusives, telles que les droits de bien-venue & autres en usage jusqu'à ce moment.

Un des avantages de cette maison le plus remarquable consiste dans la séparation de chaque genre de prisonniers. Il y a huit cours & six départemens.

Le premier est uniquement destiné au logement des employés, aux premiers guichets & à tous les accessoires du service.

Le second aux prisonniers détenus pour mois de nourrice.

Le troisieme aux autres débiteurs civils de toute espece.

Le quatrieme aux prisonniers de police.

Le cinquieme réunit toutes les femmes prisonnieres.

Et le sixieme sert de dépôt aux mendians.

Un des changemens les plus essentiels, dont on s'apperçoit déjà dans la maison, c'est que les chefs en sont infiniment plus honnêtes, &

qu'il n'eſt pas juſqu'aux guichetiers qui, au lieu d'être repouſſans & barbares comme autrefois, ſemblent porter ſur leur phyſionomie l'humanité, la commiſération, la bienfaiſance.

Le 27 *Janvier* 1782. M. *Mercier* n'a point perdu de tems chez ſon Imprimeur de Neufchâtel, & il paroît déjà une nouvelle édition de ſon *Tableau de Paris*, augmentée de deux volumes, en ſorte qu'il eſt en quatre aujourd'hui.

Le 28 *Janvier* 1782. Extrait d'une lettre de Bezançon du 15 Janvier.... Nous ne ſommes pas ſurpris du Sieur *Jaquet*. Un homme qui de Magiſtrat, à ſon aiſe, appartenant à pluſieurs Conſeillers de notre Parlement, ſe transforme en eſpion, en colporteur, ne peut être qu'un mauvais ſujet, & l'on ne ſauroit le plaindre. Le bruit s'eſt bien répandu ici qu'il avoit été expédié à la Baſtille. Cependant nous croyons qu'on l'eût ſupplicié plus légalement, ſi l'on eût voulu en faire un exemple.

Le 28 *Janvier* 1782. Tous ceux qui ont occaſion d'aller voir les nouvelles priſons, en ſortent enchantés.

Chacun des ſix départemens a ſes guichets particuliers, & ils ont entre eux les communications qui peuvent être utiles au ſervice ſans nuire à la ſureté; il y a dans la plupart des chambres un, deux, trois & quatre lits &, ſurtout dans le département des débiteurs, pluſieurs chambres ont des cheminées; il y a en outre de vaſtes dortoirs dans leſquels les priſon-

niers, hors d'état de payer un loyer, sont cependant couchés dans des lits à bascule qui se relevent pendant le jour, & qui sont garnis d'un matelas de laine & crin, d'un traversin & d'une couverture.

Chaque département a sa cour, sa galerie couverte, & des fontaines qui fournissent toute l'eau nécessaire; il y a en outre un chauffoir commun pour les prisonniers qui n'ont pas le moyen d'être en chambre particuliere, des reverberes illuminés toute la nuit, & un lieu destiné pour les repas communs.

On a placé dans cette prison deux chapelles, où chaque espece de prisonniers assiste régulierement aux offices, sans qu'ils puissent se voir, ni se communiquer en aucune maniere.

Une infirmerie très-salubre, & dans laquelle tous les malades seront couchés seuls, est divisée en deux salles l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes; elle est placée à la portée des différens départemens. On y a réuni tous les accessoires nécessaires & principalement une pharmacie, où se trouve le dépôt des drogues à fournir dans toutes les prisons de la ville.

Enfin, tous les pauvres prisonniers qui n'ont aucune ressource, y sont non-seulement couchés seuls, comme on l'a déjà dit, mais ils reçoivent encore chaque jour une livre & demie de bon pain & une portion, soit de viande, soit de légumes; on leur donne des vêtemens quand ils

en manquent, & du linge blanc une fois la semaine.

Le 28 *Janvier* 1782. MM. *Piis* & *Barré* s'obstinent à vouloir être sifflés une seconde fois & demain l'on reprend leur *Gâteau des Rois*. En attendant, voici une épigramme qu'on distribue; elle est adressée au Sieur *Piis*.

Pour ton gâteau fait à la hâte,
Te voilà, cher Piis, rudement rembarré.
Quoi diable aussi fais tu de ton Monsieur Barré?
Car, entre nous, c'est un vrai gâte-pâte.
Veux-tu savoir le fin de l'art ?
Chasse-moi ce garçon, travaille davantage,
Et chez le pâtissier Favart
Va faire encor deux ans d'aprentissage.

Le 29 *Janvier* 1782. Un plaisant a parodié l'épigramme contre Mad. la comtesse de Genlis & fait la réponse suivante.

Aujourd'hui prude, hier galante,
Tour à tour folle & Docteur,
Genlis, douce Gouvernante
Deviendra dur Gouverneur,
Et toujours femme charmante
Saura remplir son destin:
On peut bien être pédante
Sans cesser d'être catin.

La Reine répugnant à venir aux bals de l'opéra dans la nouvelle salle des boulevards, ils ont été transférés au château des Tuilleries, à celle où joue aujourd'hui la comédie Françoise. Le bruit

ſe répand même qu'après le départ de celle-ci, l'Académie Royale de Muſique y reprendra ſes ſéances; mais M. le Comte d'Angiviller s'y oppoſe fortement, & non ſans raiſon.

Meſſieurs Mique, Hazon, Brebion, Intendans & Inſpecteurs des bâtimens du Roi, conjointement avec M. Morat, Commandant de la compagnie des Gardes-pompes, ſe font tranſportés au Louvre & aux Tuilleries & ont fait une viſite générale des deux palais. Leur rapport a été des plus effrayans; ils ſe ſont accordés à déclarer qu'il n'y avoit point de palais plus combuſtibles, ſurtout dans la partie où eſt la ſalle de la comédie Françoiſe. C'eſt ce qui détermine M. le Directeur général des bâtimens du Roi a rejeter tout établiſſement de cette eſpece; on regarde même le projet de bâtir l'opéra futur dans le voiſinage, comme très-incertain, & il en pourroit bien réſulter que le Duc de Chartres obtiendroit de nouveau la faveur d'avoir l'opéra chez lui.

Le 29 *Janvier* 1782. Quoique le feu ait été très meſquin, la décoration en étoit ſuperbe & frappoit le ſpectateur par un coup d'œil impoſant. Elle repréſentoit le temple de l'Hymen, formé par un portique de colonnes ſurmonté d'un fronton & couronné d'un attique. Sur les degrés étoient des piédeſtaux dans les angles, où des enfans ſe voyoient portant des torches & des brandons enflammés. Du centre du temple s'élevoit un autel chargé des offrandes des Fran-

çois pour la prospérité de la famille royale. La France étoit sous l'emblême d'une femme devant le portique du temple, recevant des mains de l'Hymen, accompagné de la Paix & de l'Abondance, l'Enfant auguste & précieux qui vient de naître.

Le couronnement de l'édifice étoit orné d'emblêmes & de bas reliefs, surmonté par des enfans & des aigles, tenant des guirlandes & en décorant le temple.

Le tout étoit posé sur un double soubassement en rochers, dont le premier orné sur le devant d'un groupe de figures représentant la Seine & la Marne; leurs eaux mêlées sortant par une urne, couloient dans une grande conque, d'où elles tomboient en nappe au milieu des Tritons & des Nayades, habitans de ces fleuves, rassemblés pour prendre part à la fête : du reste, des fontaines jaillissantes, des bassins. Le second soubassement étoit formé par des rochers & des grotes agréables au dessous du temple, où l'on montoit par des escaliers tournans, bordés de plantes & d'arbres fleuris.

Des deux côtés le temple étoit accompagné de deux colonnes colossales surmontées d'un groupe de dauphins portant un globe aux armes de France, terminé par une couronne.

Le 30 *Janvier* 1782. Le mandement du Cardinal de Rohan, Evêque-Prince de Strasbourg, a été rendu pour la solemnité de la fête séculaire du rétablissement du culte catholique dans

la cathédrale & la ville de Strasbourg. A la fin il est dit: donné à versailles, où nous sommes fixés par notre charge auprès du Roi, le 12 Octobre 1781.

Le Prélat prend occasion de cette circonstance pour déclamer contre la nouvelle philosophie, qui déclare une guerre ouverte à la croyance de dix-huit siecles, qui écrit publiquement contre l'évangile, qui lui substitue des écrits insidieux, reproduit des ouvrages qu'une sage génération avoit condamnés aux ténebres, & à l'oubli. Il vient ensuite à la nouvelle édition de Voltaire à laquelle on travaille au Fort de Kell près de sa ville épiscopale & sous sa jurisdiction spirituelle; mais il n'ose nommer ni l'ouvrage, ni l'auteur; il prend une circonlocution & s'écrie:

„ Eh! dans quel siecle auroit-on vu établir „ une forge d'impiété, où l'on frabriquât contre la religion des armes nouvelles, que l'art „ y prépare avec soin & que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des Ecrivains les plus „ licencieux, les paradoxes des Auteurs les plus „ téméraires: ce n'étoit point assez de tous „ ceux qu'ils avoient hazardés dans les ouvrages „ qu'ils ont pu publier de leur vivant; on va „ fouiller dans leurs cendres pour en extraire „ ce qu'ils auroient rougi d'avouer.....

Tel est le paragraphe que les Académiciens & partisans de Voltaire reprochent à un *Prélat*,

membre de l'Académie Françoiſe & confrere du défunt, & dont les dévots & les zélés lui font un crime auſſi pour ſa puſillanimité à n'oſer attaquer ouvertement & de front une entrepriſe ſi dangereuſe pour l'autel & le trône.

Quoi qu'il en ſoit, les Grands-Vicaires du Cardinal de Rohan ſe diſculpent de leur côté en cette occaſion, & déclarent que c'eſt lui-même qui a fait ſon mandement.

Le 30 *Janvier* 1782. C'eſt aujourd'hui que doit enfin avoir lieu à Verſailles le bal des Gardes-du-corps, qui ſera d'abord paré, & enſuite maſqué. Il ſe donnera dans la nouvelle ſalle d'opéra, décorée particulierement pour cette fête. On a fait hier la répétition de l'illumination qui a produit le meilleur effet & enchanté tous les gens de goût appelés à ce ſpectacle.

Le 31 *Janvier* 1782. Ce qu'on rapporte du bal des Gardes du corps en donne la plus haute idée; jamais fête n'a été ſi brillante ni ſi bien ordonnée: tout s'y eſt paſſé avec la plus grande décence, avec une politeſſe rare & ſoutenue depuis le commencement juſqu'à la fin. En voici les anecdotes principales.

M. de Preſy un des Majors de cour, & le plus ancien des Gardes du corps, devant avoir l'honneur de danſer avec la Reine, ſuivant un ancien uſage, S. M. lui a permis de faire la révérence du menuet avec elle; on en eſt reſté là, & l'on eſt paſſé aux contre-danſes. Entre les huit Gardes-du-corps nommés pour faire les

honneurs du bal, la Reine a choisi M. de Mouret, qui, intimidé d'abord, a vu la Souveraine le rassurer avec bonté. A la fin il a reconduit S. M. à sa place, & elle lui a remis sur son chapeau un paquet où s'est trouvé une boëte d'or dans laquelle étoit un brevet de Colonel.

Un particulier s'étant immiscé de danser à une des trois contre-danses où étoit la Reine, le Roi, quoiqu'il ait la vue basse, l'a fort envisagé & ne le reconnoissant point pour lui avoir été présenté, a chargé le Prince de Poix de vérifier le fait. Le quidam a répondu qu'il étoit le comte de Luçon, Capitaine à la suite du régiment de Champagne, que n'étant point Colonel, il ne pouvoit encore être présenté; mais qu'il étoit fait pour l'être. S. M. a ordonné en conséquence à M. de Ségur qu'il eût à le faire partir incessamment pour son régiment. Par une impudence rare, ce même aventurier a eu celle de se trouver aussi au bal masqué sans l'être, en sorte que le Prince de Poix n'a pu s'empêcher de lui témoigner sa surprise de le rencontrer encore là, malgré la liberté que tout le monde avoit d'y être à cet instant.

M. le Prévôt des Marchands étant venu badauder au bal masqué, un masque lui a dit qu'il faisoit bien de se trouver en pareil lieu pour apprendre à donner des fêtes.

Le premier *Février* 1782. Les calembours continuent: il est question aujourd'hui d'un voyage que M. le Duc de Chartres doit faire en

Italie pendant qu'on bâtira ſon palais; on dit qu'il pouſſera juſqu'à Conſtantinople pour y apprendre le rôle de Grand-Seigneur.

On dit que Mad. la Comteſſe de Genlis doit commencer l'éducation des Princes par le reverſi, afin de leur apprendre *à le mettre à la bonne.*

Le 2 *Février* 1782. MM. Piis & Barré avoient d'abord cru capter les ſuffrages du public pour leur ſéconde repréſentation du *Gâteau des Rois* ou *Gâteau à deux feves*, par une longue piece de vers inſérée au journal de Paris ſous le titre de *Stances élégiaques* dans leſquelles ils ſembloient perſifler leurs critiques & rire de leur chute prétendue; enſuite, par une précaution mieux imaginée, ils avoient répandu à peu près deux cens battoirs dans le parterre, d'où il eſt réſulté une cacophonie conſidérable, puiſqu'une moitié applaudiſſoit à tout rompre, lorſque l'autre ſifloit encore plus fort.

Mais le parquet & les loges ne pouvant être gagnés ainſi, & piqués d'une note inſolente des dites ſtances élégiaques, ont malheureuſement fait pancher la balance du côté des frondeurs.

Les Acteurs d'ailleurs, eux-mêmes indiſpoſés contre ces Auteurs des Boulevards, voulant leur faire la loi & les traiter deſpotiquement, ont déclaré à ces Meſſieurs que c'étoit beaucoup trop de s'être prêtés à une ſeconde repréſentation; cependant, pour ménager l'amour propre des Auteurs, ils ſont convenus qu'ils ſeroient cenſés la retirer de leur plein gré, & écriroient

aux Comédiens une lettre oſtenſible pour le public, où, en convenant que le laps de tems écoulé entre la premiere & la ſeconde repréſentation annulloit le ſeul mérite de cette bagatelle, ils ſe déſiſteroient de leur droit, en ſe réſervant la liberté de le faire valoir en tems & lieu.

Tel a été le *Mezzoterminé* trouvé à cette grande & longue négociation.

Le 2 *Février* 1782. Mad. la Comteſſe de Beauharnois, qui tient aujourd'hui le bureau d'eſprit le plus accrédité, qui d'ailleurs n'eſt pas ſans prétention encore à la beauté, doit néceſſairement être en bute à beaucoup de ſarcaſmes. En voici un nouveau lancé contre elle; c'eſt un diſtique.

Chloé, belle & poëte, à deux petits travers;
Elle fait ſon viſage & ne fait pas ſes vers.

Le 3 *Février* 1782. Le ſieur Piis, d'une inſolence qui n'a pas d'exemple, & ſe manifeſte dans une foule de vers contre ſes critiques dont il inonde le public, reçoit de tems en tems des ripoſtes très-humiliantes. Il en veut ſurtout à M. Geoffroy, qui fait aujourd'hui en chef l'année littéraire & le perſifle ſouvent ſur ſes pieces. Dans ſes diatribes il s'efforce quelquefois de ſinger Voltaire, qui, connoiſſant le goût du ſiecle pour les calembours, s'y livroit ſouvent afin de rendre ſes ennemis plus ridicules, & jouoit ſur le mot. En parlant du Journaliſte & feignant de le regarder comme un nouveau venu

dans la littérature, le Sieur Piis a affecté dans une facétie de demander quel eſt ce Geoffroy; ſi c'eſt *Geoffroy l'Angevin* ou *Geoffroi l'Aſnier*, noms de deux rues de Paris? Celui-ci en parlant de ce dernier quolibet l'aſſomme par le quatrain ſuivant.

Oui, Piis, je ſuis Geoffroi l'Aſnier ſans doute,
Car à grands coups de fouet je chaſſe devant moi
Tous les ânes brayans & têtus comme toi,
Que je rencontre ſur ma route.

Le 3 *Février* 1782. On s'occupe actuellement à l'opéra, du *Théſée* remis en muſique par le Sieur Goſſec. Comme il a fallu adapter le poëme aux intentions du compoſiteur, le réduire en 4 actes, y faire des ſuppreſſions, des coupures, des changemens, celui-ci a eu recours à ſept ou huit perſonnes, à Meſſieurs de *Cinqmars*, *Gaillard*, *Pitra*, *Desfontaines*, *de Charnoi*: c'eſt aujourd'hui un véritable habit d'Arlequin. Pour comble de ridicule, il a exigé un nouveau dénoûment. Suivant les notes conſervées dans les archives du théâtre lyrique, celui de *Quinault* a paru toujours bruſqué, forcé & a manqué ſon effet. Ce travail exigeant plus de génie, il a clandeſtinement engagé M. Rochon de Chabannes à lui en fournir un. Le Poëte moderne n'a pas cru devoir mutiler l'ancien; mais en intercalant dans la ſcene une douzaine de vers qui ſe lient adroitement à ceux qui précedent & à ceux qui ſuivent, il a eu l'art de le rendre vraiment

dramatique & d'y jeter le plus grand intérêt. Le Muſicien étoit convenu de lui garder le ſecret; malheureuſement néceſſité à montrer ce nouveau dénoûment au comité, Meſſieurs en l'approuvant ont jugé à propos d'y mettre du leur, & il n'eſt pas juſqu'à un M. Morel, ami & conſeil de M. de la Ferté, qui s'eſt aviſé d'y inſérer de ſes vers. M. Rochon, ne pouvant tolérer un pareil accouplement, a été obligé de ſe démaſquer, de réclamer ſa propriété & d'exiger ou que le dénoûment fût donné tel qu'il l'avoit fait, ou lui fût reſtitué. C'eſt aujourd'hui la matiere d'une grande négociation qui retarde la repréſentation de l'ouvrage.

Le 3 *Février* 1782. Le concert d'hier n'a pas pris, & nos petits-maîtres s'écrioient ſouvent & très-haut: *C'eſt déteſtable.* D'ailleurs, tous les morceaux qui le compoſoient étoient connus du public, & entre les Virtuoſes il n'y avoit de nouveau que MM. *Wachtres* & *Ech.* La belle exécution du premier a fait grand plaiſir: on a ſurtout admiré la netteté & la pureté des ſons qu'il a l'art de tirer d'un inſtrument auſſi ingrat que la clarinette. Le ſecond de qui l'on devoit plutôt attendre ce genre de mérite, parce que le violon eſt plus propre à rendre agréablement les difficultés, n'a pas produit la même ſenſation: ſon jeu a quelquefois paru maigre; il eſt cependant en total aſſez brillant; mais trop ſouvent peut-être aux dépens de la ſureté des intonations; qualité eſſentielle, qu'il

eft à préfumer que ce jeune Muficien acquerra par le travail. Du refte, il n'a que quatorze ans; il eft de la mufique de S. A S. Monfeigneur l'Electeur Palatin.

Le 3 *Février* 1782. On a mis en chanfon le calembour concernant Mad. la Comteffe de Genlis.

Sur l'Air : *Vous m'entendez bien.*

Aux Princes Genlis doit, dit-on,
Du reverfi donner leçon :
C'eft de fa politique
Eh bien !
Une fine rubrique,
Vous m'entendez bien.

Ces éleves bientôt inftruits,
S'amufant les jours & les nuits,
Pour peu que le jeu donne,
Eh bien !
Le mettront à la bonne,
Vous m'entendez bien.

Le 4 *Février* 1782. On affure que le Roi a été fi content de la fête de Meffieurs les Gardes du corps, qu'il fe propofe d'en donner une pareille à M. le Comte & à Madame la Comteffe du Nord lorfqu'ils viendront en France. En attendant, pour qu'il ne manquât rien à la premiere, on y a diftribué auffi des couplets, & voici un impromptu à la Reine qui doit la flatter infiniment.

Le ciel de tous fes dons, aimable Souveraine,

Fut envers vous ſi libéral,
Que quand vous ne ſeriez pas Reine,
On vous proclameroit par choix Reine du bal.

On a fait auſſi un Calembour ſur M. Le Comte de Luçon. Comme ce qui le fit remarquer du Roi, c'eſt qu'il n'étoit pas dans le coſtume brillant des autres danſeurs : on dit qu'il va avoir un procès avec ſon Tailleur, parce qu'il lui avoit demandé un habit de bal, & qu'il ne lui a apporté qu'un *habit de chaſſe*.

Le 4 *Février* 1782. Les Comédiens François ont remis depuis quelque tems, on ne ſait pourquoi, une tragédie de M. le Blanc, intitulée *Manco Capac*, jouée pour la premiere fois en 1763 avec un ſuccès très-équivoque : il n'avoit pas été plus conſidérable à cette repriſe ; mais, aujourd'hui que c'étoit la troiſieme repréſentation, le parti qui la ſoutient a fait un effort violent & l'a emporté. On a demandé l'Auteur avec acharnement, & celui-ci a cru devoir ſe rendre au deſir du public, & a paru ſur le théâtre traîné par le Sieur la Rive.

De grandes ſentences philoſophiques, de belles maximes philoſophiques, & puis de la philoſophie, & toujours de la philoſophie, voilà ce qui fait le fonds de cette piece. Du reſte, ni mouvement, ni action, ni intérêt: mais c'eſt un ouvrage de ſecte, & il a été ſoutenu par toute la cabale philoſophique. On ne doute pas que cette exploſion ne pouſſe inceſſamment l'Auteur à l'Académie Françoiſe

dont les coriphées le soutiennent.

Le 4 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens ne tarissent point: ils jouent demain une nouveauté, ayant pour titre la *Soirée d'été*, opéra comique en un acte & en vaudevilles. Il est de M. *Parisau.*

Le 5. *Février* 1782. La nouveauté jouée aujourd'hui aux Italiens, n'a point d'intrigue; on n'y trouve pas même des couplets aussi agréables que dans la parodie de Richard III. Cependant on a eu de l'indulgence pour l'Auteur, & l'on a fait répéter le dernier couplet, consacré, suivant le vieil usage à se concilier le public. C'est une villageoïse qui chante.

Helas! du moins si notre zele
Fait tout pour réchauffer nos jeux,
Sur les défauts de ste bagatelle,
Messieurs, daignez fermer les yeux.

Le plaisir que prennent des paysans à jouer au gage touché & à se faire des niches, forme tout le fonds de la piece. Ce léger moyen ne laisse pas que d'amener des situations, mais trop foibles sans doute pour soutenir l'ouvrage.

Le 5. *Février* 1782. La géographie vient de perdre un de ses plus grands coriphées en la personne de M. *Bourguignon d'Anville*: comme il étoit membre des deux Académies des Sciences & des Belles-Lettres, son élogé y sera sans doute traité amplement. Nous nous contenterons d'observer ici que c'étoit un savant dans le genre

re ancien, point petit-maître, point bel esprit, point répandu. Il ne connoissoit guere que son cabinet. Tant que ses forces le lui ont permis, il a travaillé quatorze ou quinze heures par jour, & il trouvoit fort étrange que ses éleves ne pussent pas l'imiter. Un de ses grands regrets, qu'il exprimoit bonnement, sans orgueil & sans se rendre ridicule, étoit que la science qu'il soutenoit, seroit ensevelie avec lui, & il avoit raison à un certain point. Il étoit frere de M. Gravelot, un des plus habiles Dessinateurs de ce siecle.

Le 5 *Février* 1782. M. le Comte de Buffon ayant eu occasion d'envoyer ses œuvres à la Czarine, cette magnifique Souveraine lui a fait donner en échange la collection des médailles de son regne en or, présent d'environ 40, 000 liv. Elle y a joint une lettre charmante, & le Philosophe très-galant a répondu par une de remercîment dans le genre de celle qu'on a vue il y a un an adressée à Mad. la Comtesse de Genlis, mais proportionnée toujours à l'illustre héroïne.

Le 6 *Février* 1782. MM. *Piis* & *Barré*, dans une note insérée au journal de Paris avec leurs stances élégiaques sur la premiere représentation du Gâteau à deux feves, caractérisent ainsi les diverses classes de spectateurs, leur jugement & leur façon de s'exprimer.

Nous aurions dû rire de la chute de cette piece pour & contre laquelle on avoit parié; mais nous écoutâmes aux portes, & voici ce

que nous entendîmes aux petites loges des troisiemes : *D'honneur, Vicomte, il faut que ces jeunes Auteurs voient bien mauvaise compagnie ; car ils ne mettent jamais que des paysans sur la scene ;* aux secondes loges : *je ne leur conseille plus de répondre à M. G., qui vient de prouver dans l'année littéraire, N°. 39, que l'invention du pot de chambre de Jeannot, vaut mieux que celle de la balançoire dans les vendangeurs ;* aux premieres loges : *détestable, incroyable! je ne voudrois pas que mon cheval l'eût faite ;* au parquet : *ce sont de passables Oculistes, mais de bien mauvais Pâtissiers ;* au parterre... on ne disoit rien... on faisoit mieux, ou pis ; c'est selon, *& adhuc sub judice lis est.*

Le Vicomte de Choiseul, celui désigné dans cette note pleine d'humeur & d'impertinence, ami des lettres & qui les cultive, auteur de plusieurs chansons agréables, avoit jugé à propos de répondre à ces Messieurs par une lettre envoyée au même journal ; mais le comité de cet Aréopage, absolument vendu au Sieur *Piis*, n'a pas jugé à propos de l'insérer.

Le 6 *Février* 1782. On n'a pas manqué de chansonner aussi M. de Charlut sur sa nouvelle place de Major dans la Gendarmerie ; on le plaisante sur sa hauteur principalement : les Officiers de ce corps ne sont pas fâchés de voir tourner en ridicule ce jeune Seigneur ; mais le couplet est assez plat.

Le 7 *Fevrier* 1782. Extrait d'une lettre de Bruxelles du 1er. Février.... Il passe pour con-

ſtant en effet qu'il s'eſt imprimé ici bien des choſes par une ſociété qui eſt aujourd'hui preſque entierement détruite. Le Sieur Henry, Exempt de police, en a enlevé cinq vers le 8 Janvier. Le Sieur *Jaquet de la Douay*, le chef de la bande, arrêté quelque tems avant, les a vraiſemblablement dénoncés. Il eſt inconcevable que ce malheureux que nous voyions venir ici revêtu du titre reſpectable d'Inſpecteur de la librairie étrangere, eût abuſé de la confiance qu'on avoit en lui au point de faire imprimer, colporter & compoſer lui-même des libelles.

Il paroît depuis quelque tems un petit volume intitulé *Supplément à l'Eſpion Anglois.* On y parle ſurtout de la détention de M. Linguet & de la retraite de M. *Necker.* Ce pamphlet eſt très-mal écrit, n'a nul rapport à ſon titre, & ne peut ſortir de la même main que l'ouvrage auquel on veut l'accoupler. Il y a ſurtout deux pages de menſonges & d'horreurs ſur la Reine de France qui le rendent digne du feu. La police cherche ſagement à en retirer tous les exemplaires. On dit qu'il y a déjà chez vous pluſieurs colporteurs à la Baſtille, pour avoir vendu ce libelle.

On parle d'un ouvrage rare ſur la vie ou l'adminiſtration du comte de Maurepas; mais je ne le connois pas encore.

Le 7 *Février* 1782. Le Sieur Grammont eſt un bel exemple de l'inconſtance du public & du peu de fond qu'un Artiſte doit faire ſur ſa

faveur. Le Kain venoit de mourir; il parut & tout le monde crioit au miracle. On vouloit que ce fût le défunt ressuscité; on lui trouvoit sa voix, ses gestes, une telle ressemblance qu'il passoit pour le fils du défunt. L'amour propre du nouvel Acteur s'est tellement exalté, qu'il n'a plus étudié & est resté dans sa médiocrité. Le parterre, également outré & dans son amour & dans sa haine, a pris le Sieur Grammont en gripe, & enfin a manifesté son dégoût par l'explosion dont on a rendu compte. Les suites en ont été funestes pour lui au point que, comme il n'étoit reçu qu'à la pension, les Gentilshommes de la chambre ont donné ordre de le renvoyer absolument.

Le 8 *Février* 1782. On a parlé autrefois d'un Sieur de l'Epine, neveu du Sieur de Beaumarchais, que celui-ci avoit envoyé en 1777 chez les Insurgens avec un brevet d'Officier & une pacotille considérable de ses mémoires, de ses pamphlets & de ses comédies. Ce jeune homme n'a pas fait fortune avec; il a été obligé de revenir; & son oncle lui a su mauvais gré de n'avoir pas tiré meilleur parti de ses œuvres. Il lui a fait fermer sa porte; d'un autre côté, ses camarades se sont moqués de lui, & le Sieur l'Epine a été si sensible à ces affronts, qu'il a essayé de se brûler la cervelle. Ayant manqué deux fois son coup, il a mis le feu à sa chemise pour s'étouffer. Touché de remords & prévoyant les suites funestes que cet accident pourroit

causer à sa famille, aux voisins &c. en mettant le feu à la maison, il a appelé du secours, mais trop tard pour lui: il est mort des suites de son accident.

Le 8 *Février* 1782. On parle beaucoup d'un nouveau rescrit de l'Empereur, où il attaque le Clergé plus vivement que jamais & le renferme dans les bornes les plus étroites de son ministere, en le réduisant aux fonctions des premiers Apôtres. Ce rescrit envoyé à Bruxelles, a paru aux Magistrats tellement propre à exciter les réclamations des Prêtres & le fanatisme des peuples, qu'ils ont représenté à leur Souverain qu'ils n'osoient l'enregistrer. Ce Monarque a eu la modération de ne pas l'exiger, mais a ordonné qu'on s'y conformât dans toutes les occasions.

On raconte à ce sujet que lorsque l'Empereur eut eu avec le Roi de Prusse les conférences dont on a parlé dans le tems; ce dernier écrivoit à Voltaire: „ Je ne crois pas que l'Empe-„ reur m'ait pris pour son confident, mais, à „ en juger par sa conversation, c'est un Philo-„ phe qui nous effacera; nous ne sommes vous „ & moi que de petits garçons auprès de lui ".

Le 9 *Février* 1782. Un de Messieurs du Châtelet a en effet dénoncé aux services assemblés le mémoire contre M. de Brunville, comme un libelle. Cetre dénonciation a tourné absolument à la gloire du Procureur du Roi, dont il a été fait le plus grand éloge, ainsi que de M. le

Noir, le Lieutenant général de police, impliqué dans l'affaire, & qu'on accusoit d'abus d'autorité. L'on a arrêté de laisser, du reste, prendre au procès la tournure qu'il plairoit à la sagesse du Monarque de lui donner.

Il paroît que l'objet de Messieurs étoit uniquement de causer quelque mortification au Lieutenant civil, qui avoit voulu empêcher le Châtelet de prendre connoissance du mémoire.

On croit de plus en plus que tout l'esclandre est une suite des manœuvres ténébreuses de M. Moreau, l'ancien Procureur du Roi, cherchant à mettre son successeur *in reatu*, afin de se faire donner des Lettres de *continuatur*, & en gardant le prix de l'office, d'en conserver toujours les émolumens.

Par bonheur Messieurs du Châtelet ont éventé cette mine sourde.

Le 10 *Février* 1782. La maison de Sorbonne, depuis la mort de M. de Beaumont, étoit fort occupée du choix du successeur de ce Prélat à la dignité de Proviseur, dignité purement honorifique, mais possédée d'ordinaire & toujours par les membres les plus distingués du Clergé, soit du côté de la naissance, soit du côté du mérite. Plusieurs Rohan l'ont eue, & cette fois les grands personnages de cette maison ont desiré la faire rentrer chez eux. Cela regardoit naturellement l'Archevêque de Cambray, parce qu'il est de la maison de Sorbonne, condition requise pour la place; mais ce Prélat

étant peu considéré, même assez décrié pour ses mœurs, le Cardinal de Rohan a cru devoir se mettre en avant, & n'a eu pour compétiteur à craindre que le Cardinal de la Rochefoucault. Tant que la concurrence a duré, il y a eu beaucoup de brigues; les zélés ont gémi qu'on pût balancer en faveur du premier dont les scandales dans sa jeunesse n'ont pas été moins grands que ceux de son frere, & qui d'ailleurs passe pour n'être pas fort religieux, & même, malgré son mandement, pour entiché de la philosophie moderne, c'est-à-dire de matérialisme & même d'athéisme. On ne sauroit rendre toute la dissention que cette querelle a mise entre les électeurs. M. le Cardinal de la Rochefoucault n'est pas un génie, disoient ses partisans; mais il remplit très-bien toutes les fonctions de son état; c'est un Prélat exemplaire & d'un nom qui n'est pas médiocre. Malgré ces réflexions, comme l'élection se fait à haute voix & non par scrutin, la faveur l'a emporté; bien des Docteurs timides n'ont osé choisir, suivant leur vœu, ont craint le crédit du Grand Aumônier, & le Cardinal de Rohan a eu 48 voix contre 34 pour son compétiteur. C'est le jeudi 31 Janvier que la chose a été décidée. On a passé même par dessus l'usage & la regle, puisque le Cardinal de Rohan n'est pas de la maison.

Le 10 *Février* 1782. Extrait d'une lettre de Bar-le-Duc du 28 Janvier.... M. l'abbé Merlet, maître de musique de l'église noble & royale de St.

Max de cette ville, ayant atteint le 16 de ce mois ſa centieme année, a donné ce jour-là un repas ſplendide, auquel il avoit invité un grand nombre de perſonnes, & dont il a fait les honneurs avec un enjoument qui ne laiſſoit aucunement appercevoir le poids de ſes années. Il y a eu enſuite un concert dans lequel on a chanté un motet en l'honneur de ce reſpectable vieillard, qui a paru très-ſenſible à tous les témoignages d'intérêt & de ſatisfaction qu'il a reçus de toutes les perſonnes qui y ont aſſiſté. M. l'Abbé Merlet, né à Bezançon le 16 Janvier 1682, a été pendant pluſieurs années Me. de Muſique de Saint Germain l'Auxerrois, à Paris. Lors de la réunion des canonicats de cette égliſe à ceux de Notre-Dame, il quitta & revint dans ſa patrie pour y occuper la place qu'il a. Malgré ſon grand âge, il jouit d'une préſence d'eſprit admirable, & il n'y a que trois ans qu'il ne fait plus exécuter par lui-même la muſique de cette égliſe.

Le 11 *Février* 1782. Juſqu'à préſent *Silius Italicus*, Poëte latin, Auteur d'un poëme ſur la ſeconde guerre punique, étoit peu eſtimé & preſque ignoré. M. le Febvre de Villebrune a entrepris de le mettre en vogue. Il a d'abord corrigé le texte ſur quatre manuſcrits & ſur la précieuſe édition de *Pomponius* donnée en 1471, inconnue de tous les éditeurs. Il l'a complетté enſuite d'un long fragment trouvé dans la bibliotheque du Roi Enfin, il y a joint une traduction françoiſe. Il eſpere avec ces ſoins multipliés

tipliés avoir rendu ſon Auteur, fruit précieux de la plus ſaine critique, digne d'être rangé par les Univerſités au rang des Auteurs claſſiques, & lui procurer une célébrité qu'il mérite. Malheureuſement, ſa traduction eſt ſans élégance & d'une ſéchereſſe extrême.

Le 11 *Février* 1782. La Société Royale de Médecine, pour enlever de plus en plus à la Faculté toute la conſidération qu'elle pourroit avoir & lui ôter les divers moyens de faire connoître & d'exalter les ouvrages de ſes membres, pour mieux répandre au contraire ceux des membres de la nouvelle Compagnie par un organe tiré de ſon ſein & toujours prêt à les prôner, à imaginé d'avoir un ouvrage périodique à elle. Il ſera intitulé *Journal de Médecine militaire*: il eſt imprimé au louvre, publié par ordre du Roi, & n'eſt point deſtiné à être expoſé en vente: il paroîtra tous les trois mois. La rédaction en eſt confiée à M. de Horne, Médecin de Mad. la comteſſe d'Artois & confrere de la Société Royale; c'eſt la Société qui eſt chargée par le Roi de l'examen du Journal. Tout cela prouve combien il eſt favoriſé.

Le 11 *Février* 1782. Hier on jouoit à l'opéra *Iphigenie en Aulide*. M. le Marquis de la Fayette y étoit en loge. Le public l'a découvert dans le fond, où ſa modeſtie l'obligeoit de ſe tapir, & a ſaiſi le moment où le chœur chante: *Achille eſt couronné des mains de la victoire*, pour l'applaudir. Ce ſignal a encouragé l'Actrice, qui,

de son propre mouvement, a dirigé vers lui une couronne de laurier qu'elle tenoit en main. Elle n'a pu en faire d'avantage, n'y étant point autorisée par ses supérieurs. Le parterre a admiré la présence d'esprit de Mlle Torlay, qui avoit si bien saisi son vœu, & a redoublé de battemens de mains.

Tous les talons rouges, présens au triomphe du jeune héros, n'ont pas également approuvé l'action de Mlle Torlay; ils sont furieux que M. de la Fayette, à 24 ans, soit désigné Maréchal de camp, sans avoir passé par le grade de Brigadier; ils disent qu'il n'a rien fait d'extraordinaire, & qu'ils en auroient bien fait autant, s'ils avoient eu les mêmes occasions.

Au surplus, cette récompense est accordée par S. M. avec tous les ménagemens possibles. M. de la Fayette n'a qu'une lettre du Roi où S. M. lui déclare qu'étant au service de l'étranger, il n'est point susceptible d'aucun grade en France, mais cependant qu'elle le fait Maréchal de camp sans aucune fonction, & à prendre rang de la date du jour de cette lettre, lorsqu'il plaira à S. M. de le faire rentrer dans ses armées.

Le 12 *Février* 1782. Les amateurs des arts & des spectacles s'empressent de se pourvoir d'une collection précieuse de bustes que vient de mettre en vente le Sieur Merchi, Sculpteur. Ils sont au nombre de quinze & représentent MM. *Piccini*, *Sacchini*, *le Gros*, *Lainé*; Mlles *Beaumesnil*, *Girardin*, *Cadette*, *Guimard*, *Heinel*,

Théodore, *Allard*, *Peslin*, MM. *Vestris* pere, *Nivelon*, *Carlin* & Mad. *Todi*.

Le 12 *Février* 1782. Un des grands inconvéniens de l'arrêt du conseil du 9 Décembre 1780 ordonnant la relute des pieces déjà reçues à la comédie Françoise, c'est que les meilleurs Auteurs ou ne veulent pas s'y soumettre, sous prétexte qu'ils ne peuvent le reconnoître, n'ayant pas la sanction légale, qui est l'enregistrement, ou reculent parce qu'ils craignent le ressentiment des Comédiens, dont l'animosité pourroit les porter à refuser leurs ouvrages. Au contraire, les médiocres profitent de la circonstance pour passer sur le corps des anciens, ou pour jouir d'une indulgence sur laquelle ils comptent de la part des Histrions flattés de leur soumission. Voilà pourquoi depuis plus d'un an on n'a vu à ce théâtre presque que des chutes.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette conjoncture heureuse pour lui, que nous devons la Comédie du *Flatteur*, de M. *Lantier*, connu encore seulement par l'*Impatient*, petite piece très médiocre.

On assure que le Sieur *Préville*, chargé d'un rôle assez étendu, puisqu'il étoit d'environ trois cens vers, paroissant se peu soucier d'y jouer, l'Auteur, pour satisfaire cet Acteur, a supprimé tout-à fait de sa piece le personnage qu'il devoit représenter. On peut juger par cette anecdote du reste de l'ouvrage.

Le 13 *Février* 1782. Une cause de dol & d'usure compliquée, jugée le 7 de ce mois au

Châtelet a fait grand bruit & attiré beaucoup de ſpectateurs, moins à raiſon du fonds que des perſonnages acteurs dans cette ſcene judiciaire. D'une part, c'étoit un Chevalier de *Rutlidge*, Irlandois d'origine, homme de condition, Capitaine de Cavalerie, Auteur de la Comédie du *Bureau d'eſprit*, du joli Roman de la *Quinzaine angloiſe*, & d'un ouvrage périodique, intitulé *Le Babillard*; & de l'autre, M. *Deherain* notaire, accuſé d'avoir profité de la candeur & de l'inexpérience du jeune client qu'on lui avoit adreſſé, pour, avec le ſecours de confreres & intrigans auſſi peu délicats que lui, dépouiller cet étranger &, le conduiſant à travers un labyrinthe de manœuvres incroyables, le plonger dans un précipice dont il ne pût ſe retirer. Celui-ci traînoit à ſa ſuite ſon Corps, intéreſſé à conſerver l'honneur d'un de ſes membres, & une foule d'agioteurs, d'uſuriers, d'eſcrocs, avides d'apprendre comment on élude les loix, juſqu'à quel point on peut les enfraindre & compter ſur leur indulgence: l'autre avoit en ſa faveur tous les gens de lettres, tous les fils de famille perdus de débauche, tous les Militaires ſans conduite deſirant voir le glaive de la juſtice frapper ſur quelqu'un de ces corrupteurs publics, leur fourniſſant de funeſtes facilités de ſe ruiner, afin d'acquérir leurs biens à bon compte enſuite, & de s'enrichir à leurs dépens.

Le ſujet du procès étoit une terre vendue 120,000 liv. par le Chevalier de Rutlidge, à peine

majeur, ſans expérience, ignorant la valeur de ce bien, eſtimé aujourd'hui 400,000 liv., acquiſe par le Sieur Deherain ſous un nom fictif, quoique ſon Notaire & ſon conſeil; enfin, une uſure énorme de cet Officier public, qui, ſous prétexte de lui acheter ſa créance ſur le débiteur prétendu acquéreur de la terre, ne lui avoit donné qu'une très-petite valeur réelle.

M. Deherain récriminoit contre les inſultes, les menaces du Chevalier, que, pour en arracher quelque argent, il a fait un libelle contre lui, &, ſur ſon refus d'acheter ſon ſilence, le répand, le fait colporter dans les maiſons, dans les caffés, le fait vendre chez un Libraire pour trente ſols & chez tous les Marchands de nouveautés, enfin fait afficher un placard en ces termes: *du quatorze Février* 1774, *acquiſition clandeſtine & à vil prix par un Notaire au Châtelet de Paris, de la terre que ſon client l'avoit chargé de vendre.* Il produit en ſa faveur le jugement de ce procès criminel, qui, après ſix ſéances de rapport & l'examen le plus ſcrupuleux, le décharge de toute accuſation, lui permet de faire imprimer & afficher le jugement, ſauf à ſe pourvoir ainſi qu'il aviſera.

L'affaire repriſe au civil, M. Deherain a publié une conſultation en date du 3 Février 1762, ſignée de neuf des plus fameux Juriſconſultes, tous regardant comme inique & ſans fondement l'attaque du Chevalier; & en effet il a ſuccombé ſous la ſentence définitive.

Le 14 *Février* 1782. On accuse Madame la Comtesse de Genlis dans le nouvel ouvrage qu'elle vient de faire paroître sur l'éducation, d'avoir tracé des portraits très-ressemblans & très-satyriques, entre autres un de Madame de la Regniere, femme du Fermier général, sa bienfaitrice, & qui l'a accueillie dans un tems où elle manquoit de tout. Cette ingratitude a révolté: Mad. de la Regniere a un fils, homme de lettres, qui n'a pu supporter l'injure faite à sa mere, & qui, dit-on, s'est permis une chanson contre la premiere. Cette chanson est très-médiocre & d'une méchanceté plate; on ne peut la croire de M. de la Regniere, qui a trop d'esprit pour n'avoir pas vengé sa mere d'une façon plus spirituelle, & trop d'honnêteté pour n'avoir pas mis plus de noblesse & de grandeur dans son procédé. Quoi qu'il en soit, comme elle fait anecdote & contient une historique précieux de la vie d'une femme qui fixe aujourd'hui l'attention de toute la Cour & des gens de lettres, la voici. Elle est sur *l'air des trembleurs*.

Saint Aubin (1) dans sa patrie
Ne vivoit que d'industrie;
Elle étoit assez jolie,
Ses nuits lui payoient ses jours.
Bientôt par son savoir-faire
A l'abri de la misere,

(1) Nom de fille de Mad. la Comtesse de Genlis.

Son ame fut un repaire
De fraudes & de détours.

Genlis, époux digne d'elle,
De ses vices le modele,
Brûlant d'une ardeur fidele,
Vient lui présenter sa main:
Dans l'espoir du cocuage,
Il conclut son mariage,
Fondant son honteux ménage
Sur une épouse catin.

Grâces à son impudence
La voilà dans l'opulence;
Se livrant à sa science
Elle trame des noirceurs.
Elle imprime une bêtise;
Pour consommer sa sottise,
Elle doit tout à Céphise,
Elle en écrit des horreurs.

Le 14 *Février* 1782. *Coraline*, ancienne Actrice très-célebre dans son tems sur la scene italienne, vient de mourir. M. le Prince de Conti d'aujourd'hui, alors Comte de la Marche, avoit conçu pour elle une passion violente & lui avoit fait beaucoup de bien. Il lui avoit acheté le Marquisat de Silly, nom qu'a d'abord porté un fils qu'il en a eu, qu'il a reconnu, qu'il a logé dans son palais, occasion de sa rupture avec la comtesse de la Marche, & qu'il aime tendrement. Il est connu aujourd'hui dans le monde pour le Chevalier de *Vaureal*. Coraline se nommoit en

fon nom *Véroneze*, & étoit de cette famille, fort connue dans la troupe. Elle étoit fœur de feu Camille, infiniment plus eftimable qu'elle par fes talens & par fa conduite.

Coraline avoit eu plufieurs amans diftingués, entre autres le Prince de Monaco, qui un jour l'ayant furprife couchée avec un guerluchon obfcur, fe contenta de cette vengeance : il fit fimplement emporter de chez elle tout ce qui, étant à fes armes, pouvoit fervir de monument de fa paffion honteufe, & la quitta.

Le 15 *Février* 1782 On ne tarit point fur le compte de Mad. de Genlis. Voici encore une caricature fur elle en forme *d'énigme*.

En phyfique je fuis du genre féminin ;
Dans le moral je fuis du mafculin :
Mon exiftence hermaphrodite,
Exerce maint efprit malin ;
Mais la fatyre & fon venin
Ne fauroient ternir mon mérite.
Je poffede tous les talens,
Sans excepter celui de plaire :
Voyez les faftes de Citherre,
Et la lifte de mes amans ;
Et je pardonne aux mécontens
Qui feroient d'un avis contraire.
Je fais affez paffablement
L'ortographe, l'arithmétique ;
Je déchifre un peu la mufique,
Et la Harpe eft mon inftrument.
A tous les jeux je fuis favante,

Au trictrac, au trente & quarante,
Aux échecs, comme au biribi,
Au vingt & un, au reversi;
Et, par les leçons que je donne
Aux enfans sur le quinola,
J'espere bien qu'un jour viendra
Qu'ils sauront le mettre à la bonne.
C'est le plaisir & le devoir
Qui font l'emploi de ma journée:
Le matin ma tête est sensée,
Elle devient foible le soir;
Je suis Monsieur dans le lycée,
Et Madame dans le boudoir.

Le 16 *Février* 1782. Mademoiselle d'Orléans, morte le six au Palais Royal, des suites de sa rougeole, a été ouverte le huit sous la présidence du Docteur *Petit*. Cette opération étoit importante pour la réputation du Docteur Barthes, qui avoit prétendu que la jeune Princesse avoit un abcès dans la tête. M. Petit, par l'ouverture de cette partie noble, lui a démontré qu'il s'étoit trompé. Cependant, comme il y a un épanchement séreux, M. Barthes prétend se sauver par là. Quoi qu'il en soit, voici le dessous de cartes de cette querelle: Mad. de Genlis y entre encore pour quelque chose.

Soit rivalité d'esprit, soit mécontement personnel, soit hauteur, on a prétendu que Mad. de Genlis dans son nouvel ouvrage avoit aussi tracé le portrait de Mad. de Montesson, & cherché à la traduire en ridicule. On veut que celle-

ci, pour se venger, ait engagé le Docteur Barthes à profiter de la circonstance de l'état désespéré de Mlle d'Orléans, pour supposer qu'elle étoit tombée & qu'elle mouroit de cette chute, cause d'un abcès qu'on n'avoit pas prévu à tems. C'étoit inculper ainsi indirectement la gouvernante de négligence envers la jeune Princesse, ou d'une réticence non moins funeste; elle espéroit par là lui aliéner au moins Mad. la Duchesse de Chartres, ce qui pouvoit conduire à lui faire perdre sa place de Gouverneur. Jusqu'à présent tout ce complot, s'il a existé, n'a tourné que contre le Médecin.

Le 16 *Février* 1782. La comédie *du Flatteur*, jouée hier, n'a pas eu le succès que l'Auteur s'en promettoit; mais n'est pas aussi mauvaise qu'on s'attendoit à la trouver. On l'a jugée en général beaucoup trop longue, chargée de personnages épisodiques & n'étant point assez liée dans son intrigue, foible d'ailleurs, mal combinée & sans vraisemblance. On s'est apperçu de la suture où devoit se joindre le rôle supprimé de Préville, qui ne laisse en effet aucun vuide, & il ne seroit pas difficile d'en faire disparoître ainsi plusieurs autres. Cette piece devroit être réduite en trois actes, élaguée d'une foule de choses accessoires superflues, & le caractere principal pourroit alors devenir plus saillant & avoir plus de jeu. Il faut voir, au surplus, comment le Poëte l'aura arrangée pour la seconde représentation, & quel effet elle produira.

Le 16 *Février* 1782. M. de *la Live d'Epinay* vient de mourir; c'étoit un riche amateur des arts, jouant la comédie, & en faisant exécuter à sa terre avec beaucoup de goût & de magnificence; sa femme est une virtuose, surtout célebre par la passion de Jean Jacques Rousseau, que le mari avoit recueilli chez lui, & qu'il appeloit son *Ours*.

Le 17 *Février* 1782. Le musée de M. Pilatre de Rozier, infiniment préférable à l'assemblée de M. de la Blancherie, acquiert de plus en plus consistance. C'est une source d'instructions continuelles, d'expériences rares & hardies, très-capables d'attirer les curieux & de soutenir leur attention beaucoup plus qu'un spectacle muet, ne parlant qu'aux yeux, souvent stérile, ou la répétition des mêmes choses. Il est question aujourd'hui d'éprouver des machines propres à garantir les citoyens des dangers des eaux.

On plongera dans un très-grand cuvier d'eau un homme revêtu d'une robe impénétrable à cet élément, & il en ressortira sec, & les spectateurs en le touchant pourront s'assurer de la vérité du fait. Le même homme sera plongé encore, après avoir successivement revêtu plusieurs scaphandres, & on lui mettra plusieurs poids sur le corps pour prouver qu'une personne qui ne sait pas même nager, peut en sauver une autre qui seroit dans le cas de périr.

On fera voir aussi une autre robe de soie qui concentre tellement la chaleur du corps qu'une

perſonne qui en ſeroit revêtue en voyageant, ne ſentiroit pas les froids les plus rigoureux qu'on éprouve dans les régions du Nord.

On parle encore d'un bonnet pourvu d'une torche propre à éclairer ceux qui dans la nuit vont ſauver des eaux les hommes & les ballots.

Le même Auteur doit faire la démonſtration de pluſieurs autres machines pour garantir des dangers de l'eau, & même des chutes mortelles auxquelles ſont expoſés ceux qui ſecourent dans les incendies & ceux qui par état ſont obligés de travailler dans des endroits périlleux & fort élevés; enfin, il eſt queſtion de l'*Echelle en fuſée* qui ſauve 180 hommes en moins d'une heure, avec leurs meubles les plus précieux &c.

Tout cela reſſemble beaucoup à de la ch rlatannerie, & il faut voir comment l'inventeur opérera tant de merveilles.

Le 17 *Février* 1782. Chaque ſaiſon a ſes ſpectacles périodiques, qui varient de lieu & de forme ſuivant les convenances. Celui du carnaval eſt l'aſſemblage des maſques qui rempliſſent, ſoit à pied, ſoit en caroſſe, toute la rue Saint-Antoine, tout le faubourg, & prennent leurs ébats juſqu'au trône. Il y a quarante ans & peut-être un demi-ſiecle, que cette cohue très-brillante, formée des plus grands Seigneurs de la Cour, des Princes & même des Princeſſes du ſang, accompagnée d'équipages & de voitures magnifiques, de chars nouveaux & bizarres, à l'image d'un vaſte bal public joi-

gnoit celle des promenades de l'été. La tristesse des dernieres années du regne de Louis XV avoit absolument fait tomber ce genre de divertissement, qui n'étoit plus soutenu que par la police, soudoyant quelques gens de la canaille pour amuser le reste.

Il paroît reprendre sous le regne de Louis XVI, où le peuple respirant est plus libre de se livrer à sa gaîté naturelle. Son caractere, porté à la joie & aux folies, s'est surtout manifesté cette année, & le concours nombreux d'acteurs, de spectateurs & de carosses, favorisé par la beauté du ciel, a ramené ces spectacles des anciennes orgies qu'on regrettoit: mais en même tems, l'ordre le mieux établi a prévenu les excès & les malheurs trop ordinaires à de semblables fêtes. Le guet, répandu depuis la Greve jusqu'au terme de la course, prescrivoit aux voitures leur marche & empêchoit toute confusion, ce qui en rendoit le coup d'œil encore plus enchanteur.

La foule des masques a été telle qu'ils se sont répartis en une autre promenade, & ont occupé aussi la rue Saint-Honoré, moins propre par sa largeur à cette procession, mais plus riche & plus décorée. On ne doute pas que ce goût ramené, on n'enchérisse encore à l'avenir sur la magnificence de nos anciens en ce genre.

Le 17 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens se disposent à donner incessamment au public encore une nouveauté. Cette fois c'est une co-

médie en un acte, en prose, ayant pour titre *Les deux Fourbes*.

Le 18 *Février* 1782. M. le Président de Châteaugiron vient de mourir. Son nom, déjà en exécration en Bretagne, n'est pas moins détesté ici de ceux qui n'aiment ni les fourbes, ni les traîtres. Avocat général au Parlement de Bretagne, il desiroit passer à la place de Procureur général & fut un des plus ardens persécuteurs de Messieurs de Caradeuc; obligé de sortir de sa Compagnie, il est resté tout dévoué à M. de Maupeou, a été Président de son Parlement & grand coopérateur de la révolution. Repoussé au Grand-Conseil lors du rétablissement, il a eu la douleur de ne pouvoir même obtenir la premiere place de cette Compagnie & de se voir passer sur le corps, le plus jeune, le Président de Nicolaï; il avoit pris le parti de ne plus assister au tribunal; &, bourrelé de remords, humilié de toutes les manieres, perdu de réputation, il y a grande apparence que le chagrin aura accéléré sa fin.

Le 18 *Février* 1782. Quoique la comédie du *Flatteur* de Jean Baptiste Rousseau ait été représentée dix fois de suite en 1696 & sept fois en 1717, qu'il l'a reproduisit en vers, car d'abord elle étoit en prose, on la regarde généralement comme n'ayant point eu de succès. On blâmoit ce grand lyrique d'avoir fait de son Flatteur un intrigant, un fourbe & même un escroc; ensorte qu'il devenoit odieux & rebutant. L'Auteur de

la piece moderne sous le même titre, en profitant de quelques situations de l'ancienne, a tellement modifié le caractere de son Flatteur, qu'on ne peut guere lui reprocher de l'avoir calqué sur l'autre; mais aussi il l'a singulierement affoibli; il l'a privé de ses traits énergiques, & le dénoûment ressemble trop à celui du Misantrope, à celui du Méchant, à celui des Philosophes & à plusieurs encore.

Quoique l'Auteur n'ait pas suivi les conseils qu'on lui avoit donnés, d'élaguer prodigieusement son ouvrage & de le réduire même à trois actes, de le purger du moins d'une quantité de plaisanteries de mauvais goût; il a eu recours à un moyen plus prompt & plus sûr pour le moment: il a rempli le parterre de vigoureux battoirs, & ses partisans prétendent qu'à cette seconde représentation il a eu un succès décidé.

Le 19 *Février* 1782. C'est au Jeudi vingt-un qu'est fixé le jour de la réception de M. le Marquis de Condorcet à l'Académie Françoise.

Le 20 *Février* 1782. M. le Baron de Bagge très connu par un procès fameux que sa femme lui a intenté, il y a déjà quelques années, l'est encore plus par des concerts qu'il donne depuis long-tems, les plus brillans de Paris. Il est fol de musique; il ne parle que de musique; il ne rêve que musique; il ne vit qu'avec des Musiciens, & il consacre à cette passion les trois quarts de sa fortune considérable. Il ne vient point de Virtuose à Paris qu'il ne veuille voir

& entendre, à quelque prix que ce ſoit. C'eſt ordinairement chez lui qu'on débute avant de paroître au concert ſpirituel.

Malheureuſement, M. le Baron de Bagge a la manie de jouer du violon, & quoique plein de goût & de connoiſſances, quoiqu'ayant le tact excellent pour apprécier le talent d'autrui, il eſt aveugle pour ſon propre compte; il croit ne pas jouer ſimplement comme un amateur; mais comme un Profeſſeur conſommé. En conſéquence, il n'eſt aucun de ſes concerts où il ne veuille régaler l'aſſemblée de quelque *ſolo* de ſa façon, & il faut, pour lui plaire, l'entendre avec la plus grande attention, le combler de *bravo*, de *braviſſimo.* Cette farce dépare un peu la magnificence de ſon ſpectacle, plus renommé encore pour la muſique inſtrumentale que pour la vocale. Quoi qu'il en ſoit, tout ce peuple d'Harmoniphiles, qui ne vit qu'à ſes dépens, l'entretient dans ſa folie & l'encenſe du ſoir au matin ſur ſon ſuperbe jeu, ſur ſon archet divin.

Enfin, il vient tout récemment de ſe faire peindre, un violon à la main comme un Meneſtrier, regardant cet inſtrument pour ſon plus digne attribut. Un plaiſant lui a offert très-ſérieuſement le quatrain ſuivant à inſcrire au bas, & ſon amour-propre le lui a fait adopter, quoiqu'il ſoit facile de juger que ce n'eſt qu'un perſiflage complet.

Du

Du Dieu de l'harmonie adorateur fidele,
Son zele impétueux ne pouvoit s'arrêter:
Dans l'art du violon il n'eut point de modele,
Et personne jamais n'osera l'imiter.

Le 20 *Février* 1782. L'hyver qui jusqu'ici avoit été très-doux, est devenu dans ce mois seulement très-rigoureux. Le thermômetre ayant baissé dans la nuit du 14 au 15 jusqu'à 7 degrés, terme du froid où la Seine commence ordinairement à charier, ce phenomene a eu lieu, & dans la nuit du 16 en 17 le thermometre descendant encore jusqu'à plus de dix degrés, froid de 1740, la riviere s'est trouvée absolument prise.

Dans cette saison un froid aussi excessif ne peut être de durée; le 19 le dégel étant venu subitement, la débâcle des glaçons a occasionné de grands dégâts, a renversé l'estacade construite entre l'Isle-Louvier & la pointe de l'Isle-Saint-Louis, & entraîné pêle-mêle une quantité de bateaux chargés de grains, bois, charbon &c. dont les marchandises ont été submergées totalement ou avariées. La grande patache a démaré & causé le désordre le plus considérable. Deux moulins & la pompe des puisoirs ont été brisés; enfin, si l'impétuosité de la débâcle eût continué, il étoit à craindre que les premiers ponts n'eussent essuyé des ébranlemens funestes. Aussi la ville s'est-elle assemblée extraordinairement, & a ordonné à tous les habitans des ponts de déménager sur le champ. Les craintes se sont dissi-

pées bientôt, & il n'y a point eu d'autres ſuites. On eſtime à plus d'un million la perte des bâtimens & denrées & effets; mais on croit que c'eſt exagéré de beaucoup.

Le 20 *Février* 1782. L'édition complette des œuvres de M. l'Abbé de Voiſenon paroît enfin. On y lit quelques notices ſur des gens de lettres morts & vivans, dans le genre de celles de Voltaire à la fin du ſiecle de Louis XIV, mais beaucoup plus gaies, plus piquantes & plus ſatyriques. Meſſieurs Marmontel & Diderot, entre autres, s'y ſont trouvés tellement maltraités, qu'ils ont obtenu la ſuſpenſion de la diſtribution de l'ouvrage & un carton à leur article. Le défunt peignoit le premier comme une eſpece d'étalon, qui s'étoit fait bien venir de quelques riches Financieres, & avoit accru ſa fortune conſidérablement plutôt par ſes talens phyſiques que par ſes talens littéraires.

Le ſecond étoit repréſenté comme un charlatan ne croyant pas à ſa drogue; comme un enthouſiaſte factice, cherchant à électriſer ſes admirateurs; comme une fourbe, propre à faire des dupes; en un mot, l'Abbé de Voiſenon ſembloit à cet égard s'accorder aſſez avec ce qu'en dit *Rouſſeau* dans ſes confeſſions.

Le 22 *Février* 1782. M. le Marquis de Menars étant mort ſans enfans & ſans avoir fait de teſtament, du moins ſans qu'on ait jamais pu trouver celui qu'il avoit déclaré avoir fait, il s'éleve un procès au ſujet de ſa ſucceſſion entre

M. Poiſſon de Malvoiſin & les héritiers plus proches & la veuve de M. de Menars. C'eſt ce qui a donné lieu à l'impreſſion des teſtamens & codiciles de Madame la Marquiſe de Pompadour, dont le frere avoit fait caſſer quelques diſpoſitions, que M. de Malvoiſin veut faire valoir aujourd'hui, & ſur leſquelles il revient au Parlement par requête civile. Il en eſt d'autres dans cette piece à conſerver & qui ſont vraiment curieuſes.

Après un préambule religieux où Mad. de Pompadour ſe recommande à Dieu, à la Vierge & à tous les Saints & Saintes du paradis, elle deſire que ſon corps ſoit enterré aux Capucines ſans cérémonie, dans le caveau qui lui a été concédé dans leur égliſe.

Elle donne au Roi ſon hôtel de Paris, étant ſuſceptible de faire le palais d'un de ſes petits enfans, & elle deſire que ce ſoit Monſeigneur le Comte de Provence.

Elle donne également à S. M. toutes ſes pierres gravées par *Guay*, ſoit bracelets, bagues, cachets, pour augmenter le cabinet de pierres fines gravées du Roi.

Elle inſtitue, au ſurplus, ſon légataire univerſel, Abel-François Poiſſon, Marquis de Marigny, ſon frere, & en cas de mort ſans enfans, lui ſubſtitue M. Poiſſon de Malvoiſin, chef de brigade des Carabiniers & ſes enfans.

Elle nomme pour ſon exécuteur teſtamentaire le Prince de Soubiſe avec les pouvoirs les plus

amples; elle en parle avec une véritable affection, & lui legue une gravure de Guay, représentant *l'amitié. C'est son portrait & le mien*, ajoute-t-elle; *depuis vingt ans que je le connois*; elle se flatte qu'il ne s'en défera jamais, & qu'elle lui rappellera la personne du monde qui a eu pour lui l'amitié la plus tendre.

Elle donne des marques d'amitié aussi à Mad. la Maréchale de *Mirepoix*, à Mad. de *Château-Regnault*, à la Duchesse de *Choiseul*, à la Duchesse de *Grammont*, au Duc de *Gontault*, au Duc de *Choiseul*, à Mad. *d'Amblimont*.

A l'égard de Mad. *du Rouve*, elle lui légue le portrait de sa fille en boëte garnie de diamans, quoique sa fille, dit-elle, n'ait pas l'honneur de lui appartenir. On croit que toutes ces Dames & ces Messieurs se seroient bien passés d'une telle publicité.

Le premier testament est daté de Versailles le 15 Novembre 1757.

Il y a de nouvelles dispositions du 30 Mars 1761, entre autres la substitution indéfinie du Marquisat & Pairie de Menars au Marquis de Marigny & à ses enfans & petits enfans mâles, & toujours à l'aîné, & en cas de mort de son frere sans postérité, à M. Poisson de Malvoisin.

Le codicile dernier est daté du 15 Avril 1764, & n'a été que dicté par la testatrice au Sieur Colin, son Intendant.

Le 21 *Février* 1782. On vient d'imprimer par ordre du Gouvernement *l'Anti-méphitique*,

ou moyens de détruire les exhalaifons pernicieufes & mortelles des foffes d'aifance, l'odeur infecte des égoûts, celle des hôpitaux, des prifons, des vaiffeaux de guerre &c. avec l'emploi des vuidanges neutralifées & leur produit étonnant.

C'eft un M. Janin de Lyon, Médecin oculifte, de la Société Royale de Médecine de Paris, qui a fait cette découverte, plus fimple encore dans fon genre, s'il eft poffible, que celle du Sieur *Vera*, plus facile du moins, puifqu'elle ne confifte que dans une fimple afperfion de gros vinaigre renouvelée par intervalle.

M. le Comte de vergennes, ayant le Lyonnois dans fon département, a en conféquence très-accueilli ce précieux citoyen, l'a préfenté au Roi qui lui a témoigné beaucoup de bonté, & a voulu qu'après avoir conftaté par des expériences réitérées la vertu de fon fpécifique, le Sieur *Janin* inftruifît toute la France de fon fecret.

Il ne demande pour récompenfe que le cordon de Saint Michel, & l'on ne doute pas qu'il n'obtienne bientôt une grace auffi bien méritée.

Le 22 *Février* 1782. M. le Comte de Thélis n'ayant pu tirer du Gouvernement les fecours qu'il en efpéroit, & les premiers bienfaiteurs s'étant laffés vraifemblablement, les écoles nationales militaires font fufpendues dans leurs travaux, & il fe reftreint à maintenir l'école des Gentilshommes, attendu que c'eft fuivre le

vœu de la Famille Royale, desirant que les fonds de sa bienfaisance fussent spécialement consacrés à cette classe d'éleves.

Il paroît que l'Instituteur craignant même encore que cet établissement ne puisse se soutenir par la défection des bienfaiteurs, voudroit les lier par une sorte d'abonnement & de correspondance dont un journal seroit l'échange & l'aliment. Il en propose un qu'il enverra en forme de mémoire chaque mois, dont le principal objet sera de rendre compte de tout ce qui aura rapport aux écoles; on y lira les discours prononcés aux éleves, sur tous les objets de leurs devoirs & de leurs études. On n'y dissimulera point les objections qui auront été faites; on fera valoir les réfutations, les instructions qu'on sollicite avec empressement; enfin, on y fera l'analyse des livres nouveaux qui paroîtront sur l'art militaire.

Le 22 *Février* 1782. L'Académie Françoise a tenu hier sa séance publique pour la réception de M. le Marquis de Condorcet. Son discours, trop long & peu applaudi, avoit pour objet principal de développer les progrès que les connoissances physiques & morales ont faits de nos jours, l'influence qu'ont les sciences sur le caractere d'une nation & sur son gouvernement. Il a prétendu que sans la philosophie surtout, d'où elles dérivent toutes, il n'y a point de saine politique, point de vraie sagesse: que l'esprit d'ordre & de justice sera toujours étranger

à l'homme. Malgré le peu de ſenſation qu'a produit l'Orateur, ſes partiſans aſſurent qu'à la lecture on ſera émerveillé de ſon ouvrage, de ſon éloquence douce, naturelle & perſuaſive; qu'en un mot, les graces du ſtyle y ſont alliées à la profondeur & à l'étendue des idées.

Quoi qu'il en ſoit, M. de Condorcet, après des vues générales, a paſſé ſuivant l'uſage à l'éloge direct de ſon prédéceſſeur, ce qui lui a fourni matiere à une digreſſion ſur les drames dont il a fait l'apologie. On n'a pas été peu ſurpris de cette opinion ſi contraire à celle des gens du goût le plus exquis en matiere de théâtre, ſurtout de Voltaire, l'idole du parti dont M. de Condorcet eſt aujourd'hui un des coriphées. Au ſurplus, ce genre eſt dans le génie du récipiendaire, naturellement mélancolique & noir.

M. Le Duc de Nivernois, qui, par une réunion de circonſtances aſſez extraordinaires, étoit Directeur de l'Académie à la réception de Saurin, s'eſt trouvé la préſider encore à ſa mort, & en cette qualité a répondu au récipiendaire. On a trouvé ſon diſcours trop court, & les applaudiſſemens n'ont pas diſcontinué: il eſt compoſé avec la clarté, la préciſion, l'aimable ſimplicité qui caractériſe toutes les productions de ce diſciple de la Fontaine; il y a amené un éloge du Comte de Maurepas, tribut qu'il devoit à la parenté & à l'amitié.

M. l'Abbé de Lille a lu enſuite le premier chant de ſon poëme ſur les jardins: on l'a ju-

gé digne des autres, dont il avoit déjà régalé son auditoire ; il y a amené un éloge de Chantilly & de Madame la Duchesse de Bourbon. Les morceaux principalement admirés ont été la peinture du cheval & la description des jardins de Versailles & de Marly.

La séance a été terminée par le bouquet accoutumé de M. d'Alembert, c'est à dire par un éloge. Cette fois il avoit choisi pour son héros le Marquis de St. Aulaire. Il y a mis un petit préambule dont le but étoit d'établir une ressemblance entre le récipiendaire & le défunt confrere. On n'a pu qu'admirer l'art de l'Historien, sachant ainsi rapprocher les extrêmes. On a beaucoup ri à cet éloge, & peu applaudi. On a trouvé que M. d'Alembert baissoit.

Le 23 *Février* 1782. La Comédie des *deux Fourbes*, dont on a donné hier la premiere représentation, est prise mot à mot de Gilblas : & l'intrigue est pour le fonds, à peu près la même que celle de *Crispin rival de son maître* ; mais les détails en sont malheureusement moins agréables. Aussi cette piece, par la difficulté, sans doute, de soutenir la comparaison, n'a pas eu un succès brillant. Le dialogue surtout, quoique presque toujours formé de la prose de *le Sage*, a paru quelquefois languissant & dépourvu de génie : une des situations qui ont fait le plus de plaisir, est celle où les deux fourbes ne se connoissant pas, tâchent réciproquement de se voler. Mais ni le comique de cette scene

ne, ni plusieurs traits d'esprit répandus dans le cours de la piece, n'ont pu satisfaire complettement le public, qui attendoit davantage de l'Auteur des *Maris corrigés*.

Tel est le jugement de M. L'Abbé Aubert dans les petites affiches, qu'on ne peut qu'adopter, & auquel a souscrit M. de la Chabeaussiere lui-même, séduit par le roman dont il a tiré son sujet & qui en croyoit les scenes d'un effet plus théâtral. Il convient s'être trompé dans cet essai.

Le 23 *Février* 1782. Les Comédiens Italiens qui ont déjà cinq ou six nouveautés en train en annoncent encore une autre. C'est l'*Amour & la Folie*, opéra comique nouveau en trois actes, en prose & en vaudevilles.

Le 24 *Février* 1782. La Reine ayant bien voulu s'intéresser au Sieur Grammont, assez injustement expulsé de la scene Françoise, il a reparu hier dans la tragédie de *Pierre le cruel*, où il a fait le rôle de Dom Pedre. Ce qu'on avoit prévu est arrivé, & ce même parterre qui l'avoit sifflé, il y a un mois, l'a applaudi à tout rompre, dès qu'il s'est montré sur le théâtre: il a été obligé de s'avancer & de prier lui-même, par un discours préparé sans doute, de vouloir bien suspendre les battemens, jusqu'à ce qu'il les eût mérités.

Il faut espérer qu'en effet la mortification qu'il a essuyée le corrigera ; qu'il fera moins insolent & travaillera davantage.

Le 24 *Février* 1782. M. *Bailly* jette les hauts cris contre le Comte de *Treſſan*, dont en effet l'ingratitude eſt bien noire, ſi le trait eſt vrai. Le premier raconte qu'il étoit déjà ſur les rangs lorſque le ſecond briguoit les ſuffrages de l'Académie; qu'inſtruit de cette rivalité, il avoit déclaré à M. de Treſſan que, par déférence pour ſon mérite, ſon âge & ſon rang, il ſe retiroit de la lice; à quoi l'autre, pénétré d'une reconnoiſſance ſimulée, lui avoit répondu qu'il n'oublieroit pas ce beau procédé; & l'on a vu que c'eſt au contraire lui qui, à la derniere élection, a fait pancher la balance en faveur de M. de Condorcet.

Le 25 *Février* 1782. Le véritable titre du nouveau livre de Mad. la Comteſſe de Genlis eſt *Adele & Théodore*, ou *Lettres ſur l'Education* contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des Princes, des jeunes perſonnes & des hommes. Il eſt en trois volumes *in*-8°. & en forme de lettres, embraſſant un eſpace de douze ans. Le Baron & la Baronne d'Almane ont un fils & une fille, l'un âgé de ſept ans & l'autre de ſix. Ils ſe retirent dans une terre qu'ils ont au fond du Languedoc pour y paſſer quelques années à vaquer à l'éducation de leurs enfans; ils n'emmenent avec eux qu'une maitreſſe de langue Angloiſe, un jeune Deſſinateur, qui ſait l'Italien, & une femme de chambre brodant parfaitement & inſtruite de tous les ouvrages du ſexe. C'eſt avec ces ſe-

cours, joints à leurs propres lumieres, à leurs talens, qu'ils doivent remplir leur important objet. Ils ont un fréquent commerce de lettres avec leurs parens & amis, & c'eſt dans ces épanchemens particuliers qu'ils parcourent en détail tout ce qui eſt relatif aux deux derniers plans d'éducation. Quant au premier, il intervient parmi les acteurs de cette correſpondance un Comte de Roſeville, chargé de l'éducation d'un Prince qui traite cette matiere plus vaſte & plus intéreſſante encore.

On conçoit qu'il ne doit y avoir rien de bien ſaiſi, de bien approfondi dans ce commerce, & que cette forme de diſcuter plus agréable ne peut être que très-ſuperficielle; mais elle eſt très-variée. Tantôt ce ſont des diſcriptions, des portraits; tantôt de petits contes, des hiſtoriettes: quelquefois on cite les différens Auteurs qui ont écrit ſur l'éducation; on les approuve, ou plus ſouvent on les combat, on les réfute.

A travers beaucoup de minuties, de puérilités & d'hypocriſie, il y a des choſes excellentes dans cet ouvrage, en général bien écrit, ſans recherche, d'un ſtyle élégant & naturel. L'Auteur a cru devoir ſans doute le rendre piquant par des portraits prêtant à des alluſions malignes, qui lui ont attiré beaucoup d'ennemis, des ſarcaſmes, des épigrammes, des chanſons. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un mérite peu commun de trouver le ſecret de ſe faire lire dans trois volumes d'auſſi longue haleine, ſur

un ſujet rebattu & épuiſé par les plus grands maîtres.

Le 25 *Février* 1782. Il paroît qu'un Sieur *Aubier*, Avocat du Roi en la Sénéchauſſée de Clermont, devenu Conſeiller au Conſeil ſupérieur établi en cette ville en 1771, a profité de cette circonſtance pour élever des prétentions à la nobleſſe pour ſe qualifier d'Ecuyer, non-ſeulement en vertu de ſa dignité nouvelle, mais à raiſon du droit qu'il en avoit d'ancienne date. Le ſouverain tribunal dont il étoit, ſupprimé, on a voulu le chicaner ſur ce titre, & la haine de ſon corps, qu'il s'étoit attirée en paſſant au Conſeil ſupérieur, n'a pas peu contribué à lui ſuſciter un procès fort déſagréable.

La Cour des Aides de Clermont n'a pas été fâchée de trouver occaſion de mortifier le ſuppôt du Chancelier, &, après différentes procédures, par arrêt du 14 Juillet 1778, a déclaré le Sieur Aubier uſurpateur des titre & qualité de noble. Celui ci avoit eu l'adreſſe de ſe pourvoir au Parlement de Paris & d'établir un conflit de juriſdiction entre les deux Cours, même de ſe faire maintenir par le Parlement dans ſa qualité, ſuivant un Arrêt du vingt-ſix Février 1780. De là une double conteſtation & au Conſeil, & au Conſeil des depêches, qui n'a pas été favorable à la Cour des Aides de Clermont.

Le Secrétaire d'Etat de la province, Rapporteur de l'affaire, apprit à cette Cour que ſon

Procureur-général avoit été purement & simplement débouté de sa requête en cassation. Elle fit de premieres remontrances, & le Garde des sceaux lui manda, dans une lettre *infiniment laconique*, que ces remontrances n'avoient frappé ni S. M. ni son Conseil. Elle en fit d'itératives très-longues & très-détaillées en date du 17 Juillet 1781, qui n'eurent pas plus d'effet: de là sans doute est provenu une plus grande fermentation dans la Compagnie qui a causé sa disgrace complette & une suspension de service qui doit intéresser les autres Cours du même genre.

Le 25 *Février* 1782. On annonçoit depuis quelques jours un drame nouveau en trois actes & en prose de Mlle *Raucoux*, qui devoit avoir lieu aujourd'hui sous le titre de la *Fille déserteur*: il est changé, & la piece s'annonce maintenant sous celui d'*Henriette*, nom sans doute de l'héroïne. C'est décidément pour Vendredi la premiere représentation: Mlle Raucoux doit y jouer elle-même.

Le 26 *Février* 1782. Les itératives remontrances de la Cour des Aides de Clermont sont très-bien faites, &, quoique d'une longue étendue, claires, serrées de faits, & d'une logique suivie & facile à saisir.

Le court apperçu de tous les objets qui y sont traités se résume ainsi.

Cette Cour commence par instruire Sa Majesté des faits, des circonstances de l'affaire qui y donnent lieu depuis l'instant de la dénonciation

qui lui fût faite par un de ses membres de l'usurpation du Sieur Aubier, jusqu'à celui du jugement du Conseil des dépêches.

Elle met sous les yeux du Roi l'analyse exacte, tant de ses précédentes remontrances, que de la requête en cassation présentée par son Procureur général contre l'arrêt du Conseil privé & celui du Parlement de Paris.

D'après cette discussion préliminaire, elle passe à l'histoire générale & successive de notre législation sur *le fait d'usurpation de noblesse*, & en tire des conséquences naturelles en faveur de sa compétence exclusive.

Elle prouve ensuite qu'elle avoit connu de la question de noblesse des Sieurs Aubier, de la maniere précise dont elle devoit en connoître, & que sa conduite, dans tout le Cours de cette affaire, avoit été telle qu'elle devoit être.

Enfin, elle rapporte les différentes qualités prises par les ancêtres des Sieurs Aubiers, & par ces particuliers eux-mêmes dans les actes qu'ils ont consentis.

Elle termine par dénoncer à S. M. un libelle produit par le Sieur Aubier fils, lors de l'instance au Conseil des dépêches.

Le 26 *Février* 1782. Le Grand-Conseil perd successivement ses membres les plus fameux. Le Sieur Jacques de Vergès, son premier Avocat général, si baffoué dans les pamphlets du tems de la dispersion de la Magistrature, vient de mourir.

Le 26 *Février* 1782. Le libelle effroyable contre la Reine, dont on a parlé, & d'autres du même genre, ont déterminé le Gouvernement à faire un effort à ce fujet & à facrifier de l'argent, ce qui répugnoit beaucoup : avec ce fecours on a remonté à la fource, on a réclamé l'affistance des Gouvernemens étrangers ; on a fait des recherches dans toutes les imprimeries fuspectes de Hollande & d'Allemagne ; on a enlevé tout ce qui méritoit de l'être & l'on a fait même arrêter les Libraires qui fe hazardoient à venir en France pour y introduire leurs marchandifes ; on les a fait condamner à de groffes amendes : en les ruinant de fond en comble, on s'eft perfuadé que ce feroit le meilleur moyen de les punir & de les empêcher de récidiver.

Le 26 *Février* 1782. Le libelle dont la Cour des Aides de Clermont fe plaint eft un *Précis de ce qui s'eft paffé dans l'affaire des Sieurs Aubier*, produit au Confeil des dépêches, où plufieurs Magiftrats de cette Cour font gravement inculpés ; où elle fe plaint que les faits les plus intéreffans font faux, que l'expreffion peu refpectueufe en eft fortement répréhenfible. Le miniftere public, toujours occupé à foutenir la dignité de la Compagnie, étoit prêt à remplir le devoir que lui impofent fes fonctions en denonçant ce libelle à la Chambre, & en follicitant de la juftice un arrêt folemnel qui en ordonnât au moins la fuppreffion ; mais, dès qu'il apprit qu'il avoit été préfenté au Garde des fceaux,

le respect profond dont il est pénétré pour sa personne, suspendit seul sa sévérité: il ne se détermina à le dénoncer qu'au chef de la Magistrature, dans l'espoir qu'il rendroit à sa Compagnie la justice éclatante qui lui étoit due à cet égard, en rappelant au Sieur *Aubier* fils, sous le nom duquel est le mémoire, le respect dont il n'auroit jamais dû s'écarter pour un tribunal souverain, recommandable par le caractere & les vertus de ses membres. Le Garde des sceaux ne fit aucune réponse; il annonça seulement au Député de la Cour des Aides, que la justification de la Compagnie, au sujet de ce libelle, auroit lieu au jugement de l'affaire. Cependant il n'a été rien prononcé, ni à cette époque, ni à aucune autre, sur un chef de réclamation qui tenoit autant à l'ordre public qu'à l'honneur de la Magistrature.

Ce point est un de ceux sur lesquels la Cour des Aides paroît le plus ulcérée & insiste le plus auprès du Roi dans ses itératives, pour en obtenir l'entiere justification qu'elle sollicitoit auparavant auprès du Garde des sceaux.

Le style de ces remontrances est grave, austere, & le Rédacteur, plus occupé des choses que des mots, paroît avoir moins cherché l'élégance que l'énergie; c'est le style du genre: en un mot, c'est un Magistrat & non un Rhéteur qui parle.

Le 27 *Février* 1782. On conservoit dans L'isle de Malte deux marbres sur chacun des-

quels étoit gravée une même inſcription Phénicienne, que l'Abbé Barthélemi avoit expliquée; mais ſur de ſimples moules en plâtre qui n'avoient pas l'anthenticité des originaux. L'ordre voulant donner à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres une preuve de l'intérêt qu'il prend à ſes travaux, lui a fait préſenter de ſa part un des marbres par le Commandeur de Boſcheron, ſon Agent général. C'eſt le 16 de ce mois que la Compagnie a reçu ce monument, & l'a placé avec diſtinction dans ſa bibliotheque.

Il ne s'agit dans l'inſcription que d'un vœu adreſſé par deux Tyriens à Hercule; mais ce qui lui donne du prix, c'eſt qu'elle ſert à fixer la valeur, juſqu'à préſent incertaine, de certaines lettres Phéniciennes; qu'elle a engagé pluſieurs ſavans de l'Europe à s'occuper de ce genre de littérature; qu'elle a donné lieu à des découvertes importantes.

Le 27 *Février* 1782. Le diſcours de M. de Condorcet, peu applaudi au débit, gagne à la lecture. Dans cet ouvrage, plein de philoſophie, on aime à le voir conſidérer l'état actuel des ſciences phyſiques & morales, leur réunion & leur tendance vers le bien général de l'humanité, les avantages attachés à la culture de l'eſprit, ſans ceſſe occupé à perfectionner les moyens de découvrir la vérité, & à ſimplifier les méthodes qui peuvent nous conduire au vrai plus ſurement & plus promptement. C'eſt, en effet, ſuivant lui, avec le même inſtrument

qu'agissent l'homme d'Etat & le Géometre ; Leurs opérations ne different que dans l'objet sur lequel ils travaillent. La législation, la politique ne sont de véritables sciences qu'autant qu'elles ont pour base des principes incontestables & qu'elles marchent avec ordre vers le but qu'elles se proposent. Les problêmes de cette science sont peut-être plus compliqués & plus difficiles à résoudre que ceux de la géométrie transcendante ; mais ce qu'il y a de singulierement consolant dans la façon de voir du Récipiendaire, c'est l'espoir qu'il conçoit des progrès actuels de la morale, quoiqu'il avoue que cette science est beaucoup moins avancée que les autres ; appuyée comme elles sur l'observation des faits & sur des principes incontestables, la morale commence à suivre la même méthode, à se faire une langue intelligible & fixe.

M. de Condorcet finit par représenter sous des couleurs très-intéressantes, les qualités morales & littéraires de l'estimable Académicien auquel il succede.

Quant au discours de M. de *Nivernois*, on y sent encore à la lecture ce ton noble & délicat de l'homme du monde, perfectionné par la culture des lettres.

Le 28 *Février* 1782. Depuis que l'Empereur a si violemment attaqué les usurpations de la puissance ecclésiastique, on répand ici une collection de trois lettres manuscrites. Suivant cette correspondance, l'Electeur de Treves

auroit fait ses représentations à sa Majesté Impériale sur ses démarches; l'Empereur lui auroit répondu; l'Electeur auroit répliqué, & son chef lui auroit fermé la bouche par une turlupinade. Quoiqu'on vueille donner ces écrits pour authentiques, ils ne sont ni dans le style d'un Souverain, ni dans le caractere sérieux & grave de *Joseph II*; il est plutôt à croire que c'est l'ouvrage de quelque Prêtre mécontent, cherchant à jeter ainsi du ridicule sur un Prince qu'il regarde aujourd'hui comme l'ennemi de la religion.

Le 28 *Février* 1782. Une anecdote qui a rendu la réception de M. de Condorcet au sein de l'Académie Françoise plus agréable à ses amis, aux Philosophes & aux bons patriotes; c'est l'exclusion qui lui avoit été donnée par le premier Ministre, & qui vraisemblablement auroit duré s'il ne fût mort. Cette exclusion faisant infiniment d'honneur à M. de Condorcet, on ne sauroit trop en publier les circonstances. Comme Secrétaire de l'Académie des Sciences en 1777, il étoit chargé de faire l'éloge du Duc de la Vrilliere, honoraire de cette Compagnie, qui venoit de mourir. Plus délicat que le Secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres, qui avoit rempli cette tâche désagréable, il reculoit à s'en acquitter: M. de Maurepas lui en fit des reproches; on prétend même qu'il alla jusqu'aux menaces. L'Orateur philosophe tint bon, & lui déclara qu'il ne loueroit jamais un pareil Ministre, qu'il méprisoit trop. *Inde iræ.*

Le *premier Mars.* 1782. Voici la premiere réponse à l'Electeur de Treves, attribuée à l'Empereur. „ C'est au milieu de mes occupations militaires & de mon camp, que j'ai reçu les deux lettres sous le même couvert qu'il a plu à V. A. de m'écrire, en date des premier & quatorze Septembre de cette année. Que ne lui dois-je pas pour l'intérêt qu'elle prend à tout ce que je fais & même à mon salut, dont je me flatte, à la vérité, de la sureté, sans desirer néanmoins d'en rapprocher l'époque?

Je n'ai malheureusement avec moi ici que l'instruction du grand Frédéric à ses Généraux, les Rêveries du Maréchal de Saxe & de pareils livres profanes. Mais *Quénel*, *Buzembaum* & l'Ortodoxe *Frebonius* sont restés dans ma bibliotheque. Comment pourrai-je répondre avec détail aux questions importantes, divisées en cinq points, qu'il plaît à V. A. de me faire; je n'en aurois pas même le tems, si une pluie averse ne me mettoit dans le cas de pouvoir moraliser un moment avec vous au lieu d'exercer.

Pour suivre l'ordre que V. A. a tracé: 1°. Quant au *Placitum regium*, il m'a paru que quand le chef visible de l'Eglise, comme elle l'appelle, fait émaner quelques ordres du Vatican, aux fideles de mes Etats, leur chef très-palpable & réel comme moi, doit en être instruit & y influer pour quelque chose.

2°. Trop mal écrit pour pouvoir le copier.

3°. Quant à la privation des bénéfices en cas de contravention aux loix, V. A. elle-même a la bonté de reconnoître qu'indirectement j'étois en droit par la privation du temporel d'obtenir justice; mais comme l'indirect est toujours le moyen du fourbe, je préfere le direct.

4°. Quant aux bulles *in cœnâ Domini & Unigenitus*, V. A. désaprouvant la premiere, rend à Boniface VIII la justice qui lui est due. Le mot de *l'arracher* des rituels paroît l'inquiéter; si elle vouloit, elle pourroit ordonner dans son diocèse, au lieu de cette action trop violente, de coller dessus une feuille blanche de papier sur laquelle on écriroit ces quatre mots: *Obedientia melior quam Victima*, sentence que, s'il m'en souvient bien, Samuel doit avoir dite à Saül pour quelques Amalécites de trop peu tués. Cette formule pourroit ainsi devenir plus utile.

La bulle *Unigenitus* est postérieure à tout concile œcuménique, par conséquent fort éloignée de l'infaillibilité d'un jugement de l'Eglise universelle. Elle a été reçue par les uns, point par les autres; il paroît que d'ordonner, comme j'ai fait, qu'on n'en parle & n'en dispute en rien, n'est pas trop. Heureusement que mes bons Autrichiens & mes bons Hongrois ne connoissent ni *Molina*, ni *Jansenius*. Si on leur en parloit, ils demanderoient si ce sont des Consuls Romains dont ils n'ont point entendu parler dans les écoles latines. Moi-même j'ai connu un chien levrier, qui prenoit son lievre tout seul,

& qu'on avoit appelé *Molina*, tant on est ignare chez moi sur les disputes de la grace. Ainsi on continuera de s'en taire dans mes Etats, & l'on eût bien fait de s'en taire partout, il y a plus d'un demi-siecle.

5°. Si je répugne à quelque chose, ce n'est pas à croire les vérités de ma foi, mais seulement à ce qu'on m'en fasse acroire sur les explications. Bref, je me flatte que nous suivons ensemble le plus droit chemin pour faire chacun notre salut, en accomplissant les devoirs dans lesquels la Providence nous a jetés, en faisant honneur au pain que nous mangeons: vous mangez celui de l'Eglise, & vous protestez contre toute innovation; & moi celui de l'état, & je défends ou revendique ses droits primitifs. &c.

Le 1 *Mars* 1782. C'est décidément aujourd'hui que se joue la piece de Mlle Raucoux. Quand on lui a demandé au comité la quantité de billets de parterre qu'elle jugeoit à propos de prendre, suivant la méthode des Auteurs modernes, pour former un parti, elle a répondu noblement qu'elle n'en desiroit aucun, qu'elle s'en rapportoit au public, & que son drame, s'il étoit bon, se soutiendroit par lui-même. Cette résolution généreuse, répandue aujourd'hui adroitement par les amis de l'Actrice, lui concilie déjà beaucoup de suffrages. Du reste, tout est loué, & la chambrée sera certainement des plus brillantes.

Le 1er. *Mars* 1782. On a su dans une séance particuliere de l'Académie Françoise qu'un mem-

bre, qu'on dit être M. Ducis, avoit proposé de faire un réglement de police intérieure & de convenir entre soi de ne point donner de billets aux femmes pour les assemblés publiques, afin de leur rendre la gravité qu'elles avoient autrefois. M. de la Place, indigné de ce bruit, y a répondu par le quatrain suivant.

Si le sexe, au *Licée*, aujourd'hui t'embarrasse,
C'est à toi d'en sortir, très inutile *Orgon*:
On voit neuf Muses au Parnasse
On n'y compte qu'un *Apollon*.

Le 8 *Mars* 1782. Suivant la correspondance annoncée, l'Electeur de Treves a répliqué à l'Empereur.

„ Sire, ce n'est qu'après avoir mûrement réfléchi devant Dieu sur les obligations de mon état, que je me suis déterminé à faire à V. M. I. mes très respectueuses remontrances touchant les édits qu'elle a fait publier.

L'objet étoit trop important pour être traité légerement; c'est un reproche que je n'ai pas à me faire, & quelle que soit l'idée que V. M. semble s'être faite de moi, je suis très convaincu que je n'ai point oublié à qui j'avois l'honneur d'écrire.

Quoi qu'il en soit, Sire, en lisant la lettre dont V. M. m'a honoré, je me suis réjoui sincerement, à l'exemple des Apôtres, d'avoir été trouvé digne de souffrir quelques mépris pour Jesus-Christ. Ma joie eût été complette, si

j'avois pu me cacher en ce moment les maux extrêmes dont l'Eglise eſt menacée, & les regrets amers que V. M. ſe prépare. Oui, quelle que ſoit maintenant la fermeté avec laquelle elle paroît décidée à ſoutenir ſes démarches, un jour viendra qu'elle en ſera inconſolable. Puiſſe ce jour ne pas être celui de l'éternité!

Je ſuis &c.

Seconde réponſe de l'Empereur.

Mon couſin,

Je vois, ſuivant la réplique de V. Exc, que nous ne danſons pas de même air: elle prend la forme pour la choſe, pendant que je me tiens exactement à la choſe en fait de religion, & que je n'obvie qu'aux abus qui s'y étoient gliſſés, & qui en défigurent entierement la pureté: vos lettres ſont toutes tragiques & les miennes toutes comiques.

Et comme Thalie & Melpomene, quoique ſœurs au Parnaſſe, ne s'allient pas toujours enſemble, deſcendant de l'Hélicon, V. Exc. me permettra que nos genres ſe rapprochent davantage, & qu'en attendant je l'aſſure &c.

A vienne ce 11 Décembre 1781.

Le 2 *Mars* 1782. Le drame de Mlle Raucoux paroît vraiſemblablement tiré de quelque drame germanique, dont elle aura eu connoiſſance durant ſes caravannes dans ces contrées, & qu'elle

aura

aura adapté à notre théâtre. Quoi qu'il en soit, le sujet est allemand, absolument dans le costume & dans les mœurs de cette nation. Il y a un spectacle & appareil militaire, à peu près semblable à ce qu'on a vu tout récemment dans le drame intitulé *la Discipline militaire du Nord*. Il y a beaucoup de romanesque dans l'action, dans les caracteres, dans les incidens. Le premier acte a paru froid, le second a excité de longs, de fréquens & de sinceres applaudissemens, le troisieme a été aussi applaudi, quoique pas avec autant d'enthousiasme. En un mot, cette piece, simple dans sa marche & dans son style, vaut à peu près toutes celles du même genre qui ont paru sur la scene Françoise & qui sont même restées.

Mlle Raucoux, infiniment mieux en homme qu'en femme, a très-bien joué, & ne s'est pas déconcertée de quelques murmures élevés au commencement. Le sieur Molé l'a très-bien secondée, & s'est conduit en bon & franc camarade. Après la piece elle s'est rendue aux invitations du public, s'est montrée dans son costume de Soldat, a remercié le public & a été reçue avec transport.

Le 2 *Mars* 1782. Le *Thesée*, dont la premiere Représentation a eu lieu aussi hier, a eu beaucoup de succès; mais toute l'attention s'étant portée principalement à la comédie Françoise, & les véritables connoisseurs n'ayant pu se partager, il faut attendre la suite de quelques

autres repréſentations pour fixer irrévocablement quel degré d'eſtime mérite la nouvelle production de M. *Goſſec*.

Le 3 *Mars* 1782. Les ennemis de Mlle Raucoux, & elle en a beaucoup, non contens de s'être déchaînés dans les foyers contre ſa piece avec une fureur ſans exemple, ſurtout envers l'ouvrage d'une femme, veulent lui ravir même le petit mérite qu'ils lui laiſſent, & répandent le bruit qu'elle n'eſt que le prête-nom de M. du Roſoi. En outre, on a déjà enfanté une chanſon où l'on lui reproche cruellement ſes turpitudes.

Le 3 *Mars* 1782. L'affaire de la Cour des Aides de Clermont continue à faire grand bruit. On convient aſſez généralement, qu'elle a eu tort dans la forme; qu'elle ne devoit point connoître d'un procès dont la queſtion concernant la nobleſſe n'étoit qu'incidente à la queſtion principale; mais on trouve qu'elle a très-grande raiſon au fond, & que les raiſonnemens de ſes remontrances ſont victorieux.

Une circonſtance ſinguliere, c'eſt que le Sieur Aubier pere ayant été membre du Conſeil ſupérieur de Clermont, & ayant par devers lui cette tache infamante qui devoit le rendre odieux à la magiſtrature, & qu'on inſinue avoir été le motif ſecret de l'animoſité de la Cour des Aides, ait trouvé au Parlement de Paris une protection éclatante au point de l'emporter ſur une Cour ſouveraine. Ce triomphe n'a été que la

ſuite de ſon adreſſe à ne point paroître en cauſe, à n'y mettre que ſon fils intact, & même gémiſſant en apparence de la honteuſe démarche de ſon pere & l'inculpant.

Quoi qu'il en ſoit, on cite ſurtout aujourd'hui une lettre de la Cour des Aides de Clermont au Garde des ſceaux, piece ſur laquelle a été aſſiſe ſon interdiction. Ces Magiſtrats, outrés de voir le peu d'effet de leurs Remontrances, lui reprochent dans cette lettre ou de n'avoir pas lu leurs Remontrances, ce qui feroit une négligence impardonnable; ou, s'il les a lues, de ne les avoir pas compriſes, ce qui feroit une grande ineptie; ou, après les avoir lues & entendues, d'en avoir diſſimulé au Roi la force & la juſtice, ce qui feroit une puſillanimité répréhenſible; ou enfin, convaincu de leur bon droit, d'avoir déterminé S. M. à les punir, ce qui feroit le comble de l'injuſtice. Cette gradation de doutes indécens, & même injurieux à M. de Miromeſnil, lui a paru mériter l'animadverſion du Conſeil.

En conſéquence, il eſt d'abord allé chez le Roi rendre compte du fait à S. M. qui a daigné lire la lettre & lui a répondu qu'en effet on ne devoit pas traiter ainſi le chef ſuprême de la juſtice; & cette Cour, comme on l'a déjà dit, eſt interdite.

On veut que l'attribution des affaires y pendantes ſoit faite à la Cour des Aides; en conſéquence, il y a eu une aſſemblée générale des

Chambres dont on ignore encore le réfultat.

Le 3 *Mars* 1782 On peut fe rappeler qu'on a parlé dans le tems d'un grand recueil qui fut publié en 1779 fous le titre de *Mémoires pour fervir à l'hiftoire du droit public de la France.* Il y reftoit des lacunes confidérables, & la prudence de ceux qui avoient fait imprimer les fameufes Remontrances de 1775, où elles exiftoient fpécialement, n'avoit pas ofé les rétablir dans l'ouvrage en queftion Enfin, on a cru devoir fatisfaire les defirs du public, & ces *lacunes* paroiffent aujourd'hui en 10 pages *in*-4o. du même format que le recueil, elles complettent merveilleufement cet éloquent morceau & font bien humiliantes pour les particuliers ou les Magiftrats qu'elles concernent, & qui font nommés fans aucun détour.

Le 3 *Mars* 1782. M. le Marquis de Puyfegur, Lieutenant général des Armées du Roi, perfonnage de diftinction, auquel on attribuoit différens ouvrages, entre autres le dernier mémoire au Roi fur la guerre, qu'on avoit défigné plufieurs fois & tout récemment pour le Miniftere, vient de mourir; il étoit fils du Maréchal du même nom.

Le 4 *Mars* 1782. Voici la chanfon compofée à l'occafion de la piece de Mlle Raucoux fur l'air: *mon Pere étoit pot.*

Au théâtre on vient d'annoncer
Une piece nouvelle,

Qui doit beaucoup intéresser,
C'est d'un auteur femelle.
C'est un Histrion,
Las du cotillon,
Qui prend un nouvel être (1).
Son cœur est usé,
Son goût est blasé,
Son Esprit vient de naître.

Il est connu par ses exploits
Plus que par ses ouvrages,
Jamais le travail de ses doigts
N'obtint notre suffrage;
Mais ce nouveau-né,
D'un talent borné,
Surprendra, s'il ne touche.
L'Auteur entre nous
Travaille beaucoup;
Mais jamais il n'accouche.

Le 4 *Mars* 1782. Rien de plus merveilleux ici que l'attrait pour la nouveauté, au point que l'on s'enthousiasme soudain sur les inventions les plus fausses & les plus absurdes. Du moins tel est le reproche que les savans font aujourd'hui aux Ministres qui ont trop aveuglément suivi leur zele pour accréditer la prétendue découverte de M. Janin. Ils assurent que non-seulement le vinaigre ne peut opérer l'effet salutaire qu'on lui suppose, mais qu'il est, au contraire, très-propre à augmenter les dangers qu'on veut éviter.

(1) Mlle Raucoux fait un rôle d'homme dans sa piece.

Quoi qu'il en ſoit, la Société Royale de Médecine, qui ſe plaint de n'avoir pas été conſultée dans une matiere auſſi eſſentiellement de ſon reſſort, vient de nommer d'office des Commiſſaires pour vérifier les expériences annoncées. Ces Commiſſaires ſont, entre les aſſociés ordinaires, les Docteurs *Macquer*, *Fourcroye*, l'Abbé *Teſſier* & *Hallé*; entre les aſſociés libres, M. *Poulletier de la Salle* & le Duc de la *Rochefoucault*.

L'Académie des Sciences a, dit on, entendu déjà un rapport de celles faites par quelques-uns de ſes membres, qui ne ſont pas abſolument de l'avis du Sieur Janin.

Le 4 *Mars* 1782. Madame Sophie eſt morte la nuit du Samedi au Dimanche, au moment où l'on s'y attendoit le moins: les ſpectacles ont vaqué ſur le champ; mais, comme elle a deſiré être enterrée à Saint-Denis tout de ſuite & ſans aucun cérémonial, qu'elle ne ſera point expoſée aux Tuilleries ſuivant l'uſage, ils recommenceront dès demain, puiſqu'elle a dû être dépoſée aujourd'hui dans le tombeau des Rois.

Le 4 *Mars* 1782. Les Comédiens Italiens ne pouvant jouer la nouveauté qu'ils ont annoncée; pour ſatisfaire l'impatience du public, lui en ſubſtituent une autre qui doit avoir lieu demain Jeudi; c'eſt l'*Eclipſe totale*, comédie en un acte, mêlée d'arietes.

Tout cela n'eſt qu'en attendant un opéra comique du grand genre, intitulé *La nouvelle Omphale*, de M. Robinot de Beaunoir & du Sieur

Floquet. L'Auteur des paroles ayant fort à cœur d'être joué, a dédié son ouvrage à Mad. Jules, s'est fait ainsi connoître à la Cour & a obtenu un ordre pour passer avant tous les Auteurs ses anciens, ce qui a occasionné beaucoup de murmures. Cependant, encore un coup, on ne peut jouer *la nouvelle Omphale* dans ce carême; on est à la veille de la clôture; elle exige beaucoup de travail, de préparatifs, & les Acteurs ont demandé qu'on différât jusqu'après Pâques.

Le 5 *Mars* 1782. Le Roi, non content d'avoir honoré la cendre du brave Vicomte du Couëdic, mort de ses blessures à Brest le 7 Janvier 1780, dont on se rappelle le brillant combat, par un monument qui y a été élevé l'année derniere à ce héros marin, d'avoir répandu ses bienfaits dans le tems sur sa veuve & sa famille, vient encore de donner tout récemment une réforme de cavalerie au régiment royal de Picardie à un Chevalier du Couëdic, Sous-Lieutenant d'infanterie, avec dispense de payer la finance ordinaire.

Le 5 *Mars* 1782. Les spectacles ont repris aujourd'hui, & *Thésée* a encore eu plus de succès à la seconde représentation: ce succès cependant ne porte pas sur le poëme, dont on ne peut approuver les changemens. On ne voit pas pourquoi réduire en quatre actes cette tragédie qui en avoit cinq, innovation qui ne consiste que dans une refonte bizarre des troisieme & qua-

trieme actes réunis ensemble, ce qui en forme seulement un acte d'une longueur interminable & monotone par l'uniformité de la situation.

Le dénoument que M. Rochon de Chabannes avoit substitué à l'ancien, d'après l'invitation de M. Gossec, n'a pas été conservé; parce que ce Poëte n'a pas voulu y laisser joindre les sutures & les corrections de tous ceux qui vouloient s'en mêler; ensorte que le changement le plus nécessaire, qui devoit produire le plus d'effet, donner à la situation plus de vraisemblance, & d'intérêt conséquemment, est le seul qui n'ait pas eu lieu.

Au reste, si Quinault, revenu au monde, s'indigneroit avec raison contre ses réformateurs, Lully ne pourroit qu'applandir à son rival. La Musique de M. Gossec est infiniment supérieure à celle du vieux lyrique dans la partie des accompagnemens & des effets d'Orchestre, où il regne une harmonie aussi riche que savante; dans celle des chœurs, presque tous de la plus grande beauté, principalement ceux des Démons, qu'on a applaudis avec transport; même dans celle des airs de danse, qui n'ont pas laissé aussi que d'être goûtés, quoiqu'on ait paru en général y desirer une tournure plus neuve & plus piquante. Mais ce qui dédommageroit son amour propre, seroit de voir qu'à l'exception d'un superbe air de Thésée, embelli encore par la voix du Sieur le Gros au troisieme acte, & du monologue, *Dépit mortel*, dans lequel Mlle Du-

plant

plant brille également, le morceau de chant le plus généralement admiré, soit celui d'Egée: *Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire*, qui a été conservé de l'ancienne musique, & que le Sieur *Larrivée* rend ainsi que tout son rôle avec beaucoup de noblesse.

Le 6 *Mars* 1782. C'est chez Mlle Fannier qu'a été charitablement composée la chanson sur Mlle Raucoux & sa piece: elle étoit même préparée d'avance, parce qu'on vouloit la répandre dès le soir après la premiere représentation. Elle est surtout attribuée au Président d'Héricourt, aidé de M. de Chamfort, du Marquis de Saint-Marc & de la Divinité de ce petit Parnasse. Il y est resté une légere incorrection de rime, que les connoisseurs seuls trouvent aisément, & qu'on n'a jamais pu changer.

Le 7 *Mars* 1782. Les Gentilshommes de la Chambre desirant recruter de sujets la comédie Françoise qui se délabre de plus en plus, font rechercher dans les provinces les Acteurs les plus distingués. Dans la troupe de Bordeaux le Sieur *Granger* excelloit pour les rôles de petit-maître, & y étoit si aimé, qu'il gagnoit à lui seul 10.000 liv. & que, par égard pour lui, on y avoit reçu son pere, sa mere, un frere, tous sujets médiocres ou mauvais, supportés pour lui seul & lui faisant un sort de 20 à 22000 liv. Il a fallu renoncer à ce joli revenu pour se rendre dans la capitale & y débuter; mais le Sieur Molé qu'il s'agissoit de doubler, redoutant le

parallele, a déclaré que si le Sieur Granger paroissoit au Théâtre, il quittoit. La crainte, sans doute, de perdre cet excellent Acteur, sans être sûr encore d'en avoir un qui le remplace & plaise au public, a arrêté les Supérieurs qui, ne sachant plus que faire du nouveau venu, l'ont envoyé aux Italiens, c'est-à-dire dans une arene toute différente, où les pieces qu'il sait, ne lui serviront plus de rien, & où il faut apprendre un autre théâtre. Malgré ces difficultés & ces dégoûts, la supériorité du Sieur Granger s'est manifestée dès qu'il a paru, & le parterre enthousiasmé l'a vivement applaudi & traité avec une distinction méritée.

Le 7 *Mars* 1782. L'Académie Françoise, dans son assemblée d'aujourd'hui, a adjugé le legs annuel de 1200 liv., fondé par feu M. le Comte de Valbelle, à M. de la *Cretelle*, Avocat au Parlement, Auteur de l'*Eloge du Duc de Montauzier*, dont on a parlé.

Le 7 *Mars* 1782. On raconte que le Sieur Thierry, premier Valet-de-chambre du Roi, un jour s'étant rendu trop tard à son service, en avoit reçu des reproches de S M; qu'en convenant de sa faute, il avoit observé à son Maître que, s'il en savoit le motif, il le trouveroit moins coupable, & lui pardonneroit. Le Monarque a voulu qu'il s'expliquât: alors il lui a appris qu'il avoit été occupé à consoler un de ses amis prêt à faire banqueroute, parce qu'on ne le payoit pas lui-même, & qu'à l'instant il

étoit dans un si grand désespoir qu'il se seroit brûlé la cervelle, s'il ne l'en avoit empêché en lui fournissant quelques secours. Tout cela n'étoit que plus propre à augmenter la curiosité de S. M. Bref, par les éclaircissemens, il s'est trouvé que le principal débiteur de ce malheureux étoit le Grand-Aumônier qui avec 500,000 livres de rentes, le faisoit languir pour 80,000 livres, qu'il lui devoit.

Le Roi, bien instruit du fait, a donné sur le champ un bon au Sieur Thierry pour aller toucher cette somme au trésor royal, & dès que le Cardinal de Rohan a paru devant lui il lui a dit en plaisantant, mais avec fermeté: *Vous me devez bien de l'argent, que cela ne tarde pas à être remplacé*; Thierry vous l'expliquera.

Tout le monde est enchanté de ce trait qui caractérise à la fois l'humanité, la bonté, la justice du Roi, son amour de l'ordre & de la regle.

Le 8 *Mars* 1782. L'*Eclipse totale*, quant à la moralité & au denoument, est la fable de la Fontaine, intitulée *l'Astrologue au fond d'un puits*. L'Auteur y a joint une petite intrigue d'amour d'où naît une suite d'allusions & de *qui pro quo* assez ingénieux, qui ont réjoui le parterre. Il faut convenir cependant que ce seroit peu de chose sans la musique. Elle est de M. *d'Aleyrac*, jeune militaire, donnant comme amateur les plus grandes espérances, s'il cultive ce talent. Les paroles sont de M. de la Chaboissiere.

Le 9 *Mars* 1782. Les Comédiens Italiens ont

donné hier la nouveauté attendue depuis quelque tems: c'eſt *l'Amour & la Folie*, opéra comique en trois actes & en vaudevilles, dont les paroles ſont de M. Desfontaines; il eſt en effet dans ſon genre & rempli de gaîtés qui paſſeroient pour des ordures de boulevards. De jolis couplets, des tableaux agréables & le choix heureux des airs ont fait la fortune de cette poliçonnerie, qui a eu un ſuccès complet. Le fonds, car nos Auteurs ont peine à produire aujourd'hui rien de leur imagination, eſt tiré d'un apologue charmant, ayant le même titre de la Fontaine, qui, lui-même, l'avoit pris dans un dialogue ingénieux de Louiſe Labé, virtuoſe du ſeizieme ſiecle.

Le 9 *Mars* 1782. Il paroît décidé que les Comédiens François iront jouer à Pâques dans la nouvelle ſalle. Quoique les bâtimens qui l'entourent ne ſoient point finis, ni même commencés, on a toujours tracé ſur ce vaſte emplacement les rues qui doivent ſervir de communication & de débouchés; on a figuré les édifices en planches; & la circulation des voitures peut ainſi devenir libre; reſte à ſavoir ce qui arrivera lorſqu'on voudra bâtir. Quoi qu'il en ſoit, on s'empreſſe d'aller voir en attendant cet édifice ſur lequel on raiſonne différemment.

Tout le monde eſt aſſez d'accord que, quant à l'extérieur, il ne s'annonce pas comme devroit ſe caractériſer un pareil monument, & que ſi l'on ne liſoit en lettres d'or au fronton du

périſtile, *Théâtre Francois*, on ne ſe douteroit pas que ce fût ſon inſtitution. Quant à l'intérieur, on n'eſt pas d'accord: les Badauts, qui ſe laiſſent facilement prendre par les yeux, par des murs nouvellement badigeonnés, par des dorures brillantes, des peintures fraîches, un local impoſant, trouvent la ſalle ſuperbe. Les gens de l'art, les connoiſſeurs, ou même ceux qui jugent par le bon ſens, qui ſavent que la premiere qualité d'une ſalle de ſpectacle eſt qu'on y voie & y entende, doutent que celle-ci ait ces avantages au ſuprême degré. Il paroît que les Architectes ont eux-mêmes cette inquiétude, puiſque l'eſſai qu'on devoit faire n'a pas eu lieu: ils ont craint que les mécontens n'excitaſſent une fermentation dangereuſe qui le deviendra beaucoup moins, quand une fois la ſalle ſera livrée entierement, & qu'ayant commencé d'y jouer, on ne pourra plus reculer, ſauf à attendre la premiere vacance pour réparer les ſujets de plainte.

Une des innovations de cette ſalle, c'eſt qu'on ſera aſſis au parterre, prétexte d'augmenter les places; & il eſt agité de les élever juſqu'à 48 ſols; ce qui donne lieu à d'autres conſidérations de la part de ceux qui en examinant l'innovation en elle-même, la regardoient déjà comme funeſte pour l'art.

Les Comédiens eux-mêmes ne ſont pas ſans alarmes. Le titre leur annonce que ce n'eſt plus leur hôtel, qu'il appartient à la nation, &

cette dépoſſeſſion, pour ainſi dire, eſt d'un funeſte augure pour leur état, qu'ils craignent de voir changer : jufqu'à ce que leurs intérêts ſoient réglés, ils n'oſent prendre un parti ſur leur ancien hôtel.

Le 9 *Mars* 1782. Les Curé & Marguilliers de la paroiſſe de Saint-Sulpice, ſur laquelle eſt l'hôtel de Maurepas, ſe propoſent de faire célébrer demain dans cette égliſe un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de ce Miniſtre. M. l'Evêque d'Autun officiera pontificalement, & l'oraiſon funebre ſera prononcée par M. l'Abbé Melon de Pradon, Chanoine de l'Egliſe de Paris.

Le 10 *Mars* 1782. Le *Muſée* par excellence, puiſque c'eſt lui plus ſpécialement conſacré aux Muſes, ſe ſoutient ſous la préſidence de M. *le Court de Gebelin*, & par l'activité infatigable de l'Abbé *Cordier de Saint-Firmin*, toujours occupé à recruter des membres & des ſpectateurs. Les lectures publiques ſe continuent les premiers Jeudis de chaque mois, & l'affluence eſt telle qu'on ne peut y aborder qu'en arrivant de très-bonne heure. Un morceau lu par le Préſident, & de ſa compoſition, eſt remarquable entre tous les autres.

Un Profeſſeur de langues orientales à Cambridge en Amérique, a envoyé en 1781 à M. de Gebelin, trois inſcriptions puniques, qu'on a trouvées ſur des rochers à l'embouchure d'une riviere, qui coule à cinquante mille au Sud

de Boston : elles ont été gravées par les Carthaginois qui aborderent sur cette plage méconnue ; elles ont pour objet leur arrivée & les traités qu'ils firent avec les habitans du pays.

C'est sur cette importante découverte que M. de Gebelin a fait un mémoire très-intéressant. L'Auteur est pour l'affirmative. Il ne doute nullement de l'authenticité du monument & confirme les connoissances nautiques du peuple, rival de Rome. Il faut voir, quand cette dissertation sera plus publique, ce que les savans y répondront de contradictoire.

Le 10 *Mars* 1782. Ce n'est pas sans raison que le Sieur Molé s'est montré jaloux des talens du Sieur Granger. Les connoisseurs le trouvent plus noble, plus naturel que lui, & non moins leste & sémillant. En outre, il a un organe bien supérieur, sonore & intéressant à la fois ; on le court avec fureur, & il reçoit des applaudissemens universels. Les Comédiens François ont autrefois possédé ce sujet non encore formé, & n'avoient pas su l'apprécier. Il a développé dans la *Coquette fixée* & *l'Apparence trompeuse*, deux pieces dans lesquelles il a joué de suite, deux rôles opposés, toutes les nuances de la Comédie, une connoissance profonde du théâtre, enfin l'intelligence la plus consommée.

Le 10 *Mars* 1782. Le Docteur Lorry, cet Esculape moderne le plus à la mode parmi les femmes & les beaux esprits, tombé depuis quelque tems en apoplexie, offre à l'humanité le

ſpectacle le plus déplorable. Sa tête eſt revenue; il eſt en état de donner des conſultations; mais ſes jambes lui refuſent le ſervice: comme, pour ſa propre ſanté, il eſt obligé de ſe promener en voiture, ne pouvant le faire autrement; il emploie utilement encore cet exercice pour lui & pour les autres, il fait des tournées de malades chez ceux qui le deſirant ſont en état de deſcendre & de venir dans ſon caroſſe conférer avec lui & ſe montrer à ſon inſpection; façon nouvelle de faire la médecine aſſez ſemblable à celle de Marcel, ce Maître à danſer, qui, tout podagre & ne pouvant ſe remuer, enſeignoit les graces de cet art & en donnoit des leçons ſublimes.

Le 10 *Mars* 1782. Extrait d'une Lettre de Clermont du 5 Mars... C'eſt à l'occaſion de la publicité des remontrances de notre Cour des Aides par l'impreſſion, que M. le Garde des ſceaux lui ayant écrit une lettre très-ſeche pour lui témoigner le mécontentement du Roi, ces Magiſtrats lui ont répondu une lettre fort longue, fort détaillée & fort peu reſpectueuſe, qui leur a attiré une réplique mortifiante, & delà l'autre infiniment laconique, & motif de la diſgrace de cette Cour.

M. Le Comte de Montboiſſier, ci-devant Gouverneur des Mouſquetaires noirs & Commandant dans la Province, a été chargé en cette qualité d'y venir, accompagné de deux Huiſſiers de la chaîne, notifier les ordres du Roi.

Lui-même eſt allé chez chacun de Meſſieurs leur donner ſa lettre de cachet portant ordre de ſe rendre au palais pour les entendre: il l'a fait avec toute l'amenité poſſible; il leur a montré ſa répugnance à ſe charger de cette jonction, leur a détaillé les inſtances qu'il avoit faites à la Cour afin de l'éviter, ſa douleur de s'en acquitter &c.

Le jour de la ſéance où il a fait enregiſtrer la déclaration du Roi en date du 19 Février, contenant interdiction indéfinie, il a prononcé un diſcours très-touchant, où il a renouvelé ſes regrets d'être le porteur d'ordres ſi rigoureux envers autant d'amis qu'il comptoit de Magiſtrats; il a fait leur éloge & les a aſſurés qu'il ne perdroit aucune occaſion de ſupplier le Roi d'en adoucir l'amertune & la durée

Le 11 *Mars* 1782. M. de Sainte-Foi avoit préſenté requête en caſſation de l'arrêt du Parlement qui l'a décrété d'ajournement perſonnel. Cette requête étoit motivée ſur l'alternative où il ſe trouvoit, ſoit de reſter ſans juſtification s'il ne produiſoit les pieces ſervant à ſa défenſe, ſoit de manquer à la confiance qu'il devoit au Comte d'Artois en révélant l'intérieur de ſa maiſon. On n'a pas trouvé ſes raiſons bonnes, & ſa requête a été regardée d'une voix unanime inadmiſſible.

Le 11 *Mars* 1782. La nouvelle ſalle de comédie Françoiſe revient à deux millions. On ſait que c'eſt aux dépens de *Monſieur* qu'elle a

été conſtruite. Il faut ſe reſſouvenir de tous les revirémens opérés, de l'hôtel de Condé d'abord, acheté par la ville, enſuite repris par le Roi qui l'a cédé à ſon frere, ſous cette condition. On avoit fait entendre au Prince qu'il ſe récupéreroit facilement & avec uſure de ſes avances par les terreins qu'il vendroit autour; mais jusqu'à préſent perſonne n'en achette.

Dans le nouvel édifice on a pratiqué un eſcalier qui conduit à une porte ſouterraine dont l'objet eſt de ſervir d'iſſue à un paſſage du Luxembourg à la comédie, pour que *Monſieur*, quand il habitera ce palais, puiſſe s'y rendre ſans appareil & *incognito*, s'il veut; mais on ne conçoit pas que dans un eſpace auſſi long & auſſi mal-ſain on puiſſe imaginer de faire paſſer ſon Alteſſe Royale.

Le 12 *Mars* 1782. Samedi dernier, les chambres aſſemblées, la Cour des Aides a enregiſtré la déclaration qui lui attribue la connoiſſance des affaires pendantes à celle de Clermont durant ſon interdiction, & a en même tems arrêté des remontrances.

Le 12 *Mars* 1782. On a inſéré dans le journal de Paris, numero 54, une anecdote ſuivant laquelle un jeune homme de trente ans, réputé mort à Laigle, ville de la haute Normandie, avoit été retiré de ſa biere, au moment où l'on le portoit en terre, & avoit encore vécu deux jours. Il eſt à préſumer que ſi l'on ne ſe fût pas hâté de l'enſevelir & de remplir un uſage

barbare de ce lieu de calfeutrer avec de l'étoupe & du chanvre la bouche de ce malheureux & les conduits par lesquels peut se faire toute espece d'écoulement & de déjection, il en fût peut-être revenu, & eût rempli une longue carriere.

M. François de Neufchateau, à cette occasion, dans une lettre qu'on lit dans le N°. 70 du même journal, observe que dans la Lorraine où il réside, il y a un réglement très-sage, introduit dans un canton de cette province par un M. Huet, doyen de Rousseaux, qui en sa qualité de Curé-Doyen fit arrêter dans un sinode que les Curés n'enterreroient aucun de leurs paroissiens, qu'il n'eût demeuré deux nuits entieres sur un lit, le visage découvert, les mains & le reste du corps libres, qu'on ne mettroit le mort dans son cercueil, que le matin du troisieme jour, en présence de quelques examinateurs & certificateurs de la vérité de sa mort; que ce cercueil ne feroit jamais fermé par-dessus; & qu'il feroit jeté sur le visage du mort & sur son corps, beaucoup de chaux vive.

M. de Neufchâteau nous apprend, par occasion, que cet excellent homme a laissé quantité de manuscrits, de mémoires & de projets utiles; qu'il a entre les mains ces papiers qu'il se propose de visiter & d'extraire.

Il apprend encore que c'est à M. Huet que la province est redevable des ordres donnés en 1740 pour la plantation des arbres sur les grandes routes.

Le 13 *Mars* 1782. Suivant ce qu'on écrit de Londres, M. *Noverre* y a le plus brillant ſuccès. Son grand ballet de *Renaud & Armide*, repréſenté depuis ſur le théâtre de l'opéra, en préſence du Prince de Galles & de l'aſſemblée la plus brillante & la plus nombreuſe; y a ſurtout ravi les Anglois. On y a admiré le génie créateur de cet habile homme, qui fait revivre parmi nous à un ſi haut degré la pantomime, art ſi célebre dans les beaux jours de la Grece, & de Rome.

Les ſpectateurs furent tellement enchantés, qu'imitant un uſage des théâtres de Paris, jusqu'alors inconnu à Londres, on fit retentir le nom de Noverre dans toute la ſalle, & on l'appela pour recevoir en perſonne les éloges de la nation; ſa modeſtie lui fit conſtamment refuſer de ſe montrer.

Les Sieurs *Gardel* & *Nivelon* ont parfaitement ſecondé le compoſiteur, mais Mlle *Théodore* principalement. Elle triomphe ici, & l'on aime autant ſon caractere que ſon talent ſans exemple.

Le 13 *Mars* 1782. M. *Viotti*, violon étranger, qui n'a point encore paru ici, qui s'eſt fait connoître par hazard pour la premiere fois dans un petit concert particulier avec une modeſtie rare, & fit tomber l'archet des mains de tous nos grands maîtres, doit débuter au concert ſpirituel durant la quinzaine: il eſt des amateurs qui le mettent au deſſus de tout ce que nous avons entendu juſqu'à préſent.

Le 13 *Mars* 1782. Un Miniſtre Anglois,

nommé *Bereford*, ayant profité de l'accès qu'il avoit chez Milady *Hamilton* pour rendre la fille de cette Dame amoureuse de lui, & la déterminer à l'épouser, est allé en Ecosse avec elle afin d'y remplir la cérémonie de la loi. De retour, la mere a trouvé cet hymen très mauvais, & ayant fait rougir sa fille d'une alliance aussi disproportionnée, l'a engagée à son tour à se soustraire par la fuite à son ravisseur; toutes deux en conséquence sont passées dans une ville de la Flandre Françoise où le Ministre les a bientôt suivies. Il s'y est engagé une contestation par devant la justice du lieu. La Mere a fait décréter le Sieur Bereford de prise de corps comme ravisseur; & celui-ci au contraire a rendu plainte contre Milady Hamilton comme cherchant à soustraire une femme à l'autorité de son Epoux. Le procès est venu par appel au Parlement de Paris, & y a forme une affaire d'éclat qui a attiré un monde prodigieux au Barreau.

Me. Target a défendu le Ministre avec cette chaleur, cet intérêt qu'il met dans ses causes; il a enchanté tout l'auditoire; il a même tellement prévenu tout ce que l'Avocat adverse, Me. Gerbier, avoit à plaider, que celui-ci n'a pu s'empêcher de convenir après l'audience que son confrere lui avoit joué le tour le plus sanglant, ne lui laissoit plus rien à dire. Quoi qu'il en soit, en effet, lorsqu'il a fallu descendre dans l'arene, soit que le hazard eût occasionné ce contre-tems, soit que ce ne fût qu'un prétexte,

Me. Gerbier n'a point paru & a fait demander la remise de sa cause, comme étant malade: enfin hier, où il étoit question de la reprendre, n'étant point encore en état, un particulier nommé *Geoffroy de Limon*, très-connu dans le monde comme un homme d'esprit & un beau parleur, qui a été attaché à *Monsieur*, & dont on peut se rappeler la fâcheuse avanture, n'ayant d'Avocat que le titre, s'est présenté, & la Cour lui a permis de parler; il a plaidé pour Mad. Hamilton, assez bien pour un homme qui n'est point habitué à cet exercice; mais trop mal pour la circonstance où il auroit fallu des prodiges d'éloquence: au surplus, il y a apparence qu'il n'a fait que débiter le plaidoyer de M. Gerbier; & comme l'élocution est la grande partie de de cet Orateur, on sait combien il a dû perdre.

C'est Vendredi prochain que l'Avocat général doit porter la parole.

Le 14 *Mars* 1782. Les Comédiens François ont enfin commencé hier à essayer leur nouvelle salle, illuminée d'une maniere particuliere. Il paroît que cette répétition n'a pas eu grand succès. On confirme que la voix dans la comédie parlée, s'y fera difficilement entendre, ou, pour mieux dire, qu'elle sera perdue pour le grand nombre des spectateurs. On se plaint des loges où l'on ne peut entrer pour peu qu'on ait du ventre: dans un certain nombre il y a une portion des spectateurs qui n'y pourra rien voir; enfin, la méthode imaginée d'éclairer mieux ne

répond pas à l'idée qu'on s'en étoit formée, & présente des inconvéniens qu'il faudra corriger.

Le 14 *Mars* 1782. Le Sieur Bordenave, Professeur royal de chirurgie, destiné spécialement à la physiologie, étant tombé ces jours-ci en apolexie, en est mort. Il étoit Echevin en charge, Chevalier de l'ordre de saint Michel & membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

Le 14 *Mars* 1782. Il passe pour constant que le Pape, après avoir tenu consistoire le 25, est parti pour Vienne, suivant la résolution qu'il en avoit annoncée à l'Empereur. Son objet est de discuter avec sa Majesté Impériale les différens points de ses édits concernant les maisons religieuses & autres objets qui intéressent l'Eglise. En vain tout le Sacré-College a cherché à détourner le Souverain-Pontife d'une pareille démarche, d'autant plus hazardée que l'Empereur lui a déjà fait savoir qu'elle seroit inutile. M. le Cardinal de Bernis a surtout fait l'impossible à cet égard.

On ajoute que le Pape ne mene aucun Cardinal avec lui, qu'il n'a qu'une très-petite suite, & qu'il se propose de loger sur la route de couvent en couvent.

Le 14 *Mars* 1782. Les Almanacs étant devenus une source d'instruction dans ce pays frivole, où l'on ne veut rien savoir que par superficie & sans étude, ils se multiplient tous les jours. On vient tout récemment d'en publier

un pour les colonies ; c'eſt le pendant de celui de la marine. Juſqu'à préſent le Miniſtre s'étoit oppoſé à ſa publication, & le Marquis de *Caſtries* eſt le premier qui n'y ait pas trouvé d'inconvénient.

Entre tous ces almanacs, le plus utile & le plus néceſſaire eſt, ſans contredit, *l'almanac royal*, qui s'améliore chaque année & va faire de plus grands progrès entre les mains du moderne Editeur.

Cet almanac fut imaginé en 1684 par Laurent d'Houry : Louis XIV l'ayant deſiré, il eut l'honneur de le lui préſenter en 1699. C'eſt de là qu'il a pris ſon épithete de *Royal*. Il étoit d'abord très-peu de choſe ; mais par les améliorations de l'inventeur & de ſon fils, Charles Maurice, cet ouvrage devint bientôt recommandable.

A la mort de Laurent en 1725, la veuve employa tous ſes ſoins pour ſuivre les erremens du défunt juſqu'en 1741, que ſon petit-fils fut chargé de la direction, & penſa ſe faire une affaire grave, ainſi qu'on l'a vu précédemment. Par le decès de celui ci, arrivé en 1779, Laurent-Charles d'Houry, petit-fils de l'Auteur, eſt devenu Editeur de cet almanac & il annonce avoir à cœur de conſerver en ce genre un nom diſtingué que lui a laiſſé ſon ayeul.

Le 15 *Mars* 1782. L'Abbé *Canaye*, membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, vient de mourir ; il avoit une amitié tendre pour M. Dalembert, qui ſans doute honorera la cendre de ſon bienfaiteur de quelque éloge.

Il

Il avoit une ſuperbe bibliotheque, dont on ignore encore la deſtination.

Le 15 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 8 Mars.... Voici en ſubſtance ce qui s'eſt paſſé dans notre Parlement: Le 22 Décembre le garde des ſceaux lui avoit écrit une lettre où il lui annonçoit le retour du premier Préſident; il avoit en même tems adreſſé au Procureur général un paquet cacheté, ne devant s'ouvrir qu'aux chambres aſſemblées. Le premier Préſident eſt arrivé en effet en Janvier, après avoir reçu des ordres réitérés du Roi très-ſéveres, & avoir promis de s'y conformer. Malgré cela, la fermentation a tellement régné dans la Compagnie, qu'elle a reſté juſqu'au 20 Février ſans s'aſſembler & dans la plus parfaite inaction; ce n'eſt que ſur des menaces de la colere du Roi & de juger la forfaiture, reçues vraiſemblablement du département de M. de Vergennes, que l'aſſemblée a eu lieu, & l'ouverture du paquet où ils ont trouvé une lettre du Roi dans laquelle on le fait parler avec une moleſſe indigne de Sa Majeſté, qui a révolté les partiſans de l'autorité royale. Cependant le Souverain s'y expliquoit, &, ſans prétendre gêner la conſcience ou la volonté des Magiſtrats, avertiſoit ceux qui ne voudroient ou croiroient ne pouvoir pas fraterniſer avec M. Dupaty, qu'ils étoient maîtres de donner leurs démiſſions & de recevoir leur rembourſement.

Cette alternative les a tellement intimidés,

qu'ils ont enregiſtré les lettres patentes reſtées ſur le bureau depuis ſi longtems, avec un arrêté très-pathétique & très-ſoumis, & enfin ils commencent à adminiſtrer la juſtice.

Le 16 *Mars* 1782. Les arts viennent de perdre une des premieres flûtes de l'Europe en la perſonne du Sieur *Taillard* l'aîné, décédé à Paris le 3 de ce Mois. Son talent pour cet inſtrument s'eſt manifeſté dès ſa plus tendre jeuneſſe; à l'âge de douze ans, il eut l'honneur d'être entendu de pluſieurs têtes couronnées. Il donna auſſi de lui des ſonates, des *duo*, des *trio*, & il a compoſé une méthode pour guider les compoſiteurs dans leurs eſſais. La mort l'a enlevé au moment où il commençoit ſon 14e. recueil d'ariettes.

Cet Artiſte, qui a longtems joué au concert ſpirituel, joignoit à une des plus belles embouchures, une exécution vive, brillante & pleine de ſentiment, & ſes talens étoient relevés par une modeſtie rare.

Le 16 *Mars* 1782. Le Général *Washington* a prié M. de *la Fayette* partant pour la France, de lui rapporter les portaits de toute ſa famille. Ce Seigneur a en effet fait compoſer un tableau hiſtorié qui remplit parfaitement cet objet. Mad. de la Fayette y eſt repréſentée dans ſon appartement entourée de ſes trois enfans; elle tient à ſa main un uniforme américain: le garçon, bouillant de marcher ſur les traces de ſon illuſtre pere, eſt repréſenté déjà un bras paſſé dans une manche & s'effor-

çant de mettre l'autre, ce qui jette du mouvement dans la ſcene. Le Marquis de la Fayette eſt préſent, & l'on voit à ſon étonnement ſuccéder la joie qui brille dans ſes yeux. Cette compoſition, ſage, ingénieuſe & très convenable aux circonſtances, fait beaucoup d'honneur au jeune Artiſte qui en eſt l'auteur, & dont c'eſt en quelque ſorte le coup d'eſſai.

Le 17 *Mars* 1782. Les clôtures des ſpectacles ſe ſont faites hier: le compliment des Comédiens François a été moins lieu commun que de coutume, par la digreſſion ſur la nouvelle ſalle qu'ils doivent occuper à la rentrée: ils ont aſſuré le public par l'organe du Sieur Dorival, leur Orateur, qu'ils redoubleroient d'efforts & de ſoins, tant pour mériter les ſuffrages du public par leurs talens, que pour augmenter la pompe des repréſentations dans le magnifique local que leur a deſtiné la munificence de nos Princes.

M. Imbert eſt chargé, au ſurplus, de faire une petite piece relative à cet évenement, qui doit ſe jouer à l'ouverture.

Les Italiens, plus adroits à retourner les fadeurs qu'on débite au parterre ce jour-là, ont eu recours au Sieur Pariſau. Cet Auteur a imaginé de coudre une petite ſcene aſſez agréable à la ſuite de la piece intitulée *l'Amour & la Folie*, exécutée la derniere. *Iris* vient de la part de Jupiter ordonner à l'Amour de retourner dans l'Olympe: ce Dieu obéit, quoiqu'à regret;

mais la Folie se trouvant bien sur la terre, chante ce couplet, qui a été redemandé deux fois.

Qu'amour retourne au Ciel, qu'il fuie:
Je reste ici pour ma santé.
Point de gaîté sans la folie;
Point de bonheur sans la gaîté.
On prétend qu'à la gent humaine
Je sers de guide, & pour toujours;
Messieurs, si c'est moi qui vous mene,
Vous viendrez ici tous les jours.

Le 18 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Châlons du 15 Mars 1782.... Il y a ici depuis quelque tems une école de dessin, formée à l'instar de celle de Paris. De jeunes gens espiégles en voulant à quelques suppôts du Palais, ont affecté d'y mettre leurs portraits en caricatures; mais de façon à ce que les spectateurs ne pussent se méprendre à la ressemblance: les offensés ont porté plainte contre cette insulte prétendue. Le Bailliage a ordonné une information & que les dessins, objet du délit, seroient apportés au greffe; il faut observer que l'exposition se fait à l'hôtel de ville; les Officiers municipaux ont regardé cette sentence comme injurieuse à leur dignité, comme violant l'asile de leur hôtel, ensorte qu'ils ont soustrait ces morceaux, & n'ont pas voulu en permettre le dépôt; l'affaire alloit devenir grave, lorsqu'ils ont reçu un ordre du Roi d'aller au Bailliage faire des excuses aux Magistrats, & de ne faire aucune dif-

ficulté de laiſſer enlever les pieces juridiquement. Meſſieurs les Maire & Echevins ont été bien humiliés de cette démarche, & il en reſte une animoſité vive entre les deux corps, qui partage tous les citoyens pour ou contre, ſuivant leurs affections.

Le 18 *Mars* 1782. On va commencer inceſſamment la vente des tableaux & autres objets de curioſité dans les ſciences & arts compoſant le cabinet du feu Marquis de Menars. Comme la plus grande partie des morceaux précieux de cette collection provenoit de la ſucceſſion de Mad. la Marquiſe de Pompadour, très-connue par ſon diſcernement & ſon goût pour les arts, la foule des amateurs s'empreſſe d'aller voir ces merveilles. Entre les tableaux il n'y en a pas du grand genre, mais beaucoup de choſes aimables & principalement tirées de l'école Françoiſe.

Le 18 *Mars* 1782. Le *Catalogue des différens objets de curioſité dans les ſciences & arts* qui compoſoient le cabinet de feu M. le Marquis de Menars, dreſſé par les Sieurs *Baſan* & *Joullain*, eſt détaillé avec ſoin & exactitude; ce ſera une ſuite précieuſe pour les amateurs d'une collection de cette eſpece, très-utile & très inſtructive; on y a joint quelques eſtampes qui l'ornent merveilleuſement.

La premiere offre dans le haut, le buſte du Marquis de Menars, ſupporté par deux génies en pleurs, tenant des couronnes comme deſtinées à ce Directeur & ami des arts & manufactures.

On voit au bas la Peinture & la Sculpture avec leurs attributs debout & dans une tristesse profonde; la Sculpture, plus particulierement attachée au défunt, est renversée & caractérise l'excès de sa douleur par le désordre de ses vêtemens & de sa personne; on lit au bas ces deux vers.

Les arts ont en pleurant honoré sa mémoire,
Et son amour pour eux vivra dans leur histoire.

La composition simple & naturelle de ce dessin est de M. Cochin, fort ami du Marquis de Menars, qui a composé aussi son éloge historique inséré à la tête du catalogue.

Il y a 220 morceaux en tableaux, peintures en émail, miniatures, sculptures en marbre, bronze &c.

Dans ces derniers on distingue un charmant sujet exécuté avec beaucoup de délicatesse en ivoire, & composé de neuf figures de femmes, satyres & enfans assis & folâtrant aux pieds de deux arbres autour desquels serpentent des ceps de vigne. On y a joint la gravure que Mad. de Pompadour en avoit exécutée en 1758, bien capable de faire honneur au talent de cette virtuoze.

Il est encore plus confirmé par une suite de soixante-trois planches de son exécution en 1752, d'après différentes pierres gravées par M. Guay, sur les dessins de MM. Boucher,

Vien & autres. On y a joint l'eſtampe du frontiſpice, pleine de gentilleſſe & de goût.

Le 19 *Mars* 1782. Il paroît que l'adminiſtration de l'opéra va changer encore une fois. Les Acteurs cabalent fortement pour ſe régir eux-mêmes, & l'on eſt bien tenté d'en eſſayer, pour voir ſi ce gouvernement démocratique ſera plus heureux & meilleur que les autres. Il n'y a rien encore de bien décidé.

Le 19 *Mars* 1782. On peut ſe rappeler un mémoire des Curés de Dauphiné qui parut au commencement de l'année 1780, qui déplut tellement au Clergé, c'eſt-à-dire aux Evêques, qu'ils firent expulſer de Paris les Députés de ces Curés: il s'agiſſoit d'une augmentation de portion congrue qu'ils demandoient.

Cette affaire reſtée en ſuſpens, ils ont vraiſemblablement cherché à obtenir juſtice d'une autre maniere, & peut-être les Curés des autres provinces dans le même cas ont-ils voulu faire cauſe commune, ce qui a alarmé de nouveau le Clergé; enſorte que ſes Agens ont ſollicité une déclaration du 9 Mars, enregiſtrée en Parlement le 12, qui renouvelle les défenſes aux Curés du Royaume de s'aſſembler ſans permiſſion.

Le 20 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Malesherbes du 17 Mars.... On exagere toujours: la montagne de grès, à deux portées de fuſil d'ici, de laquelle on tire beaucoup de ſable, offre en effet depuis le commencement de ce mois un phénomene iſolé dans l'ordre des

phénomenes souterrains, très-singulier, mais qui n'est accompagné d'aucun symptôme effrayant.

On nous avoit dit qu'on y entendoit de minute en minute un bruit épouvantable & semblable à celui d'un coup de canon; qu'étant sur la hauteur on ressentoit une commotion considérable, & que le bruit augmentoit d'intensité de jour en jour.

Voici ce que nous en rapporte M. l'Abbé de Soulavie, physicien, qui a écrit sur les volcans éteints, qui est allé sur le lieu. Il dit que le bruit qu'il a entendu sous ses pieds est bien semblable à celui d'un coup de canon, mais éloigné; que la montagne a éprouvé dans le même instant un peu de commotion & qu'il a été légerement soulevé. Il ajoute que le lieu qui renferme la cause de ce phénomene n'est pas profond; car un son éloigné reste quelque tems à parvenir à l'oreille, & il a éprouvé dans le même moment & le bruit & la pulsation.

Le peuple d'ici & de Fontainebleau n'en est point effrayé; il appelle tout simplement cette montagne, *la montagne qui cogne.*

Le 20 *Mars* 1782. Il y a déjà eu deux concerts spirituels depuis la clôture des grands spectacles & l'affluence a été considérable; il paroît que le Sieur le Gros, qui en a toujours la direction, a redoublé d'efforts pour les rendre brillans en ouvrages nouveaux & en virtuoses.

M. Gossec s'étant présenté au premier, pour conduire son *Oratorio de l'arche d'alliance*, la salle retentit d'acclamations, & le public saisit

avec

empreſſement l'occaſion de prodiguer à l'Auteur de *Théſée* les applaudiſſemens les plus vifs.

Au concert du Mardi ayant paru, l'enthouſiaſme ſe ralluma, & ce furent de nouveaux claquemens de mains bien flatteurs pour ſes oreilles.

On reçut très-favorablement deux ouvrages nouveaux, une Ode ſacrée de Rouſſeau par M. *Mehul*, & le *Beatus Vir* de M. l'Abbé *le Sueur*. La jeuneſſe du premier ſurtout donne les plus grandes eſpérances.

M. *Viotti* a ſoutenu Dimanche dans ſon concerto de violon, la haute réputation qu'il s'étoit déjà ſi promptement acquiſe dans ce pays-ci. Une exécution vraie, un fini précieux & une qualité de ſon admirable dans l'*adagio* font placer cet Artiſte au rang des plus grands-maîtres. On prétend que depuis le fameux *Lulli* il n'a pas paru de Violon de ſa force.

Madame Mara eſt une étrangere qui à l'expreſſion de Mad. Todi, joint tout l'art de Mlle Danbzi, aujourd'hui Mad. le Brun, & par la réunion des qualités les plus rares & les plus précieuſes, paſſe pour la premiere Cantatrice de l'Europe. Rien n'eſt comparable au fanatiſme qu'elle a excité, & ſeule elle auroit fait le ſuccès des concerts du S. le Gros, qui lui donne dix Louis chaque fois qu'elle chantera. Elle a commencé Mardi pour la premiere fois.

Le 21 *Mars* 1782. M. *Chenard*, très-belle baſſe-taille, jeune artiſte qui remplit un des principaux emplois au théâtre de Bruxelles, a

plu beaucoup auſſi au concert ſpirituel par ſa voix très-étendue & d'une égalité bien rare dans une de ce genre. Son timbre eſt ſonore, ſa prononciation diſtincte, & il eſt en outre excellent Muſicien; on regretta ſeulement qu'il n'eût pas choiſi un meilleur morceau pour ſon début. Il paroît que ſur cet eſſai on voudroit le fixer à Paris.

Le 21 *Mars* 1782. On vante beaucoup un quatrieme *Muſæum*, inſtitué à Paris, qui doit être un *Muſæum politique*; quand on en aura mieux connu l'objet, l'origine, les progrès & les inventeurs, on en pourra parler plus amplement.

Le 22 *Mars* 1782. M. Tellès d'Acoſta, Grand-Maître des domaines & bois de Champagne, voulant ſans doute réfuter efficacement par ſon exemple les détracteurs de ſon corps, qui le regardent comme inutile, & ont ſouvent répandu le bruit de ſa ſuppreſſion, vient de publier un ouvrage, le fruit de vingt-ſept ans de pratique & d'expérience. C'eſt une *Inſtruction* où il a raſſemblé tout ce qui peut diriger les Officiers des eaux & forêts de ſon département, pour la conſervation, l'augmentation, la perfection des bois en général, & de ceux propres ſurtout à la marine.

Ce qu'on y remarque de plus curieux, c'eſt ce qu'il y dit pour diſſiper les alarmes données ſur la conſommation qui ſe fait du bois de chauffage en France. Elle a conſidérablement augmenté dans Paris. En 1730, on n'y con-

ſommoit encore que 366, 605 voies de bois: on en conſomme à préſent 640, 920, & l'augmentation dans les provinces eſt en proportion; cependant, M. Tellès prétend qu'il n'y a rien à craindre. Il réſulte de ſes calculs que dans les coupes annuelles, il ſe trouve un million 200,000 voies de bois plus qu'il n'en faut pour la conſommation du Royame.

Le 22 *Mars* 1782. M. de *Beaumont* avoit ſi long-tems occupé le ſiége archiépiſcopal de Paris, que peu de gens ſe rappeloient la cérémonie de l'inſtallation; ce qui a attiré beaucoup de curieux à celle du nouveau Prélat; elle s'eſt faite Mercredi vingt.

Les Bourdons dès la veille & le matin l'ont annoncée au peuple. Ces Bourdons s'appellent *Emmanuel* & *Marie*. Le chœur étoit orné des plus beaux tapis, l'autel & les lampadaires garnis de cierges, comme aux fêtes annuelles.

Aprés la meſſe canoniale, les Chanoines ſe ſont rendus au chapitre, vêtus de leurs robes rouges & violettes: on y a lu les bulles de M. de Juigné, & quatre de Meſſieurs ont été députés vers lui. Leur miſſion eſt de lui annoncer que le Chapitre eſt prêt à le recevoir, de le diriger dans ſa marche, de l'accompagner depuis l'archevêché juſqu'au chapitre; car tout eſt preſcrit littérallement juſqu'à la porte par où il doit paſſer, juſqu'à ſon habillement qui doit être le rochet & la mozette violette (petit camail)

Le Prélat entré au chapitre, le Doyen lui fait

un compliment; il prête ſur les ſaints évangiles le ſerment accoutumé; le Chapitre ſe leve. M. l'Archevêque, conduit par le Doyen, & ſuivi de Meſſieurs les Chanoines, ſe rend à l'égliſe métropolitaine par la porte ſeptentrionale. A l'entrée du chœur il ſe ſépare, va faire ſa priere à la chapelle de Saint-Denis, à gauche, & une nouvelle toilette: il prend l'habit canonial d'hiver, qui eſt l'habit d'étiquette pour toutes les priſes de poſſeſſion dans l'égliſe métropolitaine. Cependant le Doyen & les Chanoines entrent au chœur & ſe mettent en place.

L'Archevêque étant habillé ſe préſente à la porte du chœur, où le Doyen deſcendu de ſon ſtale vient de nouveau le chercher, il l'introduit dans le chœur, tenant la droite ſur lui & après avoir ſalué enſemble le chœur & le peuple à une diſtance marquée, il le conduit au grand autel; ils s'y mettent à genoux, font une ſeconde priere, montent à l'autel, & après l'avoir baiſé, vont au trône archiépiſcopal.

Le Doyen y monte le premier, s'y aſſied, comme pour lui annoncer la ſupériorité du Chapitre ſur lui, & enſuite y fait monter & aſſeoir l'Archevêque Alors il retourne à ſa place de dignité, & l'on entonne le *te Deum* au ſon de toutes les cloches.

Le Théologal, qui eſt au jubé de l'évangile avec le Secrétaire du Chapitre, bientôt annonce au peuple que le Prélat eſt en poſſeſſion; il en montre les bulles.

Le Prélat entre en exercice par la bénédiction pontificale; il descend de son trône, passe à la sacristie faire une troisieme toilette, & dans ce costume va à l'officialité avec le Chapitre & conduit par le Doyen, qui l'instale aussi dans sa jurisdiction. L'Archevêque tenant le siége, le Doyen à sa droite, & les Chanoines à ses deux côtés, le Secrétaire du Chapitre faisant les fonctions de Greffier, on plaide une cause, & l'Archevêque, après avoir pris l'avis du Doyen & de Messieurs, prononce le jugement.

De là il est conduit en son Palais de la même maniere qu'il est venu à l'officialité. Entré dans son appartement, le Doyen lui adresse un dernier compliment auquel le Prélat répond: il reconduit le Chapitre jusqu'au bas du grand escalier où il embrasse tous les Chanoines à la joue. A ce cérémonial long & ennuyeux succede un grand dîner qui termine la fête.

Le 23 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Rouen du dix-neuf Mars... La troupe des Comédiens de cette ville étant à se recorder pour se préparer à jouer avec vos illustres de Paris, le Sieur de Neuville dans sa loge attendoit impatiemment son perruquier: le Barbier arrive, est rudement gourmandé, se met pourtant en fonctions & coupe une verrue que ce Comédien avoit sous le menton; le sang coule en abondance, celui-ci devient furieux & prend un couteau sur sa cheminée; le Barbier veut s'enfuir, mais se heurtant contre une chaise,

tombe; ce qui donne au Sieur de Neuville le tems de l'atteindre & de le poignarder de trois coups de l'ignoble inftrument. Le bleffé n'a eu que le tems de faire fa déclaration & eft très-mal.

Notre Lieutenant criminel, M. *Couronne*, homme de mérite, mais accufé de partialité en cette circonftance, n'ayant point fuivi la procédure avec l'autorité que le cas requéroit, a été mandé au Parlement & interdit pour un an, ainfi que le Procureur du Roi. Cette Cour a évoqué le Procès, & l'inftruit avec tout le zele qu'exige cet affaffinat criant. Il a décrété le Comédien qui eft en fuite.

La Dame *Monteffier*, Directrice de la troupe amante du Sieur de Neuville qui devoit l'époufer, & l'avoit déjà affocié à la direction, répand un mémoire en fa faveur, où l'on repréfente le Barbier comme tenté de voler l'argent & les bijoux du Comédien qu'il voyoit, & celui-ci comme ayant arrêté par fa prefteffe & fa vengeance le crime que l'autre méditoit.

Le 23 *Mars* 1782. Le *Défœuvré* ou *L'Espion des Bouvelards*. C'eft une brochure qui ne laiffe pas, quoique fur un fujet trivial, de faire un certain bruit parmi tous les Hiftrions qu'elle concerne, leurs entours & adhérens. Il paroît que l'Auteur eft fort initié dans ces divers tripots & en connoît à merveille tous les perfonnages, qu'il démafque, & dont il révele les turpitudes; ceux-ci jettent les hauts cris & demandent vengeance.

Le 24 *Mars* 1782. Le journal de Paris, qui de tous les objets qu'il avoit embraſſés dans ſon *Proſpectus*, n'en traite que fort peu & encore pour la plupart ceux qui lui ſont communs avec les autres journaux, a cependant par deſſus ceux-ci un avantage inappréciable pour des François & des Pariſiens; c'eſt de paroître tous les jours. Avec celui-là, s'il le conſerve, il doit néceſſairement ſurvivre à la longue à tous les autres & s'enrichir de leurs dépouilles. C'eſt ainſi qu'il vient de réunir à lui le privilége des annonces des deuils de Cour & du nécrologe des hommes célebres. Mais, par une cupidité mal entendue peut-être, ou du moins déplacée & dérogatoire à ſes promeſſes, il l'augmente du même prix, enſorte qu'au lieu d'un louis, il coûtera déſormais 30 livres.

Le 24 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre d'Amiens du 19 Mars.... Dans le nombre de 40000 ames environ qui forment la population de cette ville, en 1777 on comptoit 8000 pauvres dont 500 mendians de profeſſion, qui infeſtoient à toute heure les égliſes, les marchés, les rues, les auberges & les maiſons. L'hôpital n'étoit ni aſſez grand pour les contenir, ni aſſez riche pour les ſoulager. Les reſſources des paroiſſes étoient inſuffiſantes, & il paroiſſoit bien difficile & même dangereux de ſupprimer la mendicité. Cependant l'Evêque & l'Intendant de concert ſe ſont réunis pour ce grand ouvrage.

1°. On établit à l'Evêché un bureau général dont

les aſſemblées dûrent avoir lieu au moins une fois chaque mois.

2°. On inſtitua un bureau particulier dans chacune des treize paroiſſes de la ville.

3°. Tous les citoyens qui deſirerent prendre place dans le bureau général y furent admis ſans diſtinction de rang.

4e. Les Adminiſtrateurs des bureaux particuliers, compoſés auſſi de tous les paroiſſiens qui voulurent y entrer, furent aſſez multipliés pour que chacun d'eux viſitât en deux heures les pauvres de ſon quartier.

5°. On commença par faire reſpectivement une quête dans les maiſons des Citoyens; on y joignoit le produit des troncs, des legs, des quêtes faites dans les égliſes paroiſſiales & des fondations échues. L'Evêque, l'Intendant & les Officiers municipaux y ajouterent des ſommes conſidérables.

6°. Pour répartir l'aumône générale entre les paroiſſes, à proportion de leurs beſoins reſpectifs, le bureau général fit par proviſion un tarif que des Commiſſaires nommés à cet effet ont rectifié & perfectionné, & changent annuellement.

Après ces préliminaires, le 11 Janvier 1779, la mendicité fut ſupprimée par ordonnance de Police. Depuis ce tems on continue de faire tous les mois dans les maiſons la quête après laquelle ſe tient l'aſſemblée du bureau général. On y arrête le compte du mois précédent, & ce qu'il convient de diſtribuer dans le mois courant. Les

bureaux particuliers font en conféquence la distribution aux pauvres dans leurs maifons de huit en huit jours, & le bureau général rend compte tous les ans au public de fon opération & de l'état de fa caiffe par la voie de l'impreffion.

On n'a pas cru devoir établir des atteliers publics pour fournir de l'ouvrage aux pauvres; les manufactures leur en fourniffent affez; mais on s'eft borné à établir une école de filature pour les petites filles, branche d'induftrie qui manquoit à cette ville. On cherche maintenant le moyen d'occuper d'une maniere auffi utile les petits garçons jufqu'à ce qu'ils foient en état de fervir dans les manufactures.

Enfin, le bureau général a fondé, au mois de Juin 1781, un bureau de prêt purement gratuit fur gages.

On a diftribué en efpeces aux pauvres en 1779, 104,800 livres: les befoins ont diminué en 1780; il n'en a coûté pour leur fubfiftance que 91736 livres, & en 1781, que 91546 livres. Il ne faut pas comprendre là-dedans beaucoup de frais particuliers, foit pour le chauffage, foit pour l'habillement &c. fournis extraordinairement, ou par les Officiers municipaux, ou par des perfonnes charitables.

Pour ôter tout prétexte aux murmures des pauvres mécontens, fe plaignant de l'inégalité de la répartition des aumônes, le bureau général a fait mettre dans la cathédrale un tronc uniquement deftiné à recevoir les requêtes préfentées

par eux ou par leurs protecteurs. Des Commissaires, nommés à cet effet, les vérifient & rendent justice tout de suite.

C'est ainsi que se soutient depuis trois ans un établissement que les frondeurs assuroient ne pas devoir durer six mois. On ne peut se dissimuler cependant que la ferveur se rallentit, puisque les quêtes ne sont plus aussi abondantes, ce qui feroit écrouler l'établissement, si l'égoïsme venoit à s'en mêler.

Le 25 *Mars* 1782. *Un prisonnier d'Etat, auquel S. M. accorde sa liberté, peut-il, le même jour, être arrêté pour dettes dans la Bastille?* Telle est la question intéressante élevée dans un mémoire à consulter pour le Sieur Georges Frédéric Cleymann, Négociant de Francfort sur le Mein, établi à Paris depuis 1768, ci-devant tenu trois ans à la Bastille, actuellement prisonnier à la conciergerie. Il mérite un détail particulier.

Le 25 *Mars* 1782. Mr. Bourgeois de Boynes, Ministre d'Etat, se trouve fort mal à l'aise par le procès qu'il a perdu, dont on a parlé dans le tems. C'est un homme de bonnes mœurs, du moins en apparence; mais il ne laisse pas que d'avoir eu un goût de luxe fort dispendieux dans l'hôtel qu'il a acheté auprès de Saint-Lazare. Quoi qu'il en soit, depuis longtems on annonçoit sa banqueroute prochaine, & en effet il a donné depuis peu son bilan & a demandé du répit à ses créanciers. Ceux-ci ne sont pas d'accord à cet égard; ils accusent l'un d'eux de n'avoir

qu'une dette ſimulée, ou du moins de s'entendre avec ſon débiteur; il en eſt né une conteſtation portée au Parlement, & les Magiſtrats ne ſont pas fâchés d'avoir occaſion de rendre à ce mortel ennemi tout le mal qu'il leur a fait.

Le 25 *Mars* 1782. Depuis longtems on cherche à ſe rendre maître de l'ordre des Avocats dont le régime trop volontaire déplaît au Gouvernement & même aux Magiſtrats. On parle plus que jamais de les mettre en charge, moyen qu'on regarde comme plus efficace pour les aſſujettir. C'eſt ſans doute pour y préparer les eſprits & les Avocats eux-mêmes, qu'on autoriſe de tems en tems des pamphlets aſſez mordans, où l'on révele les myſteres, les vices & le déſordre de ce corps. De ce nombre eſt une nouvelle brochure, intitulée *Un Indépendant à l'ordre des Avocats ſur la décadence du barreau* : elle excite une grande fermentation parmi eux & ſans doute quelque membre prendra la plume pour y répondre & venger l'honneur de l'ordre outragé.

Le 26 *Mars* 1782. Le Sieur Blanchard, l'auteur du cabriolet volant qui doit être en même tems un bateau inſubmerſible, travaille infatigablement à perfectionner ſon ouvrage, que bien des gens ont regardé comme une chimere, & que d'autres très-ſenſés eſtiment comme pouvant réuſſir. Il eſt logé à Paris chez un Abbé de *Vienné*, qui l'a encouragé & empêché de paſſer en pays étranger, où il avoit envie de porter ſes talens. Il commence à montrer aux curieux ſa

machine déjà aſſez avancée pour qu'on y puiſſe connoître quelque choſe, & en découvrir le méchaniſme. Il avoit eu l'envie de faire une voiture allant ſans chevaux, & de la montrer à Longchamps; mais le tems ne lui a pas permis d'exécuter ſon projet. M. le Comte D'Artois, M. le Duc de Chartes & autres grands Seigneurs ont été le voir.

Le 26 *Mars* 1782. Dans une capucinade, intitulée *Réflexions d'un Militaire ſur la profeſſion d'Avocat*, Paris 1781, l'auteur, qu'on prétend être Me. L. D. B. un des premiers énergumenes de l'ordre, confeſſe l'opprobre de ce théâtre, qu'on a ſi longtems & ſi fauſſement vanté: il confeſſe que l'éloquence y eſt proſtituée à l'impoſture, vendue à l'opulence, dégradée par l'ignorance; il confeſſe que l'amour de la gloire n'y échauffe plus les cœurs, que l'intérêt ſeul y regne, & qu'enfin le barreau François tend rapidement vers ſa ruine.

Le nouvel Ecrivain, ſous le titre d'Un *indépendant*, prend acte de cet aveu; mais le premier attribue cette décadence d'une part au trop grand nombre d'Avocats inſcrits ſur le tableau, & de l'autre à l'avidité de quelques Procureurs qui profitent du beſoin de la plupart des Avocats, pour compoſer ſur le prix de leurs travaux. Suivant le ſecond, de ces deux cauſes, la premiere au contraire ſeroit la ſource de la gloire du barreau, ſi le deſpotiſme de l'ordre n'y étouffoit pas le talent, & l'autre n'eſt que

la moins importante des causes du désordre qui regne dans le lycée de Thémis.

Les vraies causes, à ce qu'il annonce, sont: mauvaise éducation des jeunes gens qui s'y destinent; vuide immense des connoissances qu'ils y apportent; obscurité qui regne dans nos loix; défaut d'école de déclamation & d'éloquence; sécheresse des causes; défaut de liberté; avidité des Avocats, défaut des récompenses que le mérite a droit d'attendre; enfin, & c'est surtout la considération la plus importante, vices nombreux & énormes de la constitution de l'ordre.

Tels sont les points principaux de la diatribe de l'anonyme, qui déclare n'être rien, ne tenir à rien, ne demander rien, & par conséquent est dans la position nécessaire pour bien appercevoir la vérité & la dire franchement.

Le 27 *Mars* 1782. M. Elie de Beaumont, qui, suivant l'usage, rédige par écrit les superbes plaidoyers de son ami Target, fait paroître aujourd'hui un *Mémoire pour le Sieur Benjamin Beresford, Prêtre de l'Eglise anglicane, Chapelain du Duc de Bedford, Recteur des deux paroisses de la ville de Bedfort.*

Contre *Monsieur le Procureur général.* Et encore *contre la Dame Sydney Hamilton, épouse du dit Sieur Beresford, plaignante, dénonciatrice & témoin.*

Et contre *la Dame Gawen Hamilton, femme du Sieur Hamilton, Ecuyer, instigatrice, plaignante, dénonciatrice & temoin.*

Il roule fur la queftion fuivante du droit des gens, qui établit en même tems le fait.

„ Une femme, dont la fille a été mariée dans „ fa patrie, condamnée elle-même par les juges „ de fa patrie, à repréfenter fa fille à fon mari, „ fugitive en France avec fa fille pour fe fous„ traire aux loix, peut elle valablement & lé„ galement faire décréter fon gendre de prife „ de corps, en France, pour raifon de ce ma„ riage célébré fous l'empire de loix étrange„ res aux nôtres? Peut elle, en fe dérobant, „ par un ordre du Roi, au premier tribunal „ François, par devant lequel le mari pourfui„ voit la reftitution de fa femme entre fes mains, „ venir devant une autre Cour, quand la pre„ miere eft encore légalement faifie de la con„ teftation, & là qualifier de crime devant les „ Juges François le mariage qu'elle n'a ofé „ attaquer devant fes juges nationaux, qualifier „ de continuation de crime en France, la de„ mande en reftitution de fa femme, après que „ celle-ci a procédé volontairement fur cette „ même demande devant nos tribunaux, devant „ lefquels elle fe contentoit d'oppofer fauffe„ ment que fon mariage étoit attaqué par elle „ dans fa patrie?"

C'eft une caufe d'une efpece fi rare, fi non au fonds, du moins quant à la forme & aux circonftances, que c'eft peut être la premiere de cette nature agitée au Parlement.

Le 27 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de

l'Isle d'Oleron du 28 Février.... Notre Gouverneur, M. de Verteuil, Maréchal de camp, a été en effet très-fêté par M. de Meuron, Colonel du régiment Suisse de son nom, au service de la Compagnie des Indes Hollandoises, &. il y a eu entre autres un proverbe analogue aux circonstances, de la composition de M. Dauphin, Lieutenant-Trésorier du régiment. Il l'avoit intitulé: *Vaut mieux tard que jamais*, annonce relativeaux contre-tems qu'avoit éprouvé ce divertissement, pour vaquer aux fonctions plus essentielles du service. La piece sentoit un peu le terroir; mais tout cela est bon en société. Il y avoit cependant dans ce petit drame des couplets heureux sur plusieurs belles actions de M. de Verteuil, qu'on y a dignement célébrées. La fête a commencé par un dîner de 200 couverts, & a été terminée par un bal qui a duré toute la nuit: tout cela est bien galant pour des Suisses, & nos Olonois n'avoient de leur vie vu rien de si beau.

Le 28 *Mars* 1782. Extrait d'une lettre de Bezançon du 15 Mars.... Vous ne croiriez pas qu'un Curé à portion congrue de cette province, vient de fonder un établissement digne de la munificence d'un Prélat à cent mille écus de rentes ; mais qu'il n'auroit jamais imaginé. M. Félix, Curé de Champagnol, depuis 14. ans & plus qu'il est dans cette paroisse, s'est occupé sans relâche à en bannir la mendicité, en encourageant la culture des terres, & a réussi; & ce

n'étoit pas une petite besogne, puisque Champagnol comptoit plus de 2000 ames. Encouragé par cet essai, il vient d'obtenir des lettres patentes données au mois d'Octobre 1781, & enregistrées en notre Parlement; car il faut être autorisé même pour pratiquer le bien, par lesquelles il lui est permis de construire une maison pour loger trois ou quatre maitresses d'école ou sœurs de charité, qui apprendront gratuitement aux pauvres filles leur réligion & le genre de travail propre à leur sexe; & aux autres plus aisées, moyennant une légere rétribution: pour exciter leur émulation, il sera chaque année accordé une récompense à celle qui se fera le plus distinguée par son travail & sa conduite. Il y sera en outre établi un grenier d'abondance, soit pour fournir aux pauvres incapables de s'occuper, leur subsistance; soit pour avancer aux autres les semences, les instrumens, les vêtemens, l'argent dont ils auroient besoin & qu'ils remplaceront. Les malades y trouveront aussi des remedes, & des secours. Les ouvrages provenant du travail des enfans seront couvertis en étoffes ou en toiles à vendre au profit de l'établissement. Les pauvres sans asile, & même les voyageurs en détresse, y auront l'hospitalité. La maison sera dirigée sous l'inspection de l'Archevêque de Bezançon, du Procureur général, du Curé, des Echevins & de quatre des principaux habitans. Le Curé estime qu'un revenu annuel de 3000 liv. seroit suffisant pour tout, & il commence

commence par y consacrer 20,000 livres, qui font toute sa fortune; il espere recueillir le surplus des dons & charités que S. M. lui permet de recevoir & de placer.

Le 28 *Mars* 1782. Il faut rectifier un peu les faits concernant l'étrange procès qu'on a annoncé. Le Sieur Beresford avoit fait célébrer une seconde fois son mariage à Londres. Il y avoit eu une procédure commencée dans cette capitale suivant laquelle la Dame Hamilton avoit été condamnée à représenter sa fille à son époux, & ce ne fut que lorsqu'elle vit une impossibilité absolue de réussir en Angleterre, qu'elle se détermina à passer en France.

Ce fut à Lille, le 27 Juin dernier, que le Sieur Beresford découvrit sa femme & sa belle-mere: il y fut très-bien accueilli des Juges, & si bien que la Dame Hamilton interjeta appel au Parlement de Douay, où la jeune femme accoucha d'une fille, remise par arrêt aux mains de son pere. Mad. Hamilton n'étant pas encore satisfaite de cette Cour, obtient un ordre du Roi qui enleve l'affaire au Parlement de Douay, & elle intrigue si bien que, sans autre forme de procès, le Procureur du Roi du Châtelet décrete le Ministre Anglois le sept Février dernier. Enfin, le dix-neuf il est élargi & l'on permet à la Dame Hamilton & à sa fille de se libérer des gardes qu'on leur avoit donnés en présentant caution. C'est le Sieur Géoffroy de Limon qui avoit offert de l'être, mais qui n'a

pas rempli les conditions exigées; on a vu cependant qu'il prenoit un intérêt vif à ces étrangeres par le sacrifice qu'il leur a fait de son amour-propre en se substituant à l'Avocat Gerbier pour leur défenseur, & en se faisant ainsi huer du public.

Le 29 *Mars* 1782. La Dame Hamilton ne pouvant gagner son procès en Angleterre, a remué ici ciel & terre pour y faire juger le fonds; mais heureusement le Roi lui-même avoit déclaré, il y a quelques jours, à son lever, que le Parlement de Paris ne pouvoit connoître que des incidens & des questions qui en résultoient. Elles sont du plus grand intérêt; savoir:

Quels sont les droits & les devoirs respectifs des peuples, relativement au jugement des délits commis hors de leur territoire; comment & jusqu'à quel degré il leur appartient de qualifier les actions humaines, de donner à celles qui blessent leurs loix le nom de crime & de les poursuivre; comment lorsqu'un homme réclame sa propriété la plus précieuse & la plus sacrée, lorsqu'il réclame la réprocité de justice & de bons offices, qui est le plus puissant lien des nations, c'est un devoir envers lui de venir à son secours & de le venger?

Du jugement du fonds en faveur de la Dame Hamilton il résulteroit, au contraire, qu'une mere fugitive de ses propres tribunaux, feroit ordonner par les nôtres le déshonneur de sa fille; ne se serviroit de l'obéissance aveugle de

ſa malheureuſe fille, que pour la vouer à l'ignominie du concubinage, porter ſa fureur & l'opprobre ſur ſon propre ſang, & condamner un enfant innocent, l'enfant de ſa fille, le ſien, à la honte de la bâtardiſe.

Auſſi l'arrêt a-t-il été entierement conforme aux demandes du Sieur Beresford. Les principales diſpoſitions ſont en gros que les parties ſeront conduites ſous bonne & ſûre garde en Angleterre pour être remiſes aux mains d'un Juge de paix, & que la Dame Hamilton payera provisoirement 50,000 livres de dommages & interêts envers ſa fille, nouvelle-née du Sieur Beresford.

Le 29 *Mars* 1782. La ſalle du concert ſpirituel n'a point déſempli depuis ſon ouverture par les vacances des autres ſpectacles; mais aujourd'hui, Vendredi-ſaint, la foule a redoublé avec plus de fureur. Les amateurs les plus aſſidus à ce pieux exercice, les plus anciens & les plus inſtruits de toutes ſes anecdotes, aſſurent qu'il n'a jamais fait autant de ſenſation, ni attiré autant de monde.

Mad. Mara continue d'en faire les délices, & l'admiration croît à meſure qu'on l'entend; elle n'excelle pas moins dans les airs de bravoure & dans le *cantabile*, ce qui eſt bien extraordinaire. On eſt ſurpris de la préciſion qu'elle met dans ſon chant, de la netteté, de la flexibilité de ſa voix, de l'aiſance avec laquelle elle ſe joue & triomphe au milieu des plus grandes difficultés; mais

on eſt ému, attendri, lorſqu'elle deſire aller à l'ame, & l'on éprouve, ſans s'en défendre, & même malgré qu'on en ait, toutes les ſortes de ſentimens qu'elle veut inſpirer.

M. Solere a débuté cette ſemaine dans la clarinette par un concerto de la compoſition de M. de Saint-George, ce qui a rendu ce morceau doublement précieux aux amateurs.

Le *Stabat* de M. *Hayden*, qu'on avoit reproché à M. le Gros, le Directeur du concert, d'avoir oſé mettre, il y a un an, en comparaiſon avec celui de *Pergoleze*, dans une brochure très-cauſtique, a ſoutenu cependant encore une fois cette dangereuſe épreuve : mais la richeſſe de ſes accompagnemens, la variété de ſes chœurs & le beau chant dont il eſt rempli n'ont pas empêché que l'expreſſion touchante & ſublime, qui regne dans celui de l'Italien, n'ait produit ſon effet ordinaire, & que les connoiſſeurs ne trouvent plus de génie dans la ſimplicité des moyens du dernier.

Le 30 *Mars* 1782. Il y a à l'Académie royale de Muſique une Demoiſelle Aurore, âgée de 17 ans, qui chante dans les chœurs & ſe pique de poéſie. Son début a été d'adreſſer des vers à Mlle Raucour à l'occaſion de ſon drame. Cette Actrice, qui a peut-être cru que cette jeune perſonne cherchoit par là occaſion de ſe produire auprès d'elle & de lui plaire, a engagé le Prince de Henin à la faire venir. On lui a donné des ſecours pour ſe mettre en état de

paroître d'une façon brillante devant l'héroïne dramatique; mais ni son minois, ni son jargon n'ont pu la séduire. On n'a vu aucun parti à en tirer, & l'on prétend aujourd'hui que c'est le Sieur Gaillard, Poëte attaché au théâtre lyrique, qui fait ses vers.

Le 30 *Mars* 1782. Entre plusieurs beaux morceaux du mémoire de M. Elie de Beaumont, il faut distinguer celui concernant la différence du génie des législations Angloise & Françoise, provenant de celle du caractere des deux nations. En France la nation est aimante naturellement; loin d'être en garde contre l'autorité, elle se jette dans ses bras, comme un enfant dans les bras de son pere. Ici l'Orateur, par un retour adroit, pour faire sa Cour au Parlement, & ne pas se trouver en contradiction avec sa propre conduite, en excepte les grands évenemens dans lesquels l'homme de bien doit à sa Patrie, à ses Enfans, à son Souverain lui-même d'user de cette force d'inertie, qui est l'avertissement le plus filial & le plus respèctueux. Du reste, cette nation ne calcule seulement pas si elle a une liberté politique, & jusqu'où elle doit s'étendre; elle dépose tous ses droits dans le cœur de son Roi: la nation Angloise, au contraire, ayant reconquis par des flots de sang, une constitution originelle, puisque, suivant *Tacite*, c'étoit celle des anciens Germains, les peres de tous les peuples de l'Europe, ce bien lui a coûté trop cher, pour risquer de le perdre en le lais-

ſant entamer. Toujours en garde contre le moindre accroiſſement de la prérogative royale, elle lui préfere des inconvéniens, & même des maux qui nous paroîtroient intolérables.

De ce préambule naît un développement ſavant, dans lequel il ſeroit trop long de ſuivre le diſſertateur; mais qui annonce une grande érudition, une étude profonde des mœurs, des coutumes, des uſages, des loix de nos rivaux, & rend ce mémoire un petit traité très-propre à en donner les premieres notions à ceux qui n'en auroient aucune: il eſt à conſerver par cette raiſon.

Le 31 *Mars* 1782. *L'Indépendant* convient cependant que, pour mieux connoître la diſcipline, les principes de l'ordre des Avocats en France, il s'eſt revêtu du harnois gothique du barreau, & il prétend qu'on doit ſavoir gré à ceux qui ont ainſi le courage de dévoiler au public les vérités ſecretes. Avant de venir à cette relation, il nous apprend beaucoup de choſes connues de tout le monde.

Il trouve par exemple, que les écoles de droit ſont tout-à-la fois l'abus le plus déplorable, la farce la plus ridicule; que les examens, les thèſes y ſont de vraies parades, & il n'eſt perſonne y ayant paſſé qui n'en ſache autant. Il gémit ſur le déſordre & la contrariété qui regnent, ſoit dans les coutumes, ſoit dans les ordonnances, ſoit dans les arrêts: hé! qui ne l'a fait avec lui? Il admire le Roi de Pruſſe d'avoir proſcrit de ſes Etats & le droit romain & les

Avocats. Eſt-il quelqu'un qui n'y applaudiſſe? Mais ce que bien des gens ignorent, c'eſt que, ſuivant lui, nos Avocats n'ont jamais étudié les principes de leur langue, ſe bornent à la parler, à l'écrire, guidés uniquement par cet inſtinct machinal que donnent l'éducation & l'habitude; c'eſt qu'ils ne ſont pas au fait de la morale, de la phyſique; enfin, qu'ils ne ſont pas philoſophes. Il prétend que l'ordre eſt ſérieuſement ligué contre les ſciences, & les avocats qui les cultivent: de là leur ſtyle gothique, hériſſé de termes barbares; de là le mauvais goût qui regne partout dans leurs *Factum*; de là cette fureur de diviſions, ſubdiviſions, citations interminables.

Une raiſon qui empêche ſurtout nos Avocats d'etre éloquens, c'eſt le défaut de ſujets, en ce que la loi interdit aux accuſés de ſe ſervir de leur miniſtere, & que c'eſt preſque dans les matieres criminelles ſeules qu'ils peuvent déveſopper de grands moyens, intéreſſer le cœur glacé de nos contemporains.

Il eſt vrai que l'Orateur peut auſſi féconder des cauſes arides. L'Auteur cite à cette occaſion le Sieur de Beaumarchais; ſes mémoires ſont des chef-d'œuvres, caractériſés ſurtout par la fineſſe des plaiſanteries, par la délicateſſe des penſées, la vivacité des images, le ſel du ridicule; on y voit des morceaux d'une éloquence neuve. Bien des gens lui refuſent la gloire de les avoir compoſés. On les attribue à M. *Falconnet*, & l'on feroit tenté de le croire d'après les

Observations sur le Manifeste d'Angleterre du même Beaumarchais.

Pourquoi, dans la fameuse affaire de la caisse de Poissy, le plus vanté des Avocats de Paris, *Gerbier*, parut-il si inférieur à l'Abbé Beaudeau, qui cependant n'étoit jamais monté dans la tribune aux harangues ? C'est qu'à l'intérêt naturel de sa cause, ce dernier joignoit l'esprit philosophique & ces grandes vues sur l'administration propres à réveiller les esprits les plus engourdis qu'elles font souvenir de la grandeur de leur être. Son adversaire, suivant la coutume du Palais, se renferma dans le cercle étroit des idées *jurisprudentielles.*

On craint en France de donner trop de liberté aux Avocats & aux Ecrivains. On a tort : cette permission est peut-être l'unique frein qui reste pour arrêter la corruption des mœurs, l'oppression de cent tyrans subalternes, & surtout pour punir une foule de mauvaises actions qui, par leur nature, doivent échapper à la vengeance des loix.

Ce qui contribue beaucoup à la dégradation du barreau, c'est l'ordre, c'est l'aggrégation de ses membres ; c'est l'empire absolu que le corps a sur eux. On ne peut parler de ce despotisme sans faire mention de M. Linguet, de l'incroyable ostracisme exercé contre lui. Son grand & principal grief étoit d'être homme de lettres. *François de Neufchâteau* a essuyé le même reproche ; des jeunes gens ont été exclus du stage, les uns parce

parce qu'ils faifoient des vers, les autres parce qu'ils avoient cultivé les mathématiques; certains, parce qu'ils n'avoient pas de bibliotheque.

Formalités minutieufes pour la réception de l'Avocat; examen rigoureux fur des détails infignifians; refus fur des prétextes ridicules; espionnage encouragé, ordonné, exercé publiquement par les vétérans de l'ordre; noviciat long, pénible & mauffade; afferviffement à des ufages barbares; foi aveugle exigée de tous les adeptes: voilà ce qui ôte au génie fon reffort, aux efprits leur activité, & fait de tous les membres de l'ordre un troupeau d'efclaves.

Le remede à tant de maux, c'eft d'anéantir l'ordre. Les Avocats exifteront feuls & n'en feront que meilleurs. Leur réception fera précédée d'études & d'examens qui ne feront pas un jeu comme aujourd'hui. Il faut enfin, pour épurer cette profeffion, & l'anoblir, fubftituer à l'appas d'un gain fordide, des récompenfes honorifiques que le Gouvernement peut multiplier à fon gré.

On ne peut difconvenir que s'il y a un peu d'amertume dans cette brochure, fi l'ordre y eft trop dégradé, il y a des reproches très-fondés, des chofes bien vues, & très praticables. Du refte, l'ouvrage eft écrit avec élégance, & il y a des morceaux de vigueur & de fentiment qui le font lire avec intérêt & avec un grand plaifir.

Le premier *Avril* 1782. C'eft le Sieur Boyer qui, depuis qu'il a perdu la correfpondance du

Courrier de l'Europe, plus embarrassé que jamais de faire ressource, en a imaginé une en établissant un *Musæum politique*, ou *Club*, à la maniere des Anglois. Il a proposé son plan à MM. de Noli, Chevalier de Lambert, Magon de la Balue & autres richards ne voulant pas se retirer dans un caffé, & gênés dans leur promenade du Palais royal par le désordre & l'embarras où est aujourd'hui le jardin. Il leur a offert, s'ils vouloient lui confier chacun trois louis par an, de louer un appartement rue Saint-Nicaise, de les fournir de bois, de bougies, de gazettes, journaux & autres papiers publics; ils ont accepté avec plusieurs autres, & la société est commencée.

Le 2 *Avril* 1782. Suivant des lettres de Rouen, le Perruquier n'est pas mort; mais le Sieur de Neuville n'en a pas été moins condamné par le Parlement à être roué vif, ce qui a été exécuté par contumace.

Le 2 *Avril* 1782. M. *le Prêtre*, Avocat ayant beaucoup d'esprit, mais mauvais sujet, assez mal famé au barreau & dénué d'occupation de ce genre, s'est retourné vers les belles-lettres. Il s'est essayé dernierement avec peu de succès aux spectacles des boulevards; il cherche aujourd'hui un théâtre plus digne de lui, & c'est à la comédie Italienne qu'il doit faire jouer pour l'ouverture une piece analogue aux circonstances. Ceux qui en ont eu connoissance, prétendent qu'elle est horriblement méchante, ce

qui eſt aſſez dans le caractere de l'Auteur.

Le 3 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 30 Mars 1782.... Un M. de Lomenie, jeune Conſeiller au Parlement des Requêtes, eſt aujourd'hui la fable de la ville. Il a été dernierement trouvé la nuit en flagrant délit *ſub jove frigido*, avec une fille hideuſe & dégoûtante, un vrai plaſtron de corps de garde, bonne tout au plus pour les ſoldats & matelots: on l'a arrêté; en vain s'eſt-il nommé & a-t-il offert de l'argent, on l'a conduit devant M. *Duhamel* le Vice-Maire, qui, affectant de ne pas croire qu'il fût ce qu'il s'annonçoit, l'a fait conduire chez un Jurat, le Marquis de *Mons*, ancien Conſeiller au Parlement auſſi, qui l'a vertement reprimandé & fait relâcher enſuite. Comme le Parlement, depuis l'affaire de M. Dupaty & le déſordre qui s'en eſt ſuivi, eſt peu aimé & eſtimé dans la ville, on a donné le plus grand éclat à l'aventure, & M. de *Lomonie* a mis le comble à ſa ſottiſe & à ſon infamie en préſentant à ſa Compagnie un mémoire juſtificatif. On croit qu'il ſera obligé de quitter.

Le 3 *Avril* 1782. Les Officiers revenus de l'armée de Rochambeau, annoncent que M. le Chevalier de Chatelux, malgré les nombreuſes & continuelles occupations que lui donne ſon poſte de Major-général de l'armée, trouve encore le tems de commercer avec les Muſes, & qu'il a fait imprimer ſur les lieux un gros volume d'obſervations hiſtoriques, politiques, phy-

ſiques & morales ſur l'Amérique & les Américains de ces contrées. On ne connoît pas encore beaucoup ici l'ouvrage de l'Académicien, qui n'en a fait paſſer que quelques exemplaires à ſes amis.

Le 4 *Avril* 1782. Le *Club* politique, commencé ſous les auſpices du Sieur Boyer, ſe ſoutient & a même reçu l'approbation du Miniſtere, à condition qu'il n'y ſeroit queſtion ni du gouvernement, ni de la religion & qu'on n'y admettroit point de femmes. On ſe doute bien qu'il y a néceſſairement quelque émiſſaire avoué ou non avoué de la police qui veille ſur ces aſſemblées.

Pour être admis, il faut être balloté. Le Récipiendaire doit donner ſon nom & l'on va au ſcrutin.

On ne ſait s'il s'y rédige déjà un bulletin de nouvelles pour les aſſociés & leurs amis: alors ces comités rentreroient dans ceux ſi célebres de Mad. Doublet, où a pris naiſſance le journal que nous rédigeons.

Le 4 *Avril* 1782. La Dame Hamilton & ſa fille ne ſe souçiant pas de retourner à Londres, où, ſuivant leur avœu même fait à l'audience, le mariage du ſieur Bereford eſt bon & valable, ont intrigué le plus qu'elles ont pu pour éluder l'exécution de l'arrêt du Parlement; enfin, elles ont eu aſſez de crédit pour obtenir encore un ordre du Roi, qui en annulant les diſpoſitions de cet arrêt, ordonne que les gardes, ſous la protection deſquels elles étoient par ordre de cette Cour,

jusqu'à ce quelles fussent en Angleterre & l'arrêt exécuté dans toutes ses parties, seroient retirés, pour en recevoir d'autres à la disposition du Ministere; ensorte qu'elles deviennent ainsi maitresses de rester dans cette capitale tant qu'elles voudront.

Cette grande & singuliere affaire a rendu curieux le public de voir la jeune personne, qui a seize ans à peine, est très-bien faite, sans être jolie, a l'air d'une Agnès; mais a tellement été retournée par sa mere, qu'elle devient furieuse quand elle parle de son affaire, & y met une véhémence, une chaleur dont à son air tranquille, à sa figure inanimée, on ne l'auroit jamais crue susceptible.

Le 4 *Avril* 1782. On profite de la vacance pour aller voir la nouvelle salle de la comédie Françoise, qui ne désemplit pas de spectateurs, & l'on continue à l'admirer dans son ensemble & dans sa richesse. Les connoisseurs seulement persistent à la regarder comme défectueuse pour les deux parties principales de l'optique & de l'acoustique, ce qui se vérifiera décidément lorsqu'on y jouera.

En attendant, comme le Roi n'a cédé à *Monsieur* l'hôtel de Condé qu'à la charge d'y bâtir une salle suivant les plans & devis présentés, les Directeurs & Ordonnateurs des bâtimens ont été ces jours-ci la visiter & recevoir au nom de S. M.; ils en ont dressé procès verbal & ils ont trouvé les conditions remplies.

En conféquence, conformément au droit qu'ils ont dans tous les fpectacles dont les falles appartiennent au Roi, il leur a été donné une loge qui confirme parfaitement ce qu'on a dit, puifque de douze places qu'on y peut occuper, il n'y en aura guere que deux de bonnes.

Le 4 *Avril* 1782. C'eft pour la premiere fois qu'il paroît cette année, & fort tard encore, un Almanac d'une efpece particuliere, preuve bien fenfible que nous ne craignons plus nos ennemis maritimes, nous regardant comme bien fupérieurs à eux, même dans la Marine. Il porte: *Etat des Colonies pour 1782, imprimé par ordre de M. le marquis de Caftries, Miniftre & Secrétaire au département de la Marine.*

Le 5 *Avril* 1782. Le Sieur *Cleynmann* eft étranger, pere de famille, agé de foixante-trois ans, & créancier de la France pour 1,800,000 livres à raifon de fournitures de fourages par lui faites durant la derniere guerre. En 1768, il vint folliciter à Paris fon payement; il a perfifté pendant tout ce tems-là, & il croyoit toucher au moment de fon rembourfement, lorfqu'il a été enlevé la nuit du 13 au 14 Avril 1779, & transféré à la Baftille.

Il y eft refté trois années &, à l'exception de deux interrogatoires qu'il a fubis & par lefquels il n'a rien appris des caufes de fa détention, il n'a entendu parler ni de fes affaires, ni de celles des autres.

Le 5 Janvier 1782, on lui apprend qu'il eft

libre en vertu d'un ordre du Roi, qui, quoique daté du 28 Décembre 1782, ne lui eſt notifié & ne reçoit ſon effet que ce jour-là.

Dans le méme moment le porteur de cet ordre lui redemande une ſomme de 24,800. liv. due à une Demoiſelle Clerville, & lui déclare dans la ſalle du Conſeil en préſence des Officiers, que, faute de payement, il le conſtitue priſonnier. Un fiacre étoit dans la cour; il y fait monter le Sieur Cleynmann, & il le transfere à la conciergerie.

Il a ſu depuis que le *quidam* étoit le Sieur Archier, Officier garde du commerce, qui, ſuivant le procès verbal de capture, l'auroit arrêté ſeulement hors de la Baſtille en lui montrant ſa baguette, & en vertu d'un arrêt du Parlement qui condamne par corps ce négociant pour le payement de la ſomme ſuſdite, le 29 Septembre 1779, c'eſt-à-dire 8 mois après ſa détention à la Baſtille.

Suivant une conſultation de M. Prévôt de S. Lucien qu'on lit à la fin du mémoire, en date du 20 Février, qui eſtime que l'empriſonement du Sieur Cleynmann doit être déclaré nul, les vices de la procédure, la ſaiſie de ſa perſonne faite dans l'intérieur de la Baſtille au préjudice de l'ordre du Roi, qui lui accordoit ſa liberté, & la circonſtance de ſon empriſonnement au même jour, au même inſtant, au même lieu, ſont trois moyens qui ſemblent devoir lui aſſurer ſon élargiſſement. Le juriſconſulte finit par cette apoſtrophe oratoire.

„ O vous! chargés de veiller au maintien de
„ l'ordre public, vous dépositaires des loix,
„ qui croyez devoir élever vos voix courageu-
„ ses, mais soumises, lorsque des ordres surpris
„ à la religion de nos Rois, viennent semer
„ parmi leurs sujets, la terreur & l'effroi; vous
„ qui, ainsi que les plus puissantes têtes de
„ l'Etat, avez dans les tems, donné à la nation,
„ l'exemple de la plus prompte obéissance aux
„ volontés du Maître! Magistrats; apprenez au-
„ jourd'hui à la Demoiselle Clerville, & à ceux
„ qui, comme elle, se croient permis de se jouer
„ impunément des ordres du Souverain, en ar-
„ rêtant le cours de sa bienfaisance, & cherchant
„ par toutes sortes de moyens à en rendre les
„ effets illusoires! apprenez-leur que le mieux
„ obéi des Monarques, lors même qu'il déploie
„ sa sévérité, doit en être le plus absolu, lors
„ qu'il exerce sa clémence!"

Le 5 *Avril* 1782. L'usage étant d'accorder aux naissances des Dauphins des graces pour certains criminels, S. M. a fait expédier une commission du grand sceau en date du 28 Février qui nomme des Commissaires du Conseil pour assister M le Grand-Aumonier dans l'examen des placets présentés.

Ces Commissaires sont les Sieurs Brochet de saint Prest, Chaillon de Sonville: Tolozan, de Chevignard, le Camus de Neville, Gravier de Vergennes, Amelot de Chaillon, Chaumont & de Sartine.

Leurs fonctions seront de faire représenter

les charges & les informations fur lefquelles les réclamans ont été détenus ; de procéder à leurs interrogatoires & de mettre S. M. en état de juger des cas rémiffibles.

Non-feulement les détenus actuels, mais ceux qui fe feront conftitués prifonniers dans l'intervalle de deux mois à dater des préfentes, feront admis à préfenter des requêtes.

Tous ces Meffieurs feront, à ce qu'il paroît, préfidés en cette occafion par le Grand-Aumônier, auquel les Greffiers, Concierges, Gardes & Geoliers des prifons des villes de Paris & de Verfailles feront obligés d'obéir en tout ce qui concernera l'exécution de la préfente commiffion.

Le 5 *Avril* 1782. Il paroît que la honteufe aventure qui a obligé M. Beaudoin de Guemadeuc, ancien Maître des requêtes, de vendre fa charge & de s'abfenter de Paris, ne l'a pas infiniment humilié, puifqu'il ofe faire parler de lui de nouveau & fe reproduire dans les papiers publics. Il fe confole au fein des fciences, de ce qu'il appelle *fes Revers*. Il avoit déjà envoyé à l'Académie différens mémoires qu'elle a adoptés dans le tems. Il vient de faire des réflexions fur les étoiles doubles & fur la nouvelle planette découverte en Angleterre le 13 Mars 1781, par M. Herfche, vers les pieds des Gemeaux. Suivant un long mémoire que M. Beaudoin a envoyé au Mercure, & qui n'a pu y être inféré à caufe de fa longeur, cette planette paroîtra jufqu'au 1er. Juin: alors elle fe plongera

pour cinquante jours dans les rayons du soleil.

Le 6 *Avril* 1782. Le Sieur Dauvergne s'est démis, décidément, entre les mains du Ministre, de sa place de Directeur de l'Académie Royale de Musique. Il en donne pour raison apparente, sa santé devenue chancelante par de longs travaux & par des maladies assez dangereuses; mais la raison véritable est le mécontentement général de son administration, sans ordre, sans discipline, & désastreuse par la partie financiere.

On va essayer de confier le régime de cette machine aux premiers sujets, ainsi qu'ils le desirent depuis longtems & le sollicitent; mais on doute que cela aille encore bien.

Le 6 *Avril* 1782. Les suicides deviennent si fréquens qu'on n'en parle plus que dans des cas extraordinaires. Hier il en est arrivé un qui mérite d'être détaillé. Un M. de Chailly, Directeur à la régie des domaines & travaillant dans cette partie depuis 30 ou 40 ans, s'est trouvé supprimé par un arrangement des Administrateurs & réduit à la simple qualité de vérificateur. Il s'est cru déshonoré, quoiqu'on lui représentât que l'évenement lui étoit commun avec tous ses confreres, & que ce n'étoit qu'une réduction d'appointemens qu'on vouloit opérer, réduction qui n'auroit même pas lieu à son égard, puisqu'on lui donneroit en gratification ce qu'on lui retranchoit d'un autre côté. Il n'a point entendu cela, & enfin, hier à dix heures du

matin, jour d'assemblée des Administrateurs, n'ayant pu se brûler la cervelle en leur présence ainsi que c'étoit son projet, il l'a fait dans son bureau, devant ses commis. Il avoit pris le moyen le plus sûr de ne pas se manquer en se mettant le canon dans la bouche; malgré cela, il est encore existant. Il s'est emporté le nez, un œil, s'est crevé l'autre œil; il est aveugle, muet, entend cependant & est dans un état pire que la mort pour lui & sa famille.

Le 6 *Avril* 1782 Il paroît que l'établissement d'une maison royale de santé, en faveur des Ecclésiastiques & des Militaires malades, prend beaucoup de consistance: le treize du mois dernier, il y a eu dans l'église des religieux de la Charité, instituteurs & desservans de ce nouvel hospice médical, une assemblée extraordinaire de charité où M. l'Abbé de Boismont, l'un des quarante de l'Académie Françoise a prononcé un sermon d'apparat qui avoit attiré un grand concours de monde. Il a été fort goûté; on y a trouvé beaucoup moins de cette recherche d'esprit qu'on lui reproche souvent, & quantité de morceaux vraiment éloquens & d'une grande sensibilité. L'Orateur soutient à la lecture la réputation de son discours au débit.

Le 7 *Avril* 1782. Nombre & prix des places de la nouvelle salle de la comédie Françoise, où l'on sera partout assis.

	Nombre des places.	*Prix.*	*Total.*
A l'orcheftre pour les hommes. feulement.	180.	6 liv.	1080 liv.
Premieres loges. . . 108. Balcons. . . . . . 80. Pour les hommes & femmes.	188.	6 liv.	1128 liv.
Galerie tournante pour hommes & femmes.	120.	4 liv.	480 liv.
Deuxiemes loges pour hommes & femmes.	64.	3 liv.	192 liv.
Parquet à la fuite de l'orcheftre pour hommes.	500.	2 liv. 8f.	1200 liv.
Troifiemes loges pour hommes & femmes.	48.	2 liv.	96 liv.
Amphithéâtre des 3e. loges pour hommes & femmes.	300.	1 liv. 10f.	450. liv.
	1400.		4626.
Non compris les petites loges donnant 513 places.	513. à 500. liv. la place par an.		
	1913 places.		

On voit par ce relevé combien la nouvelle falle doit être avantageufe aux Comédiens, & par le nombre des places, puifque dans la derniere falle d'opéra brûlée, la plus vafte de toutes, il ne tenoit que 1800 perfonnes, & par l'augmentation énorme du prix du parterre porté aujourd'hui à 48 fols. Ce qui ne doit pas peu contribuer à les rendre encore plus infolens. Il eft vrai que cet accroiffement d'opulence eft un peu compenfé par l'état précaire où ils fe trouvent, la falle appartenant décidément au Roi.

Le 7 *Avril* 1782. Le *Philofophe du Port au bled.* 1781. Il paroît que cette facétie orginai-

rement composée pour le journal de Paris, y a été refusée, ce qui donne un peu d'humeur à l'Auteur; il épanche sa bile dans un avertissement contre les Rédacteurs de cette feuille. Le sujet est la naissance du Dauphin. Le moderne Diogene prend occasion de là, par une tournure assez originale, de faire sentir que la condition du jeune enfant n'est pas aussi heureuse qu'on le croiroit bien; il entre en conséquence dans un détail des devoirs & des malheurs des Rois dont la vérité est trop sensible pour en disconvenir. Si le fonds n'est pas neuf, la forme est ingénieuse & piquante. On attribue cette bagatelle philosophique à M. *Diderot.*

Le 8 *Avril* 1782. C'est par un arrêt du Conseil du 16 Février dernier que le Roi manifeste ses dispositions à l'égard de la nouvelle salle de comédie Françoise & des Comédiens, afin d'assurer invariablement à la capitale un spectacle qui contribue autant à la gloire littéraire de la nation qu'à ses amusemens.

1°. La salle, considérée quant au sol & aux édifices principaux & accessoires dont il est couvert, sera toujours au Roi & à ses successeurs.

2°. Elle sera conservée & surveillée, sous l'autorité & par les soins des Directeurs & Ordonnateurs généraux des Bâtimens, comme édifice royal, & avec tous & tels pouvoirs attribués d'ailleurs spécialement sur toutes salles royales de spectacle, aux Directeurs généraux des

bâtimens par le réglement de 1745 pour fixer ſon autorité concurremment avec celles des premiers Gentilshommes de la chambre & des Gouverneurs des maiſons royales.

3°. L'édifice, dont la propriété aura été transmiſe à S. M. par *Monſieur*, ſera livré aux Comédiens François ordinaires du Roi, pour y ſuivre leurs exercices & en jouir à certaines conditions.

4°. Les Acteurs n'en auront abſolument que l'uſufruit, & quant au mobilier dont les Comédiens auront garni & décoré le théâtre, les loges d'Acteurs, les foyers, les ſalles d'aſſemblées & les magaſins, S. M. ſe réſerve encore le droit dans le cas où la ſociété des Comédiens ſe diſſolveroit, de l'acquérir, avec préférence excluſive, afin de prévenir, par cette reſſource, l'interruption de ce ſpectacle.

5°. S. M. ſe réſerve la jouiſſance de certains bâtimens & boutiques acceſſoires, pour en faire des récompenſes en faveur des Comédiens qui auront bien mérité d'elle & du public par leurs talens & leurs ſervices.

Ces diſpoſitions principales réglées & connues, ainſi que pluſieurs autres plus minutieuſes concernant la ſureté & police intérieure, le Roi a commis le Sieur d'Angiviller pour inſtaller les Comédiens dans cette ſalle.

Outre la loge qui a été réſervée par ordre du Roi pour être occupée ſans rétribution par les Officiers du département des bâtimens, il y en a une ſpécialement affectée pour le Directeur &

Ordonnateur général des bâtimens. Ce sont les deux seules que S. M. ait exceptées.

Le 8 *Avril* 1782. On a parlé de Commissaires nommés par la Société royale de Médecine pour vérifier les expériences du Sieur *Janin*. Ceux de l'Académie des Sciences, savoir Messieurs le Duc *de la Rochefoucault*, *Macquer*, *le Roi*, *Fougeroux* & *Lavoisier* se sont réunis aux premiers, afin d'éviter la répétition des mêmes expériences. Elles ont eu lieu les 18 & 23 Mars, & non-seulement sans succès suivant le bruit général, mais avec perte d'un homme. On attend le résultat qui doit être imprimé par ordre du Roi.

Le 8 *Avril* 1782. Le *Théâtre François*, c'est ainsi que s'intituleront désormais les affiches, d'après le frontispice du spectacle, s'ouvrira demain à la nouvelle salle, afin que ce jour tant attendu ne soit pas retardé; on travaille même aujourd'hui, fête de la Vierge, & il paroît que le nouvel Archevêque est aussi tolérant à cet égard que l'ancien. Comme on se doute du concours immense des spectateurs qu'attirera cette nouveauté; on a instruit fort au long le public par des avertissemens imprimés de la maniere dont les voitures arriveront, se rangeront, reprendront leurs maîtres & déboucheront. Trois rues percées à cet effet, s'appelleront de *Crebillon*, de *Regnard*, de *Racine*, on en doit former une quatrieme de *Voltaire*.

M. Imbert a composé une petite piece à ti-

roir, intitulée *l'Inauguration du Théâtre François;* elle est en un acte & en vers: elle doit être jouée demain: ceux qui en ont vu les répétitions n'en donnent pas une idée favorable; on dit même qu'il y a des plaisanteries qu'on a conseillé aux Comédiens de retrancher, comme pouvant fournir occasion d'allusions désagréables pour l'Auteur & pour eux.

Le 9 *Avril* 1782. Dans ce moment où l'on s'occupe beaucoup des Comédiens & des spectacles, on publie une déclaration du Roi du 28 Février, enregistrée au Grand-Conseil le 20 Mars, dont le préambule porte ce qui suit: „ Les contestations qui s'élevent sur la distribu„ tion des gages & appointemens qui ont été „ saisis sur les Comédiens & autres gens atta„ chés aux spectacles de la suite de notre Cour, „ donnant lieu à des instances de préférence, „ ou de contribution dont les procédures absor„ bent bientôt les sommes à distribuer, sans „ aucune utilité pour les parties; nous avons „ pensé que nous remédierions à cet inconvé„ nient, en ajoutant à notre déclaration du 18 „ Août 1779, déjà donnée dans la même inten„ tion, quelques dispositions qui, en substituant „ de nouvelles formes plus simples & moins „ coûteuses que les anciennes, nous ont paru „ plus propres à faire jouir les gens attachés „ auxdits spectacles, des avantages qui en„ troient dans notre premier objet; sans néan„ moins préjudicier en aucune maniere aux „ droits de leurs créanciers."

Le

Le 9 *Avril* 1782. *Relation de la ſéance publique de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres pour ſa rentrée d'après Pâques, tenue le* 9 *Avril* 1782.

Cette ſéance a été fort maigre & plus ſolitaire encore que de coutume, parce que c'étoit le jour de la rentrée des trois ſpectacles, & que la foule des gens de lettres s'étoit portée ſurtout vers la nouvelle ſalle de comédie Françoiſe.

M. Dupuy, Secrétaire perpétuel, annonça d'abord que le prix avoit été remporté par M. Pigeon de ſaint Paterne, ſecond Bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Victor. Il s'agiſſoit *d'examiner l'état des lettres, ſciences & arts en Orient, ſous les califats de Haroun-Arraſchid & de ſon fils Al-mamoun, comparé avec celui où ils étoient alors dans l'Occident.*

Après cette annonce, il publia le programme ſuivant. „ L'Académie s'étant trouvée réduite, „ par la diſette de mémoires répondant à ſes „ vues, à renoncer au prix double qu'elle de„ voit diſtribuer à Pâques 1781, & qui con„ ſiſtoit *à déterminer ce que les monumens hiſtori„ ques nous apprennent des changemens arrivés „ ſur la face du globe, par le déplacement des eaux „ de la mer*, propoſe pour ſujet du prix extraor„ dinaire qu'elle proclamera à Pâques 1784, de „ comparer enſemble la ligue des Achéens, 180

„ ans avant Jefus-Chrift; celle des Suiffes en
„ 1307 de l'Ere chrétienne; la ligue des Pro-
„ vinces Unies en 1579, & développer les caufes,
„ l'origine, la nature & l'objet de ces affocia-
„ tions politiques.

On juge au feul énoncé combien ce fujet doit être intéreffant, & que pour le traiter, il n'exige pas feulement une vafte érudition, une profonde connoiffance du cœur humain, mais une grande fagacité, un jugement exquis & des vues très étendues dans l'art des gouvernemens. On ne fait pourquoi l'Académie n'a pas tout de fuite réuni à ces évenemens célebres, celui objet de la guerre actuelle & qu'elle a principalement eu fans doute en vue, lorfqu'elle a fongé à propofer fon fujet & à le rédiger.

Les mémoires lus enfuite étoient peu curieux. M. de Vauvilliers, le dernier reçu, a fuivant l'ufage, fait preuve de fon favoir par la *traduction de la quatrieme Ifthmienne de Pindare*, adreffée à Meliffe, précédée d'une analyfe du Poëme, & d'un extrait d'un mémoire où l'Auteur établit que dans les pieces lyriques des Grecs il n'eft pas néceffaire, pour opérer l'égalité des mefures, que les metres foient compofés du même nombre de tems, & qu'au contraire, l'égalité dans le nombre de tems ne fuffit pas pour produire celle des mefures, à moins qu'on n'obferve un ordre régulier dans la diftribution des longues & des breves.

Certes, voilà des détails d'une féchereffe,

d'une insipidité, d'un ennui rare, & qu'on pourroit regarder comme une tournure imaginée par le candidat pour faire déserter de l'Académie le petit nombre de curieux qui en suivent encore les séances.

La dissertation de M. de Keralio n'étoit pas propre à les ramener, & ne pouvoit qu'entretenir les bâillemens causés par la précédente. Elle consistoit dans l'analyse de la premiere partie d'un *Mémoire dont l'objet est de prouver que le peuple Suédois a été Cimbre*; que les Cimbres étoient une branche de Cimmeriens, & ceux-ci une portion de la grande nation Tudesque, connue par les Romains & les Grecs sous le nom de Germains, qui se répandit dans tout le Nord de l'Europe, & qui l'occupe encore. Il étoit impossible sans doute de jeter de l'agrément sur une semblable matiere, & Fontenelle lui-même n'y eût fait œuvre.

La lecture d'un cinquieme *Mémoire sur Démosthene* par M. de Rochefort réveilla un moment les auditeurs. Il continue d'y montrer quels furent les principes constans & les maximes d'administration de ce grand Orateur dans ses harangues politiques; comment il sut éclairer les Athéniens sur leurs vrais intérêts, & avec quel ménagement il connut l'art de leur dire les vérités les plus dures. L'Auteur présente ce tableau abrégé de l'ame & de l'esprit de son héros, comme une introduction utile à ceux qui voudront en étudier avec fruit les harangues.

Ce mémoire intéressant, rempli de vues saines en politique, en morale, en littérature, joint aux autres ouvrages de l'Académicien, tous dans un genre commun à l'Académie Françoise, pourroit lui en ouvrir les portes, s'il étoit plus intrigant, & si celle des Belles-Lettres n'avoit arrêté d'exclure de son sein tous ceux qui passeroient à l'autre compagnie. Il y a longtems qu'on a dit que celle-ci étoit l'antichambre de l'Académie Françoise, & elle veut arrêter cette émigration humiliante.

Le morceau qui auroit pu intéresser vraiment toute l'assemblée & par le fonds & par la forme, c'étoit *l'Eloge de M. Turgot*, s'il eût tombé dans d'autres mains. Le Secrétaire en a fait la lecture avant celle des trois mémoires & n'a nullement rempli son sujet & l'attente du public. Il y a trois époques dans la vie de son héros qu'il a très-bien distinguées, mais non détaillées également.

Il s'est trop appesanti sur l'époque de sa jeunesse. Elu Prieur de Sorbonne à l'âge de vingt-deux ans, M. Turgot prononça en cette qualité deux discours latins. Dans le premier il s'agissoit de montrer les *avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain*: dans le second, il traçoit *le tableau des progrès de l'esprit humain depuis les premiers âges jusqu'à nos jours.* On a observé que par une profondeur de vues annonçant déjà l'homme d'Etat, il y prévoyoit dès lors la séparation des colonies Angloises d:

leur métropole. A vingt-quatre ans, M. Turgot avoit tracé de ſa main une liſte de cinquante deux ouvrages à compoſer ſur les ſujets les plus diſparates, enſorte qu'on auroit pu lui appliquer juſtement l'épigramme de Rouſſeau : *Chryſologue eſt tout & n'eſt rien.* De ces cinquante-deux ouvrages quinze ont été achevés ou ébauchés par l'Auteur. On y trouve des fragmens d'un *traité ſur l'exiſtence de Dieu*; des traductions de l'Hébreux, du Grec, du Latin, des odes d'Horace en vers François. Il avoit commencé dans notre langue une traduction des Géorgiques en vers métriques, comme les vers Grecs ou Latins, tentative déjà faite une vingtaine de fois au moins ſans ſuccès.

Après cette époque du Théologien & de l'homme de lettres vient celle du Magiſtrat & de l'Intendant: on en a déjà remarqué les principaux traits qui ne ſont pas tous à ſa gloire. Obligé de paſſer au Conſeil, il s'appliqua aux études concernant l'Adminiſtration; il ſe livra aux principes du Docteur Queſnay, & devint un ardent Economiſte. Il fit des tournées avec M. de Gournay, Intendant du commerce, qui contribuerent auſſi beaucoup à ſon inſtruction. Commiſſaire départi à Limoges, il y inſtitua les atteliers de charité, dont il eſt l'inventeur; il y ſoulagea les malheureux pendant deux années de diſette, non-ſeulement en tirant du Gouvernement des ſecours abondans, mais de ſes propres deniers & par un emprunt de 20, 000. liv.

qu'il fit en son nom. Au reste, fidele au systême de sa secte, il ne souffrit jamais que la liberté du transport des grains, ni celui des magazins reçussent aucune atteinte, ni la moindre taxation de prix. Il fit même imprimer dans son département & distribuer l'ouvrage de M. le Trosne sur cette matiere; il y joignit une lettre circulaire à tous les officiers de police. C'est ce rigide attachement à ses principes, si contraires aux préjugés vulgaires, qui vraisemblablement lui fit des ennemis dans son intendance, où, malgré tous les biens qu'il faisoit, il n'étoit pas aimé. Il avoit une sorte de despotisme en ce genre-là, presque aussi détestable que l'autre. Ennemi des procès, il envoyoit chercher ceux qui en avoient & les forçoit de s'accommoder ; ce qui déplaisoit quelquefois autant aux parties qu'aux gens de justice.

La derniere époque de la vie de M. Turgot, c'est son ministere. M. Dupuy saute à pieds joints dessus, sous prétexte qu'il ne lui conviendroit pas d'en hazarder *l'Eloge* ou la *Censure*, & c'étoit la partie la plus à desirer. Il faut cependant convenir qu'elle devoit le moins entrer dans un ouvrage où il faut plus considérer l'Académicien & le Savant que l'Homme d'Etat.

Cet éloge est écrit dans la maniere du Panégyriste, sans enthousiasme & sans chaleur, & l'on jugeroit qu'il ne loue point pour être loué, s'il ne couroit fréquemment après l'esprit qu'il n'attrape pas toujours. De là son style est aussi

quelquefois alambiqué & précieux, quoique ſans élegance : il manque même d'une certaine correction qui doit ſe trouver partout & principalement chez un Académicien.

Le 9 *Avril* 1782. Un M. *Robinet*, très-ſavant homme, mais très-dépourvu de goût, très-ennuyeux conſéquemment, a imaginé depuis quelques années de compoſer un *Dictionnaire univerſel des ſciences, morale, économique, politique, & diplomatique*, ou *Bibliotheque de l'Homme d'Etat & du Citoyen* avec cette épigraphe faſtueuſe : *Au tems & à la vérité.* Il y a déjà vingt-un volumes de cette monſtrueuſe compilation, quoique le rédacteur ait tout au plus parcouru le tiers des lettres de l'alphabet. Chaque volume a près de ſept cent pages en caractere très-ſerré ; & cependant à une vente publique dernierement ce livre a été vendu ſur le pied de vingt ſols le volume. Quel défaut de lumieres dans les acquéreurs ! Quelle humiliation pour l'amour propre du Philoſophe ! Les Bibliographes n'ont pas manqué de conſigner ſur leur calepin cette anecdote remarquable.

Le 10 *Avril* 1782. L'Avocat le Prêtre n'a pas oſé riſquer les titres des deux ouvrages dont il a enrichi hier la ſcene Italienne pour ſon ouverture. Sur l'affiche on a lu ſeulement le *** Comédie vaudeville en un acte, précédé du *** prologue.

Le 10 *Avril* 1782. On ne ſauroit rendre le tumulte cauſé hier à la comédie Françoiſe par le

concours de monde ſurvenu pour voir la nouvelle ſalle & par le défaut d'ordre pour la distribution des billets, ſurtout de ceux du parquet dont les Comédiens avoient jugé à propos de diſtribuer ſur 500 environ 400 à leurs amis, camarades, valets &c. La garde avoit auſſi très-mal pris ſes meſures; enſorte qu'elle a été forcée & n'a pu arrêter les efforts de la foule. Le guichet même étoit ſi gauchement placé, qu'il a fallu le changer pour aujourd'hui.

L'intérieur n'a guere été moins orageux, parce qu'on y a laiſſé entrer ſans difficulté tous ceux qui ont voulu donner leur écu de 6 livres, ſauf à reſter dans les corridors qui regorgeoient de monde comme à l'opéra. Il n'a pu qu'en réſulter pluſieurs querelles; l'évenement le plus fâcheux, c'eſt une inſulte faite à un Procureur de la part de M. le Comte Moreton de Chabrillant, fils du Capitaine des Gardes du corps de *Monſieur*, & en ſurvivance. Ce Seigneur, peu eſtimé, a eu l'audace de faire en outre arrêter ce Procureur & conduire de ſon autorité au corps de garde, d'où il n'a voulu ſortir qu'après avoir conſtaté par un procès verbal le procédé abominable & deſpotique de ſon adverſaire. On aſſure qu'il a entamé une procédure qui commence déjà à affliger M. de Chabrillant le pere, qui exige que ſon fils faſſe des excuſes à l'offenſé.

Les gens qui trouvent tout bien, diſent que la ſalle eſt très belle, qu'elle a plu généralement

pour

pour la nobleſſe de ſa conſtruction, pour l'élégance de ſes ornemens, & pour l'intelligence avec laquelle les places y ſont diſtribuées.

Tout le monde ne penſe pas de même, & ſurtout les femmes pour qui les loges ſont fort incommodes, indépendamment de beaucoup d'autres défauts.

La piece nouvelle s'eſt reſſentie du mécontentement général. Elle a reçu un ſi mauvais accueil, que, malgré la préſence de la Reine, venue avec Madame Eliſabeth, le tumulte croiſſant conſidérablement, il a fallu l'abréger, de crainte qu'il ne devînt plus fatigant & plus inſupportable.

Le 10 *Avril* 1782. *Relation de la ſéance publique de l'Académie des Sciences pour la rentrée de Pâques, tenue aujourd'hui.*

On a d'abord annoncé que le Prix au ſujet de la Comete de 1532 & de 1661, qu'on attend pour 1790 avoit été adjugé par la Compagnie à M. Mechain, aſtronome de la marine, des Académies de Harlem & de Fleſſingue, & qui depuis ce tems-là avoit été élu de l'Académie.

On a enſuite propoſé pour 1786 un prix de 4000 livres, dont le ſujet eſt *d'examiner ſi les attractions de Jupiter & de Saturne ont dû cauſer des différences dans l'orbite de cette comete entre 1532 & 1661.*

Le Secrétaire a encore déclaré qu'aucun des

mémoires envoyés pour le concours du prix au *ſujet des vaiſſeaux lymphatiques* n'ayant ſatisfait les vues de l'Académie plus que la premiere fois, il ſeroit remis & propoſé une troiſieme, à cauſe de l'importance des queſtions à réſoudre.

Il a ajouté que les candidats n'ayant pas été plus heureux ſur le ſujet annoncé concernant les diverſes eſpeces de coton, le prix étoit auſſi remis pour la ſeconde fois.

Il a cependant donné des éloges au nom de la Compagnie à la piece N°. 1. ayant pour deviſe, *Deus bone*, dans laquelle elle a trouvé des détails intéreſſans. Elle invite l'Auteur à continuer ſon travail, en inſiſtant davantage ſur la diſtinction préciſe des différentes eſpeces de cotons cultivés, ſur les procédés qu'on emploie pour la filature des divers cotons dans les différens pays, ſur la comparaiſon de ces procédés, relativement aux différens climats, ſur les moyens qu'on emploie pour le tiſſage de ces filatures. Elle l'exhorte ſurtout à tourner ſes vues vers les moyens d'améliorer les cotons de nos colonies, ſoit en perfectionnant par la culture, ou par le choix des plans, le coton qu'elles produiſent, ſoit en adoptant de meilleures méthodes de les préparer pour les uſages des arts.

Les mémoires lus ont roulé ſur des matieres ſi ſcientifiques & ſi arides, qu'ils ne méritent qu'une ſimple annonce.

4°. M. *de la Lande*, Directeur de l'Académie, a rendu compte dans le ſien de la *Planete de*

Herſchel, qui continue de paroître, dont la révolution eſt de 82 ans, & la diſtance de 650 millions de lieues.

2°. M. *Daubenton* a donné l'explication de *trois ſortes de pierres herboriſées.*

3°. M. *Deſmarets*, celle de la formation des pierres calcaires à coquilles.

4°. M. de *Lavoiſier* a lu un mémoire ſur les moyens d'augmenter l'intenſité du feu par l'air déphlogiſtiqué.

5°. M. *Briſſon*, ſur la peſanteur ſpécifique des diamans & autres pierres précieuſes.

6°. M. de *Vandermonde* n'a eu que le tems d'annoncer un mémoire *ſur la quantité de chaleur propre à différens corps.*

M. de *Fougeroux de Bondaroy* devoit rendre compte des expériences qui ont été faites pour examiner les effets du vinaigre contre le méphitiſme, & l'on ne fait pourquoi cette matiere, la plus curieuſe par l'à-propos, & la plus intéreſſante par ſa nature, n'a pas été agitée.

Les deux morceaux qui avoient attiré la foule, étoient les éloges que M. le Marquis de Condorcet devoit prononcer du Marquis de Courtanvaux & du comte de Maurepas.

On a déjà parlé du premier héros, dont on a donné une notice; il ſuffira d'y joindre quelques traits obmis. Il paroît, ſuivant ſon Panégyriſte, que M. de Courtanvaux ſe livra aux études des ſciences plus par déſœuvrement que par attrait véritable; ce qui le faiſoit paſſer trop ſouvent

d'un genre à l'autre, ſans rien approfondir. Il avoit cependant l'ambition d'être Honoraire de l'Académie des Sciences, & c'étoit la ſeule qui lui fût reſtée. Pere de M. de *Montmirail*, qui avoit le même deſir & plus de titres pour le ſatisfaire, il lui fit ce ſacrifice, & à ſa mort ſe trouva foiblement dédommagé de ſa perte en lui ſuccédant dans la Compagnie.

M. de Courtanvaux a fait des découvertes heureuſes en chymie. Il aimoit la méchanique & avoit le talent de la main. Il préſenta un jour à l'Académie un inſtrument inventé par M. Jaurat; il l'avoit exécuté lui-même & y avoit gravé cette inſcription: *Jaurat invenit, Courtanvaux fecit.*

Tels ſont le peu de faits qu'on trouve dans cet éloge, plus ſec que ne le ſont d'ordinaire ceux de M. de *Condorcet*, on ne ſait pourquoi; car le ſujet en valoit bien un autre. On voit qu'il ſe jette même à côté & fait des digreſſions qui caractériſent la ſtérilité; ſans doute empreſſé de paſſer à l'éloge du Comte de Maurepas & tout rempli de cet autre ſujet, il aura négligé le premier.

En effet, quand l'éloge de M. de Courtanvaux eût été intéreſſant autant qu'il pouvoit l'être, il l'auroit paru moins ce jour-là par l'avidité du public pour celui du Comte de Maurepas mort après lui, qui, ſuivant l'ordre académique, avoit en conſéquence été réſervé pour le dernier à lire. Le Panégyriſte a parfaitement ré-

pondu au desir des auditeurs, & l'on est convenu que parmi le nombre des Orateurs qui s'étoient disputé la gloire de célébrer le Ministre défunt, aucun ne l'avoit fait plus dignement que M. le Marquis de Condorcet. Quelle belle matiere aussi!

M. de Maurepas, né dans une famille où la place de Secrétaire d'Etat étoit, pour ainsi dire, héréditaire depuis deux siecles, pourvu de cette place lui-même à l'âge de quatorze ans, exerçant le Ministere à 24, offre une carriere brillante & variée dont il est peu d'exemples. Le département de la marine, dont il étoit chargé, étoit, il est vrai, dans un état de foiblesse dont il ne put le tirer. Obligé de se conformer à la politique, mal vue sans doute du Cardinal de Fleury, il sut rendre encore son ministere glorieux *en faisant servir la marine aux progrès des sciences, & les sciences aux progrès de la marine.* Cette partie de son histoire étant la plus relative au lieu, au sujet, à l'institution de ces sortes d'éloges, a déterminé le Panégyriste à s'en occuper plus au long. Il a fait voir comment le Comte de Maurepas fit exécuter sous *Louis XV*, & avec une magnificence vraiment royale, l'entreprise de mesurer en même tems deux degrés du méridien, l'un sous l'Equateur, l'autre près du pôle boréal de notre continent, opération nécessaire pour confirmer l'aplatissement de la terre, découvert par Newton, & devant servir de base à une déter-

mination plus exacte de la figure du globe.

Avant ce Ministre l'art de la construction des vaisseaux se bornoit en France à la simple routine; il vouloit qu'il devînt une science; il envoya en Angleterre un homme plein de talent pour y étudier cet art, qui alors y étoit plus avancé que parmi nous, & il établit à Paris une école publique pour les constructeurs: ainsi l'on lui est redevable de tous les progrès que nous avons faits depuis dans la construction des vaisseaux, & de la supériorité que nous avons acquise en ce genre sur les autres nations & même sur nos maîtres.

La disgrace de M. de Maurepas n'est pas une époque de sa vie la moins intéressante: l'égalité d'ame avec laquelle il la soutint, prouve qu'il ne se sentoit coupable d'aucune faute grave. Lui-même en parlant de cet événement disoit: *Le premier jour j'ai été piqué; le second j'ai été consolé.* Il plaisantoit à son arrivée dans sa retraite sur les épîtres dédicatoires qu'il alloit perdre, sur le chagrin des Auteurs qui lui en avoient préparées. Obligé de vivre dans les sociétés d'une ville de province, il s'en amusa comme de celles de Paris & de Versailles; il y trouvoit les mêmes intrigues & les mêmes ridicules; les formes, les noms seuls étoient changés. Mais ce qui mit le comble à sa gloire, c'est que, durant son exil même, il sut se conserver des amis.

Rappelé dans le ministere au bout de vingt-

cinq ans, le Comte de Maurepas vit revenir vers lui le grand nombre de courtisans qui l'avoient oublié pendant tout ce tems, & il ne leur montra ni indignation, ni dédain. M. de Condorcet, non moins prudent que M. Dupuy, s'arrête peu sur cette derniere partie de la vie de son héros; mais y supplée par une digression philosophique sur la difficulté d'apprécier, de connoître même les actions d'un homme d'Etat dont on est contemporain. Du reste, il loue celui-ci de son esprit de modération, d'indulgence rare, qui a constamment caractérisé son administration. Aucun des Ministres déplacés sous son influence n'a été exilé; dans aucune autre époque de notre histoire, les ennemis des Ministres, leurs critiques, leurs détracteurs n'ont été plus en sureté.

M. de Maurepas étoit devenu en 1725 un des Honoraires de l'Académie des Sciences. Il fut de bonne heure Doyen, & prenoit plaisir à se parer de ce titre aux yeux de cette compagnie, lorsqu'elle avoit occasion de le voir. Sa place y a été remplie par M. Le Duc de la Rochefoucault.

Tel est le précis rapide de l'éloge du Comte de Maurepas, aussi bien pensé que bien écrit, & d'autant plus généreux de la part du Marquis de Condorcet, qu'il avoit personnellement à se plaindre de ce Ministre.

Le 11. *Avril* 1782. Le vrai titre du prologue de la nouvelle piece des Italiens est le *Pois-*

son d'avril, & celui de la piece *le Public vengé*. C'est froid ; mais il y a beaucoup d'esprit, surtout de celui de l'Avocat le Prêtre ; c'est-à-dire du caustique & du méchant. Les couplets sont ce qu'il y a de mieux. En général, quoique dans cette critique plaisante des ridicules & des travers de la capitale, l'Auteur dise des choses peu honnêtes pour le public, dont il se moque passablement, le public a applaudi & a ri lui-même. On y a trouvé cependant beaucoup de longueurs, entre autres, une scene entre le caprice & l'opinion, qui est absolument inutile. On voudroit aussi que les airs fussent moins anciens & plus gais. Quant au prologue, il a servi de compliment de rentrée.

Le 11 *Avril* 1782. Les Comédiens François annoncent pour demain une autre nouveauté dont ils disent beaucoup de bien & sur laquelle ils comptent plus que sur la premiere. C'est *Moliere à la nouvelle salle*, piece en un acte & en vers.

Le 12 *Avril* 1782. La piece jouée aujourd'hui au théâtre François a en effet un succès décidé. On l'a trouvée pétillante d'esprit, quoique pleine de défauts, quoique trop longue, quoiqu'exigeant bien des suppressions & des changemens.

On l'avoit attribuée d'abord à M. *Palissot*, mais on veut aujourd'hui qu'elle soit de M. de la Harpe.

Le 12 *Avril* 1782. Mad. *Mara* qui a fait les

beaux jours du concert ſpirituel, eſt une femme qui n'eſt plus jeune; ſans être jolie, elle a quelque choſe de gracieux dans la figure qui plaît, & en chantant montre cet air animé contribuant beaucoup à émouvoir l'auditeur; malheureuſement elle a de vilaines dents, défaut naturel très fâcheux dans une cantatrice. Elle eſt attachée au Roi de Pruſſe, qui lui donne de gros appointemens. Son mari eſt auſſi Muſicien, mais médiocre & ne ſe tolere que par rapport à elle.

Le réſultat des jugemens des divers connoiſſeurs ſur Mad. *Mara*, c'eſt qu'il eſt rare de trouver une voix auſſi étendue, auſſi ſonore, auſſi fléxible que la ſienne, jointe à un art auſſi conſommé, à une pareille perfection de chant. Cependant on ne peut diſſimuler que beaucoup de gens étonnés d'elle dans ſes airs de bravoure, reſtent froids à ſon *Cantabile* & ne lui trouvent pas l'onction de quelques-unes de nos Cantatrices, telles que Mlle *Arnoux*.

Le 12 *Avril* 1782. On eſt ſi mécontent de la nouvelle ſalle, quant à la diſtribution des loges, qu'il faut abſolument changer, qu'il a été queſtion de renvoyer les Comédiens aux Tuilleries, vu la longueur du tems qui doit s'écouler encore juſqu'à la vacance.

Il paroît que les Architectes, trop dociles à écouter les conſeils des Comédiens dont la cupidité ſordide voudroit multiplier les loges à l'infini, les ont racourcies de la façon la

plus gênante pour le Public.

Les femmes se plaignent aussi que l'éclat du blanc qui regne généralement dans la salle, affadit leurs traits & les éclipse tout-à-fait; &, comme ce sont elles qui attirent les hommes partout, il est essentiel d'empêcher qu'elles ne désertent, ce qui rendroit bientôt le spectacle vuide.

Le 13 *Avril* 1782. C'est le quinze que s'ouvrent à Vincènnes les courses pour la distribution des prix, dont chacun de cent louis.

On ne peut qu'applaudir à cet encouragement dans ce pays, où il est essentiel de donner le plus grand soin aux haras, & à perfectionner nos races de chevaux, dont, d'ailleurs, il se fait une consommation prodigieuse. Il est calculé qu'année commune, il en meurt à Paris 6000.

On a fait venir vingt-trois chevaux barbes cette année pour couvrir nos jumens & provigner une espece de ce genre amélioré.

Le 14 *Avril* 1782. On croit qu'un mémoire de M. Rochon de Chabannes, en forme de *Lettres sur l'opéra*, qu'il a présenté au Ministre de Paris, concernant la réforme & l'amélioration de ce spectacle, a beaucoup contribué à ouvrir les yeux sur les abus, & aux arrangemens pris à cet égard & qui se prennent encore.

M. *Amelot* a renvoyé la connoissance de ce mémoire à M. de la Ferté, Intendant des menus & Commissaire du Roi en cette partie, & celui-ci nouvellement marié, très-rangé aujourd'hui,

disposé même à donner dans la dévotion, s'en est rapporté à un Sieur *Morel*, son ancien caissier, qui, soufflé par un certain Abbé le Beau de Schosne, s'est avisé de devenir tout-à-coup bel esprit, de faire des vers, & pourroit dire, comme le Métromane de Piron: *& j'avois cinquante ans quand cela m'arriva.*

Quoi qu'il en soit, *Morel*, peu en état de prendre par lui-même un parti bien éclairé sur cette matiere, a eu le bon esprit de sentir que M. de Rochon, homme de lettres, impartial, & ayant réfléchi longtems sur la matiere, avoit les qualités propres à le bien guider, en sorte qu'il a adopté beaucoup de choses de son mémoire.

En outre, comme par son honnêteté, sa circonspection pleine d'égards pour tout le monde, en tenant les Acteurs, Chanteurs, Danseurs, Musiciens, en un mot tout le peuple de ce tripot dans la distance convenable, M. Rochon s'en est fait aimer & respecter; comme d'ailleurs, il veille à leurs intérêts, ils n'ont pas eu de peine à approuver son plan quant à l'essentiel.

Ce plan consiste à remettre l'administration de l'opéra aux sujets principaux, formant un comité subsistant, dont chaque membre aura le détail de quelque partie, & sera obligé d'en rendre compte à l'assemblée. En outre, il y aura deux semainiers toujours en activité pour les affaires courantes, pour la manutention journaliere de la machine & son régime, à l'instar,

en un mot, de ceux de la comédie Françoise.

M. *Rochon* imagine avec raison que personne ne peut mieux travailler avec zele à la prospérité du théâtre lyrique que ceux qui y seront intéressés, puisque leurs revenus augmenteront en proportion.

On assure que dans le surplus de son mémoire, il jette des vues plus étendues pour augmenter les revenus de l'opéra, soit directement, soit indirectement, en supprimant les petits spectacles des Boulevards, qui, malgré le tribut qu'ils lui payent, ne le dédommagent pas du tort qu'ils lui font, & en joignant à son administration tous les Wauxhalls possibles, après avoir indemnisé tous les propriétaires.

Il est fâcheux que M. Rochon ait la modestie de ne pas vouloir répandre son mémoire, qu'on assure être imprimé, & qui, par sa distribution, feroit fermenter les amateurs, & ouvriroit carriere à une discussion dont il pourroit sortir enfin un plan plus parfait, auquel on se tiendroit irrévocablement.

Le 15 *Avril* 1782. MM. les Comédiens François ont jugé à propos, depuis qu'ils jouent à la nouvelle salle, de faire un arrangement entre eux, suivant lequel, à toutes les représentations & surtout aux premieres, ils se répartissent à chacun deux billets de parterre, aujourd'hui parquet, qu'ils donnent à qui bon leur semble. Messieurs les Auteurs se récrient contre cette délibération du comique Aréopage, & la regar-

dent comme contraire à leurs intérêts. Ils prétendent que c'est ainsi aller contre le sage réglement qui force les Auteurs d'acheter, même à leurs pieces, les billets de parterre, afin de prévenir toute cabale en leur faveur. Au contraire, ici les Histrions deviennent maîtres de faire tomber une piece quand ils voudront.

Les Auteurs, en conséquence, se disposent à en parler au Maréchal de Duras; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils aient plus de crédit sur ce point que sur d'autres plus essentiels & plus justes, où ils ont succombé.

Le 15 *Avril* 1782. *Moliere à la nouvelle salle* est décidément de M. de la Harpe; il en a reçu les complimens dès qu'il en a vu le succès assuré. On savoit même, il y a plus de six mois, que le supérieur l'avoit chargé de faire quelque chose pour cette époque; mais fâché depuis, que cela se fût répandu, on affecta de dire que le bruit étoit faux, afin qu'il pût conserver *l'incognito* dont il prétend avoir besoin pour réussir. On étoit d'autant plus éloigné de croire qu'il fût pere de cet ouvrage, que la critique en porte presque toujours à plomb sur lui. Il y a des plaisanteries contre l'Académie Françoise, & il en est membre; il vient décréditer les drames, & il en a composé, & ses amis en ont fait, & tout récemment ils ont été canonisés en pleine Académie; il persifle les bureaux de bel esprit, les coteries savantes, & il vit perpétuellement dans ces sortes de sociétés; il s'éleve avec

fureur contre ceux qui font cabaler pour eux, qui ameutent des prôneurs, & il ne s'eſt ſoutenu que par cet artifice. Mais un Poëte n'eſt pas obligé d'être conſéquent, & l'on peut compoſer une jolie piece & être mauvais logicien.

Le 15 *Avril* 1782. M. le Duc d'Aumont, Gentilhomme de la chambre, eſt mort ces jours-ci; les gens de lettres ſe ſouviennent encore de la cruelle vengeance qu'il exerça, il y a plus de vingt-cinq ans, envers le Sieur Marmontel pour une plaiſanterie qui fut faite à ſouper chez Mlle Clairon contre ce Seigneur. Il exigea la détention de l'auteur, & lui fit ôter le Mercure dont le public étoit aſſez content entre ſes mains.

Le 15 *Avril* 1782. Vendredi dernier l'Abbé Pezana, Editeur d'une nouvelle édition de Metaſtaze, qui eſt actuellement en train, a été trouvé dans ſon lit baigné dans ſon ſang & s'étant étrangement mutilé. On a arrêté l'hémorragie & l'on eſpere qu'il n'en mourra point. On donne pluſieurs cauſes de ce ſuicide; on dit qu'il a été fol; on dit que c'eſt par amour; on prétend enfin que la veuve Hériſſant, chargée de l'impreſſion de ſon ouvrage, ſe trouvant trop en avance avec lui, vouloit retenir ſes honoraires juſqu'à ce qu'elle fût remplie, ce qui l'avoit réduit au déſeſpoir; que même dans le premier moment où l'on l'avoit interrogé ſur le motif de ſon étrange réſolution, il avoit répondu: c'eſt cette Hériſſant qui veut tout, il n'y a qu'à lui porter cela, ce que j'ai de plus cher.

Quoi qu'il en ſoit, on ajoute que c'eſt un mauvais ſujet, qui avoit abandonné une femme & des enfans qu'il avoit en Italie.

Le 16 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 9 Avril..... Je vous adreſſerai le plutôt poſſible la lettre du Roi au Parlement de Bordeaux en date du vingt-deux Décembre dernier: vous y verrez avec quelle délicateſſe on y ménage l'amour propre des Magiſtrats. Il paroît que c'eſt ſur un dernier arrêté de notre Parlement du 23 Novembre précédent, qu'on s'eſt déterminé à faire parler S. M. un langage plus doux & plus conciliant. Elle aſſure ſon Parlement que ſes lettres patentes du 23 Décembre 1780 au ſujet du Sieur *Dupaty* ne renferment aucune inculpation, contiennent même un témoignage honorable de la haute opinion qu'elle a de cette Cour. Elle ordonne l'exécution de ſes lettres patentes enregiſtrées le ſept Mars 1781, en ce qui concerne le Sieur Dupaty, & le huit en ce qui concerne l'Avocat général Dufaur de la Jarte.

A l'égard de la pourſuite que le Parlement demandoit des prétendus libelles contre lui, le Roi perſiſte à vouloir que ce ſoit le Parlement de Toulouſe qui en connoiſſe par égard pour la propre délicateſſe des Magiſtrats inſultés & qu'il s'agit de venger.

Le renvoi à ſes fonctions de premier Préſident fait tomber l'article par lequel le Parlement ſollicitoit ſon retour.

L'article plus chatouilleux où cette Cour s'élevoit contre les différentes lettres patentes contenant des menaces, dont les paroles, toujours subsistantes dans ses registres, seroient pour elle un monument éternel d'opprobre, a été tourné d'une façon aussi satisfaisante que le permettoient les circonstances, puisque S. M. consent à ce que la clause *à peine de désobéissance* soit regardée comme non avenue.

Enfin, le Roi en laissant connoître à son Parlement qu'il n'a pas ignoré l'étrange maniere dont on s'est joué de ses ordres pendant plus d'un an en n'administrant pas la justice, en prétextant des maladies pour ne pas se trouver aux audiences, lorsqu'on se portoit bien pour aller aux assemblées de chambres & vaquer à ses plaisirs; en insistant principalement sur la cessation de la Tournelle, ce qui fait craindre que le grand nombre des prisonniers renfermés si longtems n'y occasionne une contagion funeste à toute la ville, au lieu de févir, comme le bon ordre l'exigeroit, contre ces prévaricateurs connus, leur permet de se retirer, & ordonne qu'ils le déclarent dans la séance & sans désemparer; veut en même tems que les restans prennent aussi sur le champ des mesures efficaces pour continuer un service si longtems interrompu, & finit par des promesses encourageantes & flatteuses pour leur amour propre.....

Voilà, en attendant que je vous en envoie copie, l'analise de cette lettre, précieuse à conserver;

ſerver ; mais que les Magiſtrats ont peine à laiſſer percer dans le public.

Le 16 *Avril* 1782. On a en effet diſtribué gratis une brochure ayant pour titre : *Détail de ce qui s'eſt paſſé dans les expériences faites par M. Janin, les 18 & 23 Mars, en préſence des Commiſſaires réunis de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Médecine.* Imprimé par ordre du Roi.

Il réſulteroit de ces expériences préciſément l'oppoſé de ce qui a été dit dans l'ouvrage précédent, auſſi imprimé & répandu avec profuſion par ordre du gouvernement, ſavoir que le vinaigre n'a pas la propriété de déſinfecter les foſſes d'aiſance, lorſque le Méphitiſme y eſt pouſſé à un certain degré, puiſqu'un des vidangeurs employés dans cette circonſtance en a été victime & a péri, & que beaucoup d'autres ont été incommodés.

On aſſure que M. Janin réclame contre ces deux ſéances, & prétend qu'il y a eu de la jalouſie & de la méchanteté de la part des officiers du ventilateur, intéreſſés à détruire l'efficacité de ſon invention.

Le 17 *Avril* 1782. Le Mercredi dix de ce mois, jour où l'on repréſentoit pour la ſeconde fois, à la nouvelle ſalle du théâtre François, on donnoit *les Femmes ſavantes.* Mad. la Comteſſe de Genlis arriva avec ſes pupiles & M. le Duc de Chartres ; malgré la préſence du Prince, le Gouverneur fut hué d'une maniere très-

désagréable. Peu après vint Mad. de Montesson avec M. le Duc d'Orléans, & on les applaudit singulierement: les deux Dames se trouvant par la position de leur loge en face l'une de l'autre, il s'ensuivit pendant toute la comédie des allusions de la part du public, sensibles jusqu'à l'indécence. Tout ce qu'il y a de ridicule dans le rôle de Dorimene étoit reporté avec affectation du côté de Mad. de Genlis, & tout ce qu'il y a d'honnête & de naïf dans le rôle d'Henriette étoit appliqué à Mad. de Montesson, vers laquelle on se retournoit avec de grands battemens de mains, tandis qu'on ne jetoit sur l'autre que des regards de dédain & d'indignation. Du reste, on ne cesse d'enfanter des couplets sur son compte. En voici encore un nouveau sur l'idée ridicule de son livre de faire apprendre aux enfans l'Ecriture Sainte par des tableaux où l'on représenteroit les principaux traits historiques de ce livre, & où on les leur feroit passer en revue dans une lanterne magique.

Air du Serin.

Ce n'est plus la sainte écriture
Qui révele la sainte loi:
Au milieu d'une chambre obscure
Deux chandelles donnent la foi.
Notre évangile est une optique:
Laissez la bible au peuple Hébreu,
Et dans la lanterne magique
Venez connoître le vrai Dieu.

Le 17 *Avril* 1782. On assure que le Roi ayant appris l'heureux talent de M. le Marquis de *Montesquiou*, premier Ecuyer de *Monsieur*, pour remplir sur le champ les bouts rimés les plus difficiles, lui en a proposé aussi dont il ne s'est pas tiré moins heureusement, quoique les idées en soient plus lugubres.

Je rencontrai dimanche un mort dans son cercueil,
Voyageant tristement sur le chemin d'Arcueil.
Au fond d'un corbillard, comme en un bon fauteuil,
Deux Prêtres se carroient & le couvoient de l'œil.
Tout à coup l'essieu rompt; la bierre fut l'écueil
Qui joignit mes vilains à feu Monsieur d'Auteuil.
C'étoit le nom du mort; il fallut dans un fiacre,
Emballer le défunt, les Prêtres & le Diacre.
Du sort qui nous attend voilà le simulacre,
Me dis-je; le Mogol sur son trône de nacre,
Le vaincu massacré, le vainqueur qui massacre,
Tôt ou tard de Caron remplissent la polacre.

Le 18 *Avril* 1782. Les Demoiselles *Colombe*, *du Gazon*, & l'*Escot* sont trois Actrices de la comédie Italienne, qui en font les délices. L'une a beaucoup de talent pour chanter les arietes de bravoure Italienne; elle a d'ailleurs une superbe figure. L'autre est une fort jolie Actrice, qui brille surtout dans les opéra comiques françois; la troisieme est une jeune personne fille du Sieur Clairval. Elle n'a débuté que depuis deux ans, & donne des espérances, avec un maître pour le chant ayant autant de goût que son pere. En jouant sur le nom de chacune de ces Actrices on a fait des couplets fort agréables que voici.

AIR: *Philis demande son portrait.*

Circé, changeant l'homme en Dieu,
D'un seul coup de baguette,
Fournit la femelle au moineau,
Le mâle à la fauvette.
Chez elle il faut s'appareiller:
Si dans ses mains je tombe
Qu'elle me transforme en ramier
Car *j'aime la Colombe.*

AIR: *il faut attendre avec patience.*

C'est pour l'indolente richesse,
Que l'on inventa les sophas;
Mais de ce lit de la molesse
L'ardent amour ne se sert pas.
Peut-on, quand on a le cœur tendre,
Avoir des coussins d'édredon?
J'aimerois mieux cent fois m'étendre
Toutes *les nuits* sur *du Gazon.*

AIR: *De Cassandre.*

En prenant des bains dans un fleuve
Mon mal de nerfs doit s'affoiblir:
Je brûle de tenter l'épreuve;
Mais quel fleuve dois-je choisir?
L'eau du Rhin n'est pas assez pure,
Le Danube a trop de froidure,
Le Sénégal seroit trop chaud:
Je vois que le mal que j'endure
Ne peut guérir que dans l'*Escot.*

Le 18 *Avril* 1782. Voici une copie de la

lettre singuliere de la Cour des Aides de la ville de Clermont au Garde des sceaux, qu'on donne comme authentique.

Monseigneur — Nous avons eu l'honneur de vous écrire... Vous ne nous avez pas répondu. Si vous avez lu notre lettre, vous ne l'avez pas entendue; si vous l'avez entendue, vous n'en avez pas rendu compte au Roi. Dans ce cas vous nous trompez, & nous ne méritons pas de l'être; il faut qu'un Garde des sceaux sache bien entendre & répondre.

Le 19 *Avril* 1782. L'Impératrice des Russies a répondu à la lettre du Comte de Buffon dont on a parlé, en remercîment des médailles dont elle l'avoit honoré. Dans cette réponse d'une page d'écriture, toute entiere de la main de cette Souveraine, en françois excellent & du meilleur goût, l'Impératrice témoigne à ce grand homme le desir qu'elle auroit de posséder son buste. En conséquence, demain dimanche, le fils unique de M. de Buffon part pour la Russie, il doit avant passer à Berlin. Ce jeune homme, de la plus jolie figure & de la plus grande espérance, est Officier aux Gardes; il n'a pas 18 ans.

Le 19 *Avril* 1782. Actuellement que la fermentation qu'ont occasionné les noëls abominables qui ont couru Paris cet hiver, est rassise, ils sont moins rares & on se les communique par cet attrait pour la nouveauté, quelque exécrable qu'elle soit. Il y en a vingt couplets.

ils femblent être faits à l'occafion de la naiffance du Dauphin. L'Auteur, qui n'épargne pas ce qu'il y a de plus facré, après avoir plaifanté la Divinité même; après avoir dans fes calomnies atroces enveloppé toute la famille royale, excepté Madame la Comteffe d'Artois & Mefdames, tombe fur les femmes de la Cour & les hommes. Entre ces derniers figurent le Duc d'Orléans, le Duc de Chartres, M. de Maurepas, M. Amelot, M. de Caftries, M. de Miromefnil, M. de Monteynard, M. de Puyfégur, le premier Médecin Laffone, & le Duc de Coigny en faveur duquel on renouvelle les foupçons répandus dans des pamphlets déteftables venus de chez l'étranger. La Princeffe de Lamballe, Mad. la Ducheffe Jules, Mad. la Comteffe Diane, Mad. de Fleuri, Mad. d'Offun, la vieille Maréchale de Luxembourg, Mad. de Fougieres, enfin la Princeffe de Henin, qui ferme la marche, font les femmes nommées de la maniere & avec des anecdotes les plus diffamantes. Le jugement qu'on en a porté, comme ouvrage de littérature, eft tres-jufte: il n'en eft aucun qui ne foit d'une méchanceté noire, & peu où il y ait quelque fel, quelque tournure qui puiffe annoncer de l'efprit dans fon auteur; du refte, ils font affez corrects, & d'un homme qui a l'habitude du couplet.

Le 19 *Avril* 1782. Le Procureur au Parlement qui a été fi maltraité par M. le Comte de *Chabrillant*, fe nomme *Pernot*. Ce Seigneur

ne lui a point donné des ſouflets, comme on l'avoit dit d'abord; mais l'a diffamé par un complot atroce pour l'obliger de ſortir de ſa place & le faire arrêter; il l'a traité de voleur, ce qui a provoqué la vigilance de la garde, & a rendu ce Procureur un moment l'objet du mépris & de l'indignation du public: mais la vérité s'eſt bientôt éclaircie; il eſt ſorti du corps de garde, & avec quelques témoins qui ſe ſont offerts d'eux-mêmes, eſt allé faire ſa dépoſition chez un Commiſſaire. Le procès ſe fait avec une chaleur trop légitime, & les *Chabrillant* voudroient faire venir l'autorité à leur ſecours.

Le 20 *Avril* 1782. Les bouts rimés étoient autrefois en vogue; même durant les jours brillans du ſiecle de Louis XIV, c'étoit le jeu des beaux eſprits. Cet exercice commence à revenir à la mode On a déjà vu comment M. de Monteſquiou s'eſt tiré avec beaucoup d'adreſſe de ceux qu'on lui avoit propoſés. En voici de récens, d'autant plus heureux qu'on l'avoit en outre circonſcrit dans un ſujet qui étoit la nouvelle du départ du Pape pour Vienne.

C'eſt envain que de Rome aux rives du Danube,
Notre antique Muphti vient au petit galop.
Aujourd'hui Pierre Ponce, autrefois Pierre cube,
Il diſtilloit l'abſynthe, aujourd'hui le ſirop.
De ſon vieux barometre en obſervant le tube,
Il doit voir qu'on perd tout quand on exige trop.

M. L'avocat *Marchand*, jadis renommé pour les plaiſanteries, mais aujourd'hui glacé par l'âge,

a pourtant encore quelques étincelles ; fur le même fujet il a enfanté l'épigramme fuivante.

Le Pape, autrefois un tyran,
Avec l'Empereur entre en lice ;
Mais les foudres du Vatican.
Ne font plus que feux d'artifice.
Notre Pontife en fes fermons
Etalera de vains reproches ;
On fait qu'à Rome les canons
Ont été *convertis en* cloches.

Le 20 *Avril* 1782. Ce n'eft point feulement une addition à fon *Tableau de Paris* qu'a fait Monfieur *Mercier*, c'eft une refonte confidérable. Celui-ci eft en quatre volumes, & c'eft la feule édition qu'il avoue, comme faite fous fes yeux : il renie encore mieux certaine d'un Sieur Samuel Fauché pere, contrefacteur miférable, qui s'eft furtout appuyé fur celle qui a paru au mois de Juin 1781 & qui, faite à cent lieues de l'Auteur, eft elle-même très-imparfaite.

On annonce que cet ouvrage doit avoir une fuite & que les tomes 5, 6 & 7 font fous preffe. Voilà une rare fécondité.

Au refte, il y a en effet des améliorations dans cette édition nouvelle, quelques articles font moins fuperficiels & plus foignées ; mais le livre péchera toujours par le défaut de plan, d'ordre, de méthode, de goût. Des articles vagues, d'autres croqués à l'infini, de dégoûtans & d'ennuyeux ; en un mot, ce n'eft encore qu'un ouvrage de

de Libraire, c'est-à-dire composé pour aller aux volumes, faire masse & gagner plus d'argent en raison de plus de papier noirci.

Le 21 *Avril* 1782. Le Sieur Augé, Acteur reçu depuis 1763, est le seul que le théâtre François ait perdu à la rentrée; il brilloit surtout dans l'emploi des valets qu'on appelle *la grande livrée*. Il avoit la taille svelte & bien prise, une démarche leste, un masque très-expressif, un organe sonore & bruyant, beaucoup de gaîté & d'aisance; il plaisoit généralement: plus adroit que Préville, il n'a pas attendu que le public s'en dégoûtât; il est très-regretté.

Le 21 *Avril* 1782. L'université de Paris a perdu depuis peu dans la personne de M. Guerin, un de ses plus estimables Professeurs. il avoit un goût particulier pour la poésie Latine: il brilloit surtout dans les paranymphes, exercices académiques, jeux littéraires, où il savoit mêler des railleries fines à des louanges délicates. Son cabinet étoit une espece d'entrepôt où l'on venoit s'approvisionner de discours, de complimens, de vers, d'ouvertures de thèses. C'étoit un autre Abbé Pelegrin; mais sa piété filiale anoblissoit ce commerce en consacrant les bénéfices à faire subsister une mere & une sœur.

M. Guerin avoit fait imprimer peu de choses. Le plus estimé de ses ouvrages est l'oraison funebre de feu Monseigneur le Dauphin, pere du Roi; & l'époque la plus mémorable de sa vie

est celle où, en qualité de Recteur, il eut l'honneur de complimenter le Parlement à son rappel en 1774.

Le 22 *Avril* 1782. On peut juger du goût du public pour les tableaux du Sieur *Greuze*, par ce qui vient de se passer à la vente du Marquis de Menar : un des siens a excédé infiniment de prix les plus chers, comme on en peut juger par la comparaison.

N°. 6. *Un Paysage mêlé de ruines*, de 28 pouces de large sur 22 de haut, par Nicolas *Berghem*; 5802 liv.

N°. 42. L'*Accordée de village*, de 3 pieds & demi sur 2 pieds 9 pouces, par J. B. *Greuse*; 16650 liv.

N°. 51. *Les Enfans tués par les Ours, pour avoir insulté le Phophete Elisée*, de 4 pieds de large sur 3 de haut; par Laurent *de la Hire*; 6710 liv.

N°. 132. *Jupiter métamorphosé en Satyre, découvre & réveille la Nymphe Antiope*; de 26 pouces sur 22; par Carle *Vanloo*; 3151 liv.

N°. 137. *Une Tempête au bord de la mer, & un Paysage enrichi d'architecture, montagnes, lointains &c.* Deux tableaux de 4 pieds 3 pouces sur 2 pieds huit pouces faisant pendants; par Joseph *Vernet*; 6621 liv.

Le 22 *Avril* 1782. M. de la Blancherie, fort étourdi de tous ces Musées qui s'élevent & décréditent le sien, cherche de tems en tems à ramener sur lui les yeux du public. En conséquence, il pu-

blie une lettre par la voie du journal de Paris, où il rappelle d'abord ce que c'eſt que ſon établiſſement de *la Correſpondance générale & gratuite pour les ſciences & les arts.*

Une correſpondance & une relation prompte & intime non-ſeulement entre les ſavans & les artiſtes de tous les pays, mais encore entre ces mêmes ſavans & artiſtes & toutes les perſonnes auxquelles leur communication peut être utile & agréable. *Tel en eſt le but.*

Un chef-lieu *gratuit* de correſpondance pour tous les détails relatifs aux ſciences & aux arts: *en voilà les moyens.*

Il en fait enſuite l'hiſtoire.

La fondation du chef-lieu devoit ſervir à deux choſes, à la correſpondance pas lettres, & à celle par perſonnes. De là ſa *feuille hebdomadaire*, réſultat de la premiere, où ſe trouve une notice prompte & ſuivie des ſavans & des artiſtes de tous les pays, des découvertes & des ouvrages en tout genre. Cette feuille a pour titre: *Nouvelles de la République des Lettres.*

La ſeconde a procuré un point de réunion pour les ſavans, les artiſtes, & les amateurs nationaux & étrangers, ainſi que pour les productions des ſciences & arts en tout genre, ſous le titre d'*Aſſemblée ordinaire des ſavans & des artiſtes.*

Cinq cens ſouſcripteurs pour la feuille de la Correſpondance au bout d'un an de ſon inſtitution, ſuffiſoient preſque aux frais du *chef-lieu*,

lorsqu'un *deficit* de deux cens souscriptions, causé par la guerre, força en 1780 à la suspension de la feuille & de l'assemblée.

Le Sieur de la Blancherie ne pouvant compter sur les bienfaits du Gouvernement, dans sa pénurie eut recours à la munificence de quarante grands Seigneurs, ayant *Monsieur* à leur tête, qui ont bien voulu faire les frais de l'emplacement. Il donne la liste de tous ces amateurs & rien de plus glorieux pour les sciences & les arts : ils sont tous Princes, Ducs, Marquis ou Comtes. Il fut donc rendu à ses fonctions en 1781. L'ardeur du gain s'accroissant, il a imaginé d'étendre la société d'abord à toutes les personnes de nom d'un rang distingué qui voudront apporter leur argent ; puis de leur réunir encore sous le titre d'*Associés* tous les bons citoyens de la république des lettres & des arts qui auront deux louis à sacrifier. Il assure que ce projet a parfaitement réussi, c'est-à-dire que l'argent est venu en abondance, & en telle abondance, qu'il a été résolu de rendre reversibles aux artistes qui auroient besoin de secours, les fonds excédant les frais nécessaires *du chef-lieu.*

Le 22 *Avril* 1782. On assure que l'Académie Françoise doit incessamment proclamer un nouveau prix extraordinaire & annuel, fondé par un citoyen qui ne s'est fait connoître qu'au Secrétaire de la Compagnie, & veut d'ailleurs garder l'*incognito.* Ce prix fort singulier sera décerné à l'auteur d'un *acte de vertu* pris néces-

fairement dans la bourgeoifie & principalement dans les derniers rangs de la fociété. Il doit confifter en une médaille provenant de l'intérêt en viager d'un capital de 12,000 liv. Voilà tout ce qu'on en fait jufqu'à préfent.

Le 22 *Avril* 1782. M. l'Abbé de *Crillon* delivre à fes amis une traduction du difcours dont S. M. Catholique a accompagné fes bienfaits envers le Duc fon frere.

„ Je vous ai fait Capitaine général de mes „ armées, pour vous donner un grade militai- „ re, comme à tous les autres qui m'ont bien „ fervi; mais je me fuis réfervé le plaifir de „ vous dire moi-même que je vous fais *Grand*: „ c'eft une vieille dette de mes ancêtres envers „ les vôtres, pour les bons fervices qu'ils leur „ ont toujours rendus, & une vraie fatisfaction „ pour moi de payer ceux que vous venez de „ me rendre".

Le 23 *Avril* 1782. *Supplément à l'Efpion Anglois, ou Lettres intéreffantes fur la retraite de M. Necker; fur le fort de la France & de l'Angleterre, & fur la détention de Me. Linguet à la Baftille.* Adreffées à Milord All-Eye, par l'auteur de l'Efpion Anglois.

Si l'on en croyoit un Avertiffement du Libraire, le manufcrit de cet ouvrage lui auroit coûté fort cher, & il auroit eu grand tort. Peu de faits & beaucoup de bavardage, tel eft le réfultat de ce pamphlet, très-condamnable d'ailleurs par des propos calomnieux contre les plus

augustes personnages. Il est fâcheux que l'Auteur, qui semble avoir cependant de l'honnêteté & de bonnes vues, se soit permis un ton aussi effréné. Il est aisé de voir qu'il ne peut nullement être le même que celui du véritable *Espion Anglois*, malgré les éloges que lui prodigue l'inconnu qui a osé se travestir sous son nom.

Le 23 *Avril* 1782. Il paroît que M. de *La Blancherie* sentant la futilité & le vuide de son institution, voudroit pour la consolider, l'étendre & remplacer la *Société libre d'Emulation*; mais celle-ci s'étant déjà éteinte deux fois, la premiere ayant un Prince du sang à sa tête, & la seconde guidée par les gens les plus intrigans & les plus actifs de Paris, doués d'ailleurs d'un vrai talent, très-répandus, très-accrédités chez les Grands, quel espoir fondé peut avoir un inconnu dans la littérature & dans les arts? Quoi qu'il en soit, c'est pour en venir à ce but, qu'il a sans doute imaginé d'amorcer la cupidité des Artistes en leur annonçant des secours provenus de son superflu. En conséquence, il s'est formé un comité de quatre associés, présidés par des grands Seigneurs, pour surveiller l'administration générale dont il ne sera plus que l'organe. Il est question à présent de dresser des statuts.

Le comité est composé de Messieurs les Ducs de Charost & du Marquis de Crussol pour la Chambre haute; & des Curés de St. Germain l'Auxerrois, de Bondi, Receveur général des

finances, de Mirbeck, Avocat aux Conſeils, & Bro, Notaire pour la Chambre baſſe.

Car on voit que l'aſſemblée ſe diviſe naturellement en deux claſſes: celle des protecteurs, & celle des aſſociés ou protégés, qualité qui ne doit pas plaire infiniment à tout le monde.

Le 23 *Avril* 1782. On ne conçoit pas quel goût d'argent s'eſt emparé de M. le Duc de Chartres, & le pouſſe à des actions peu dignes d'un Prince. Il faut ſans doute rejeter tout cela ſur ſes gens d'affaires. Tel eſt le trait qu'on raconte depuis quelques mois & qu'on n'a voulu rapporter qu'après en avoir conſtaté l'authenticité.

Il eſt d'uſage qu'au mariage des Princes le Roi accorde pour préſent de noces 150,000 livres. M. le Duc de Chartres a fait demander cette ſomme au Duc d'Orléans ſon pere. Celui-ci a répondu qu'en dépenſant 800 000. liv. pour les fêtes du mariage de ſon fils, il croyoit avoir amplement ſatisfait aux intentions de *Louis XV*. Malgré cela, les conſeils du Prince ont prétendu qu'il ne pouvoit, à cauſe de ſes enfans, ſe départir de ſon droit, & en conſéquence le Duc d'Orléans a été aſſigné. Madame de Monteſſon, inſtruite de ce mauvais procédé, lui en a porté ſes plaintes un jour qu'il eſt venu la voir, lui a dit que le Duc d'Orléans n'avoit point d'argent & lui a préſenté ſes diamans pour gages de la ſomme: le Duc de Chartres honteux les a refuſés; Mad. de Monteſſon, pour arrêter le cours

d'une procédure aussi désagréable au Prince son époux, les a envoyés à son Altesse qui les a gardés.

M. le Duc d'Orléans, instruit du beau procédé de Madame de Montesson, n'a pas voulu être en reste, a fait l'impossible pour trouver les 150 000 livres & retirer les diamans.

Le 24 *Avril* 1782. De toutes les caricatures imaginées jusqu'à présent à l'occasion de la guerre, celle appelée le *Magnificat* est sans contredit la plus juste & la plus ingénieuse.

Dans le médaillon qui occupe le centre se voit un léopard terrassé qui désigne l'Angleterre; l'Amérique sous l'embléme d'un serpent l'enlace & cherche à l'étrangler: un lyon qui est l'attribut de l'Espagne, tient en arrêt l'animal féroce, tandis qu'un coq s'ébat sur lui & triomphe de sa chute. On conçoit facilement que ce dernier caractérise la France.

Au bas est le globe resserré d'une jarretiere, sur laquelle est écrite la devise *Honny soit qui mal y pense*; on juge que cette jarretiere annonce l'ambition de l'Angleterre, qui voudroit avoir la domination universelle des mers, & du monde conséquemment; mais la jarretiere précisément se rompt au méridien de l'Amérique, époque de la fin de sa puissance; & la devise de l'autre bout de la jarretiere est, *Qui trop embrasse mal étreint.*

L'estampe tire son nom du *Magnificat*, parce qu'on lit en tête le verset de ce pseaume, expression prophétique de ce qui se passe de nos

jours: *Disperſit ſuperbos mente cordis ſui.* L'exergue porte deux légendes; l'une en latin, *poſt coïtum omne animal triſte præter gallum*: celle-ci ſans doute eſt relative à la France; l'autre concerne les fautes du miniſtere de l'Angleterre, ſon *imprudence, préſomption, orgueil, tyrannie, humiliés.*

Aux quatre coins de l'eſtampe ſont répétées les têtes des figures principales de cette ſcene allégorique. Au haut à droite eſt la tête du lion, en face celle du coq, au deſſous de celui-ci la tête du léopard, & à l'autre angle la tête du ſerpent. Entre ces deux eſt une apoſtrophe du dernier, *ne marche pas ſur moi.* Auprès du léopard on voit un faiſceau de fleches caractériſant la Hollande, & autour s'entortille de nouveau le ſerpent; mais en ſigne d'union, image de celle qui ſe doit établir entre les deux Républiques.

Au bas de la mappemonde eſt un chifre compoſé de deux lettres un G. & un M. ce qui eſt le juron de l'Anglois, *God-dem*; & au deſſus, *Tu l'as voulu.*

Le 25 *Avril* 1782. Le Grand-Aumônier a viſité les priſons, ainſi qu'il y étoit autoriſé par le Roi, & non-ſeulement a rempli ſa miſſion avec beaucoup de zele, mais l'a étendue aux objets qui ont excité naturellement ſa commiſération; tel eſt le pain des priſonniers, qu'il a trouvé ſi déteſtable, qu'il en a pris un échantillon, l'a fait goûter à S. M., & a été chargé par elle de pourvoir à ce qu'ils en euſſent de meilleur.

M. le Cardinal de Rohan ayant auſſi trouvé dans les priſons un homme tout en ſang, il lui a demandé qui l'avoit ainſi maltraité? Il a répondu que c'étoient les Commis des barrieres; ſon Eminence en a pris note, & ces Commis en effet s'étant trouvés coupables ont été tous caſſés.

Le 25 *Avril* 1782. Les lettres viennent de perdre à Lyon un diſciple eſtimable en la perſonne de l'Abbé de la Serre, mort le 2 Mars.

Il étoit entré de bonne heure à l'Oratoire, & en étoit ſorti à près de 60 ans. Il eſt auteur de pluſieurs pieces de poéſie couronnées dans différentes Académies de province; il a compoſé auſſi différens éloges & une poétique élémentaire.

Son ouvrage le plus connu eſt un *Poême de l'Eloquence.* Quoi qu'il ne fût pas membre de l'Académie de Dijon, il eut occaſion de ſe trouver à une ſéance de cette aſſemblée où ſiégeoit le Prince de Condé: il reçut de ſes mains le prix d'éloquence qu'il venoit de remporter, & S. A. l'invita à lire quelques morceaux de ſon poême non encore achevé, & qui ne l'a été que peu de tems avant ſa mort. Les encouragemens du Prince ne contribuerent pas peu à l'engager d'y mettre la derniere main.

Le 25 *Avril* 1782. On peut ſe rapeler un Abbé *François*, auteur de différens ouvrages en faveur de la religion. Il eſt mort depuis peu, & l'on avoit envoyé ſa notice au journal de Paris, qui ayant réuni le nécrologe à ſa feuille,

devoit ſe faire un point d'honneur de remplir ſes engagemens à cet égard. Meſſieurs de ce Sanhedrin littéraire n'ont pas jugé à propos d'en faire uſage; ils ont prétexté que M. de Voltaire étoit traité trop durement dans la notice. On a été obligé de la faire inſérer dans le *journal de Monſieur*, où l'on a rendu compte des difficultés des Journaliſtes.

Le 26 *Avril* 1782. On a fait déjà mention de la nouvelle mode des Jeannettes. Voici une chanſon qui en conſacre la mémoire à la poſtérité, ſur l'air: *que ne ſuis-je la fougere?*

Préſumant trop de ma lyre
J'ai promis à ma Liſon,
Dans un accès de délire,
Sur ſa croix une chanſon.
Parmi des vers de commande,
Si Liſon veut m'en paſſer
Quelques-uns de contrebande,
Je ſuis prêt à commencer.

Ce que le monde révere
Comme un ſigne de chrétien,
Par une vertu contraire,
A de moi fait un payen.
Ah! ſe peut-il que je chante,
Sans offenſer l'Eternel,
Une croix qui ne m'enchante
Qu'à cauſe de ſon autel?

Juſque ſur un ſein d'albâtre
Je contemple cette croix;

Si j'ai tort d'être idolâtre
Des deux larrons que je vois,
Lison, ma faute est l'ouvrage
De ce couple séducteur,
Fier sans doute de l'hommage
Qu'il dérobe au Rédempteur.

A peine mon œil profite
De ce signe du salut,
Le mouvement qui l'agite
Me dépêche à Belzébut:
En vain je me sens coupable,
Je ne crains que tes rigueurs;
Et j'irois cent fois au Diable
Pour une de tes faveurs.

Si quelqu'un sur ma doctrine
Venoit à me chicaner,
Que lui-même s'examine
Avant de me condamner.
Faut-il outrer la censure
Contre un foible & tendre cœur,
Trop plein de la créature
Pour penser au créateur?

Le 26 *Avril* 1782. M. de *Bellegarde*, Officier d'artillerie si fameux depuis le Conseil de guerre des Invalides, a proposé au Gouvernement de faire l'essai de boulets révêtus d'une composition dont il a le secret. Il s'est trouvé qu'un boulet semblable mettoit le feu partout où il s'attachoit, sans qu'on pût l'éteindre d'aucune maniere, même avec de l'eau: c'est une

espece de feu grégeois. Cependant on n'est pas encore parfaitement content en ce que l'on n'a opposé pour but à ces boulets que des planches & non de forts & épais madriers, tels que sont les côtés des vaisseaux.

Le 26 *Avril* 1782. Les Comédiens Italiens, non moins féconds au commencement de cette année dramatique que durant la précédente, donnent déjà une seconde nouveauté qui a été jouée hier. Elle a pour titre: *Le Poëte supposé ou les Préparatifs de fête, comédie nouvelle en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes & de vaudevilles, suivie d'un divertissement.* Comme les paroles sont de M. Laujeon, Secrétaire des commandemens de M. le Prince de Condé; tout le parterre étoit infecté de cabaleurs qui ont porté la piece aux nues. Les gens sensés l'ont trouvée très-médiocre & ne savoient ce que vouloient dire ces *bravo*, ces *bravissimo* qui les étourdissoient. A la fin on a crié l'Auteur pendant plus d'une demi-heure. La musique du Sieur Champein, quoiqu'agréable, n'est pas non plus au degré d'excellence pour exciter tant de brouhaha. Quand cet enthousiasme factice sera diminué, on pourra mieux juger la nouveauté dont il s'agit.

Le 26 *Avril* 1782. Dernierement un Seigneur Anglois (Drapper, le second du Lord Murray) commandant à Minorque, venu à Paris sur sa parole, dînoit chez le Comte de Vergennes; comme il trouvoit excellent certain vin

que lui fit servir le Ministre, M. de Vergennes lui dit: j'espere, Monsieur, que vous en viendrez boire davantage à la paix. A l'instant l'étranger entre en fureur, s'écrie qu'il n'en doit pas être question encore; que l'Angleterre ne savoit pas faire de paix humiliante, & qu'elle ne pourroit la faire que telle dans ce moment-ci. Le ministre le rassura en lui déclarant que le Roi son maître étoit incapable d'abuser de ses victoires; qu'il ne vouloit point humilier ses ennemis, mais les rendre à la raison & à l'équité. Cette réponse modérée calma un peu la fougue du Colonel frénétique.

Le 26 *Avril* 1782. M. le Président d'Ormesson continue a remplacer M. d'Aligre avec beaucoup de zele & infiniment plus de dignité.

M. de Watronville, aide des cérémonies étant venu, en l'absence du Grand-Maître, apporter au Parlement la lettre de cachet pour la cérémonie annuelle de la réduction de Paris, & ce petit-maître ne s'étant pas comporté, en se présentant devant la Cour, avec la décence & le respect convenable, M. d'Ormesson, qui présidoit la grand' chambre, lui dit:

„ M. Watronville, quand vous apportez à
„ la Cour les ordres de votre maître, il faut
„ remplir le cérémonial usité, faire de droite
„ & de gauche & aux différens bureaux toutes
„ les révérences d'usage, & surtout les faire
„ très-profondes. N'oubliez jamais le respect
„ que vous devez à la Cour, & profitez de

„ cet avertiſſement."

M. de Tanley qui, de Conſeiller au Parlement, s'eſt fait premier Préſident de la Cour des Monnoies, s'étant aviſé de venir voir en ſimarre M. d'Ormeſſon, il le plaiſanta ſur cet accoutrement & lui dit: on voit bien que vous venez voir vos anciens amis, en habit du matin, en frac.... M. de Tanley déconcerté ayant prétendu que c'étoit une ſimarre, attribut de ſa dignité, non, dit-il, ce ne peut pas être une ſimarre; c'eſt une maſcarade de carnaval, autoriſée par la ſaiſon. Il faut ſavoir que le Parlement fait peu de cas de la Cour des Monnoies & a peine à la regarder comme Cour ſouveraine; on dit que depuis ce perſiflage M. de Tanley a quitté ſa ſimarre.

Le 27 *Avril* 1782. M. de la Harpe a déjà fait imprimer ſa piece ayant pour titre *Moliere à la nouvelle ſalle* ou *les audiences de Thalie*, comédie en un acte & en vers libres. On a vu avec étonnement en tête, ces mots: *par une ſociété de gens de lettres*, & l'on a ſu qu'en effet Madame *Bellecour* & le Sieur *du Gazon* avoient été pour quelque choſe dans cet ouvrage.

M. de la Harpe a la générοſité de faire une préface exprès pour annoncer au public cette réunion de talens & de lumieres, & il inſiſte beaucoup là-deſſus, afin qu'on ne prenne pas la choſe pour un perſiflage. Il eſt vrai qu'il profite de l'occaſion & tombe ſur l'Abbé Aubert, auquel il en devoit depuis ſa Jeanne, & ſur M.

de Charnois. Celui-ci lui tient ſans doute encore plus au cœur, car la préface eſt ſuivie d'une lettre à un amateur du ſpectacle *ad hoc*, où il ne plaiſante pas mal ce *chargé* de l'article des ſpectacles au Mercure de France, de la ridicule importance qu'il met à ſon rôle, & du froid pédantiſme avec lequel il l'exerce. Ces deux morceaux préliminaires ne ſont point du tout déplacés, & diſpoſent merveilleuſement au rire ſardonique qu'excite enſuite plus complettement ſa comédie.

Le 27 *Avril* 1782. Les plaiſans d'ici, ne reſpectant rien, continuent à s'égayer ſur le Saint-Pere, ſur ſes calices, ſur ſes bénédictions, ſur la conſtance avec laquelle il a été obligé de ſe montrer juſqu'à ſix fois à ſon balcon pour y recommencer à les donner au peuple ne ſe laſſant point de les recevoir.

Ils ajoutent qu'il va bientôt quitter Vienne où il finira par deux meſſes, l'une ſans *Credo* pour l'Empereur, & l'autre ſans *Gloria* pour lui.

Le 28 *Avril* 1782. L'Académie Françoiſe publie effectivement le *Proſpectus* du prix extraordinaire & annuel qu'on a annoncé. Voici d'abord le mémoire de l'anonyme, fondateur du prix adreſſé à cette Compagnie.

Meſſieurs,

,, Tous les genres de talens obtiennent des
,, récompenſes, la vertu ſeule n'en a pas. Si
,, les mœurs étoient plus pures & les ames plus
,, élevées, la ſatisfaction intérieure d'avoir fait

,, le

„ le bien feroit un falaire fuffifant du facrifice
„ qu'exige la vertu: mais, pour la plupart des
„ hommes, il faut un autre prix: il faut qu'u-
„ ne action louable foit louée. Ces éloges ont
„ été le premier objet des lettres, & c'eft en
„ effet la fonction la plus honorable que puiffe
„ avoir le génie.

„ L'Académie Françoife s'eft rapprochée de
„ cette inftitution antique, lorfqu'elle a pro-
„ pofé à l'éloquence le panégyrique des Sully,
„ des d'Agueffeau, des Fénélon, des Catinat,
„ des Montauzier & d'autres grands perfonna-
„ ges. Mais il n'eft dans une nation qu'un
„ petit nombre d'hommes dont les actions aient
„ un caractere de célébrité; & le fort du peu-
„ ple eft que fes vertus foient ignorées. Tirer
„ fes vertus de l'obfcurité, c'eft les récompen-
„ fer, & jeter dans le public la femence
„ des mœurs.

„ Pénétré de cette vérité, un citoyen prie
„ l'Académie Françoife d'agréer la fondation
„ d'un Prix, dont voici l'objet & les conditions.

„ 1°. L'Académie Françoife fera tous les
„ ans, dans une de fes affemblées publiques,
„ lecture d'un *difcours* qui contiendra l'éloge
„ d'un acte de vertu.

„ 2°. L'Auteur de l'action célébrée, homme
„ ou femme, *ne pourra être d'un état au deffus*
„ *de la bourgeoifie; & il eft à defirer qu'il foit*
„ *choifi dans les derniers rangs de la fociété.*

3°. Le fait qui donnera matiere à l'éloge, fe

„ fera paſſé *dans l'étendue de la ville ou de la*
„ *banlieue de Paris*, & *dans l'eſpace des deux*
„ *années qui précéderont la diſtribution du prix.*
„ A l'éloge feront jointes des atteſtations
„ du fait, propres à en conſtater la vérité.
„ On choiſit Paris, parce que l'Académie y
„ étant établie, a plus de facilité pour y véri-
„ fier les faits; d'ailleurs, nulle part les mœurs
„ du peuple n'ont plus beſoin de réforme que
„ dans les capitales.

„ 4°. Le diſcours fera *en proſe* & ne fera pas
„ de plus d'un demi-quart d'heure de lecture;
„ un tems plus long ne feroit employé qu'à des
„ diſſertations étrangeres à l'objet de l'inſtitution.

„ 5°. La fondation fera de douze mille
„ livres; & l'intérêt de cette ſomme fera em-
„ ployé à payer deux médailles, dont une pour
„ l'auteur du diſcours, l'autre pour l'auteur de
„ l'action célébrée.

„ 6°. Cette ſomme de douze mille livres fera
„ placée en rente viagere ſur la tête du Roi &
„ ſur celle de Monſeigneur le Dauphin; & le
„ diſcours lu dans la ſéance publique, fera pré-
„ ſenté à ce jeune Prince. Ainſi ſes premiers
„ regards feront portés ſur une claſſe d'hom-
„ mes éloignés du trône, & il apprendra de
„ bonne heure que parmi eux il exiſte des vertus.

C'eſt d'après ce mémoire qu'ayant fait quel-
ques changemens aux diſpoſitions & conditions
du donateur, de ſon aveu, elle a proclamé
les conditions.

On s'efforce de deviner, au ſurplus, quel eſt ce donateur*, & bien des gens nomment M. de Monthion, Chancelier de M. le Comte d'Artois.

Le 29 *Avril* 1782. Les changemens aux conditions du prix, faits par l'Académie & agréés du donateur, ſont énoncés de la façon ſuivante.

1o. Le diſcours ou *récit* ſera fait par le Directeur de la Compagnie.

2°. L'Académie ne pourroit accepter la donation propoſée, ſi elle renfermoit la moindre diſpoſition qui pût intéreſſer perſonnellement quelqu'un de ſes membres. En conſéquence, ce revenu annuel ſera employé entierement à payer une ſeule médaille, qui ſera donnée pour prix de l'acte de vertu.

Le Donateur ayant adopté ces changemens, la Compagnie, d'une voix unanime, & de l'aveu du Roi, ſon auguſte Protecteur, a accepté la donation.

Ce prix ſera décerné pour la premiere fois dans l'aſſemblée publique du vingt-cinq Août 1783.

Elle ne portera de jugement que ſur les actes de vertu dont le détail lui aura été remis par écrit, & ſera muni d'atteſtations ſuffiſantes.

La date de chaque fait dont on enverra le détail, ne pourra remonter au-delà de deux ans avant l'époque fixée pour la réception des pieces juſtificatives, c'eſt-à-dire au-delà du premier Juin 1781.

L'Académie choiſira parmi ces faits celui qu'elle croira le plus digne du prix, ſe réſervant, de

l'aveu du donateur, la liberté de le partager, si elle le juge convenable.

Le 29 *Avril* 1782. Il y a eu le vingt-quatre un concert de bénéfice pour M. *Viotti*, comme il y en a avoit eu un huit jours auparavant au profit de Madame *Mara*. Les billets étoient tous à 6 liv. Cette derniere, encore piquée d'avoir vu l'enthousiasme de ses admirateurs s'éteindre en ce moment, & de ne tirer qu'un très-médiocre bénéfice de la représentation extraordinaire en sa faveur, a refusé de chanter le jour de M. Viotti, quoique celui-ci eût eu la complaisance de jouer au sien. On a été indigné de cette vilaine & sordide ingratitude.

Le 29 *Avril* 1782. Le livre à la mode aujourd'hui, c'est-à dire celui qui fait la matiere des conversations, est un roman intitulé *les Liaisons dangereuses*, en quatre petits volumes. Il est attribué à un M. *de la Clo*, Officier d'artillerie, auteur de quelques opuscules en prose & en vers, & surtout de la fameuse *Epître à Margot* qui parut en 1773, qu'on attribua à M. Dorat, & où la Comtesse du Barri étoit désignée sensiblement, ce qui obligeoit le Poëte de garder l'anonyme.

Dans son dernier ouvrage, très-noir, qu'on dit un tissu d'horreurs & d'infamies, on lui reproche d'avoir fait aussi ses héros trop ressemblans: on assure d'ailleurs, qu'il est plein d'intérêt & bien écrit.

Le 30 *Avril* 1782. Extrait d'une lettre de

Toulouze du 15 Avril:... On ne peut rien d'égal à l'impreſſion que les talens de Mlle *Colombe* ont faite à Toulouſe. L'enthouſiaſme le plus vif & le plus juſte, a ſignalé chacune des repréſentations qu'elle a données; les acclamations, les lauriers, les couronnes en ont été le gage, la preuve & la récompenſe. Les vers ſuivans furent faits ſur le champ à l'occaſion de deux colombes qui s'éleverent du milieu du parterre & qui prirent leur vol vers le théâtre.

Quels nobles traits! que de beautés!
Et quelle voix enchantereſſe!
Ah! tous les cœurs ſont dans l'ivreſſe,
Tous les regards ſont enchantés.
Tu parois & notre Théâtre
Retentit d'applaudiſſemens.

De l'amour, du plaiſir les doux frémiſſemens
Rempliſſent pour toi ſeul un parterre idolâtre;
Puis-je à l'inſtant me ranger ſous ta loi?
Réponds, & dût ton cœur être toujours rebelle,
Je jure ici de n'adorer que toi,
Si tu n'es pas une immortelle.
Mais quel objet s'offre à mes yeux ſurpris?
Deux colombes fendent la nue...
C'eſt l'attelage de Cypris.
Et la Déeſſe eſt reconnue.

Le 30 *Avril* 1782. De Bâle du 25 Mars... Les ſciences viennent de faire une très-grande perte dans la perſonne de M. Daniel de Bernouilli, Docteur en médecine, Profeſſeur de

physique, d'anatomie & de botanique, qui est mort ici le 17 de ce mois, âgé de quatre-vingt deux ans. La Société royale de Londres, les Académies des Sciences de Paris, de Petersbourg & de Berlin, s'honoroient de compter parmi leurs membres, un homme de ce mérite, & dont le nom a acquis de pere en fils la célébrité la plus éclatante & la plus durable. Il fut appelé avec *Nicolas*, son frere, à Petersbourg, lors de la fondation de l'Académie. Ils y arriverent en 1725. *Nicolas* y mourut l'année suivante, & la *Czarine* voulut faire les frais de son enterrement.

Le 30 *Avril* 1782. Il se forme de toutes parts des Sociétés, des Musées, ensorte que Paris va bientôt se diviser, comme Londres, en Cotteries à l'infini. Une sous le titre des *Enfans de l'harmonie* est une réunion de gens qui font de la musique & cependant admettent parmi eux, comme amateurs, des savans, des hommes de lettres, & des artistes de tout genre. Un Peintre qu'on croit être M. Renou, ayant été initié dans cette Société, y a prononcé un *Paralelle de la Musique & de la Peinture* imprimé dans le journal de Paris du 29 Avril, où il y a de très-bonnes choses, quoique le ton en soit un peu emphatique pour une assemblée bourgeoise.

Il n'est pas jusqu'au foubourg Saint-Marceau où il vient de naître un *Musée d'éducation*, qui a mérité l'approbation du Gouvernement. C'est un M. *Collenot David* qui est chef de cet établissement.

Le *Premier Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 27 Avril ... Vous trouverez ci-joint la fameuse lettre du Roi à notre Parlement & l'arrêté des Chambres du vingt Février, fait en conséquence. Vous jugerez sans doute, comme moi, que le Parlement s'en est tiré aussi adroitement qu'il pouvoit, c'est-à dire en vrai Gascon.

Lettre du Roi au Parlement de Bordeaux du 22 Décembre 1781. (1).

Nos amés & féaux, nous nous sommes fait représenter en notre conseil votre arrêté du vingt-trois Novembre dernier contenant cinq chefs de remontrances que vous vous proposez de nous faire, ensemble toutes vos précédentes remontrances, nos différentes lettres patentes, les ordres que nous avons donnés pour leur exécution & les extraits des registres plumitifs de notre Parlement.

Comme la plus grande partie des objets contenus dans votre arrêté a été traitée dans vos précédentes remontrances, & attendu qu'il est instant de rétablir le service dans notre Parlement & de n'y pas laisser languir plus longtems l'administration de la justice, nous avons jugé à propos de vous faire connoître nos volontés: nous comptons que vous vous y conformerez comme bons & fideles sujets, & comme Offi-

(1) M. le Procureur Général avoit ordre de ne présenter cette Lettre que lorsque le Parlement seroit réuni. En conséquence elle n'a pu être présentée que le 20 Février 1782.

ciers de notre Parlement affectionnés au bien de notre service & à la distribution de la justice, que vous savez être votre premier devoir.

Nos lettres patentes du vingt-trois Décembre 1780, concernant le Sieur Dupaty, Président de notre Parlement, ne renferment aucune inculpation. Elles contiennent, au contraire, un témoignage honorable de notre confiance dans l'intégrité de notre Parlement & l'assurance où nous sommes que, toutes les fois qu'il sera assemblé en totalité, il rendra toujours aux loix & à notre autorité l'hommage qui leur est dû. Vous avez enregistré ces lettres patentes le sept Mars dernier, & notre intention est qu'elles soient exécutées.

Les lettres patentes du même jour vingt-trois Décembre 1780, concernant le Sieur Dufaure de la Jarte, notre Avocat général, ont été de même par vous enregistrées le huit Mars dernier; ainsi elles doivent être exécutées, & notre intention est que vous vous y conformiez.

Notre confiance dans la fidélité & dans l'attachement de notre Parlement nous assure que vous ne nous ferez plus sur ces deux objets de nouvelles représentations.

Notre intention a toujours été de laisser à l'administration de la justice son libre cours; mais, après avoir examiné les extraits de vos registres, après nous être fait rendre compte de la procédure par vous commencée au sujet de certains imprimés, faits sans noms d'Auteurs

&

& d'Imprimeurs & sans privilége n'y permission ainsi que des articles de vos remontrances touchant ces imprimés, des considérations importantes qui intéressent également votre délicatesse & le bien de la justice, nous ont déterminés à en attribuer la connoissance à notre Parlement de Toulouse.

A l'égard du Sieur le Berthon, premier Président de notre Parlement de Bordeaux, nous avons bien voulu le renvoyer à ses fonctions, & nous comptons qu'il vous donnera l'exemple de la soumission que nous doivent les membres de notre Parlement & du zele que tous & chacun d'eux doivent apporter au bien de notre service & à l'administration de la justice.

Ce que nous pouvons faire de plus favorable pour notre Parlement, est de vouloir bien regarder comme non avenu tout ce que vous vous êtes permis de dire sur nos ordres particuliers & l'article de votre arrêté qui tend à nous supplier de retirer toutes nos lettres patentes dans lesquelles est insérée la clause *à peine de désobeissance*. Nous n'avons d'autre objet dans cette lettre que de ramener à leur devoir par notre bonté paternelle ceux d'entre vous qu'une erreur fâcheuse a semblé en éloigner.

Nous avons vu, par les extraits des registres plumitifs des différentes Chambres de notre Parlement, que, malgré l'absence de ceux d'entre vous que leur santé ou des accidents imprévus avoient obligés de nous demander la permission

de suspendre leur service, les Chambres des enquêtes & requêtes de notre Parlement ont toujours eu dans leurs séances un nombre suffisant de Juges, & que la Grand' Chambre & Tournelle ont été les seules où l'on a manqué de Juges, quoiqu'il y ait toujours eu à Bordeaux un nombre suffisant d'Officiers destinés au service de ces deux Chambres.

Nous avons observé que plusieurs d'entre vous, quoiqu'en santé & étant à Bordeaux, ont négligé de se rendre au Palais pour les audiences & pour le jugement des Procès, tandis qu'ils ont été exactement aux Chambres assemblées. Ils auroient dû remplir également tous les services auxquels ils étoient tenus.

Les causes n'ont pu être expédiées, les procès criminels n'ont pu être jugés, & il est à craindre que le plus grand nombre de prisonniers rassemblés dans les prisons n'y occasionne une contagion qui se communique dans notre ville de Bordeaux: nous voulons faire cesser ces inconvéniens dangereux.

Quiconque embrasse l'état de la Magistrature, l'embrasse librement. Les épreuves que subissent ceux qui sont admis dans nos Cours assurent qu'ils doivent connoître en y entrant l'étendue des obligations qu'ils contractent, & combien est respectable la religion du serment que nous avons fait à Dieu de faire rendre justice à nos sujets, & que les Magistrats ont prêté à Dieu & à nous de la rendre à notre décharge.

Nous vous rappelons tous à ces obligations & à ce ferment facré par lequel chacun de vous eft lié, que nous voulons bien croire qu'aucun n'a eu intention de violer, mais dont quelques-uns fe font écartés par une erreur dont notre fageffe veut enfin les retirer.

Si quelques-uns de vous, ce que nous ne pouvons préfumer, étoient capables de refufer de fe conformer à la volonté dans laquelle nous fommes de rétablir l'union & la paix entre tous les membres de notre Parlement, & de faire rendre fans interruption bonne juftice à nos fujets, nous leur permettons de renoncer à leurs fonctions, & nous leur ordonnons de le déclarer fur le regiftre & avant de défemparer, dans la féance où cette lettre fera lue.

Dans ce cas, notre volonté eft que ceux qui refteront dans notre Parlement prennent auffitôt, & avant de défemparer, les mefures & les arrangemens néceffaires pour que le fervice fe faffe, dans toutes les Chambres, conformément aux réglemens établis pour le fervice & la difcipline de notre Parlement. Et les Préfidens des Chambres feront attentifs à nous envoyer exactement les extraits des plumitifs de leurs Chambres, conformément à nos précédens ordres.

Ceux qui nous donneront des marques de leur zele pour notre fervice doivent compter fur notre affection, fur notre confiance & fur notre Protection.

Extrait des regiſtres du Parlement.

La Cour, toutes les Chambres aſſemblées, lecture faite de la lettre du Roi du vingt-deux Décembre dernier, a délibéré qu'il ſeroit formé un bureau de Commiſſaires pour aviſer aux objets contenus dans les premiers articles des ordres de ſa Majeſté; mais ladite Cour n'a pu contenir l'expreſſion de la douleur profonde dont la pénetre l'article de la lettre dudit Seigneur Roi, par lequel il paroît que les Officiers de ſon Parlement ont été étrangement inculpés auprès de ſa Majeſté, puiſque l'on eſt parvenu à faire ſoupçonner au Seigneur Roi qu'il y avoit dans ſon Parlement des Magiſtrats capables de ſe refuſer au rétabliſſement de l'union & de la paix, à la diſtribution de la justice, qui auroient la lâcheté de ſceller de leur nom cette diſpoſition déshonorante & de conſacrer leur honte dans un monument qui doit paſſer à la poſtérité.

La Cour voulant prévénir les mouvemens de la ſenſibilité que ce ſoupçon excite chez des Magiſtrats, auroit cru faire injure à chacun d'eux en mettant un pareil objet en délibération; mais elle a arrêté que, puiſque ſon malheur eſt tel qu'il faut qu'elle établiſſe ſes principes pour en prouver la pureté, elle proteſte que ſon vœu le plus ardent eſt de voir l'union & la paix régner dans ſon ſein, qu'elle eſt diſpoſée à faire à cet objet tous les ſacrifices que l'honneur peut avouer; proteſte ladite Cour qu'elle

n'a jamais perdu de vue que l'adminiſtration de la juſtice eſt ſon devoir le plus important; que c'eſt une dette qu'elle a contractée ſous la foi du ferment, & que chacun des Magiſtrats qui la compoſent s'eſt conſacré au ſervice du Roi & à l'utilité publique; dévoument très-honorable par ſon objet & dont la bienveillance du Souverain & l'eſtime du public peuvent être la ſeule récompenſe, mais devenu trop pénible par les coups multipliés auxquels il expoſe.

La Cour déclare enfin qu'après l'inutilité de ſes réclamations, il ne lui auroit reſté d'autres reſſources que de renoncer volontairement à l'exercice de ſes fonctions & de ſupplier le Roi d'agréer ce ſacrifice; mais ce moyen extrême lui eſt encore enlevé par l'interprétation que l'on pourroit donner auprès de ſa Majeſté aux motifs de cette démarche. Fait à Bordeaux en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le vingt Février 1782.

Le 1er. *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Bruxelles du 25 Avril.... Vous ne connoiſſiez l'Abbé Néedham que par les mauvaiſes plaiſanteries de M. de Voltaire, & vous me demandez une notice ſur ce ſavant, mort ici le 30 Décembre 1781.

Il étoit né à Londres en 1713 d'une famille illuſtre & d'origine ſaxonne. Son pere ayant laiſſé à ſon décès pluſieurs enfans en bas âge & peu aiſés, celui-ci prit l'état eccléſiaſtique, & après avoir profeſſé les belles lettres & la philoſ-

ſophie en Angleterre & à Lisbonne, il accompagna dans leurs voyages de France, de Suiſſe, d'Italie &c. pluſieurs jeunes Seigneurs Anglois. En 1768, las de cette vie errante, il ſe fixa dans le ſéminaire des Anglois à Paris, où il ſe livra totalement à l'étude de la phyſique & de l'hiſtoire naturelle. A cette époque il fut nommé correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris. Dès 1749 il avoit été reçu membre ordinaire de la Société Royale de Londres, & l'on doit obſerver qu'il eſt le premier Eccléſiaſtique catholique que cette Compagnie ait adopté comme membre ordinaire régnicole.

Au commencement de 1769 il fut invité par le Gouvernement des Pays-Bas Autrichiens, à venir concourir a l'établiſſement d'une Société littéraire à Bruxelles; il en a été Directeur pendant onze années conſécutives.

Cet Abbé eſt peu connu dans le monde, parce que ſes travaux, quoique très-nombreux, n'étoient propres à le faire connoître que des ſavans. Il a été éditeur de pluſieurs ouvrages eſtimés d'eux & en a traduit ou compoſé onze, au nombre deſquels ſe trouvent les *nouvelles Obſervations microſcopiques* qui provoquerent les ſarcaſmes du Philoſophe de Ferney. Il le qualifia, croyant le rendre plus ridicule, de Jéſuite Irlandois, quoiqu'il ſût très-bien que Needham n'étoit ni Jéſuite, ni Irlandois.

Le 2 *Mai* 1782. Outre l'acte d'autorité exercé par le Miniſtere pour empêcher l'effet de l'ar-

rêt du Parlement en Faveur du Sieur Beresford; on sait qu'il y a eu Requête présentée au Conseil, & qu'il a été cassé. On veut que le Parlement, très-mécontent de ces actes irréguliers & despotiques, doive se réunir à cet effet demain pour aviser à ce qu'il y auroit à faire, ce qui exige nécessairement l'assemblée des Chambres.

Le 2. *Mai* 1782. L'Académie Françoise ayant appris par l'un de ses membres & à l'insçu de Mad. Harriague, petite-fille de Racine, que cette Dame, chargée de famille, avoit très-peu de fortune, en a informé le Roi, Protecteur de cette Compagnie, & S. M. a accordé sur le champ à Mad. Harriague une pension de 1200. liv.

Le 2 *Mai* 1782. Un M. Grouber de Groubental, connu dans la République des lettres par plusieurs ouvrages, & par un séjour assez long à la Bastille, avoit annoncé, par la voie du journal de Paris, qu'on avoit déposé chez lui un morceau fait pour intéresser également les savans, les curieux, les amateurs. C'étoit l'urne cinéraire contenant les cendres de l'Empereur Aléxis Comnene second, mort à Trébizonde en 1203. Cette piece parfaitement conservée avoit été découverte en 1773, auprès de Trébizonde, par le Comte de Tottleben, Officier général au service de la Russie, en faisant fouiller à des retranchemens où s'est trouvé le tombeau de l'Empereur.

Un M. Bourguignon de Saintes s'éleve aujour-

d'hui contre ce monument, & prétend que c'eſt une impoſture; qu'il eſt l'ouvrage d'un François.

Le 2 *Mai* 1782. Les Comédiens Italiens annoncent pour demain la premiere repréſentation du *Vaporeux*, comédie nouvelle en deux actes, en proſe.

Le 3 *Mai* 1782. MM. Piis & Barré ſont tellement humiliés des bonnes & mauvaiſes plaiſanteries dont on les a accablés, qu'ils n'oſent rien riſquer & reſtent dans un ſilence qui ne leur étoit pas ordinaire. M. Guichard vient d'enfanter encore une Epigramme qui porte à plomb ſur leurs ouvrages; elle eſt adreſſée au plus inſolent des deux.

Ton Pegaſe, Piis, eſt tombé dans l'orniere;
Le Dieu du goût t'a fermé l'*oſtium*
Au bon Jeſus je fais cette priere:
Auge Piis ingenium

Ces mots tirés de quelque breviaire ont paru très-plaiſans.

Le 3 *Mai* 1782. En effet, les Chambres ont été aſſemblées aujourd'hui, où l'on a dénoncé un arrêt du Conſeil des dépêches rendu du propre mouvement du Roi le vingt-ſept Avril 1782 dans l'affaire de Mad. Hamilton. En voici la teneur remarquable.

Le Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil l'arrêt de ſon Parlement de Paris du vingt-cinq Mars dernier, rendu ſur les conteſtations qui étoient pendantes entre le Sieur Benjamin Beres-

ford d'une part, & le Sieur Gawen Hamilton, la Dame Rowan son épouse, & la Demoiselle Hamilton, leur fille, d'autre part, &c. Ouï le rapport, le Roi, étant en son Conseil, a cassé &c. l'arrêt du 25 Mars, évoqué en son Conseil tous les appels & demandes respectives des parties; circonstances & dépendances; déclare nulles les procédures faites tant au Châtelet de Paris, qu'en tout autre des Tribunaux de son Royaume, sauf aux parties à se pourvoir, ainsi qu'elles aviseront, devant leurs juges naturels: ordonne S. M. que les gardes donnés à Mlle Hamilton, seront incessamment levés: enjoint S. M. au Sieur Bazin de se retirer sans délai, d'auprès dudit Sieur Beresford; a mis S. M. toutes les parties sous sa sauvegarde, tant qu'elles seront dans ses Etats; fait défense au Sieur Beresford d'attenter à la sureté & à la tranquilité des Dame & demoiselle Hamilton, sous les peines au cas appartenantes; décharge ladite Dame & ladite Demoiselle Hamilton des condamnations de dommages intérêts & dépens prononcés contre elles: ordonne S. M. que le présent arrêt sera signifié de son exprès commandement &c.

C'est M. Amelot, le Maître des requêtes, fils du Ministre, qui a fait le rapport de l'affaire.

Avant de lire cet arrêt, le dénonçant avoit rappelé l'affaire, où d'une part le Sieur Beresfort, Prêtre Anglois, étoit venu en France réclamer dans les tribunaux Mlle Hamilton, com-

me sa femme, prétendant qu'il l'avoit épousée deux fois, l'une en Ecosse, & l'autre à Londres; de l'autre, Mlle Hamilton se défendoit en soutenant que ces deux mariages se détruisoient réciproquement, étoient nuls, même en Angleterre, & que par conséquent ils ne pouvoient donner de droit contre elle en France.

Il a observé que le procès porté d'abord, par le Sieur Beresford, devant les Juges de Lille, & au Parlement de Douai, avoit été évoqué par des lettres patentes, & attribué à la Chambre de la Tournelle du Parlement de Paris, saisie de la connoissance d'une plainte en crime de rapt, de séduction, rendue par M. & Mad. Hamilton, contre le prétendu mari de leur fille qu'ils accusoient d'avoir abusé de son caractere *de Prêtre & de Prédicateur*, pour enlever à ses parens l'héritiere d'un grand nom & d'une grande fortune, à l'âge de quinze ans, par le ministere d'une femme de chambre, qu'il avoit envoyée exprès pour la séduire, lorsque lui-même étoit sans fortune, simple Chapelain, fils d'un Cordonnier, & maître d'école d'un village.

Sur quoi le Sieur Beresfort avoit demandé que Mlle Hamilton lui fût *rendue*, comme sa femme, ou qu'elle fût *conduite* en Angleterre sous bonne & sûre garde, pour être remise à un Juge de paix.

Mad. & Mlle Hamilton demandoient, au contraire, ou que la Cour statuât sur la validité ou l'invalidité des mariages, ou qu'en renvoy-

ant les parties à se pourvoir devant leurs Juges nationaux, elle voulût bien accorder en France sureté, liberté & protection à Mlle Hamilton.

La contradiction de l'arrêt du Conseil avec les lettres patentes, la forme insolite de la cassation & le despotisme qu'on y a remarqué, ont déterminé les Chambres à arrêter qu'il seroit fait des représentations au Roi sur la surprise faite à sa religion.

En conséquence, on a nommé des Commissaires pour en diriger les articles, & ils doivent rendre compte Mercredi de leur travail aux Chambres assemblées.

Le 4 *Mai* 1782. La premiere représentation du *Vaporeux* joué hier aux Italiens, a eu beaucoup de succès. Quoique la piece ressemble de très-près au Sidney de Gresset, on y a trouvé du mérite & plus de gaîté; on l'a dit d'un M. Marsollier, auteur de plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas également réussi.

Le 4 *Mai* 1782. Le 24 Mai 1774 il fut passé un traité entre M. le Duc d'Orléans, comme propriétaire, à titre d'appanage, du Palais Royal, dont la salle servant à l'opéra étoit une dépendance, & les Officiers municipaux de Paris, comme Administrateurs à perpétuité de l'Académie Royale de Musique, dont le privilége appartenoit à la ville depuis plus de 25 ans.

Les clauses principales du contrat portoient

1°. que M. le Duc d'Orléans avoit le droit incontestable d'exiger qu'on lui rétablît une salle nouvelle à la place de celle qu'avoit bâti le Cardinal de Richelieu dans son Palais, & qui venoit d'être incendiée le 4 Avril 1763 par les gens de l'opéra; qu'en conséquence la ville feroit construire, à ses frais, un autre édifice qui feroit plus vaste & plus commode, au moyen du sacrifice que le Prince faisoit au public, non-seulement d'une plus grande portion de son appanage, mais encore de plusieurs maisons qu'il possédoit patrimonialement, comme acquises par lui-même, ou par les Princes, ses prédécesseurs.

2°. Que la nouvelle salle une fois construite avec toutes ses décorations, tant intérieures qu'extérieures, appartiendroit, *ainsi que l'ancienne*, en toute propriété, à M. le Duc d'Orléans, comme faisant partie de son appanage, ce nouvel édifice étant le remplacement & *le juste* dédommagement de celui qu'avoient incendié les gens de l'Opéra.

3°. Que les Officiers municipaux de Paris, en cette qualité *d'Administrateurs à perpétuité* de l'Académie Royale de Musique, auroient, *comme par le passé, sous le bon plaisir du Roi & de M. le Duc d'Orléans*, la jouissance & l'usage seulement de la nouvelle salle, pour le spectacle & les bals de l'opéra.

4°. Enfin, que dans le cas où le Roi jugeroit à propos, soit de supprimer l'opéra, soit de le transférer ailleurs qu'au Palais Royal, dès lors

là ville reſtitueroit au Prince ladite ſalle de ſpectacle, avec toutes ſes décorations tant intérieures qu'extérieures, pour en réunir la jouiſſance avec la propriété. Tel eſt le titre qui ſert de baſe aux prétentions & demandes du Duc de Chartres.

Le 5 *Mai* 1781. Les Comédiens François annonçent pour demain la premiere repréſentation *d'Agis*, tragédie en cinq actes & en vers. Elle eſt de M. Laignelot, qui l'a déjà fait jouer à Verſailles, où elle n'a pas réuſſi.

Le 5 *Mai* 1782. Une circonſtance qui donne encore plus de force au traité paſſé entre M le Duc d'Orléans & la ville, c'eſt qu'autoriſé formellement par le feu Roi, il reçut la ſanction légale par des lettres patentes en forme d'édit données au mois d'Août de la même année 1764, & enregiſtrées au Parlement purement & ſimplement le vingt-huit dudit mois.

En conſéquence, la ville fit conſtruire la nouvelle ſalle de ſpectacle, ſur les plans annexés au traité &, l'édifice terminé, M. le Duc d'Orléans fut appelé le 4 Mai 1771, pour conſtater l'état actuel de ſa proprieté.

Depuis ce tems juſqu'au ſix Juin 1781, les choſes reſterent dans cet état ſans aucun acte ſur cet objet de la part d'aucune des parties. Ce jour-là, comme le ſpectacle finiſſoit, le feu prit au rideau, puis au ceintre. Il y avoit encore du monde: pas un pompier; ils étoient partis les premiers: pas une goute d'eau; les ré-

fervoirs étoient à fec, les robinets rouillés. On avoit offert quelque tems auparavant de garantir l'opéra du feu, pour 12000 liv. L'expérience inconteftable faite à la comédie Italienne a prouvé que le moyen étoit infaillible.

M. Le Duc de Chartres, poffeffeur du Palais Royal, par la rétroceffion du Duc d'Orléans, offrit de rebâtir la falle en deux ans, au plus tard, de faire l'avance des fonds qui lui feroient rembourfés par portions dans tels délais qu'on jugeroit néceffaires; d'agrandir le théâtre; d'ajouter vingt-cinq loges d'acteurs; de facrifier le deffous de fon appartement, pour faire dans la grand' cour de vaftes débouchés par des portiques clos & couverts, capables de contenir quinze cens perfonnes; de conftruire un efcalier neuf en pierres, pour communiquer de tous les rangs de loges à ce portique; de pratiquer dans la cour des fontaines, deux fallons & un débouché couvert par la rue des bons enfans, de donner dans cette même cour des fontaines un efcalier particulier destiné pour Leurs Majeftés, lorsqu'elles honoreroient le fpectacle de leur préfence, avec un appartement commode joint à leur loge, fans la communication avec le refte de la falle; enfin, de prendre toutes les précautions poffibles contre le même incendie.

Le quinze d'Août, M. Amelot répondit à ce mémoire que, malgré l'avantage des propofitions de fon Alteffe Séréniffime, examinées avec

attention par sa Majesté, le Roi n'avoit pu se déterminer à consentir que la salle de l'opéra fût reconstruite au Palais Royal; que son intention étoit qu'elle fût à la proximité de son château des Tuilleries, avec lequel elle pût communiquer; qu'il avoit même déjà fait choix du terrain, & donné les ordres nécessaires pour qu'on s'occupât sur le champ de la réduction des plans.

M. le Duc de Chartres, en conséquence de cette transaction, cas prévu par le traité, fit assigner au Parlement la ville, pour qu'elle fût tenue de remplir son engagement dont elle se croyoit délivrée par un simple arrêt du Conseil du 17 Mars 1780, non enregistré, qui la dépouille du privilége de l'Académie Royale de Musique.

Les Officiers municipaux demanderent là-dessus l'évocation du procès au Conseil. M. Amelot en instruisit encore M. le Duc de Chartres le six Janvier dernier: le Prince ayant desiré que l'affaire restât en justice réglée, le même Ministre, par une réponse du vingt-quatre Janvier, déclara que Sa Majesté en laissoit la connoissance à la Grand' Chambre devant qui la contestation étoit agitée.

De là les plaidoieries dont on a parlé & qui doivent se terminer incessamment par un arrêt.

Le 5 *Mai* 1782. Un citoyen, qu'on croit être le même qui a déjà donné, il y a deux ans, à l'Académie des Sciences, un fond de douze

mille livres pour des objets relatifs aux ſciences ou aux arts & dépendant du choix de cette Compagnie, vient de deſtiner une autre ſomme de douze mille livres à placer dans le nouvel emprunt en rentes viageres ſur la tête du Roi & ſur celle de Monſeigneur le Dauphin pour un prix annuel en faveur d'un mémoire où d'une expérience qui rendra les opérations des arts méchaniques moins mal-ſaines ou moins dangereuſes. Il a développé ſes vues eſtimables dans un mémoire extrêmement bien fait, plein d'humanité, de raiſon, & de ſenſibilité, écrit d'un ſtyle ſimple, noble & touchant, qu'il a adreſſé à la Compagnie.

L'Académie ayant accepté, avec la permiſſion du Roi & d'une voix unanime, cette donation, a propoſé en conſéquence pour le premier prix de ce genre qu'elle proclamera dans l'aſſemblée publique d'après Pâques 1783, *de déterminer la nature & les cauſes des maladies auxquelles ſont expoſées les doreurs au feu ou ſur métaux; & la meilleure maniere de les préſerver de ces maladies, ſoit par des moyens phyſiques, ſoit par des moyens méchaniques.*

L'Académie s'eſt déterminée pour ce ſujet, parce qu'il a déjà occaſionné quelques tentatives; que le peu de tems accordé aux ſavans qui concourront ne comportoit pas un ſujet qui demandât des recherches plus multipliées; que les mémoires pourront fournir des connoiſſances utiles; même pour pluſieurs autres Artiſtes; enfin,

enfin, parce que les objets ſur lesquels s'applique cette dorure au feu, ſont aujourd'hui ſi nombreux, & forment une branche de commerce ſi conſidérable, qu'ils multiplient tous les jours les victimes de cet art, ſi nuiſible à ceux qui le pratiquent.

Le 5 *Mai* 1782. M. *Blanchard* devient depuis quelque tems la matiere des converſations & de la curioſité générale. Sa machine pour voler eſt à ſon point de perfection, & il a offert de la montrer au public aujourd'hui. Ceux qui l'ont vue s'ils ne croient au miracle, ont acquis au moins beaucoup de confiance en l'auteur. Il eſt très-jeune encore; mais depuis qu'il ſe connoît s'eſt occupé des moyens de voler. Il a étudié la conformation & le vol de toutes les eſpeces de volatiles avec la plus grande attention; il a fait déjà pluſieurs eſſais pour voler avec des ailes & en a ſenti l'impoſſibilité. Il a donc eu recours à une machine qui pût fendre l'air comme un vaiſſeau fend les eaux & ramaſſer ſous elle un volume de cet élément aſſez conſidérable pour le ſoutenir. Il eſt parti de ce principe & paroît l'avoir ſi bien médité & approfondi que les plus habiles gens ne peuvent lui faire une objection qu'il ne l'ait prévue & ne la reſolve ſur le champ. Il a donc la plus grande théorie de ſon art; mais il y a encore loin de la ſpéculation à la pratique.

Monſieur, Monſeigneur le Comte d'Artois & le Duc de Chartres l'ont encouragé & lui

promettent chacun 4000 louis s'il réuſſit.

Le 6 *Mai* 1782. L'urne cinéraire prétendue de l'Empereur Alexis ſecond a la forme des anciens calices ou ciboires. Ce vaſe eſt autant qu'on peut le ſoupçonner, d'argent émaillé. On remarque dans la cavité qui a peu de profondeur, le buſte d'un homme de 40 à 45 ans, avec de la barbe, & portant ſur ſa tête un bonnet recourbé par devant, qui reſſemble parfaitement au bonnet phrygien, tel qu'on le voit ſur les monumens où *Atys* & le Dieu *Linus* ſont repréſentés. les autres figures du vaſe, qu'on peut regarder comme des ornemens de pure fantaiſie, ſont des femmes nues, des génies aïlés, d'autres génies avec des cornes & des pieds de chevre & les atributs des vents, des Termes, de Priape, de Pomone & des fruits. C'eſt dans cette partie de vaſe qu'on dit être renfermées les reliques de l'Empereur. Le pied du vaſe repréſente *Neptune* & *Amphitrite* portés ſur des chevaux marins, & précédés de Tritons ailés & armés de fouets, avec un cortége de monſtres marins à corps de chevre &c. Ce vaſe eſt paſſablement conſervé, quoique réparé en pluſieurs endroits. Sans être d'un deſſin bien pur & bien correct, il ne laiſſe pas que de faire quelque plaiſir aux amateurs.

Suivant une gazette allemande de Hambourg du 19 Octobre 1775, ce vaſe a été trouvé dans un tombeau de marbre noir.

Sur la partie inférieure de ce tombeau on *lit*

ne inſcription greque ainſi traduite. „ Aux
, Dieux Mânes ou infernaux d'Alexis ſecond,
, Empereur, Ceſar, Pere de la patrie, pour
, honorer ſa mémoire." Sur le côté droit on
oit un oiſeau tenant un rameau dans ſon
ec, au deſſus eſt une couronne & le Mono-
ramme de J. ch. formé par deux lettres gre-
ues: au deſſus de l'inſcription eſt un vaſe d'où
rtent des flammes: dans la partie poſtérieure
u tombeau eſt repréſenté un croiſſant au mi-
eu de cinq étoiles; on voit ſur le côté gauche
ne urne cinéraire de la forme de celles qu'on
ppelle *Alla*, une branche d'arbre & un trident.
Suivant le critique, le tombeau a été compo-
à deſſein de faire valoir un vaſe moderne,
n lui donnant des caractères d'antiquité, qui,
étant ni raiſonnés ni ſoutenus, révoltent au
emier coup d'œil le connoiſſeur.

Outre les raiſons très-détaillées que M. Bour-
uignon fournit pour démontrer l'impoſture,
e plus courte, plus certaine & ſans réplique,
eſt qu'il a remarqué ſous le pied du vaſe des
tites fleurs de lys.

Le 6 *Mai* 1782. Le livre nouveau qui fait
plus de bruit actuellement, c'eſt un *Journal*
M. le Comte d'Eſtaing. Ce Seigneur, alarmé
voir paroître ce livre eſt allé au Roi le déſa-
uer: S. M. a donné ſur le champ ordre à la
évoté de Verſailles d'arrêter les libraires de
te ville qui en avoient preſque toute l'Edi-
n qui a été ainſi ſaiſie. Malheureuſement

pour l'un d'eux, dans les perquisitions qu'on en a faites chez lui, on a trouvé deux exemplaires de *la vie d'Antoinette*, ce qui a rendu son affaire beaucoup plus mauvaise, ensorte que l'autre ayant été relâché au bout de quelques jours, celui-ci court risque de pourrir à Bicêtre où vraisemblablement il a été transféré.

Le 6 *Mai* 1782. Il n'est pas étonnant qu'*Agis* joué aujourd'hui n'ait pas plu à Versailles; le ton républicain de cette tragédie n'étoit pas fait pour être agréable en pareil lieu: au contraire, il a fort réussi à la ville. L'Auteur en forçant un peu l'histoire, à converti les Ephores en un Sénat factice, tel que nous avons vu ici le Parlement Maupeou, & la ressemblance s'est trouvée si parfaite, que les allusions continuelles auxquelles elle prêtoit, ont produit une vive sensation, quoique bien inférieure à la fermentation que ces diverses tirades auroient causées, il y a quelques années; mais aussi il y a grande apparence que l'on n'en eût pas permis la représentation. A discuter l'ouvrage comme piece, il a beaucoup de défauts, & l'on conçoit aisément que c'est celui d'un jeune homme. A ce titre il donne de grandes espérances & mérite d'être encouragé. Son dénoument dans le costume & dans les mœurs Lacédémoniennes n'a pas excité l'admiration que le Poëte avoit lieu d'attendre, d'autant qu'il a été très-mal exécuté.

Le 6 *Mai* 1782. On ne peut peindre l'affluence de monde qui s'est rendu hier chez M.

l'Abbé de Viennay pour voir la machine aërienne de M. Blanchard, quoiqu'il n'en eût encore annoncé qu'une ſimple démonſtration. M. le Duc de Chartres, M. le Duc de Bourbon & M. le Duc d'Enghien en ont d'abord entendu une particuliere. Cependant le Public s'eſt amaſſé en foule, & malgré le tems effroyable qu'il faiſoit & une pluie averſe, les curieux abondoient en telle quantité que la garde nombreuſe n'a pu la contenir, & qu'elle a inondé la cour, le jardin, les eſcaliers & les appartemens de la maiſon. L'ouverture de la nouvelle ſalle de Comédie Françoiſe n'avoit pas attiré plus de monde & de voitures.

L'affluence ne permettant pas de laiſſer la machine dans le ſallon doré où on l'avoit placée pour les Princes, & la pluie de la montrer en dehors, M. Blanchard a pris le parti de lire un diſcours où il a rendu au public un compte circonſtancié de ſa machine & des inconvéniens dont elle étoit ſuſceptible.

Son projet eſt de s'élever de terre avec ſon vaiſſeau en partant de quelque point de la ſuperficie que ce ſoit, & par quelque tems qu'il faſſe, de parvenir aſſez haut pour franchir la région des vents, des orages & des tempêtes, enfin d'acquérir aſſez de viteſſe pour faire environ trente lieues par heure.

Sa machine eſt configurée comme le corps de l'oiſeau, convexe par deſſous & par deſſus, ſe rétréciſſant à l'avant & à l'arriere, ayant une

eſpece de proue imitant la tête, & un gouvernail en forme de queue. Le corps eſt d'un bois léger & ſolide, partagé en différens membres, ainſi que celui d'un bâtiment de mer; il eſt traverſé de deux eſpeces de petits mâts à égale diſtance de l'avant & de l'arriere & entre eux. C'eſt au milieu qu'il doit ſiéger, il peut avoir par derriere lui un compagnon. Les membres ſont revêtus d'une ſorte de compoſition formant un matelas impénétrable à la balle, & tout l'extérieur eſt recouvert d'un carton verniſſé, comme les voitures de carton dont on a parlé dans le tems. Il entre dans ſa voiture aërienne par une porte qui ſe referme; il y voit clair par des glaces comme dans une gondole & il a une ſoupape pour renouveler l'air d'heure en heure, s'il en a beſoin. A ſa machine ſont adaptées ſix ailes, dont une à l'avant, une à l'arriere & deux de chaque côté. Elles ſont d'égal volume, c'eſt-à-dire de dix pieds d'envergure, ſur dix pieds de large. Ce qui fait cent pieds pour chacune & en tout ſix cens de ſuperficie, c'eſt avec ce volume d'air qu'il a calculé pouvoir ſe ſoutenir en l'air avec tout ſon attirail.

Les deux ailes de l'avant & de l'arriere ſervent à ſon aſcenſion, il les fait mouvoir avec un reſſort qui les étend rapidement & leur donne la ſecouſſe néceſſaire pour l'exalter. Parvenu au point où il veut être avec un mouvement de ſyſtole, il met en jeu les quatre ailes faiſant la fonction du ſouflet & lui fourniſſant alternati-

vement un volume d'air affez confidérable pour fe foutenir & planer.

M. Blanchard n'a pas diffimulé dans fon discours qu'il prévoyoit deux inconvéniens très-grands qu'il n'avoit pu encore parer, celui de fe trouver mal dans cette machine à ne pouvoir plus lui donner le jeu néceffaire pour fe foutenir, & celui, ne voyant point au deffous, d'ignorer fur quel endroit il rabattroit.

Le premier inconvenient cependant deviendroit prefque nul s'il avoit un compagnon: mais ce ne fera pas aifé à trouver pour le premier effai.

Le 7 *Mai* 1782. Nous fommes dans le fiecle des inventions. Le Sieur *Didelot*, qui s'occupe depuis plufieurs années à chercher une liqueur propre à éteindre les matieres combuftibles, comme goudron, foufre, effences, térébenthine, huile &c. ayant annoncé qu'il étoit parvenu à compofer un eau qui éteint abfolument les flammes, en en répandant une très-petite quantité fur l'objet enflammé ainfi qu'il réfultoit de plufieurs effais qu'il avoit tentés avec un fuccès complet, a été admis hier à en montrer une expérience publique: il l'a faite de deux manieres.

1°. Sur la riviere en face de la place de *Louis XV*, il a fait placer un ponton garni de fes mâts & cordages, on y a mis le feu que toute la pluie qui tomboit ce jour-là en abondance ne pouvoit éteindre: il eft parvenu à le faire avec

une très-petite quantité de sa liqueur dont il a injecté à deux fois la machine enflammée, avec une grosse séringue, en forme d'arrosoir; à la premiere, l'action du feu s'est considérablement ralentie, & à la seconde, il a disparu absolument.

2°. Il a mis le feu à un boulet d'une invention nouvelle qu'on croit être de celle proposée par M. de Bellegarde; il a fait voir qu'avec de l'eau naturelle, on ne faisoit qu'en augmenter l'ardeur, & au contraire, avec sa liqueur, il l'a rendu absolument nul.

M. de Castries, enchanté de cette découverte, a autorisé le Sieur Didelot à se rendre à Brest pour y faire plus en grand ses expériences, pour les varier, les multiplier de toutes les manieres, & si le succès se soutient, il paroît disposé à faire acheter au Roi ce secret infiniment utile.

Le 7 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Vienne du 20 Avril.... Le célebre Métastase, Auteur de tant de chef-d'œuvres de la scene lyrique Italienne, est mort ici le 14 de ce mois dans la quatre-vingt-quatrieme année de son âge. La maladie l'a empêché de voir le Pape; mais dès que sa Sainteté l'a su en danger, elle lui a envoyé sa bénédiction *in articulo mortis*. C'est ce dont le Saint-Pere a fait le plus de distributions dans ce pays-ci.

On dit que la succession de M. Metastase monte à 150,000 florins en argent ou en effets.

Le 8 *Mai* 1782. Un M. de Juillé vient d'écrire une lettre circulaire à tous les militaires

de

de ſa connoiſſance réſidant à Paris, en date du trois Mai & imprimée, où il leur propoſe d'établir un *Club militaire* à l'inſtar de celui qui s'eſt formé, il y a quelque tems; mais qui ne ſera composé que d'Officiers ou gens au ſervice. Son objet, comme celui de l'autre, eſt de charmer l'ennui de tant d'oiſifs qui ne ſavent que devenir, ſurtout dans cet état, faute de ſociété ou d'occupation. Il annonce que le Gouvernement approuve ſon plan, & il indique un jour où ceux qui agréeront ſa ſouſcription, ſe réuniront pour rédiger les réglemens de cette aſſemblée.

Le 8 *Mai* 1782. On écrit beaucoup ſur le Pape & ſur ſon ſingulier voyage à Vienne; on parle d'un dialogue entre l'Empereur & le Souverain Pontife.

Le 8 *Mai* 1782. Les Comédiens François qui, en vingt deux-jours depuis l'ouverture de leur nouvelle ſalle; ont gagné 75,000 livres, ſans compter le produit des loges à l'année, amorcés par cette heureuſe recette, cherchent à la ſoutenir & en conſéquence annoncent pour Vendredi dix une quatrieme nouveauté; c'eſt *L'homme dangereux*, comédie de M. Paliſſot, dont il eſt queſtion depuis dix ans & déjà imprimée dans ſes œuvres. Cette piece à la lecture eſt très-froide, n'a nulle invention; mais elle eſt bien conduite, écrite purement & avec beaucoup de nerf, comme tout ce qu'a composé ce Poëte.

Le 8 *Mai* 1782. Un Poëte patriote a réduit l'hiſtoire de *la Ligue* en une piece réguliere de ce nom : on conçoit combien ce ſujet eſt ſuſceptible de faire une tragédie excellente, mais difficilement admiſe ſur la ſcene.

Le 9 *Mai* 1782. M. *Blanchard* à meſure qu'il approche du terme où il doit remplir ſon entrepriſe, en aperçoit les difficultés. En conſéquence elle eſt retardée de trois ſemaines, & il annonce qu'étant occupé pendant ce tems à perfectionner ſon vaiſſeau volant, il ne recevra perſonne pour le voir.

Quoi qu'il en ſoit, en attendant on lui a déjà fait la deviſe ſuivante en un diſtique latin.

Aethereum tranabit iter quo nomine Blanchard,
Impavidus ſortem non timet icariam.

Le 9 *Mai* 1782. On ne ſait ſi l'épigramme ſuivante ſur la piece de Moliere à la nouvelle ſalle eſt de l'Abbé Aubert ou de M. de Charnois, ou de quelque autre ; car il ne manque pas d'ennemis : mais elle eſt au moins juſte & porte à plomb ſur l'étrange audace de ce Poëte.

Déſeſpéré de voir tous ſes écrits
Suivre le ſort de ſa Muſe tragique,
Que fait la Harpe? Un drame ſatirique,
Contre lui-même & contre ſes amis :
Pouvoit il mieux? Ses vers ſont applaudis.

Le 9 *Mai* 1782. La conteſtation élevée entre M. le Duc de Chartres & la ville ſe ſuit,

& il paroît déjà des mémoires de part & d'autre. On attribüe celui du Duc de Chartres à l'Abbé Baudeau, & en effet il n'est pas signé de M. Doucet son Avocat, il ne l'est que du Procureur. Il confirme ce qu'on a dit : il est précieux par l'hommage que S. A. S. rend aux loix. Sur ce que la ville lui offre pour raison péremptoire de son refus, un *Arrêt en commandement*, *une force majeure*, il s'appuie sur le principe plus constant & plus conforme à la justice & aux droits de la nation, qu'un arrêt du Conseil ne peut balancer, encore moins détruire, anéantir un acte légal & revêtu de toutes ses formalités ; qu'aucun citoyen ne peut être condamné, sans avoir pu se faire entendre ; qu'enfin le Roi n'est censé prononcer, sous cette forme impérative, même dans ses affaires propres & particulieres, qu'avec cette restriction, *sauf le droit d'autrui*. Ainsi, la nouvelle salle étant mise, en vertu de lettres patentes, *à la charge de la ville*, le Prince avoit le droit d'exiger d'elle *en justice*, la conservation & la restitution de ce théâtre. Ce droit précieux, *légalement* acquis au Prince appanager, ne pouvoit cesser ni s'affoiblir que par des actes revêtus des mêmes formalités ; il n'a point été détruit par ceux de 1781, qui lui sont étrangers & inconnus, manquent de toute authenticité, de tout enregistrement, qui d'ailleurs ne rétractent aucune des obligations imposées à la commune & à ses biens patrimoniaux, pendant le tems qu'a duré la possession du privilége de

l'Académie Royale de Muſique, privilége dont elle ſe qualifioit avec l'approbation du Roi, *propriétaire à perpétuité*, dans les actes ſolemnellement confirmés de 1764.

C'eſt, d'ailleurs, la ville elle-même qui s'eſt emparée des matériaux ſauvés du dernier incendie; c'eſt la ville qui tient encore l'enceinte de ce bâtiment, par un gardien qu'elle a nommé, qu'elle y loge & qu'elle ſoudoie. C'eſt donc à la ville ſeule que M. le Duc de Chartres pouvoit & devoit s'adreſſer: elle eſt ſa ſeule partie, ſuivant toutes les regles de droit, la foi des traités, & l'autorité de la choſe jugée.

Le 10 *Mai* 1782. L'inſtruction concernant l'inſulte faite par M. de Chabrillant au Procureur Pernot étant finie, on a ſu que M. le Garde des ſceaux avoit enjoint au Châtelet de ſurſeoir & de lui envoyer les charges & informations. On a craint que ce ne fût le prélude de quelque coup d'autorité. En conſéquence, le fait a été dénoncé à la Tournelle, & il a été arrêté que le Lieutenant-criminel & le Procureur du Roi ſeroient mandés au pied de la Cour pour rendre compte de l'état du procès. On regarde ce *veniat* comme un coup de fouet à la juriſdiction inférieure pour l'exciter à rendre une prompte & ſévere juſtice.

Le 10 *Mai* 1782. On trouve dans le *Mémoire pour les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Paris*, contre M. le Duc de Chartres, un hiſtorique aſſez curieux, & du Palais royal, & de la ſalle.

Le Palais cardinal, construit par Richelieu, à sa mort le 4 Décembre 1642, fut habité par *Louis XIII*, en vertu d'une donation du défunt, & prit le nom de Palais Royal. Après ce Roi, Anne d'Autriche s'y fixa jusqu'en 1651 avec *Louis XIV* & *Monsieur*, ses enfans.

En 1652 Louis XIV céda à la Reine Anne d'Angleterre, sa tante, l'usage de ce Palais, jusqu'en 1661, que *Monsieur*, frere du Roi, y fut logé, & ensuite l'eut par augmentation d'apanage, suivant les lettres patentes du mois de Février 1692, titre de la maison d'Orléans.

A ce Palais étoit annexée une salle de spectacle, appelée la *salle des comédies & machines*. Les chef-d'œuvres de Corneille y ont été joués. Lorsqu'on détruisit le petit hôtel de Bourbon & son théâtre pour travailler à la colonnade du louvre, Louis XIV voulut que la troupe de Moliere passât, sous le titre de troupe de Monsieur, dans la salle du Palais Royal où elle joua pour la premiere fois le cinq Novembre 1660, la Comédie de l'*Etourdi* : elle y continua ses représentations jusqu'au décès de cet inimitable comique, arrivé le 17 Février 1673.

A cette époque, l'établissement à Paris d'une Académie de Musique étoit nouveau. L'Abbé Perrin en obtint le premier privilége en 1669 ; il fut révoqué au mois de Mars 1672, & accordé à Lully qui représentoit au jeu de paume du Bel-air, rue Mazarine. Le Roi lui donna la salle du Palais Royal, où il se transporta & débuta par

Cadmus. Lully mourut en Mars 1787 : Francine, son gendre, lui succéda &c.

En 1749 les affaires de l'Académie Royale de musique étoient en fort mauvais état ; ses dettes montoient à 1,900,000 liv. Louis XV, par un arrêt du Conseil du 25 Août 1749, pour rétablir ce spectacle, en confia l'administration à la ville. Elle acheta deux maisons pour faciliter l'entrée de ce spectacle. Le 6 Avril 1763 la salle fut brûlée ; M. le Duc d'Orléans en sollicita le rétablissement au Palais Royal : de là un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes du 11 Février 1764 qui l'ordonne conformément aux desirs de S. A., & aux offres par elle de rendre cette salle plus spacieuse & plus commode, en fournissant tout le terrein nécessaire à cet effet.

En exécution des ordres du Roi & du traité de 1764, la nouvelle salle a été construite par les soins des Administrateurs, moyennant le coût de 2,300,000 liv.

Au mois de Mars 1780, Louis XVI a retiré à la ville l'administration de l'opéra, toujours de plus en plus dispendieuse & à charge. Le feu y a pris le 8 Juin 1781. L'incendie étant arrivé depuis la cessation de son administration, la ville ne se prétend plus garante de rien, & veut que M. le Duc de Chartres soit déclaré non recevable dans la demande qu'il a formée contre elle le 19 Octobre 1781, pour qu'elle lui remette la salle de l'opéra au même

état de construction qu'en 1771, ou soit condamnée à lui en payer la valeur, suivant les devis & marchés faits & passés alors.

Le 10 *Mai* 1782. L'*Homme dangereux*, joué aujourd'hui, comédie en trois actes & en vers, qui sembloit d'un titre trop vague à la seule inspection, ne le remplit pas en effet à beaucoup près, & devroit plutôt s'appeler le *Satyrique*. Il est d'autant moins dangereux qu'à une méchanceté atroce, il ne joint pas ces déhors séduisans de nos aimables roués du siecle; peu fécond en ressources, il n'a jamais que des chansons, des libelles à composer, & il s'y prend si grossierement, qu'il ne peut longtems faire des dupes. Comment supposer qu'il aille dévoiler sans aucune précaution à une jeune innocente, la candeur même, le moyen noir qu'il doit mettre en œuvre pour supplanter son rival qu'elle feint de ne point aimer, d'où naît cependant tout le ressort de l'intrigue. Le dénoument n'est pas plus adroit & l'on paye trop bien d'ordinaire les artisans de méchancetés qu'on emploie, pour qu'il soit vraisemblable que le faiseur de libelles n'ait pas grassement soudoyé celui auquel il confie ses horreurs littéraires à imprimer.

Il y a peu de gaîté dans cet ouvrage, mais de la bonne espece, c'est-à-dire du comique de situation; il est écrit du meilleur ton & le style en est excellent. Si M. Palissot avoit autant d'imagination que d'esprit, il iroit loin dans ce genre; mais son aridité se manifeste dans

toutes ſes Comédies, & *le Méchant* ſur lequel eſt calqué celui-ci, eſt encore infiniment ſupérieur à *l'Homme dangereux*.

Le 10 *Mai* 1782. Le *Journal de M. D'Estaing*, brochure qui n'a pas 200 pages, n'eſt pas le ſien dérobé, comme on ſe l'étoit d'abord imaginé. C'eſt celui d'un Officier qui ayant ſervi à ſon bord & témoin oculaire des opérations de ſes campagnes de 1778 & 1779, en rend compte en Hiſtorien fidele.

Le 10 *Mai* 1782. Les *Confeſſions* de Jean Jacques Rouſſeau, tant attendues, paroiſſent enfin, & ſe vendent même avec une ſorte de tolérance. Mais on n'en a que la partie la moins curieuſe; elles ne vont que juſqu'au tems où il vint à Paris & ſe fit auteur. Cette ſouſtraction fait même appréhender que le ſurplus ne ſoit pas parfaitement exact.

Le 11 *Mai* 1782. Il ne s'agit plus d'un hydroſcope, c'eſt à-dire d'un homme qui a l'art de découvrir de l'œil une ſource inconnue dans les entrailles de la terre, mais d'un particulier qui en marchant éprouve, quand il eſt à l'endroit de quelque eau ſouterraine, une telle commotion que la baguette qu'il tient en main, entre en mouvement & roule avec une rapidité ſinguliere. C'eſt ce qu'on a vu ces jours derniers au Luxembourg, où il s'eſt promené avec ſa baguette divinatoire en préſence de beaucoup de ſpectateurs & de quelques membres de l'Académie des Sciences. Il ſe ſervoit d'une baguette

de bois : on lui en a ſubſtitué de fer & de cuivre qui produiſent le même effet. Bien plus un particulier, qui n'a point cette vertu hydraulique, quand il eſt touché par lui, l'acquiert, & la baguette roule à l'inſtant dans ſes mains. Il faut, avant de rien ſtatuer à cet égard, attendre que les ſavans en aient parlé & ſe ſoient débattus.

Le 12 *Mai* 1782. Il eſt peu de gens qui ignorent que *l'Homme dangereux* eſt une comédie déjà ancienne du Sieur Paliſſot; mais peu de gens en ſavent l'origine & l'anecdote qu'on rappelle aujourd'hui.

Après avoir joué les Philoſophes dans la piece de ce nom, l'Auteur voulut leur faire eſpérer la revanche & leur laiſſer le plaiſir de croire qu'on l'alloit jouer lui-même ſous le nom de *l'Homme dangereux*, comédie de caractere où il étoit dépeint de maniere à acréditer la ſuppoſition. Il la fit parvenir aux Comédiens, comme un ouvrage venu de Bordeaux; elle fut reçue, appriſe & même annoncée en 1771; mais le ſecret ayant tout à coup tranſpiré, il ſurvint un ordre qui en arrêta la repréſentation. Les mémoires de Bachaumont ont rendu plus amplement compte de cette anecdote dans le tems.

Le 12 *Mai* 1782. M. de Montigny, penſionnaire ordinaire de l'Académie Royale des Sciences pour la claſſe méchanique, eſt mort, il y a quelques jours. Ce ſavant, peu connu comme tel, l'étoit beaucoup par les places qu'il occupoit; il étoit en outre Tréſorier de France

général des finances, Grand-Voyer de la Généralité de Paris, Commiſſaire du conſeil au département des ponts & chauſſées, Commiſſaire départi par ſa Majeſté pour la direction générale du pavé de la ville, fauxbourgs & banlieu de Paris.

Le 12 *Mai* 1782. M. de Boynes, outre ſa faillite envers ſes créanciers, a eu la douleur de voir renouveler au Parlement le procès diffamant qu'il avoit déjà perdu au Châtelet. Il s'agiſſoit de Lettres de reſciſion dont on demandoit l'entérinement, à raiſon d'une lézion énorme qu'on avoit éprouvée, ſur la vente forcée d'une habitation à Saint-Domingue qui lui avoit été faite. On dit forcée, parce qu'il avoit abuſé de ſon autorité du tems qu'il étoit Miniſtre, pour déterminer ſes cohéritiers à lui vendre le bien. Enſuite on lui reprochoit de ne l'avoir fait eſtimer que 60,000 livres de revenu, au lieu de 120,000 livres qu'il valoit; enfin de l'avoir acquis ſur le pied de quatre années du revenu ſeulement, contre l'eſpece de tarif du pays qui eſt d'eſtimer la valeur d'une habitation ſur le pied de huit années. Il paroît que toutes ces accuſations ont été reconnues vraies à peu près, puiſque M. de Boynes a perdu d'une voix unanime. Comme il a été très-malade & n'eſt que convaleſcent, on lui a diſſimulé juſqu'à ce moment cette perte; mais on l'y prépare en lui faiſant entendre que toutes les préſomptions ſont contre lui.

Le 12 *Mai* 1782. Les repréſentations du Parlement ne ſont pas encore prêtes. On préſume qu'il eſt queſtion d'y faire entrer d'autres objets, tels que celui de la ſuſpenſion des procédures dans l'affaire du Procureur Pernot.

Le 12 *Mai* 1782. *L'Inconnue perſécutée*, opéra bouffon, muſique del ſignor Anfoſſi, célebre compoſiteur Italien, jouée avec peu de ſuccès l'année paſſée, ſur le théâtre des menus, a été reproduite aujourd'hui à l'opéra avec des changemens dans l'intrigue, & des additions dans le chant. Quoi qu'il y ait peu de différence, l'enthouſiaſme a été tout autre. Il eſt vrai que les amateurs déterminés du genre s'étoient rendus en foule à cette repréſentation, & avoient mis toutes leurs troupes auxiliaires ſur pied. Il faut voir ſi l'admiration & ſurtout ſi la foule ſe ſoutiendra.

Le 13 *Mai* 1782. L'art des Avocats eſt admirable; on avoit cru juſqu'à préſent le procès intenté par le Duc de Chartres à la ville, légitime & bien fondé; aujourd'hui M. Dandaſne a établi le contraire avec tant de ſuccès, que les gens impartiaux reviennent à ſon avis, du moins commencent à croire qu'on a fait mal diriger ſa demande au Prince.

L'Avocat adverſe éleve trois queſtions.

1°. Le Roi a-t-il pu retirer à la ville ſon privilége d'adminiſtratrice perpétuelle de l'opéra, ſans offenſer les loix du Royaume?

2°. Les Prévôt des Marchands & Echevins,

de leur côté, ont-ils dû se prêter à l'exécution d'un arrêt du Conseil?

3°. Enfin, par l'exécution de cet arrêt, le corps de ville a-t-il été valablement déchargé de ses engagemens relatifs à l'Académie Royale de Musique?

M. Dandasne résout le premier problême en distinguant en la personne du Roi deux qualités; l'une de Souverain Législateur, & l'autre de Souverain Administrateur. Au premier titre, il fait les loix & les envoie à ses Cours pour être enregistrées; il veut alors qu'elles soient fixes & durables. Au second, il se sert de simples arrêts du Conseil, décisions versatiles à sa volonté, suivant le besoin du tems & des circonstances. Or l'arrêt du Conseil de 1749 qui attachoit au Corps de ville le privilége & le régime de l'opéra, n'a point été revêtu de lettres patentes; il est donc resté sujet au changement, & c'est ce que n'a pas assez considéré d'abord le Conseil du Duc d'Orléans, lorsque S. A. a contracté, & réçemment celui du Duc de Chartres, lorsqu'il l'a déterminé à attaquer la ville.

Le second problême se résout par le premier. Dès que le Roi a pu changer à son gré l'administration de l'opéra, la ville n'a pu s'y refuser comme à une décision légalement émanée du trône.

La solution du troisieme problême n'est pas plus difficile. Les engagemens se délient de la maniere dont on les contracte; or, par une ana-

lyſe très-longue & très diſcutée, M. Dandaſne fait voir que l'engagement contracté par la ville envers le Duc de Chartres n'étant que relatif à la choſe adminiſtrée, il ceſſe à l'égard de la ville, dès que ſon adminiſtration lui eſt retirée.

L'Ecrivain, d'abondance, reprend enſuite les objections répandues dans le mémoire adverſe & les pulvériſe.

On ne peut ſe diſſimuler que M. Dandaſne lorſqu'il a plaidé, a été extrêmement applaudi, & que M. Doucet dans ſa réplique n'a eu qu'un ſilence morne.

C'eſt à Mercredi qu'eſt renvoyé le jugement de ce grand procès.

Le 13 *Mai* 1782. L'auteur du journal de la campagne de M. le comte d'Eſtaing durant les années 1778 & 1779, commence d'abord par établir le caractere de ce Général, auquel il donne de grandes qualités, telles que la valeur, l'activité, la ſévérité de la diſcipline, la conſtance à ſoutenir les fatigues; mais il lui trouve des défauts non moins grands & très-dangereux: ſavoir un entêtement aveugle, une méfiance extrême, une dureté incroyable. Il lui reproche enſuite beaucoup de fautes, ſoit dès ſon départ dans la méditerrannée, ſoit à ſon arrivée & durant ſon ſéjour à l'Amérique Septentrionale, ſoit à Ste. Lucie, ſoit à la Grenade, ſoit enfin à Savanah. Les partiſans outrés du Comte d'Eſtaing veulent que cet ouvrage ſoit d'un ennemi cruel, mais adroit, qui ne le loue d'abord que

pour mieux accréditer ſes imputations calomnieuſes.

Le 13 *Mai* 1782. *Le Déſœuvré* ou *l'Eſpion du Boulevard du Temple* a cauſé une telle rumeur dans les divers tripots des Baladins qui y jouent, qu'ils ſe ſont portés à l'extrémité violente de faire arrêter le Libraire *Aubry* ayant ſa boutique à l'hôtel de l'Hôpital à l'entrée des Boulevards. Le Sieur *Bordier*, Acteur d'Audinot, avec un de ſes camarades eſt venu chez lui ſous prétexte d'en acheter deux exemplaires, & ce Libraire les leur ayant adminiſtrés, ils ont appelé la garde & l'on fait traduire devant le Commiſſaire Maillot. Celui-ci a envoyé chercher le Sieur *Henry*, Exempt de la librairie aux mains duquel il a remis l'accuſé, comme ſon juſticiable. L'Exempt eſt allé en perquiſition chez le délinquant, & a trouvé quelques exemplaires de cette brochure & du *Tableau de Paris*. En conſéquence il l'a mené chez le Lieutenant général de Police pour prendre ſes ordres. Mais ce ſage Magiſtrat n'a pas jugé le cas aſſez grave pour mériter une détention.

Cependant les Hiſtrions ont été furieux, ſurtout le Sieur Audinot qui a vu reparoître dans ce pamphlet une ſentence criminelle, rendue contre lui le 10 Janvier 1776, dont on a parlé, qui devoit être affichée, & dont il n'a obtenu la ſouſtraction que moyennant une ſomme de 60,000 livres. Sa femme, en conſéquence, eſt allée en députation chez le Magiſtrat, qui lui a promis

justice de l'Auteur, si elle acquéroit des preuves du délit, & du reste, l'a consolée en lui disant que tout le monde étoit sujet à être déchiré; que lui-même avoit vu se répandre des libelles contre lui, & que tout récemment la calomnie avoit eu l'audace d'attaquer les personnes les plus augustes.

Ces graves évenemens répandus dans le public ont donné de la vogue à la rapsodie foraine, & l'édition étant épuisée, on en prépare une seconde, corrigée, augmentée

Les Baladins soupçonnent véhémentement un Sieur Mayeur, auteur de pieces foraines jouées chez Nicolet & Audinot, & assez initié dans leurs tripots pour en connoître les anecdotes & pouvoir les répandre. Comme en outre il est Acteur des grands Danseurs du Roi & très-ménagé dans la brochure, cela augmente les soupçons.

Le 14 *Mai* 1782. On appelle *Sourciers* les hommes de l'espece de celui dont on a parlé, d'après le talent qu'ils ont de découvrir les sources ou eaux souterraines. Celui dont il s'agit est un nommé *Bleton*, déjà fort connu en Province, & qui a donné lieu à un ouvrage sur cette matiere par M. *Thouvenel*, également recommandable comme Chymiste, Physicien & Médecin. Il est intitulé *Mémoire Physique & Médicinal*, & montre des rapports évidens entre les phénomenes de la baguette divinatoire, du magnétisme & de l'électricité. Il en résulte

que l'Auteur croit à ces phénomenes *hydro-électriques* dont il a fait plus de six cens expériences, & il paroît difficile que les plus incrédules résistent aujourd'hui à celles auxquelles on soumet le sourcier moderne. Au reste, plusieurs Physiciens & Minéralogistes du premier ordre parlent de ce phénomene à ne pas laisser même de doute sur sa possibilité & son existence. Tels sont *Neuman*, *Diederich*, *Formey*, *Sigaud de la Fond* &c.

Outre les expériences faites au Luxembourg, le Jeudi neuf, il en a été tenté une sur une partie de l'aqueduc d'Arcueil, sous les yeux de M. Guillaumot, Intendant général des bâtimens du Roi, inspecteur général des carrieres, & elle a réussi de la façon la plus complette. Cet Architecte, accompagné des Inspecteurs, du Plombier de la ville, des Fontainiers, a vérifié, les plans à la main, les largeurs, les angles, les sinuosités, enfin les points presque mathématiques désignés par Bleton avec tant d'exactitude, que si ce plan venoit à se perdre, on le recommenceroit sur les traces du sourcier. Il a assigné jusqu'à la largeur du diametre du chenal principal de la source; il a indiqué deux petits embranchemens transversaux, indication prise d'abord pour une erreur, mais dont l'existence a été vérifiée à l'instant même.

Les expériences du Jeudi neuf ont été répétées le Samedi onze avec plus de rigueur & d'exactitude, & toujours avec le même succès.

La

La ſenſation qu'éprouve Bleton conſiſte en ſymptômes nerveux, ſpaſmodiques & convulſifs, qui ſe manifeſtent par la rotation d'une baguette de métal ou de bois, pourvu qu'elle ne ſoit pas de ſureau, ſupportée par ſes deux index.

M. Thouvenel, dans ſon écrit ſur cette matiere, prétend qu'en iſolant les ſourciers par le moyen d'une toile cirée, du gâteau électrique, ils n'éprouvent plus aucune ſenſation, ni leur baguette aucun mouvement. On ne dit pas qu'on ait fait cette expérience à l'égard de Bleton.

Il eſt queſtion de faire de nouvelles expériences à Menil-montant où ſe trouvent des acqueducs qui amenent à Paris l'eau du Pré Saint-Gervais, & l'on prend les plus grandes précautions pour en vérifier la juſteſſe & l'authenticité.

Le 14 *Mai* 1782. Le Roman des *Liaiſons dangereuſes* a produit tant de ſenſation, par les alluſions qu'on a prétendu y ſaiſir, par la méchanceté avec laquelle chaque lecteur faiſant l'application des portraits qui s'y trouvent à des perſonnes connues, il en a réſulté enfin une clef générale qui embraſſe tant de héros & d'héroïnes de ſociété, que la police en a arrêté le débit & a fait défendre aux endroits publics où l'on le liſoit, de le mettre déſormais ſur leur catalogue.

L'Auteur eſt fils d'un M. Chauderlot, premier Commis d'un Intendant des finances; il a déjà éprouvé beaucoup de chagrin de la publicité de

fon ouvrage. Parce qu'il a peint des monstres, on veut qu'il en soit un ; *fœnum habet in cornu, longè fuge.* Il est allé à son régiment travailler à une justification.

Le 15 *Mai* 1782. *L'Espion du Boulevard du Temple* fait tant de bruit, qu'il exige un détail plus circonstancié. Cet ouvrage, dont le titre promet peu, n'est pas sans mérite, & si l'Auteur eût traité de personnages plus connus & plus importans, il auroit eu une vogue infinie. Les chapitres plus tolérables sont ceux où il passe en revue les spectacles forains tels que celui des *Eleves pour la danse de l'opéra*, le théâtre des *Associés* ou *Grimaciers*, parce que leur principal talent est de faire rire par des grimaces ; les *Grands-Danseurs du Roi* sous la direction du Sieur Nicolet ; *l'Ambigu comique*, sous celle du Sieur Audinot ; enfin, les *Variétés amusantes*. Il n'est aucun des Acteurs ou Actrices dont il ne rapporte les anecdotes, & quelques unes deviennent intéressantes par la filiation qu'elles donnent aujourd'hui d'héroïnes sur le pinacle. Les gradations de leur fortune fournissent assez matière au Philosophe ; celle qu'on y trouve aussi du talent de certains Auteurs & Acteurs, s'essayant d'abord sur des treteaux & devenus ensuite des êtres importans, n'est pas moins amusante & consolante pour le citoyen obscur, qui voit ainsi naître & s'élever les réputations. Le Chroniqueur des Boulevards entre à cet égard dans des détails si particuliers & si cir-

conftanciés, qu'on ne peut guere lui refufer fa confiance.

Le tout eft lardé de pièces de profe, de chanfons, de contes, d'épigrammes, de vers qui ont prefque tous du fel & de la gaîté ; quelque fois de l'obfcénité & de la plus groffiere ; mais c'eft le genre, & fi elle peut être bien placée quelque part, c'eft en pareil fujet.

Quelle gloire pour les traiteurs, pour les maitreffes des caffés borgnes des Boulevards, de voir leurs noms moulés & leurs aventures célébrées ! Le moyen qu'elles ne veulent pas acheter la brochure & l'étaler fur leur comptoir. Après avoir ri de toutes les efpeces que l'efpion paffe en revue ; il réfulte cependant de fon tableau une vérité très-affligeante pour l'homme de bien : c'eft que ces Boulevards font le repaire de tous les plus mauvais fujets de Paris, l'école de tous les vices, & leurs fpectacles des goufres où va s'engloutir le gain des artifans, des ouvriers, des manouvriers, de tout le peuple en un mot, & fe perdre l'innocence des enfans des deux fexes.

Du refte, en revenant à l'ouvrage, il feroit à fouhaiter que l'Auteur s'élevant jufqu'à une fphere plus brillante, paffât ainfi en revue les grands fpectacles & furtout l'opéra qui ne fe trouve pas aujourd'hui fort éloigné de fes domaines, & pourroit entrer dans fes obfervations.

Le 15 *Mai* 1782. M. Diderot, fâché qu'on eût mutilé fon ouvrage fur Seneque, a pris le

parti de le faire imprimer en pays étranger sous le titre plus imposant d'*Essai sur les Regnes de Claude & de Neron & sur les Mœurs & les Ecrits de Seneque pour servir d'introduction à la lecture de ce Philosophe.* Il est aussi plus étendu & embrasse deux volumes avec un grand appareil de notes de deux especes : les unes de l'Editeur, & les autres de l'Auteur même. Tout cela sent beaucoup le charlatan. Pour surcroît, il y a joint une espece de dédicace à un M. Naigeon, qui a fait les premieres notes, & est représenté comme l'instigateur du travail du Philosophe, conjointement avec un Baron d'Holbach. Celui-ci tient bureau ouvert de philosophie, il est le point de ralîment, c'est à sa table que viennent s'asseoir les Aristippes de la secte moderne. M. Diderot a affecté de faire venir dans les notes le nom & les éloges des principaux, qui sans doute le prôneront à leur tour. Qui croiroit que l'étalage de tant d'érudition n'a été imaginée, comme on l'a dit, que pour amener une note sanglante contre Rousseau. Il n'étoit que désigné dans la premiere édition, dans celle-ci M. Diderot le nomme & redouble de fureur. Il sentoit approcher le moment de la publicité des fameuses *Confessions*, & il a cru sa diatribe plus nécessaire. Sous prétexte de se disculper, il la développe & l'étend ; il s'en fait d'autant plus gloire, qu'il déclare avoir su être ménagé, & ne venger en ce moment que les Philosophes, ses confreres & ses amis.

Outre cette digreſſion qui fait grand bruit, comme il a replacé dans l'édition nouvelle des morceaux retranchés dans celle de France, on a trouvé différentes alluſions au regne précédent, qui excitent une violente tempête contre le moderne Tacite.

Le 16 *Mai* 1782. Hier M. Seguier a porté la parole dans le procès entre la ville & M. le Duc de Chartres: il l'a fait avec un ordre, une netteté qui ont ſatisfait ſingulierement tout l'auditoire; d'autant mieux qu'en convenant de la validité de l'acte en lui-même, titre de S. A., il a prouvé invinciblement qu'elle n'avoit aucune action à exercer contre la ville.

En conſéquence, les juges ont abſolument décidé en faveur de la ville & condamné le Duc de Chartres aux dépens envers elle pour avoir mal dirigé ſa demande; ſauf au Prince à ſe pourvoir pour les indemnités qui lui ſont dues contre l'Académie royale de Muſique même, que le Parlement, d'après le dévelopement de M. l'Avocat général, a reconnu pour un corps réel, ſubſiſtant, ayant une propriété, des revenus &c.

Le public, toujours de plus en plus mal diſpoſé contre M. le Duc de Chartres, a ſingulierement applaudi à l'Arrêt.

Le 16 *Mai* 1782. Depuis quelque tems on parle d'un Mémoire envoyé au Miniſtre par Me. Linguet du fond de ſa captivité, ſuivant lequel après avoir fait voir l'inſuffiſance des ſi-

gnaux, des pigeons, des bombes, des coups de canon, des fusées & autres moyens mis en pratique jusqu'à présent pour transmettre rapidement une nouvelle d'un pays à un autre, il offre d'indiquer une meilleure méthode qu'il a imaginée, suivant laquelle un avis feroit donné de Brest, ou de Bayonne à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse de Versailles à l'un de ses ports, feroit rendue en moins de tems qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile pour le copier lisiblement six fois.

Le prisonnier demande en conséquence d'être provisoirement mis en liberté, afin de faire l'essai de son secret, & sa liberté entiere s'il est jugé bon.

Comme il y a près d'un mois qu'on annonce cette singuliere découverte, qu'on assure même que le frere de Me. Linguet est à Versailles pour solliciter les Ministres à cet égard, & qu'il n'en est encore résulté aucune réponse satisfaisante, bien des gens révoquent la nouvelle en doute.

Le 17 *Mai* 1782. Quoique l'époque où l'Académie Françoise doit pour la premiere fois adjuger le prix servant de récompense chaque année à l'ouvrage de littérature le plus utile au bien de l'humanité, qui aura paru durant son cours, soit encore éloignée, elle est presque déjà décidée d'avance : on dit que les juges se sont arrêtés d'une part sur le livre sur l'éducation, de Mad. la Comtesse de Genlis, & de l'autre sur les

Lettres d'Emilie de Mad. d'Epinai, autre Virtuose très-renommée. On ne sait encore quel livre sera préféré. Mais on est surtout bien aise que ce soit une personne du sexe qui soit couronnée, afin d'encourager les femmes à courir la carriere.

Le 17 *Mai* 1782. Un arrêt de réglement, rendu le 19 Février 1782, concernant l'administration de la nouvelle prison construite à l'hôtel de la Force, mérite d'être connu dans ses principales dispositions, très-sages.

D'abord, on y assujettit tous les prisonniers aux exercices désignés de religion & piété, sous des peines plus ou moins graves, en cas de récidive.

Ensuite, on y veille à la police des chambres & des dortoirs, & surtout au maintien des moeurs, par la séparation des filles & des femmes prisonnieres, d'avec les hommes, & l'inspection sur les personnes du sexe qui peuvent venir voir les prisonniers. Les meres, femmes, filles ou soeurs peuvent seulement entrer en dedans de la prison des hommes; les étrangers ne peuvent leur parler qu'au parloir & réciproquement de même des hommes pour la prison des femmes.

D'autres articles veillent contre les monopoles de tout genre & de toute espece que commettent les concierges envers les prisonniers. Il leur est défendu d'en exiger de l'argent, sous quelque prétexte que ce soit; on proscrit même la rétribution que les anciens prisonniers

pourroient exiger des entrans à titre de *bien-venue*; le tout sous des peines graves contre les contrevenans.

Certains enfin prescrivent les égards que les concierges doivent avoir pour les prisonniers, reglent le prix du loyer des chambres particulieres, les heures de repos, la quantité de boisson que les prisonniers peuvent faire venir.

Le 18 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Lyon du 13 Mai... M. le Comte & Madame la Comtesse du Nord viennent de partir de cette ville, après y avoir passé sept jours & avoir répandu non de l'argent, mais de l'or immensément. Vous en pourrez juger par un seul trait. On avoit mis un petit détachement du guet sur pied pour veiller à leur sureté, à leur passage, & empêcher que la foule en approchât trop. Le Comte du Nord en reconnoissance de ses bons offices a fait présent au Sergent d'une montre d'or émaillée & enrichie de diamant. Dans ce guet il s'est trouvé un Russe, il l'a dégagé, lui a donné rendez-vous à Petersbourg, & en attendant 50 louis pour son voyage. Ses libéralités se sont étendues non-seulement aux manufactures de cette capitale, où l'Impératrice des Russies fait travailler beaucoup; mais même à nos hôpitaux où ce Prince a été conduit par la seule humanité. Qui le croiroit? En revenche, par la grossiereté de notre populace, il n'a recueilli que des mortifications; il ne faisoit pas un pas qu'il n'entendît répéter à ses oreilles:

Ah!

ah! mon Dieu, qu'il eſt vilain! Il a ſoutenu tout cela avec beaucoup de prudence & de philoſophie ; cependant un jour en ſe retournant vers quelqu'un qui l'accompagnoit, il a dit aſſez haut pour être entendu, mais d'un ton honnête & modéré: ,, Aſſurément ſi j'avois été juſqu'ici ,, à ignorer que je fuſſe laid; ce peuple me l'au- ,, roit bien appris. " On compte qu'il a dépenſé peut-être un million durant ſon ſéjour en cette capitale. Il va maintenant à Dijon.

Le 19 *Mai* 1782 Les bruits avant-coureurs de la ſortie prochaine de M. Linguet de la Baſtille, viennent enfin de ſe réaliſer. Il paſſe pour conſtant qu'il a obtenu aujourd'hui ſa liberté à cinq heures du ſoir: c'eſt la grande nouvelle de tous les bureaux littéraires.

C'eſt à M. le Marquis de Caſtries & ſurtout à M. de Charlut, fils de ce Miniſtre, qu'on attribue cet heureux évenement.

Il eſt très-vrai qu'il avoit adreſſé au premier, comme Miniſtre de la marine, un mémoire aſſez étendu ſur la découverte de ſon nouveau ſecret. Bien des gens croient le ſavoir en gros & aſſurent qu'il conſiſte à inſérer la lettre qu'on voudroit faire parvenir dans un boulet qu'on lanceroit au moyen d'un mortier à une certaine diſtance, & qui reçu & renvoyé de même parviendroit très-promptement, ſans que les agens de ce meſſage rapide puſſent ſavoir & découvrir la nouvelle qu'ils tranſmettroient. Au reſte, le Mémoire de Me. Linguet eſt encore empreint du

feu ordinaire de l'Ecrivain, feu qui ne semble point s'être éteint dans sa retraite. Il demandoit à essayer son invention de saint-Germain à Paris, & c'étoit l'affaire de quelque minutes. Ses amis disent que son secret a été trouvé très-bon, c'est-à-dire très-possible, & qu'on va l'exécuter.

Le 19 *Mai* 1782. M. *d'Alembert*, toujours très-jaloux de montrer de tems en tems des preuves de sa correspondance avec le Roi de Prusse, a fait part d'une lettre de ce Monarque au Philosophe au sujet du voyage du Pape à Vienne; mais après en avoir donné connoissance, il paroît qu'il l'a retirée, car on n'en peut avoir de copie que difficilement. On dit que le Pape n'y est pas mal plaisanté, ce qui est assez vraisemblable.

Le 19 *Mai* 1782. Mlle *Maillard* a débuté avant hier à l'opéra dans le rôle de Colette du *Devin de village* avec beaucoup de succès. Elle joint à une figure intéressante, un son de voix agréable, une prononciation nette & un chant facile. Elle est pour l'organe bien supérieure à la Dlle Audinot & à la Dlle Buret; mais elle est gauche comme Actrice, ce qui est plus étonnant en ce qu'elle a déjà joué pendant quelque tems au petit théâtre des Comédiens du Bois de Boulogne & y recevoit des applaudissemens. Vouée à la scene dès son enfance, elle prenoit des leçons de danse au magazin de l'opéra; mais la trouvant peu propre pour le chant à

raison de son organe, on l'a fit changer de destination.

Le 20 *Mai* 1782. On s'entretient aujourd'hui de Me. Linguet avec autant d'empressement qu'on le faisoit au moment de sa détention. On sait toutes ses démarches; on rapporte ses propos. Quoique la lettre de cachet pour sa sortie fût expédiée dès le samedi, il n'a eu en effet sa liberté que le dimanche à cinq heures du soir. c'est son frere & le Sieur le Quesne qui ont été le chercher; ils l'ont trouvé maigre, triste, mais toujours plein de feu & entier. Il est un peu malade & a besoin de se médicamenter. Pour que la surprise de son changement d'état ne lui fît pas trop d'impression, le Gouverneur de la Bastille l'avoit depuis quelques jours préparé à cet évenement. On persiste à dire qu'il ne le doit qu'au fils de M. de Castries & à son pere. Il n'y a pas quinze jours encore même que le Sieur le Quesne, ne voyant point le succès des démarches relatives au projet annoncé de ce prisonnier, en désespéroit; car il y a plus d'un mois que la chose traîne. Soit que le Ministre de la marine ait fait semblant de croire au succès de ce secret pour favoriser Me. Linguet, soit qu'il y croie réellement, sa liberté est le prix de son invention; il en a donné le mot, le Sieur le Quesne le fait, & on doit en faire incessament l'essai.

M. Linguet est d'abord allé chez le Sieur

le Quesne, où son frere & lui ont voulu le prêcher; mais il leur a répondu que c'étoit plus fort que lui; que tout ce qu'il voyoit en France l'indignoit; qu'il falloit qu'il écrivît & censurât; que conséquemment il ne pourroit rester à Paris & s'expatriroit de nouveau. Il loge chez son frere, Rue-Pavée-Saint-André des Arts no. 20. On l'a invité à ne pas se montrer de quelques jours & à ne voir que peu de personnes. Sa premiere sortie doit être pour aller chez M. le Noir, & ensuite chez M. *Amelot.*

Il est très-certain que dans sa correspondance avec le Sieur le Quesne, il y a eu une lacune de sept mois, durant lesquels celui-ci n'a pu lui écrire, lui faire rien passer, & n'en recevoir aucun signe de vie. Ce qui a donné lieu aux différens bruits de la translation de Me. Linguet & même de sa mort. Durant cet intervalle, les ennemis de M. Linguet vraisemblablement se plaisoient à tourmenter son correspondant; il recevoit des lettres de différens côtés où l'on lui disoit l'avoir vu passer en route, l'avoir vu à Pierre-encise, au Mont-Saint-Michel. Sur ces alarmes, le Sieur le Quesne alloit les déposer dans le sein de M. le Lieutenant général de police, qui, suivant ce que lui dictoit sa sagesse, ne donnoit aucun éclaircissement au Sieur le Quesne, & le laissoit dans son incertitude.

On assure que c'est au Maréchal Duc de Duras seul, que Me. Linguet doit sa catastrophe,

effet de la vengeance implacable de ce grand Seigneur outré; le Sieur le Quesne rapporte qu'ayant été plusieurs fois le solliciter pour le calmer, il l'avoit toujours trouvé furieux, & d'autant plus furieux, qu'il déclaroit avoir été le partisan, l'admirateur, le défenseur du Journaliste, au point qu'il se seroit rendu le colporteur de ses feuilles; mais qu'il le tueroit s'il le tenoit en sa possession.

Voilà tous les détails qu'on a appris chez M. le Quesne, qui, du reste, rassure plus que jamais les souscripteurs des annales, & promet que leur Auteur remplira tous ses engagemens.

Le 21 *Mai* 1782. Le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Russie, sous le nom de Comte & Comtesse du Nord, sont arrivés le 18 à Paris & logés à l'hôtel de l'Ambassadeur de la Czarine sous le nom d'hôtel de Levi, rue de Grammont, au coin des Boulevards. Le peuple ne cesse depuis ce tems d'obséder leur hôtel. On a trouvé en effet le Comte fort laid de figure, mais la Comtesse superbe, dans le genre allemand, homasse, & de l'échantillon à peu près de Mad. la Duchesse de Mazarin. On dit qu'ils ont trois millions à dépenser ici.

Le 22 *Mai* 1782. Lundi treize de ce mois il y eu à l'Ecole royale vétérinaire de Charanton un concours des plus brillans, où ont assisté presque tous les Ministres, beaucoup de grands Seigneurs, beaucoup de Magistrats, grand nombre de Militaires & une foule de

curieux de tous états. C'est M. Joly de Fleury qui, comme Ministre des finances, y présidoit.

Le concours a eu pour objet les opérations qui ont été faites par les artistes vétérinaires, sur les animaux vivans; ensuite ils ont été interrogés sur la théorie des maladies qui exigent ces opérations; les éleves ont été jugés par l'assemblée, à laquelle avoient été invités plusieurs Médecins & Chirurgiens, entre autres les membres de la Société Royale de Médecine.

M. Joly de Fleury a insisté à plusieurs reprises sur la satisfaction que lui & l'assemblée éprouvoient du progrès des éleves; M. Chabert, le Directeur de l'Ecole, un des plus savans hommes en ce genre, a reçu du Ministre les témoignages les plus flatteurs de son approbation.

Mais la circonstance la plus frappante & la plus honorable pour la France, c'est la réflexion de M. le Comte d'Aranda, Ambassadeur d'Espagne, qui étoit aussi présent, & a avoué qu'il n'existoit pas de Gouvernement où les Administrateurs supérieurs entrassent dans des détails aussi multipliés sur les objets intéressant le bien public.

Le 22 *Mai* 1782. Il paroît que Mlle Arnoult n'a pas été si difficile que Mlle Raucoux envers la jeune éleve de l'Académie Royale de Musique, Mlle Aurore, puisqu'elle lui a proposé de la guider dans la carriere du théâtre, ce qu'on voit par le remercîment en vers de la pupile.

Vous daignez, célebre Sophie,
A mes talens naissans présenter un appui;
D'un tel soutien mon ame énorgueillie,
Ne craint plus d'obstacle aujourd'hui;
Si la route des arts m'est par vous applanie,
Bien sûre du succès, j'oserai tout tenter:
Eleve de la gloire, & son intime amie,
C'est à vous de m'y présenter.

Le 22 *Mai* 1782. *Extrait du journal d'un Officier de la Marine, de l'escadre de M. le Comte d'Estaing.* Tel est le véritable titre de la brochure qu'on a annoncée & qui commence à être moins rare. Elle est précédée d'un portrait assez ressemblant de ce Général, né le 24 Novembre 1729. Elle n'a que 126 pages, gros caractere, & n'en est pas moins ennuyeuse par le ton sec & austere de l'Ecrivain, par son style trop technique & quelquefois peu François; ce pamphlet sans les circonstances, seroit illisible; mais le desir de s'instruire de faits récens qui ont donné le branle à la guerre actuelle durant encore, fait surmonter les dégoûts de cette lecture. On doit la justice à l'Auteur de le regarder comme impartial. Il paroît avoir bien analysé le caractere du Comte d'Estaing & fouillé dans les divers motifs qui ont dirigé la plupart de ses actions. Ce qui contribue encore à lui mériter quelque créance, c'est que, quoiqu'il s'annonce pour un Officier de la marine, il n'épargne pas son corps, du moins les membres qui ont failli: le Comte de Breugnon, le Comte de Grasse

M. de Kerſaint, & d'autres reçoivent la cenſure qu'ils méritent en général. En étudiant ce journal, on voit que ſi nous avons fait des fautes, les Anglois n'en ont pas moins fait; mais que malheureuſement celles-ci des deux côtés ſont provenues le plus ſouvent d'un défaut de tête, de combinaiſon, de vigilance, de conſtance, de courage même, & que les ſuccès ne ſont preſque dus au contraire qu'au hazard & aux ſottiſes de l'ennemi.

Le 23 *Mai* 1782. Le Mémoire par lequel Me. Linguet annonçoit ſa découverte n'eſt encore que manuſcrit, mais comme il n'eſt pas exceſſivement long, les copies s'en multiplient, & il commence a acquérir plus de upblicité, ſurtout depuis ſa ſortie.

Dans les trois premieres pages qui ſont une eſpece d'introduction, il annonce tous les moyens connus pour tranſmettre ſurement des avis, avec promptitude. Il rappelle ceux employés par les anciens & adoptés encore de nos jours: ils ne ſont propres qu'à donner l'alarme dans l'occaſion, ou à annoncer un ſeul fait, connu d'avance, ſans aucun détail, ſans aucune circonſtance.

Les ſignaux par les pavillons prouvent, continue l'Auteur, qu'il n'eſt pas impoſſible d'établir un idiôme conſtant & réglé, dont la vue ſera le ſeul interprete, & un interprete auſſi rapide que docile. Il prétend l'avoir trouvé: il propoſe en conſéquence un moyen qui réunit l'unique avantage en ce genre, l'extrême rapi-

dité, à tous ceux qu'on peut desirer dans cette poste oculaire, facilité, sureté, simplicité, économie.

1°. Il transmettra les avis les plus étendus avec tous leurs détails, les ordres les plus essentiels avec toutes leurs circonstances, sans qu'il soit jamais besoin de rien changer aux signaux, ni de faire des conventions nouvelles. L'établissement une fois fait, ne sera susceptible ni de dérangement, ni de retard, ni surtout de bornes. Quoique son emploi ne dût pas être de rendre des instructions volumineuses; dans un cas pressant, il pourroit les transmettre avec la plus grande précision, sans prendre beaucoup plus de tems que pour les renseignemens sommaires.

2°. D'une part, le secret sera impénétrable; les agens intermédiaires ne sauront pas plus ce qui se passe par leurs mains que les couriers ne sont instruits de ce que leurs paquets renferment. Le mot de cette énigme volante ne sera connu qu'aux deux extrémités, c'est-à-dire des personnes spécialement chargées d'expédier les avis & de les recevoir. D'un autre côté, il y aura un moyen de donner à cette correspondance aërienne, la même authenticité qu'aux dépêches ordinaires. Enfin, il n'y aura jamais d'erreur à craindre; car on pourra sur le champ en vérifier la justesse.

3°. Il ne faudra qu'un seul instrument, ou plutôt un outil assez solide, pour pouvoir être

fans danger manié par toutes fortes de mains, & d'ailleurs assez peu compliqué, assez naturel, pour qu'il n'y ait pas de village où l'on ne trouve des ouvriers en état de le construire & à plus forte raison de le raccommoder.

4°. Quant à la rapidité, l'inventeur s'engage à rendre un avis de Brest, ou de Toulon, ou de Bayonne à Versailles, de quelque étendue qu'il soit, & la réponse à l'un de ces ports en moins de tems qu'il n'en faudroit au scribe le plus habile pour le copier lisiblement six fois. La distance des lieux n'est rien pour lui, quoique Toulon & Bayonne soient du double plus éloignés de Versailles que Brest, l'avis parviendroit aussitôt: il parviendroit de même de Constantinople ou de Petersbourg, si les stations particulieres pouvoient se distribuer aussi facilement. C'est même là ce qui appartient à l'inventeur. Le reste n'est que l'application heureuse d'un procédé usité journellement dans deux métiers des plus connus & des plus vulgaires.

5°. Enfin, l'établissement complet pour la communication du point le plus éloigné du Royaume avec Versailles ne coûteroit pas 3000 livres: de Brest il coûteroit à peine 100 louis; & des autres à proportion. Elle ne pourroit jamais passer 20,000 livres pour tout autre endroit. L'auteur propose de faire les diverses épreuves à ses frais; de former aux prix ci-dessus tous les établissemens, & de les entretenir en

se rendant garant de tout.

L'épreuve du projet peut s'essayer de Paris à Saint Germain en quatre minutes, & peut être secrette.

Tel est le précis du mémoire de M. Linguet, plus sagement écrit que ses autres ouvrages, plus clair & plus précis, quoiqu'il présente encore quelque confusion, quelque ambiguité.

Le 23 *Mai* 1782. M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord ont rempli ces jours-ci à Versailles tout le cérémonial d'usage. La circonstance la plus remarquable est un propos de Madame la Comtesse le jour où elle fut chez Mad. Elisabeth. Cette Princesse, après avoir satisfait à l'étiquette, chargea Mad. la Comtesse Diane de Polignac, sa Dame d'honneur, de la conduire plus loin & jusqu'en dehors de son appartement: dans ce trajet la Comtesse du Nord témoignoit combien elle étoit enchantée de Mad. Elisabeth, & s'étendant sur son personnel, ajouta qu'elle l'avoit trouvée charmante de figure & très-bien du reste, ainsi que Madame la Princesse de Piémont sa sœur: oui, dit Mad. Diane, ces deux Princesses se ressemblent beaucoup pour les graces & l'amabilité; elles n'ont contre elles dans leur personne que d'avoir trop d'embonpoint. Pour moi, a répondu séchement l'auguste étrangere, elle même très corpulente, je ne leur ai point trouvé ce défaut; elles m'ont paru parfaitement bien. A ces mots, elle a quitté Mad. Diane qui s'est apperçue de l'in-

diſcrétion & de la malhonnêteté d'un propos qu'elle avoit tenu innocemment, & ſans doute elle profitera de la leçon une autrefois.

Le 24 *Mai* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont très-bien débuté ici. Le jour où ils ſont arrivés, le peuple, inſtruit de leur venue, s'étoit raſſemblé en foule ſur les boulevards aux environs de leur hôtel, en ſorte qu'ils n'ont pu échapper à la curioſité générale. Dès qu'on les a apperçus, on a crié: *vive Monſieur le Comte & Madame la Comteſſe du Nord*: le Prince a baiſſé ſur le champ les glaces de ſon caroſſe, a rallenti ſa courſe, la tête à la portiere, &, avec les marques de la reconnoiſſance la plus affectueuſe, a répondu: *Braves François, je ſuis pénétré de l'accueil obligeant que vous me faites, & je n'en perdrai jamais la mémoire.* Et les cris de redoubler.

Les bruits qu'on avoit répandus, défavorables au Comte, à l'occaſion de ſa figure, ont très-bien opéré; on l'a trouvé beaucoup moins mal qu'on ne l'avoit annoncé. D'ailleurs, un caractere de bonté ſur la figure d'un Souverain eſt le plus beau à voir. Quant à la Comteſſe, elle a plu généralement; non ſeulement elle a les traits beaux, mais ſa taille haute empêche qu'elle ne paroiſſe trop groſſe; elle a beaucoup de maintien, de nobleſſe dans le port & d'aménité dans la phyſionomie.

Le 25 *Mai* 1782. M. & Mad. la Comteſſe du Nord ſont venus hier à Notre-Dame, ſans en

avoir prévenu, avec peu de cortége & dans le plus grand myſtere; on en a cependant été bientôt inſtruit, & quelques Chanoines ſe ſont détachés pour leur faire les honneurs.

En entrant, Madame la Comteſſe s'eſt écriée: *Voilà un beau Gothique*; *on ne trouve pas dans le monde deux Saint-Pierre de Rome*; *mais n'importe*, *cette baſilique eſt ſuperbe dans ſon genre*; elle a tout admiré avec quelques réflexions pareilles annonçant ſon eſprit & ſes connoiſſances. C'eſt en parlant ſurtout des tableaux de cette riche égliſe qu'elle a montré ſon goût; Elle a auſſi rappelé le Cardinal de Rets, & fait voir qu'elle n'ignoroit point notre hiſtoire.

Lorſque ces deux illuſtres étrangers ont eu parcouru & viſité en détail Notre-Dame & le tréſor. L'abbé de la Fage a dit au Comte: Mon „ Prince, quand le Czar Pierre vint ici, il „ voulut voir le Chapitre & le Terrein: volon„ tiers a-t-il répondu, j'irai partout où vous „ voudrez bien me mener.

Quand ils ont été au Terrein, petit jardin deſtiné à la promenade des Chanoines & habitans du cloître; M. l'Archevêque qui les a vus, a envoyé ſon caudataire pour les complimenter & leur demander quand il lui ſeroit permis d'aller leur faire ſa cour. Il ne faut pas qu'il ſe donne cette peine-là, a répondu le Prince, nous ſommes ici *incognito*, ſans cela nous irions chez lui; mais nous viendrons le voir officier, ce qu'il fait, dit-on, avec

beaucoup de dignité & d'édification.

A cette occasion, le Comte, moins parlant & plus timide, a dit à M. de la Fage; Mon„ sieur, il n'y a pas longtems, ce me semble, „ que cet Archevêque est sur le siége; son „ prédécesseur avoit été bien *tribulé.* " Mon Prince, a répondu l'Abbé de la Fage embarrassé, il a eu quelques tracasseries avec les Magistrats. Je ne parle pas de cela simplement: il a été *tribulé* par le Roi même, par son Maître. Mon Prince, Louis XV l'aimoit, & s'il l'a exilé, ce n'a été que pour le soustraire aux persécutions du Parlement. A ces mots, le Comte a haussé les épaules, & fait un signe de pitié qui a parfaitement désigné son peu de vénération pour un pareil Souverain.

En général, c'est la Princesse qui a brillé, qui a été trouvée charmante & d'une douceur d'Ange. Son auguste Epoux a paru réservé, quoique très-judicieux dans tout ce qu'il dit.

Le 25 *Mai* 1782. Il n'y a pas longtems qu'il avoit paru un vaudeville sur nos Actrices de la comédie Françoise, on vient de les chansonner de nouveau. On parle de onze couplets attribués à M. de Champcenets en possession de plaisanter ces Demoiselles; on croit que M. de Louvois n'y a pas peu contribué aussi: quoi qu'il en soit, ces jours derniers c'étoit un empressement général au foyer de la nouvelle salle de se pourvoir de cette facétie & de la copier.

Le 26 *Mai* 1782. On peut se rappeler une piece de M. de Voltaire, intitulée *Charlot* ou *la Comtesse* de *Givry*, qui n'a pas encore été jouée, mais seulement imprimée. Les Comédiens Italiens se disposent à représenter incessamment cette œuvre dramatique, & sans doute ils ont obtenu l'agrément nécessaire de la famille.

Le 27 *Mai* 1781. M. Linguet a été purgé trois fois depuis sa sortie de la Bastille, & il paroît que sa santé pour laquelle on craignoit, s'est raffermie. Il a fait les visites de cérémonie & commence à se montrer en public; on l'a vu hier au Palais Royal, mais sans que sa présence ait fait aucune sensation. En général, il a eu la douleur de trouver que sa catastrophe, en le faisant plaindre de tous les ennemis du despotisme qu'il a trop défendu, ne lui a pas laissé beaucoup d'amis chauds & zélés.

Pendant l'espece de retraite dans laquelle il a été obligé de passer quelques jours, il s'est fait rendre compte par ses émissaires affidés de la maniere dont s'étoient conduits ses ennemis durant sa détention; &, pour la plupart, il a remarqué qu'elle avoit été honnête; qu'on avoit gardé sur lui un silence profond, & respecté son infortune. Il a cependant été fort scandalisé du propos de Me. Gerbier, tenu au Parquet, qui lorsqu'on lui dit: *Eh bien voilà votre ami Linguet qui est pendu.....* répondit avec un sourire ironique: *non, il n'est encore que pendable.*

Après les propos, & ce qui lui étoit person-

nel, il s'est fait répréſenter les ouvrages nouveaux intéreſſans, publiés durant ſa priſon, & l'on parle de pluſieurs qu'il a mis à *l'index*, c'eſt à dire dont il s'eſt chargé de rendre compte dans ſon Journal; car on perſiſte à certifier qu'il en a déjà trop dit depuis ſa délivrance.

Il a reçu depuis peu une lettre de M. de Caſtries relativement à ſon projet; mais la fâcheuſe nouvelle arrivée par la voie de Londres, donne à ce Miniſtre d'autres affaires que celle de s'occuper de cette minutie.

Même pluſieurs jours après la liberté rendue à M. Linguet; comme il ne ſe montroit pas encore dans les lieux publics, une foule de gens en doutoient encore, venoient chez le Sieur le Queſne & ſommoient cet agent de le leur repréſenter pour les convaincre. Beaucoup d'autres ont été par curioſité chez lui, ſous prétexte de lui demander ſon mémoire ſur ſa nouvelle invention.

Le 27 *Mai* 1782. On peut ſe rappeler qu'au commencement de 1779, M. le Lieutenant général de police avoit imaginé, pour tirer les priſonniers de Bicêtre de l'oiſiveté pernicieuſe où ils étoient, de les occuper à pluſieurs eſpeces de travaux, & entre autres à y élever l'eau du puits, dont les ſeaux énormes contiennent juſqu'à 900 pintes d'eau. Il avoit inſtitué un prix de 600 livres en faveur de l'Auteur qui propoſeroit le meilleur moyen de faire exécuter ce projet; car juſque-là un pareil travail ſembloit

bloit au dessus des forces humaines. Celui de M. de Bernieres fut préféré; il fut exécuté; & après une expérience constante d'une année, le prix lui a été adjugé; ainsi qu'un second de pareille somme que l'Administration avoit joint au premier.

Cette machine vient d'être reconstruite à neuf, & M. de Bernieres a profité de l'occasion pour l'améliorer encore & empêcher que les seaux ne perdissent une partie de leur eau avant de parvenir au réservoir.

Tout cela rend le puits de Bicêtre déjà l'objet de la curiosité générale des étrangers, encore plus digne d'admiration, & l'on ne doute pas que le Comte du Nord n'aille voir cette merveille en méchanique.

Le 27 *Mai* 1782. Suivant des Lettres de l'Isle de France, M. de Sornay, Chevalier de saint-Louis, Major d'infanterie, dans cette colonie, auroit découvert la solution du fameux problème des longitudes par un moyen simple & aussi facile qu'est la méthode en usage pour la latitude. Le succès en auroit même été confirmé par le résultat d'observations faciles avec son instrument, lorsque le soleil au zénith ou à l'horison s'est trouvé éloigné de l'équateur ou dans l'équateur.

Avant de croire décidément à cette merveille, il faut attendre cependant que les savans aient parlé.

Le 28 *Mai* 1782. Mlle de Raucourt a fait

imprimer ſa piece d'*Henriette*, où, dans un avant-propos, dans l'eſpoir de mieux ſe concilier l'indulgence du public, elle prétend que ſon drame n'eſt le fruit que de trois ſemaines de travail : qu'elle l'a commencé le 12 Novembre 1781 & lu aux Comédiens le 7 Décembre ſuivant.

Le 28 *Mai* 1782. Les *Liaiſons dangereuſes*, ou *Lettres recueillies dans une ſociété, & publiées pour l'inſtruction de quelques autres* par M. C.... De. L.....

Tel eſt le titre du nouveau roman qui fait tant de bruit aujourd'hui, & qu'on prétend devoir marquer dans ce ſiecle : il eſt en quatre parties formant quatre petits volumes.

Il eſt précédé d'un *Avertiſſement de l'Editeur*, perſiflage, où prévenant les alluſions qu'on pourroit trouver dans cet ouvrage, il donne à entendre que ce n'eſt qu'un Roman, un Roman gauche même, en ce qu'on y a peint des mœurs corrompues & dépravées qui ne peuvent être de ce ſiecle de philoſophie, où les hommes ſont ſi honnêtes & les femmes ſi modeſtes & ſi réſervées.

Suit une *Préface du Rédacteur* qui rend compte de la maniere dont il a été chargé de publier cette correſpondance. Il annonce en avoir élagué beaucoup de Lettres & réſervé ſeulement celles néceſſaires ſoit à l'intelligence des évenemens, ſoit au développement des caracteres. Quant au ſtyle, on a deſiré que, malgré ſes incorrections & ſes fautes, il le laiſſât tel

qu'il étoit, afin de conferver furtout la diverfité des ftyles qui en fait un des principaux mérites.

Le 29 *Mai* 1782. Les *Confeffions de Jean Jacques* font divifées en livres.

Le premier embraffe les feize premieres années de fa vie depuis le moment de fa naiffance jufqu'à celui où il quitta Geneve, fa patrie, en 1728. Cette époque, quoique courte, eft affez variée par les différens genres d'éducation qu'il reçut, & d'occupations auxquelles il fe livra. L'anecdote la plus curieufe eft celle d'une Demoifelle Lambercier, fœur d'un Miniftre chez lequel on l'avoit mis pour apprendre le latin, & qui fuppléant à fon frere, fouetta un jour de fes mains le petit Jean Jacques, ce qui lui agita fi délicieufement le fang, que depuis lors il n'a jamais perdu le goût de cette volupté, & c'étoit celle qu'il préféroit même à l'œuvre de chair.

Dans le cours du fecond livre, il va d'abord à Annecy, y fait connoiffance d'une Mad. de Warens qui le détermine à aller à Turin pour s'y rendre catholique; il devient garçon graveur, laquais; il vole un ruban pour en faire préfent à la cuifiniere, & étant découvert, il accufe au contraire cette cuifiniere d'avoir fait le crime & de lui avoir donné le ruban dans le deffein de le féduire; il eft chaffé avec elle.

Il eft placé au troifieme livre dans une autre maifon & s'en fait expulfer volontairement par

par ſon inconſtance naturelle. Il retourne à Annecy chez Mad. de Warens; il entre au ſéminaire; on ne peut en faire un Prêtre; il étudie la muſique ſous un M. le Maître; celui-ci qui l'enſeignoit aux enfans de chœur, quitte la cathédrale & revient en France dont il étoit. Jean Jacques le ſuit par ordre de Mad. de Warens; il s'avance avec lui juſqu'à Lyon, puis l'abandonne au moment où ce malheureux, ſujet à l'épilepſie en éprouve une attaque dans la rue: il retourne à Anneçy, & trouve ſa bienfaitrice partie pour Paris.

Dans le quatrieme livre il viſite la Suiſſe. Il entre chez M. de Bonnac, Ambaſſadeur de France à Soleure, s'y attache à la ſecrétairerie; il en ſort pour venir à Paris y faire une éducation; il écrit une ſatyre contre l'oncle de ſon pupile, & cherche partout Mad. de Warens dont il apprend le ſéjour dans cette capitale. Point du tout, elle eſt repartie; il ſe remet à ſes trouſſes; on lui dit à Lyon qu'elle eſt à Chamberry, & il s'y rend.

L'époque intéreſſante du cinquieme livre eſt le dépucélement de Rouſſeau. Il avoit alors environ vingt ans. C'eſt Mad. de Warens qui couchant déjà avec ſon laquais, lui rend cet office; & cette femme, ſinguliere comme le héros, qui étoit dévote, n'avoit point de tempérament, arrangeoit ainſi à la fois deux amans, ſon confeſſeur & ſa religion; & l'Auteur, au milieu de tant d'inconſéquences, la peint ſi

avantageusement que, malgré ses écarts, ses contradictions & sa crapule apparente, on l'aime & l'estime. Sa santé se délâbre avant vingt-cinq ans; il tombe dans un état vaporeux & spasmodique dont il ne s'est jamais relevé.

Le sixieme livre commence par une peinture délicieuse de la vie qu'il mene dans une campagne où il se retire avec Mad. de Warens pour soigner sa santé. Il s'y applique plus fortement à l'étude. Il se livre à la théologie, à la métaphysique, à la géométrie, aux belles-lettres. Il devient majeur; il recueille la succession de sa mere; sa santé ne se rétablit point; il part pour Montpellier. Bonne fortune qu'il a d'une femme d'un certain parage; elle lui donne rendez-vous chez elle au retour: il revient aussi foible, aussi mal portant; il a des remords sur son infidélité envers Mad. de Warens; il rompt son engagement & vole vers elle: il trouve sa place prise par un perruquier. Il ne peut supporter cette disgrace, & après avoir lutté longtems, il quitte. Il est chargé de l'éducation des enfans de M. de Mably, Grand-Prévôt de Lyon. Il y vole du vin, il se dégoûte de son métier; il sent qu'il n'y est pas propre; il retourne auprès de sa maman. Il n'y reste que peu de tems: la trouvant plus froide que jamais & plus dérangée dans ses affaires, il forme mille projets de fortune dans le desséin de contribuer à la soulager. Enfin, il s'arrête à celui de devenir un fameux compositeur en musique & part

pour Paris, afin de soumettre au jugement de l'Académie son projet qui doit faire révolution dans cet art.

Ici finissent les confessions, du moins celles imprimées dont on voit qu'il manque la partie la plus essentielle.

Le 29 *Mai* 1782. M. Guillaumot, Intendant général des bâtimens du Roi, chargé de présider aux opérations de l'aqueduc d'arcueil, a découvert une grande portion d'un ancien aqueduc, construit par les Romains pour amener l'eau au palais des Thermes; on en a suivi au moins six cens toises en ligne droite.

Cet aqueduc n'est qu'un simple chenal, dans lequel l'eau couloit à découvert, & il est construit avec des cailloux & de la chaux, les parois intérieurs enduits en ciment; la maçonnerie en est d'une dureté prodigieuse, & l'on pourra vérifier les recherches de M. de la Saye sur le mortier des anciens Romains. La densité de la maçonnerie annonce qu'elle a été faite par *massivation*.

On observe que l'eau n'y a point déposé de gravelle, comme elle fait dans l'aqueduc moderne où elle coule sous des voutes.

Le 30 *Mai* 1782. Le Gouvernement, sans faire de loi expresse pour donner un état légal aux enfans des Protestans en France, en reconnoissant la validité des mariages, tend indirectement au même but par des loix plus générales & plus adroites. C'est de cet esprit de tolé-

rance qu'on regarde comme émanée une déclaration du 12 de ce mois, enregistrée le 14 au Parlement. Le Roi y enjoint à tous Curés & Vicaires, qui rédigeront les actes de baptêmes de recevoir & écrire les déclarations de ceux qui présenteront les enfans, leur faisant défenses d'insérer par leur propre fait, soit dans les registres sur lesquels ils sont transcrits ou autrement, aucunes clauses, notes ou énonciations autres que celles contenues aux déclarations de ceux qui auront présenté les enfans au baptême, sans pouvoir faire eux-mêmes aux personnes aucune interpellation sur les déclarations faites par elles.

On voit que l'objet de la déclaration est de réprimer le zele indiscret de certains Curés ou Prêtres encore trop pleins du fanatisme de nos peres, & qui jetoient des nuages sur la légitimité des enfans des Protestans, ou soupçonnés tels, par des restrictions équivoques, ou l'infirmoient par des assertions contraires.

Le 30 *Mai* 1782. Extrait d'une lettre de Lyon du 20 Mai.... Il faut vous ajouter quelques particularités nouvelles sur le séjour en cette ville de M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord.

Le jour de leur arrivée, sept de ce mois, ils furent au devant de M. le Duc & de Mad. la Duchesse de Wirtemberg qui, sous le nom du Comte & de la Comtesse de Justin, arrivoient de Montbelliard à Lyon avec les jeunes Comte

& Comtesse de Justin pour passer en famille le tems qu'ils se proposoient de séjourner en cette ville.

Dès le lendemain le Comte du Nord a parcouru la ville à pied, accompagné seulement de l'un des Seigneurs de sa suite. Il est allé faire une visite au Prévôt des Marchands.

Quand il a visité les hopitaux, il s'est exprimé dans ces termes mémorables, sur ce qu'on vouloit l'écarter d'un séjour que les Grands en général évitent avec tant de soin : *Plus les Grands sont éloignés des miseres humaines, plus ils doivent s'en approcher, afin d'être disposés davantage à les soulager.*

Un coup d'œil qui a frappé le plus le Prince ç'a été celui de la salle d'armes, dépôt de la manufacture des fusils de Saint-Etienne où se trouvent plus de 60,000 armes rassemblées pour le service du Roi.

Les illustres voyageurs ont reconnu les attentions personelles de M. le Prévôt des Marchands par le don d'une tabatiere & par des paroles de bonté infiniment plus précieuses, en lui disant *qu'ils l'invitoient à conserver le souvenir du Comte & de la Comtesse du Nord.*

On croit que c'est à Dijon que s'est faite la séparation de l'auguste famille.

Le 31 *Mai* 1782. L'on continue à suivre les mouvemens du Comte & de la Comtesse du Nord, & l'on revient sur ce qui a précédé, pour ne rien perdre d'un journal aussi intéressant.

C'est

C'est le vingt qu'ils furent présentés à leurs Majestés & à la Famille Royale ; accompagnés par le Prince de Baratinski, Ambassadeur de Russie.

Dans sa visite d'étiquette le Comte déclara à celui-ci qu'il avoit trouvé Louis XVI extrêmement froid ; mais il ajouta qu'il en avoit été bien dedommagé dans l'intérieur, où ce Monarque l'avoit traité avec la plus grande cordialité.

Mad. la Comtesse a été également satisfaite de la Reine. Dans la premiere visite qu'elle lui fit, S. M. lui dit : Il me semble, Madame, que vous avez le même défaut que moi, la vue un peu basse : j'y supplée par une lorgnette dans mon éventail. Voulez-vous essayer comment vous ira ce petit secours ? On apporte en même tems cet éventail superbe & enrichi de diamans ; l'illustre étrangere en fait usage & trouve la lorgnette excellente. J'en suis fort aise, lui répond la Reine, je vous prie de la garder. Je l'accepte volontiers, repart la Comtesse, puisqu'elle me servira à voir mieux votre Majesté.

Lorsque M. le Comte du Nord a été voir M. le Dauphin, il l'a embrassé, en priant Mad. la Princesse de Guémenée de rappeler souvent à cet auguste enfant l'attachement qu'il lui vouoit.

Outre un concert que la Reine a déjà donné à ces illustres voyageurs, où a chanté Mad. *Mara*, il y a deux spectacles à la Cour.

Le Mercredi vingt-deux, on a joué la *Reine de Golconde* ; & le vingt-neuf *Iphigénie en Aulide*

avec le ballet de *Ninette à la Cour*. Le Sieur *Vestris*, pere, a reparu dans celui-ci, ainsi que Mlle *Heinel* qui est sortie de son couvent pour contribuer aux plaisirs de la Cour.

Ils ont été déjà trois fois à la comédie Françoise, spectacle qu'ils semblent affectionner le plus.

Le 31 *Mai* 1782. Les Confessions de Rousseau, telles qu'on les a, ne satisfont pas à beaucoup prés la curiosité du lecteur: il y manque la partie la plus essentielle, celle de son séjour à Paris jusqu'à sa mort. En outre, on a mis des étoiles à quantité de noms qui rendent moins intéressans les évenemens qu'il raconte faute d'en connoître les héros. D'ailleurs, la plupart des faits sont minutieux & racontés très-longuement. Il faut un charme aussi attrayant que celui du style de l'Auteur pour en supporter la lecture; mais la singularité du personnage, le bruit qu'il a fait, la hardiesse de ses systêmes, la naïveté de ses aveux, l'orgueil qui regne dans toute la narration, ont donné la plus grande vogue à ce livre, quelque imparfait qu'il soit, & quelque mutilé qu'on le suppose.

Ses *Rêveries* ou *Promenades solitaires*, qui suivent au nombre de dix, suppléent au reste par quelques faits assez détaillés, tels que celui de sa chute à Menil-montant le vingt-quatre Octobre 1776, lorsqu'il fut renversé par un Danois qui précédoit le carrosse du Président de Saint-Fargeau. Cependant ils sont tellement noyés

dans des réflexions morofes, dans une foule d'idées noires, apocalyptiques & tenant un peu de la vifion, qu'il eft difficile de dévorer également cette lecture; d'autant que ce rabachage tient beaucoup à un ouvrage de la même efpece qu'on connoiffoit déjà, intitulé *Rouffeau juge de Jean Jacques.*

Le 31 *Mai* 1782. Il eft à remarquer que, fuivant l'étiquette, le Comte du Nord n'a été préfenté en forme qu'au Roi par M. de la Live, Introducteur des Ambaffadeurs; M. de Sequeville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambaffadeurs, le précédoit.

Le Roi attendoit dans fon grand cabinet le Comte du Nord, qui lui remit deux lettres, l'une de Naples, & l'autre de Parme, & lui dit que le principal but de fon voyage avoit été de voir S. M. Le Monarque lui témoigna toute la fatisfaction qu'il avoit de le voir à fon tour.

La Comteffe du Nord, au contraire, ne fut pas chez le Roi, mais chez la Reine & les Princeffes de la famille royale, auxquelles elle fut préfentée par la Comteffe de Vergennes, la femme du Miniftre des affaires étrangeres.

Les illuftres époux dînerent ce jour même vingt Mai avec toute la famille royale; après avoir été chez eux depuis leur préfentation, & en avoir reçu à leur tour, telle que celle des Officiers de la garde, que leur préfenta le Maréchal de Byron.

Le Premier *Juin* 1782. M. le Curé de Saint-

Sulpice, invité sans doute de faire connoître à l'Impératrice des Russies les établissemens qu'il a formés, en a reçu en remercîment une médaille d'or.

M. Sedaine, qui avoit composé pour S. M. I. deux pieces en cinq actes, a été gratifié d'une somme de 20,000. liv.

Mad. d'Epinay, l'Auteur des *Conversations d'Emilie*, ainsi que sa petite-fille, la Comtesse de Belzunce, n'en ont pas été oubliées. Le présent fait à cette derniere est le chifre de S. M. I.

On a déjà parlé des médailles envoyées à M. de Buffon; il y faut joindre des fourures de la plus grande beauté.

M. Hubert de Leipsic, qui a traduit en François l'ouvrage de Winkelmann, sur l'art des anciens, l'Abbé Galiani &c. ont eu part à sa munificence : enfin, l'illustre improvisatrice de Florence, connue sous le nom de Corilla olympiaca, en a eu une pension de 100 ducats. C'est ainsi qu'à l'exemple de Louis XIV, l'immortelle Catherine va chercher le mérite étranger & le récompense.

Le 1er. *Juin* 1782. Le ballet de *Ninette à la Cour* ayant eu beaucoup de succès Mercredi dernier, on a consacré cette reprise par le madrigal suivant, où l'on fait surtout mention de l'apparition du Sieur *Vestris* pere, & de la Demoiselle *Heinel*.

Que dans tout son éclat Ninette a paru plaire!
Qu'embelli par Vestris, annobli par Heinel,

Ce ballet a dû satisfaire!
Puisqu'il n'étoit déjà critique si févere
Qui ne dit: quand on a Gardel
On ne peut regretter Noverre!

Le 2 *Juin* 1781. M. de *Caraccioli* a fait pour Metastase l'épitaphe suivante.

Avec l'esprit fécond du Dante & de Voltaire,
Dans un siecle affamé d'écrits licencieux,
Etranger aux auteurs qui se faisoient la guerre,
Il honora les mœurs & respecta les cieux.

Le 2 *Juin* 1782. M. le Comte du Nord, qui n'omet aucun de nos beaux monumens à voir, n'a pas manqué d'aller en Sorbonne visiter le fameux tombeau du Cardinal de Richelieu. Le Docteur qui lui montroit l'église, à ce Mausolée lui rapela les paroles mémorables du Czar, qui en voyant ce grand Ministre, s'écria: *O grand homme! que ne vis-tu encore! je te donnerois la moitié de mon royaume pour m'apprendre à gouverner l'autre*; Oh! Monsieur, a repris avec vivacité le jeune Prince, ce n'auroit pas été pour longtems; il la lui auroit bientôt reprise.

Le 3 *Juin* 1782. On a parlé d'une comédie de M. Cailhava, intitulée *les Journalistes anglois*, reçue aux François le 21 Juillet 1778; mais qu'il y eut défense de jouer & même d'imprimer. Les obstacles viennent de cesser, & l'Auteur espere obtenir bientôt son tour. En conséquence, pour ne point avoir l'air d'un plagiaire, il doit prévenir le public, dans une lettre au

journal de Paris, où il obſervera que la ſociété des gens de lettres l'a un peu pillé pour enrichir de ſes larcins les *Audiences de Thalie*, ou *Moliere à la nouvelle ſalle*.

Il paroît que ce reproche doit tomber principalement ſur les Comédiens coopérateurs de M. de la Harpe, tels que la Dame Bellecour & le Sieur Dugazon, ayant ſans doute eu connoiſſance de ſon manuſcrit.

En outre, & ceci peut regarder M. de la Harpe, il ajoute que dans ſon *Cabriolet volant*, drame joué par les Italiens en 1770 & imprimé l'année derniere, on trouve une ſcene qui pourroit paroître dérobée à la dixieme Muſe de la ſociété, & il ſe diſculpe de l'imputation par l'anachroniſme qui s'enſuivroit.

Le 3 *Juin* 1782. C'eſt pour demain quatre que le théâtre Italien annonce la premiere repréſentation de *la Comteſſe de Givry*, piece dramatique de Voltaire en trois actes & en vers.

Le 3 *Juin* 1782. Il y a eu hier à la nouvelle ſalle d'opéra un bal public & extraordinaire en faveur de M. & de Mad. la Comteſſe du Nord qui s'y ſont rendus: la curioſité y avoit attiré une foule prodigieuſe qui a été fruſtrée dans ſes eſpérances; car ces illuſtres étrangers ne ſe ſont pas démaſqués.

La Reine, qui ne connoiſſoit pas encore la nouvelle ſalle, comme ſalle de bal, y eſt venue maſquée auſſi: Elle donnoit le bras à *Monſieur*. Ceux qui ſont au fait de l'étiquette n'ont ſu

que S. M. y étoit que par la marque diſtinctive qu'elle porte toujours ainſi que la famille royale, & qui eſt le ſigne de reconnoiſſance pour ſa garde, pour ſa ſuite, & pour tous ceux qui auroient quelques fonctions à remplir en cas d'accident. S. M. eſt preſque toujours reſtée dans ſa loge ſans ſe démaſquer. Seulement quand elle vouloit parler à quelqu'un, elle l'envoyoit chercher par le Duc de Coigny.

Il ne s'eſt paſſé rien d'extraordinaire à ce bal qu'un propos tenu au Duc de Chartres & qui a fait bruit. Ce Prince n'étoit point maſqué, ni même en domino; comme il cauſoit avec une fille près de la Reine, un maſque noir eſt venu ſe mêler de la converſation; le Prince a trouvé cette familiarité mauvaiſe & lui a dit: Eſt-ce que vous ne me connoiſſez pas? Pardonnez-moi, a réparti l'autre, *vous vous êtes trop bien démaſqué!* Son Alteſſe a ſenti tout ce que ce propos avoit de piquant; mais s'eſt contenue, ne ſachant à qui elle avoit affaire, & s'imaginant que ce ne pouvoit être que quelqu'un de très-haut parage; cependant elle a ſuivi une inſtant des yeux l'inconnu qui a continué à le regarder fierement, ce qui a encore plus embarraſſé le Prince: alors le particulier, car on aſſure que ce n'étoit pas autre choſe, s'eſt perdu dans la foule & eſt allé changer de maſque.

M. Amelot étoit à ce bal & donnoit le bras à Madame la Comteſſe du Nord. On a été ſurpris de voir un Miniſtre au bal; mais c'eſt

une fonction néceſſaire de celui-ci, quand le Roi ou la Reine ſe trouvent dans ces ſortes d'aſſemblées.

Le 4 *Juin* 1782. On a encore chanſonné M. le Duc de Chartres ſur un air d'Albaneze. *Eh qu'eſt-ce que ça me fait à moi?*

Que Chartres après la bataille
Perde un procès aujourd'hui;
Qu'entre les François & lui
Il éleve une muraille,
Queſt ce que ça me fait à moi?
Qu'on le bronniſſe ou le raille,
Qu'eſt-ce que ça me fait à moi,
Quand je chante & quand je boi?

Le 4 *Juin* 1782. C'eſt aujourd'hui que les Italiens jouent *la Comteſſe de Givry*, ouvrage imprimé depuis longtems, & que les François avoient dédaigné juſqu'à préſent. M. le Comte d'Argental, ayant toujours le même zele pour la mémoire de ſon illuſtre ami, a fait repréſenter cette piece chez lui deux fois. La premiere elle a produit peu d'effet, la ſeconde davantage, & aſſez pour déterminer à l'offrir au public. Mad. Veſtris, préſente aux repréſentations, l'a réclamée au nom de ſa troupe, mais on lui a répondu que ſon indifférence à cet égard, depuis dix ans que ce drame étoit imprimé, ayant fait préſumer qu'elle ne s'en ſoucioit pas, la famille s'étoit déterminée à la livrer à la troupe ſa rivale.

Le 4 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de

Londres du 15 Mai..... M. *Noverre* n'a pas lieu de regretter d'avoir quitté Paris; il a été accueilli à Londres de la maniere la plus flatteuse. Nos papiers publics s'entretiennent fréquemment de lui; il eft furtout queftion d'un ballet de fa compofition, ayant pour titre *Adele de Pontbieu.* Si l'on en croit les admirateurs, il y a plus de génie dans cette Pantomime que dans tout le poëme de Mr. de Saint-Marc, & ce n'eft pas fans raifon que Garrick appeloit cet Artifte le Shakespear de la danfe.

C'eft le 16 Avril qu'on en donna la premiere repréfentation au théâtre du Roi pour le bénéfice du Sieur Noverre qui a été un des plus confidérables de la faifon. Lorfqu'il s'eft préfenté, il a été reçu avec les plus grands applaudiffemens, & fon nom a retenti dans toutes les parties de la falle avec un enthoufiafme inconçevable.

M. Noverre a dédié fon ballet à Mad. la Ducheffe de Devonshire, auffi diftinguée par fon goût & fon efprit que par fa bauté. Outre l'épître dédicatoire, il y a joint des vers d'envoi, qui prouvent combien cet Artifte a de talens dans tous les genres. Ils méritent de vous être envoyés & font dignes de vos Poëtes les plus agréables.

D'affez nombreux fuccès ont payé mes travaux;
J'ai pu m'énorgueillir dés plus brillans fuffrages;
Et, lorsque de l'amour j'empruntai les pinceaux,
J'ai vu mille beautés fourire à mes ouvrages.

Il eſt encor un prix dont mon cœur eſt jaloux ;
Ce prix ſeroit pour moi plus flatteur que tout autre :
Mes ſuffrages paſſés, je les oublîrai tous,
Si je parviens jamais à mériter le vôtre ;
Le ſujet que j'ai pris me permet quelqu'eſpoir :
A la beauté toujours fidele,
Je cherche à retracer ſes charmes, ſon pouvoir,
Et quiconque pourra vous voir,
Doit reconnoître mon modele.

Avant-hier M. Noverre jouit d'un nouveau ſuccès en la perſonne du Sieur le Picq, ſon éleve, qui eut l'honneur de danſer devant leurs Majeſtés & la famille royale : Vous devez l'avoir vu à Paris. Il emporta tous les ſuffrages. Lélégance de ſa conformation, la nobleſſe de ſa danſe, l'harmonie de ſes mouvemens offrent un enſemble parfait.

On a commencé de traduire en Anglois les quatre volumes des œuvres de M. Noverre ſur ſon art. Le Prince de Galles en a accepté la dédicace. Il faut avouer que depuis les anciens il ne s'eſt trouvé perſonne qui ait pouſſé l'art de la Pantomime auſſi loin, & l'ait développé avec une théorie auſſi ſavante.

Le 5 *Juin* 1782. Les deux premiers actes de la *Comteſſe de Givry* repréſentée aujourd'hui aux Italiens, ont paru froids, & vuides ; mais le troiſieme, très-intéreſſant, a produit beaucoup d'effet. Ce drame roule ſur une ſuppoſition, ou plutôt ſur un échange d'enfans : ſon auteur en tire une morale exquiſe pour apprendre aux meres

à les nourir elles-mêmes & les rappeler à ce premier de leurs devoirs. Il avoit vu combien Rousseau étoit devenu précieux au genre humain en prêchant cette maxime, & combien sa réputation s'étoit accrue depuis qu'il avoit mis à la mode parmi les petites-maitresses de Paris, un soin que les bourgeoises mêmes envoyoient aux paysannes. Jaloux de tous les genres de gloire, il avoit voulu contribuer aussi à propager cette doctrine bienfaisante & conforme à la nature, & il avoit senti qu'en la mettant en action, ce seroit lui donner bien plus de force & de vogue: malheureusement, déjà affoibli par l'âge, il n'avoit pu répandre dans sa piece toute cette vigueur, tout ce brillant coloris de son bon tems, ce qui n'avoit pas peu contribué à laisser ce drame dans l'oubli. Il y a cependant encore beaucoup de vers heureux, touchans, faciles, & l'attention du Poëte à parler toujours d'henri IV, à mettre dans la bouche des interlocuteurs, plusieurs des beaux traits de la vie de ce grand Roi, à citer une foule de ses paroles sublimes, est un autre genre de mérite que Voltaire auroit bien voulu avoir le premier, & qu'il n'a pas dédaigné après M. Collé, & même après M. Durosoi.

Tous les Dargental & leur société, qui ont représenté la piece, étoient *in fiocchi* dans la loge du Roi. Elle n'a point été mal jouée.

Le 6 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord ont été avant-hier chez Ma-

dame de Monteſſon pour y voir ſon ſpectacle. M. le Duc d'Orléans avoit fait venir Comus pour les amuſer en attendant. Dans cet intervalle pluſieurs perſonnes de la cour du Prince jugerent à propos d'aller ſe placer, & le nombre en augmentant conſidérablement, on vint dire au Prince qu'il couroit riſque de ne pouvoir ſe placer ni les illuſtres étrangers qu'il avoit invités. Le Duc d'Orleans furieux vint ſur le Théâtre & à travers la toile dit: „ Je trouve bien ſingulier „ qu'on ait eu l'indiſcrétion de s'emparer des „ places au point de n'en plus laiſſer à M. le „ Comte & à Mad. la Comteſſe du Nord & „ à moi. Que tout le monde ſorte, je ne „ veux voir perſonne. Cette apoſtrophe cauſa beaucoup de murmures; cependant on obéit. Qelques femmes de plus mauvaiſe humeur ne voulurent pas rentrer & s'en allerent, cependant le grand nombre reſta.

M. le Duc d'Orléans avoit fait préparer un grand ſouper, dont on cite pour trait de magnificence qu'il y avoit pour 850 liv. de fraiſes; mais le Comte du Nord s'excuſa ſur ce qu'il ſe ſentoit incommodé, & la Comteſſe ſur ce qu'elle ne pouvoit abandonner ſon mari; ce qui mortifia ſingulierement S. A. On veut qu'inſtruits qu'ils n'étoient pas chez le Duc d'Orléans, mais chez Madame de Monteſſon, ils n'aient pas cru devoir y manger.

M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont été voir les Invalides & y ont déployé de

grandes connoiſſances, ſurtout la Comteſſe. Elle n'a point diſſimulé qu'elle ne trouvoit pas les Invalides aſſez bien nourris : il eſt à remarquer qu'ils avoient ſurpris, & qu'une demi-heure avant on ne les attendoit pas. M. le Comte ayant demandé à répandre ſes bienfaits ſur eux, M. d'Eſpagnac lui a déclaré que cet hôpital militaire étant royal, il n'y étoit permis à perſonne de recevoir des dons étrangers : M. le Comte a inſiſté pour les malades, & il n'a pu obtenir plus de liberté à cet égard.

Quand ils ont été dans l'égliſe, Madame la Comteſſe a été enchantée du dôme ; elle a admiré les peintures des chapelles, dont elle a cependant critiqué très-judicieuſement des morceaux. A l'inſpection de la coupole, elle a demandé à M. d'Eſpagnac ce que cela repréſentoit. Il n'a pu la ſatisfaire autant qu'elle le deſiroit, ni perſonne de l'Etat-major ; il a fallu appeler un vieux Invalide qui a rempli ce miniſtere.

Le 7 *Juin* 1782. *Les Jardins* ou *l'Art d'embellir les Payſages :* ce poëme de M. L'Abbé Deliſle tant vanté dans les ſociétés, tant applaudi à l'académie, où il en avoit fait fréquemment des lectures, vient d'être imprimé & ne ſoutient pas ſa réputation ; mais c'eſt au moins un grand avantage pour les Auteurs que ces éloges anticipés, en ce qu'on achette ſur parole, que les éditions s'épuiſent & ſe renouvellent promptement. Le livre reſte bientôt ſans lecteurs, mais rend de l'argent au propriétaire, ce qui

eft le but principal.

Le 8 *Juin* 1782. Les journaux François n'osent encore parler de Me Linguet qu'avec beaucoup de circonfpection; il femble qu'il leur foit même interdit de prononcer fon nom. Le Mercure d'aujourd'hui affecte cette réticence en plufieurs endroits. Dans l'un il dit: „ On a beaucoup parlé du projet d'établir des communications & une correfpondance entre deux lieux même très-diftans... Ailleurs il cite une lettre de Boulogne-fur mer en date du 30 Mai, où il eft queftion d'un défi porté par quelqu'un fe prétendant en état d'exécuter tout ce qu'a promis *la perfonne qui a propofé au gouvernement le moyen de donner & de recevoir des nouvelles de Breft ou de Toulon à Verfailles dans l'efpace de quatre heures.*

Au refte, ce particulier a dépofé fur le champ fon fecret, fous cachet, chez un Notaire, fecret qui, pour ne nuire en aucune façon à *celui qui le premier avoit conçu ce projet*, ne fera rendu public qu'au cas que celui annoncé ne réuffiffe pas.

Le 8 *Juin* 1782. La nouvelle chanfon fur la comédie Françoife a pour titre *les Adieux des François aux Tuilleries*, vaudeville fur l'air: *Mon pere étoit pot, ma mere étoit pinte.*

Après un début fort entortillé & peu élégant, on paffe en revue la Dame *Veftris*, les Dlles *Raucourt*, *Sainval*, *Préville*, *Molé*, *Doligny*, *Contat*, *Fanier*, *Olivier*, *la Chaffeigne* & *Gogo.* On reproche à la premiere fes cabales, à la

feconde fon libertinage fcandaleux, à la troifieme fon jeu maigre, pleureur, grimacier; à la quatrieme de ne plaire qu'à l'aide de fon mari & de vieillir avec lui; on plaint la cinquieme de voir fon mari la quitter pour coucher avec fa fille, la Dame Raimond des Italiens; on annonce la retraite de la fixieme qu'on paroît regretter peu; on félicite la feptieme fur le goût passager qu'un grand Prince avoit pris pour elle, & on l'annonce mere de deux enfans; on attribue les fuccès de la huitieme à fon grand art de la toilette & des minauderies. La neuvieme eft repréfentée comme éduquée par la dixieme & vivant fous fa difcipline; enfin, la onzieme termine la bande. & eft repréfentée comme la plus dévergondée de toutes par fes grands travaux & fa longue expérience. Il y a beaucoup de vérité dans ces couplets, où les Actrices font bien appréciées; mais peu de nerf, encore moins de goût, & une tournure triviale & groffiere.

Le 8 *Juin* 1782. M. *Le Vacher de Charnois*, qui joue aujourd'hui un rôle dans la littérature à raifon de la cenfure qu'il exerce dans le Mercure fur tous les Auteurs dramatiques, avoit débuté par le *Journal des Théâtres*. Il avoit enlevé ce journal à fon fondateur par fes intrigues, & furtout en vertu de fon mariage avec la fille du Comédien *Preville*. Celui-ci avoit fourni fes protections pour dot à la future. Cet hyménée a fi mal tourné que, depuis un mois ou fix femaines, fa femme s'eft évadée avec un

mauvais sujet, espece d'escroc, n'ayant rien d'aimable, ni de séduisant, encore moins de fortune. M. le Vacher a eu recours à la police pour avoir des renseignemens sur cet enlevement, & il n'a pu jusqu'à présent découvrir où étoit sa femme. Les honnêtes gens le plaignent peu, en ce qu'il donnoit fort mauvais exemple à sa moitié & qu'il vivoit habituellement avec des filles; & les Auteurs qu'il a maltraités en sont enchantés & font des épigrammes, des vaudevilles pour consigner l'évenement à la postérité, & le tourner en ridicule.

Le 9 Juin 1782. Les adieux des François aux Tuilleries.

Vaudeville sur l'air: Mon pere étoit pot.

Le mauvais goût, l'esprit grossier
Sans force & sans malice,
Pensent envain se déguiser
Sous ce vaste édifice.
Les nouveaux venus,
Bientôt reconnus,
Seront mis en déroute.
Leurs plus grands soutiens
Vieux & sans moyens
Sont presque morts en route.

Quel coup pour moi, disoit *Vestris*,
Notre départ m'accable,
Car sans cabale & sans amis
On n'est pas soutenable.

J'aurai

J'aurai beau crier,
J'aurai beau payer,
Je n'aurai jamais d'ame.
Paris dès longtems
N'a plus de bon ſens,
Contre lui je déclame.

Bon, lui dit *Raucourt* ſans effroi,
Mais ûn rien t'inquiete.
Point de peur, je prends tout ſur moi,
Juſqu'à mon *Henriette ;*
Et ſi les François
Sont par trop mauvais,
A la nouvelle ſalle,
Ils me renverront
Par de là les monts
Pour prêcher le ſcandale.

Quand il fallut déménager
Sainval fit la grimace :
Il faudra pourtant m'arranger ;
Dit-elle, en cette place.
Je ſuis ſans vigueur,
Mais d'un ton pleureur,
J'aurois tous les Apôtres,
Et ſans aucun art
Par un doux regard
Je ferai peur aux autres.

C'eſt très-beau, mais c'eſt un peu loin,
Dit la Dame *Préville*,
Du repos j'ai plutôt beſoin
Que d'un grand domicile;
Mon teint ſe flétrit,

Mon mari foiblit,
Je n'ai plus rien à faire;
C'étoit mon appui,
Et longtems ſous lui
Au public j'ai ſu plaire.

Pour moi, dit la Dame *Molé*,
Je vis tranquile & ſage:
Mon mari s'eſt encanaillé,
Sans quitter ſon ménage.
Tout eſt arrangé
Il a partagé
Les biens de ſa famille;
Tel eſt notre emploi:
Il joue avec moi
Et couche avec ma fille.

Doligni dit d'un ton naïf:
Adieu la comédie;
Je veux faire un plaiſir plus vif,
Et je me congédie.
Mon air de candeur
M'a fait trop d'honneur;
Car ma vertu me peſe,
Je mettrai du moins
Tout le monde à ſon aiſe.

Contat vit ſans aucun ſouci
Achever l'entrepriſe;
Je fais, dit-elle, en tout pays,
Vendre ma marchandiſe,
Je ſuis ſans talent,
J'ai fait deux enfans,
Mais je fais la bégueule;

La ville a le jour
La nuit pour la Cour,
Je ne ſuis jamais ſeule.

Fanier diſoit en s'en allant:
Moi ſans art je ſais plaire.
On peut ſe paſſer de talent
Quand on eſt minaudiere.
Mon nez retrouſſé,
Mon maintien pincé
Ont toujours fait merveille.
Mon ton, mon caquet,
Tout eſt déjà prêt
Pour quand je ſerai vieille.

Mais, dit la petite *Olivier*,
En moi tout intéreſſe;
J'ai peur dans un ſi grand quartier,
De perdre ma jeuneſſe.
Viens vivre avec moi
S'écria *la Chaſſaigne*;
Prends l'air enfantin,
A mon magazin
Tu ſerviras d'enſeigne

Oh! moi, dit la grave *Gogo*,
Partout je ſuis contente;
Je dois être chere au tripôt,
Car je ſuis ſa ſervante,
Je fus au bordel,
Et mon naturel
Plut à la France entiere.
Je vais en ce jour
Dans le Luxembourg
Terminer ma carriere.

Le 10 *Juin* 1782. Ce matin ſur les huit heures une femme bien miſe, jolie, en polonoiſe blanche, eſt allé trouver le ſonneur à Saint-Paul, dont elle étoit connue, & l'a engagé a la laiſſer monter à la tour. Là, elle a écarté cet homme ſous prétexte qu'elle ſe trouvoit mal & qu'elle avoit beſoin de quelque eau ſpiritueuſe, & comme il alloit lui chercher du ſecours, elle s'eſt jetée en bas. Sa tête a porté ſur une borne, enſorte qu'elle n'étoit plus reconnoiſſable. On eſt venu chercher le Commiſſaire du quartier, nommé le Rat: il s'eſt transporté ſur le lieu & a d'abord inventorié les poches pour reconnoître le cadavre, il n'a pu douter que ce ne fût ſa femme, il s'eſt évanoui & en eſt très-malade. Il eſt d'autant plus affecté qu'il a beaucoup de reproches à ſe faire à cet égard, & qu'une jalouſie trop bien fondée de ſa part a donné lieu à la cataſtrophe de ſa femme. On aſſure qu'il entretenoit ſous les yeux de celle-ci une ſervante.

Le 10 *Juin* 1782. Il y a quelques mois qu'un Procureur a voulu paſſer de cet état qu'il exerçoit depuis nombre d'années, à la profeſſion plus noble d'Avocat. L'Ordre s'eſt aſſemblé & a refuſé ſuivant l'uſage. Il a prétendu que ce vieux routier en pratique, fît ſon ſtage comme un jeune candidat qui vient de prêter ſerment: le corps des Procureurs s'eſt ſoulevé, & a en conſéquence arrêté de priver auſſi les Avocats du privilége d'être reçus incontinent Pro-

cureurs comme ci-devant, lorſqu'ils vouloient prendre ce métier plus lucratif.

Me. le Sénéchal, l'un des Procureurs de communauté, très-intelligent, très-expert en chicanne, a profité de cette querelle pour en élever une plus férieuſe & demander la disjonction de la communauté entre les Avocats & les Procureurs, communauté où ceux-ci mettoient tout & les premiers preſque rien. Il fait voir que ces fonds deſtinés à ſubvenir aux veuves de chaque profeſſion étoient plus appliqués à celles des Avocats qu'aux leurs, & parce que les avocats ſont en plus grand nombre, & parce qu'ils gagnent moins en général. Mémoire en conſéquence à M. le Procureur-général; & ce chef de toutes les communautés a prêté les mains au nouvel arrangement.

Les Avocats ſont aujourd'hui occupés à prendre des tournures pour ſubvenir aux charges qui vont retomber à leurs frais. Ils n'ont juſqu'à préſent qu'un droit de chapelle de 13 liv. 10ſ. que paye chacun d'eux à ſa réception, ce qui ne peut former une maſſe auſſi conſidérable qu'il la faudroit.

Le 10 *Juin* 1782. Samedi M. de la Harpe vouloit faire remettre ſa tragédie de la Reine *Jeanne de Naples*; il eſpéroit qu'elle auroit pluſieurs repréſentations, & que M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord y aſſiſteroient. Mais le ſage Migiſtrat qui préſide à la police, plus prudent que lui & les Comédiens, a envoyé des

défenfes de jouer cette piece auffi longtems que ces illuftres Etrangers feroient à Paris, à raifon des allufions malignes auxquelles elle pourroit prêter.

Au contraire, on a remis hier *Gafton & Bayard*, qui a donné lieu aux plus grands brouhaha, à raifon de quatre vers à la louange d'un Comte d'Eftaing dont il y eft fait mention, & que le public a tout de fuite appliqué au d'Eftaing d'aujourd'hui.

Le 11 *Juin* 1782. Différens Avocats s'occupent depuis quelque tems de rendre l'Ordre floriffant & d'y établir une union, une harmonie néceffaire. On a déjà parlé de plufieurs écrits à ce fujet. Il paroît nouvellement *Lettre de M..... Avocat au Parlement de Paris à M...* fon confrere, en date du vingt fept Avril 1782 & imprimée.

Elle a pour objet de faire revivre *le Pilier des Confultations* : C'eft-à-dire un lieu de réunion au Palais où les parties trouvoient toujours un tribunal fubfiftant d'Avocats propre à les éclairer dans leurs doutes, à les concilier où à leur donner de fages décifions. C'eft furtout en faveur des pauvres que l'inftitution avoit lieu. Elle a été négligée infenfiblement, & eft tombée tout à fait en défuétude. En vain un Bâtonier courageux, Me. Laget Bardelin, a propofé de la ramener; il n'a point été écouté, ainfi qu'en bien d'autres occafions.

L'anonyme ne fe décourage pas; il revient

ſur cet objet, & en traite d'autres non moins avantageux pour l'Ordre. Il s'agit auſſi de ſubvenir au *deficit* cauſé par la ceſſation de la bourſe commune avec les Procureurs, & le zele de l'Ecrivain n'eſt en défaut ſur aucun point.

Quoique ſa lettre concernant la diſcipline intérieure de l'Ordre & ſes arrangemens économiques ne dût pas naturellement être connue des profanes, elle a percé, & eſt même tombée aux mains des Procureurs, qui en ſont furieux, parce qu'ils y ſont traités avec une ſorte de dédain très-mépriſant.

Le 11 *Juin* 1782. Depuis la déroute du Comte de Graſſe, comme ſon nom prête infiniment aux quolibets, on ſe dédommage de la premiere douleur qu'on a reſſentie par des calembours. On dit que ſans l'action de Graſſe (de graces) nous aurions eu un *te deum*; que ſur le vaiſſeau la Nouvelle Ville de Paris que le corps municipal donne au Roi, on mettra pour deviſe: *Vaincre ou mourir: point de grace* (de Graſſe).

Le 12 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ne ſont pas un jour ſans être fêtés de quelque maniere. Samedi dernier a eu lieu le bal paré à Verſailles, plus ſuperbe encore pour l'illumination que celui des Gardes du corps, & non moins bien ordonné. On a ſurtout admiré la grace & l'aiſance avec laquelle les illuſtres étrangers s'y ſont comportés, de façon que nombre de nos Seigneurs paroiſſoient gauches auprès d'eux.

Depuis Lundi ils ſont à Chantilly & ont été ſi émerveillés du local qu'ils ſont convenus qu'aucun Souverain en Europe n'en avoit un pareil pour donner des fêtes.

M. Laujon s'eſt évertué, & a fait jouer une piece pour la circonſtance, où l'on a trouvé des couplets charmans; quant au ſurplus, il a été peu goûté.

Le 12 *Juin* 1782. Le *Vaporeux* en étoit hier à ſa onzieme repréſentation & toujours avec un ſuccès ſoutenu. C'eſt une piece d'autant plus adroitement faite, que le ſujet, triſte d'abord devient comique par les ſituations qui naiſſent du fonds même de l'action & du caractere des perſonnages, enſorte que la gaîté n'en eſt point forcée, comme dans d'autres ouvrages d'un genre ſemblable, ou le Poëte amene à cet effet des perſonnages épiſodiques & ne tenant preſque en rien à l'intrigue; cette gaîté eſt douce, naturelle & s'inſinue dans l'ame délicieuſement. La morale en eſt exquiſe en outre, & d'autant meilleure que le principal perſonnage ſe combat lui-même ſans s'en douter & ſe guérit par ſon propre raiſonnement. Un ami qui connoît toute la tendreſſe du vaporeux pour ſa femme; mais tendreſſe aſſoupie en quelque ſorte par la monotonie, qui a beſoin pour être réveillée de quelque intérêt neuf & preſſant, conſeille à celle-ci de prétexter le même affaiſſement, le même dégoût de la vie. Son Epoux alarmé, lui oppoſe tout ce qu'on peut dire en pareil cas; elle

lui devient plus chere à mesure qu'elle semble disposée à se ravir à lui pour jamais. Lorsque l'ame du vaporeux a repris suffisamment son ressort par une secousse ménagée aussi à propos, sa femme emploie avec succès les mêmes armes pour le rendre à sa famille & à ses amis. Un enfant de six à sept ans, petit personnage difficile à mettre en scene, & ridicule lorsqu'il n'y produit pas une vive sensation, est ici placé très-à-propos pour grouper avec la femme & ramener davantage le cœur de ce mortel léthargique, qu'on ne sauroit exciter par trop de stimulans: le dialogue est pur, facile & d'un très-bon ton.

La piece est très-bien jouée, & les Comédiens François ne l'auroient pas mieux rendue.

Le 13 *Juin* 1782. Avant-hier les Comédiens Italiens ont joué *le Trebuchet*, opéra comique nouveau, en un acte & en vaudevilles. Cette bagatelle, qui avoit été jouée sur le théâtre de Mad. de Montesson avec succès, n'a pas été reçue avec la même indulgence ici. On a trouvé que toutes les situations en étoient pillées & usées; que le ton en étoit ignoble & même grossier; qu'enfin les airs en étoient mal adaptés.

Le *Trebuchet* est d'un Puysegur, appelé le gros Puységur, pour le distinguer de ses deux freres; il est de la société de Mad. de Montesson & joue la comédie chez elle, mais annonce peu de talent pour en faire. Comme il ne s'étoit pas fait connoître pour le pere du *Trebuchet*,

& qu'il s'étoit mis à l'orcheſtre, il a rembourſé beaucoup de quolibets & de mauvais propos qu'il ſe feroit épargnés en avouant franchement ſa paternité, qui perçoit cependant par une tendreſſe aveugle, dont on n'a découvert qu'après-coup le principe véritable.

Le 13 *Juin* 1782. Les *Liaiſons dangereuſes* rempliſſent parfaitement leur titre &, malgré la réclamation générale élevée contre, on doit regarder ce roman comme très-utile, puiſque le vice, après avoir triomphé durant tout le cours de l'hiſtoire, finit par être puni cruellement. Il y a certainement beaucoup d'art dans l'ouvrage, à ne l'examiner que du côté de la fabrique, & ſi le principal héros n'eſt pas auſſi vigoureuſement peint encore que le Lovelace de Clariſſe, il a des teintes propres, plus adaptées à nos mœurs actuelles; c'eſt un vrai *Roué* du jour: d'ailleurs, il eſt ſecondé par une femme non moins unique dans ſon genre & dont l'Auteur n'avoit point de modele; c'eſt une création de ſon imagination. Tous les autres perſonnages ſont également variés; & un mérite fort rare dans ces ſortes de romans en lettres, c'eſt que malgré la multiplicité des interlocuteurs, de tout ſexe, de tout rang, de tout genre de morale & d'éducation, chacun a ſon ſtyle particulier très-diſtinct. Ce livre doit faire infiniment d'honneur au Romancier qui marche dignement ſur les traces de M. de Crébillon le fils.

Le 13 *Juin* 1782. On a tant crié contre les

parterre assis du théâtre François, que le Sieur Clairval, prépondérant aujourd'hui dans la troupe des Italiens, a fait arrêter que le parterre de la nouvelle salle destinée à ce spectacle, resteroit debout comme l'ancien; & voilà comme on fait tout de travers, s'écrient les frondeurs; car il n'y auroit aucun inconvénient d'asseoir les auditeurs de ce spectacle, où il n'est guere question que de juger de la musique, ce qui n'exige pas la même énergie, le même enthousiasme, que lorsqu'il s'agit de prononcer sur les productions du génie.

Le 14 *Juin* 1782. On renouvelle à l'occasion du poëme des Jardins imprimé avec un grand luxe typographique & de jolies vignettes, le bon mot de Mlle Arnoux au sujet de certains ouvrages de M. Dorat: elle disoit *qu'il se sauvoit par les planches*: en effet on critique de plus en plus la nouvelle production de l'Abbé Delisle, sans aucun plan, sans division distincte entre les chants, sans épisodes, sans fiction, & où il n'y a qu'une versification quelquefois pure, agréable, harmonieuse, mélodieuse, mais le plus souvent froide, incorrecte & sans l'expression propre.

Le 14 *Juin* 1782. M. & Mad la Comtesse du Nord entremêlent aux fêtes qu'on leur donne, une visite constante de nos monumens & de nos grands hommes. L'Académie Françoise, est la premiere Compagnie qu'ils aient été envieux de voir. Ils ont assisté à une de leurs

féances particulieres, le Lundy 27 Mai. M. de la Harpe lut une piece de vers adreffée à M. le Comte du Nord où il le compare affez gauchement au Czar, avec lequel il n'a rien de commun que fes voyages. M. L'Abbé Arnaud lut enfuite un portrait de Jules-Céfar, où le Comte du Nord fe reconnut encore moins. Enfin, M. de la Harpe reprit la parole & débita fon Epître à M. le Comte de Schouwalow fur la poéfie defcriptive, piece déjà connue, mais changée & améliorée, qu'on trouva un peu pédantesque pour la circonftance.

Les deux voyageurs prirent plus de plaifir à contempler les divers portraits des Académiciens. L'Académie profita de l'à-propos pour leur demander le leur, ce qu'ils ont bien voulu promettre. Il fera joint à ceux de la Reine Chriftine, du Roi de Suede & du Roi de Dannemarc, poffédés par cette Compagnie.

Le plus curieux de la féance, fans contredit, ce fut d'entendre les illuftres voyageurs & furtout la Comteffe plus caufeufe & maniant plus facilement notre langue, louer prefque chaque Académicien fucceffivement & lui citer des morceaux de fes œuvres.

Le Maître des mathématiques de l'Ecole Militaire raconte que la Comteffe du Nord, lorsque les illuftres voyageurs font venus à l'Ecole Royale Militaire, lui a fait des queftions fur la fcience qu'il profeffe, qui l'ont étonné & embaraffé.

On a remis aujourd'hui *Caſtor & Pollux* au théâtre lyrique, pour faire connoître aux illuſtres voyageurs cet ouvrage de l'immortel Rameau & le chef-d'œuvre de la muſique Françoiſe.

Le 14 *Juin* 1782 On commence à répéter à l'opéra l'*Electre* de M. le Moine, jeune compoſiteur en muſique, dont c'eſt le coup d'eſſai. Il eſt baloté depuis un an. Son Electre devoit être jouée, lorſque l'incendie eſt arrivé. Enſuite Mlle le Vaſſeur, chargée du principal rôle, eſt tombée malade; enfin, des concurrens plus accrédités ont profité de ces contre tems pour le ſupplanter dans d'autres circonſtances. Ses partiſans, qui le prônent beaucoup, eſperent qu'il va enfin prendre ſon eſſor.

Le 15 *Juin* 1782. M. & Mad. la Comteſſe du Nord ſont ſur le point de partir & prennent congé Dimanche. On parle de deux préſens que le Roi doit leur faire. L'un eſt l'hiſtoire du Czar Pierre premier, en tapiſſeries des Gobelins, l'autre une toilette en porcelaines de la manufacture de Seve.... Ils y ont été aujourd'hui & agréablement ſurpris; la Comteſſe, lorſqu'elle a vu ſes armes ſur ſa toilette, & le Comte les ſiennes ſur un ſervice magnifique qu'il admiroit. Il a en outre acheté pour 400,000 livres de porcelaines.

Le 15 *Juin* 1782. *Caſtor & Pollux* eſt comme le ſignal de rallîment des amateurs de la muſique Françoiſe, & à chacune de ſes repriſes on peut calculer les progrès de ſes adverſaires.

La révolution arrivée en 1753, bien loin de nuire à ce bel ouvrage, sembla au contraire s'affoiblir à son apparition qui fut extrêmement brillante, & consomma la déroute des bouffons. Depuis ce tems *Castor* a été joué plusieurs fois, & toujours avec un triomphe plus foible. Hier on l'a encore admiré; mais sans applaudissemens. Ses détracteurs le trouvent dénué de cette expression vive & énergique qui peint dans toute leur force les mouvemens des passions & dont un Musicien qui se vantoit de mettre en musique la gazette de Hollande, ne pouvoit pas avoir d'idée. Mais ils accordent encore à cet ouvrage de Rameau de grands effets d'harmonie dans les morceaux d'orchestre & dans les chœurs, & surtout une mélodie variée & piquante dans les airs de danse. Ils conviennent que ces qualités réunies à un très-haut degré dans cet opéra, jointes à la beauté du poëme, à la pompe de la représentation, à la richesse & à la diversité des ballets, en feront toujours un spectacle très-imposant, très-noble & propre à faire honneur à la nation.

Le 16 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Nanci du 10 Juin.... On a joué ici depuis peu *le Comte de Waltron* ou *la Subordination*, tragédie en cinq actes par M. *Moller*, traduite par M. *Ebertz*, associé honoraire de l'Académie impériale des Beaux-Arts. Elle ressemble comme deux gouttes d'eau au drame joué à Paris sous le titre de *la Discipline du Nord*, qui y a eu peu de succès:

celle-ci, au contraire, a été fort applaudie dans cette ville. Comme la traduction en est dédiée à M. le Baron de Pirh, Mestre de camp du régiment de Hesse d'Armstadt, il a bien voulu concourir à l'effet de la représentation en procurant aux Comédiens des moyens d'exécution qu'ils ne pouvoient trouver que dans un corps militaire.....

Le 16 *Juin* 1782. M. le Baron de Wurmser, Lieutenant général des armées du Roi &, comme Protestant, Grand-Croix de l'ordre du mérite militaire, avoit un neveu dont il étoit mécontent au point d'avoir pris le parti d'obtenir un ordre du Roi pour le faire arrêter & enfermer pendant quelque tems à raison de son inconduite. Ce jeune homme étoit à l'abbaye Saint-Germain en dépôt jusqu'à ce qu'on eût choisi une citadelle pour l'y transférer. En conséquence, il étoit au secret. Le premier jour où l'on est venu lui apporter à manger, il s'est plaint qu'on ne lui donnât ni fourchette, ni couteau. Il s'est récrié sur ce traitement réservé aux seuls criminels, & a tellement attendri le guichetier, que celui-ci a pris sur lui de lui prêter un méchant couteau qu'il avoit, & qu'on appelle *Eustache de bois*. Il s'est en allé. Le Prisonnier muni de cette arme, s'en est d'abord servi pour écrire très-lisiblement sur la muraille un petit discours où il s'est élevé contre le despotisme d'attenter ainsi à la liberté de jeunes gens fougueux & capables des excès

les plus violens, au lieu de chercher à les ramener par les bons traitemens & des raifons folides. Il a dit qu'il fouhaitoit que l'exemple qu'il alloit fournir fût utile à l'avenir & fît connoître la vérité de fes maximes. Après ce préliminaire, il a choifi avec beaucoup de recherche le défaut des côtes par où il pouvoit plus furement arriver au cœur & s'y eft donné trois coups de couteau; il eft tombé fur fon lit. Le Guichetier l'a trouvé encore vivant, & tenant dans la main le couteau, que le malheureux jeune homme lui a remis en le remerciant, & il eft expiré.

Le 18 *Juin* 1782. M. Paliffot, brouillé depuis longtems avec les Comédiens, s'eft tellement rétabli dans leurs bonnes graces, qu'outre fon *Homme dangereux* ou *le Satyrique* joué actuellement, ils doivent remettre inceffamment *les Philofophes*; & la délicateffe même des actrices a cedé au point que l'Auteur ne défefpere pas de voir jouer *fes Courtifannes* fous un autre titre.

Le 18 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Berlin du 25 Mai.... Henriette Muller, fille du pays de Mecklembourg-Schwerin ayant écrit au Roi de Pruffe une lettre très-bien tournée pour lui demander une petite métairie dans fes nouvelles colonies, capable de lui fervir de dot & de lui procurer un bon mariage, ce Monarque n'a pas dédaigné d'accueillir cette demande en date du 11 Mai...... Dès le 17 il a ré-

pondu par un ordre dont voici la traduction.

Mon cher Confeiller d'Etat de Werder.

„ Mon intention eft que, lorfqu'Henriette
„ Muller, du pays de Mecklenbourg-Schwerin,
„ fe mariera à un homme honnête, pour re-
„ pondre à fa lettre, fi naturelle & fi tou-
„ chante, il lui foit affigné dans la Priegnitz,
„ un établiffement des nouvelles colonies; vous
„ y tiendrez la main en tems & lieu, & l'infor-
„ merez en attendant de mes gracieufes inten-
„ tions à cet égard." Je fuis,

FRÉDERIC.

Poftdam le 17 *Mai* 1782.

Le 18 *Juin* 1782. Le théâtre Italien devoit donner aujourd'hui une nouveauté, *le Déferteur*, drame en cinq actes; mais elle eft remife.

Le 19 *Juin* 1782. Ce matin M. le Comte & Mad. la Comteffe du Nord, après avoir été déjeuner avec le Roi à Choifi, ont dû reprendre la route d'Orléans. Ils n'ont pas été moins magnifiques ici que dans les autres lieux où ils ont paffé, & ont laiffé des préfens confidérables à différentes perfonnes. M. de la Harpe n'a pas été oublié. Cet académicien, plus particuliérement attaché au Grand-Duc en qualité de fon correfpondant, a eu l'honneur de lui faire fouvent fa cour, de l'accompagner en différentes circonftances & de le complimenter, ainfi qu'on l'a dit, à l'Académie Françoife par une épître

en vers, imprimée depuis & trouvée détestable. Quoi qu'il en soit, il n'en a pas moins reçu du Comte du Nord pour marque de son souvenir une tabatiere d'or, très délicatement travaillée, avec les divers attributs des Muses & enrichie de diamans. On estime ce bijou 6000 livres.

Le 20 *Juin* 1782. Quoique le Sieur Palissot, sentant combien les circonstances étant changées, sa piece perdoit de l'à-propos & surtout de la méchanceté qui lui avoit valu un succès si brillant en 1760, ne se flattât pas d'un pareil triomphe, son amour-propre le faisoit compter sur un grand nombre de traits saillans, & des tirades entieres pleines d'esprit & de sel. En effet, aux deux premiers actes ses partisans l'avoient emporté & la reprise hier lui promettoit une seconde victoire, lorsque les dispositions du public ont changé tout-à-coup sur la fin du troisieme acte. L'arrivée de Crispin sur quatre pattes, tirant une laitue de sa poche, a produit une indignation si forte qu'elle s'est manifestée d'une maniere sans exemple au théâtre. Les cris & les huées empêchoient les acteurs de se faire entendre, & ayant vainement attendu pendant quelques minutes un instant plus calme, ils ont fait baisser la toile. Un moment après elle s'est relevée, les Acteurs dans la même situation, à l'arrivée de Crispin ont repris la scene & celui-ci remis sur ses deux pieds s'est montré dans le costume d'un Philosophe ancien. La piece a fini ainsi; mais la fermentation a duré & s'est

réveillée encore par intervalles, en forte qu'on doit regarder cette fin toujours comme très-orageufe.

Le 21 *Juin* 1782. M. le Comte & Mad. la Comteffe du Nord emportent avec eux les regrets & l'admiration des Parifiens. Le premier a infpiré le plus vif intérêt à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher & de l'entendre. Affable, prévenant, fa politeffe eft noble & naturelle; il poffede toutes les qualités qui annoncent le caractere le plus heureux, & il ne pouvoit manquer de réuffir dans un pays où la premiere de toutes eft d'être aimable. Il parle peu, mais toujours très à propos, fans affectation, fans gêne, fans paroître chercher ce qu'il dit de flatteur.

Un jour où M. le Comte du Nord étoit entré chez M. le Comte d'Artois au moment où le fourbiffeur de S. A. Royale lui montroit des épées d'acier d'un nouveau goût: Le Prince profita de la circonftance pour offrir au Comte du Nord celle qu'il venoit de fe choifir. „ Permettez-moi de ne pas l'accepter, dit le Comte, & *d'arrher* celle avec laquelle vous prendrez Gibraltar.

Le jour du bal paré la foule étoit grande, & dans un moment où elle fe portoit du coté du Roi qui n'étoit pas encore affis, S. M. dit: *Mais on nous preffe beaucoup*: à ces mots tout ce qui entouroit le Roi fait quelques pas en arriere, M. le Comte du Nord s'éloigne auffi en

difant : *Pardonnez, Sire, je me comptois en ce moment au nombre de vos fujets, & je croyois, comme eux, ne pouvoir approcher trop de Votre Majefté.* Le Roi lui tendit la main & le plaça près de lui. Tout cela vérifie le vers heureux de M. de la Harpe & le meilleur de fa piece, en ce qu'il eft caractériftique.

Aux courtifans jaloux il apprend l'art de plaire.

Le 22 *Juin* 1782. Dans le Mercure du Samedi, il fe trouve une analyfe d'une hiftoire de Ruffie par M. l'Evêque. On prétend que le pere de M. le Comte du Nord y eft peint fous des traits odieux, & que même l'Impératrice des Ruffies fa mere n'eft pas épargnée, relativement à des anecdotes fcandaleufes. On a trouvé très-indifcret ou plutôt très-impudent de choifir le tems du féjour de M. le Comte du Nord dans cette capitale pour publier l'analyfe d'un pareil ouvrage. On s'en eft pris au cenfeur M. de Sancy qui a été rayé du catalogue. En conféquence il n'a plus la cenfure du Mercure ni celle du Journal de Paris. C'eft M. de Guidi qui le remplace pour la premiere fonction.

M. de Sancy, très-circonfpect ordinairement, réclame contre cette punition, & prétend que c'eft un piége qu'on lui a tendu, & qu'on a furpris fa bonne foi.

Le 22 *Juin* 1782. M. le Comte du Nord, à Chantilli, émerveillé de tout ce qu'il voyoit, &

ſurtout du local, s'écrioit qu'il changeroit bien ſes poſſeſſions contre celle-là. Vous y perdriez trop, dit le Prince, & ſurtout vos ſujets. Ah! j'y gagnerois beaucoup, répliqua-t-il; je ſerois Bourbon, & qui plus eſt Condé.

Le 22 *Juin* 1782. Quoique le *Courier de l'Europe*, par ſa nature, dût être aujourd'hui la feuille la plus intéreſſante, & qu'une expérience ſoutenue annonce dans ſon Rédacteur un talent très-marqué pour ce genre de travail, il eſt obligé de convenir lui-même qu'il devient fort aride. Il ſe plaint que depuis deux ans, il écrive avec un grand déſavantage; que les papiers nationaux, originairement le fondement de ſon entrepriſe & la ſource de ſes richeſſes, ſingulierement variés alors & remplis de traits piquans depuis l'époque mémorable de l'émeute de 1780, ne ſoient plus remplis que de querelles particulieres, d'inſipides débats, de tracaſſeries religieuſes & civiles, & de quantité d'autres objets encore plus minutieux; il ſe plaint que la correſpondance de l'Amérique, autre mine féconde où il puiſoit, ait abſolument manqué; enfin, il paroît que ſa correſpondance avec la France eſt ſouvent arriérée, peu exacte, nullement curieuſe & quelquefois nulle. En conſéquence, il ſe propoſe, à commencer du deux Juillet prochain, où il ouvrira la ſouſcription de ſon douzieme volume, d'unir à la partie politique tous les détails qui doivent entrer dans le plan d'un journal Britannique, conſtitution, tri-

bunaux, ſpectacles & autres amuſemens publics, deſcriptions locales, révolutions dans les mœurs & dans les uſages ; peut-être même écrira-t-il des *caracteres*, ſeule maniere de faire connoître hors de chez elle une nation que, malgré ſa puiſſance, on ne connoît pas bien encore.

Le 23 *Juin* 1782. Le Sieur *Paliſſot*, convaincu de l'impoſſibilité de laiſſer ſubſiſter dans ſa piece la ſcené du Criſpin à quatre pattes, ce qui la rend bien moins piquante, lui fait manquer à peu près tout ſon effet & donne au dénoument une ſorte d'inſipidité, a cru devoir ſe concilier encore tout le parti nombreux attaché à Rouſſeau, 1°. par un déſaveu authentique & inſéré au journal de Paris, qu'il ait eu jamais en vue d'attaquer ce grand homme ; 2°. en ajuſtant dans la ſcene quelques vers très-propres à le juſtifier, & à prouver, au contraire, ſa vénération pour lui ; 3°. par la ſuppreſſion abſolue du diſciple du Philoſophe converti en quadrupede. C'eſt dans cet état que les *Philoſophes* ont été joués hier pour la ſeconde fois en préſence d'une affluence nombreuſe qu'avoit attiré la circonſtance, & en général elle a eu un grand ſuccès. On a applaudi avec tranſport ces vers adaptés pour ôter toute équivoque & empêcher de laiſſer ſubſiſter l'idée que l'Auteur eût eu aucun deſſein de flétrir la mémoire de Jean Jacques.

Je lui dois la justice.
Qu'il ne connut jamais la brigue, l'artifice.
De la philosophie il étoit entêté ;
Au fond plein de droiture & de probité.

On a crié *Bis* ; & le Sieur Dugazon qui faisoit le rôle, a dû les répéter comme une ariete.

En outre, le Sieur Palissot a eu l'adresse d'ajouter quelques vers relatifs à la scene du Jeudi.

Ne peut-on pas gagner des Acteurs, des Actrices,
Faire baisser la toile à force de rumeur?

Mais depuis ce moment un froid glacial s'est emparé du public, & l'enthousiasme s'est évanoui tout à coup.

Le 24 *Juin* 1782. Il paroît deux ouvrages très propres à jeter un grand jour sur la révolution de Geneve ; d'autant mieux qu'ils sont contradictoires. Du côté des Représentans on a répandu *Précis historique de la derniere révolution de Geneve, & en particulier de la réforme que le Souverain de la République a faite dans les conseils administrateurs*, titre qui annonce déjà seul le systême représentant.

De l'autre part, c'est *Relation de la Conjuration contre le Gouvernement & le Magistrat de Geneve, qui a éclaté le* 8 *Avril* 1782. Cet écrit avec les pieces annexées a 48 pages d'impression *in*-12.

On lit à la tête un avertissement de l'Editeur. Il dit que cetre relation avoit été envoyée manuscrite le 20 Avril aux Ministres de chacune

des Puiſſances protectrices de Geneve, & n'auroit jamais été publique ſans l'audace des adverſaires à publier leur libelle.

Le 24 *Juin* 1782. C'eſt le Mercredi cinq Juin, que M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord ont aſſiſté à une ſéance de l'Académie des ſciences. M. de Condorcet y lut un discours analogue & plus propre à les intéreſſer que des Mémoires arides & hériſſés de calculs. Il traitoit *du beſoin qu'ont pluſieurs parties des ſciences de la protection des Souverains*..

Le 25 *Juin* 1782. Le *Déſerteur* qu'on doit enfin donner aujourd'hui aux Italiens, eſt un drame en proſe & en cinq actes du Sieur *Mercier*, imprimé depuis longtems & joué dans toutes les provinces avec beaucoup de ſuccès. Le Sieur *Granger*, le nouvel acteur qui continue à faire les beaux jours de ce ſpectacle pour les pieces purement déclamées, connoiſſant par expérience l'effet que produit *le Déſerteur* à la repréſentation, a déterminé ſes camarades à l'adopter; ſans doute de l'agrément de l'Auteur qui, brouillé avec le théâtre François, n'a pas mieux demandé.

Le 26 *Juin* 1781. C'eſt dans le Mercure du Samedy huit de ce mois, qu'eſt inſéré l'extrait de l'hiſtoire de Ruſſie de M. l'Eveque, fait à ce qu'on préſume par l'Abbé *Remi*; & dès le Lundi dix, M. de Sanci reçut une lettre de M. le Garde des ſceaux, qui lui apprenoit que ſur les plaintes de M. Amelot (le Secrétaire d'Etat

d'Etat au département de Paris, & ayant par conséquent le Mercure sous son influence ministérielle quant à la partie littéraire) à l'occasion de l'extrait en question, il ne pouvoit se dispenser de lui ôter la censure de cet ouvrage périodique, celle du Journal de Paris & même d'ordonner sa radiation de la liste des Censeurs.

M. de Sancy, après avoir relu l'extrait, ne pouvant se dissimuler qu'il avoit fait une faute, très-involontaire cependant, avoit cru devoir recourir à la médiation de l'Ambassadeur de Russie pour engager ce Ministre à s'intéresser pour lui auprès de M. le Comte du Nord, & a réclamer son indulgence, sur laquelle il devoit d'autant plus compter que ce Prince ne voudroit pas certainement qu'il fût le seul à gémir de sa venue en France. Mais M. le Garde des sceaux s'est opposé à cette démarche, qui apprendroit au Comte du Nord ce qu'il ignore absolument. En effet, on prétend qu'il a souscrit pour 50 exemplaires de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que plaindre M. de Sancy, dont la négligence est d'autant plus excusable, qu'il sembloit ne devoir faire qu'une légere attention à l'extrait d'un ouvrage déjà approuvé, & dont il a paru plusieurs volumes.

La rapidité de la plainte & de la punition font présumer que M. de Sancy est victime d'une cabale formée contre lui, dont on redoutoit l'austérité. En effet, il semble que le Comte du Nord seul, ou l'Ambassadeur de Russie étoit

autorisé à requérir une pareille suppression.

C'est le Sieur Cadet de Senneville qui est chargé de la censure du journal de Paris.

Le 27 *Juin* 1782. On a fait un vaudeville historique & ayant plus de sel que de coutume sur quelques évenemens récens, tels que le voyage de la Fayette en Amérique; la coëffure ridicule des femmes d'aujourd'hui; l'allure non moins révoltante de nos petits-maîtres; la nouvelle salle de Comédie Françoise, le bateau volant; le secret de Linguet, le sourcier Bleton; enfin, l'arrivée du Comte du Nord. Il est sur l'Air d'Albaneze: *Eh! qu'est ce qu'ça m'fait à moi?*

Dans les champs de l'Amérique,
Qu'un guerrier vole aux combats,
Qu'il se mêle des débats
De l'Empire Britannique;
Eh! qu'est qu'ça m'fait à moi?
J'ai l'humeur très-pacifique.
Eh! quest qu'ça m'fait à moi,
Quand je chante & quand je bois?

Que folles de leur coëffure,
Nos charmantes de la Cour
Imaginent chaque jour
De quoi gâter la nature;
Eh! qu'est qu'ça m'fait à moi?
Lise est si bien sans parure.
Eh! &c.
Qu'en chenille carmélite (1);
Un Magistrat chez Laïs

(1) Nom d'une couleur à la mode.

Courre donner ſon avis
Sur le pouff, & la lévite
Eh! qu'eſt qu'ça fait à moi?
Jamais je ne follicite.
Eh! &c.

Que la troupe de Moliere
Quitte le louvre à grands frais
Pour eſſayer nos ſiflets
Dans la vaſte bonbonniere (1);
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je ſuis aſſis au parterre.
Eh! &c.

Que tout Paris encourage
L'auteur d'un bateau volant,
Qui promet qu'au firmament
Nous irons en équipage;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je ne ſuis pas du voyage.
Eh! &c.

Que Linguet de ſa courtine (2)
Veuille apprendre à notre orgueil
Que l'on peut en un clin d'œil
Se faire entendre de la Chine;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
On m'entend de ma cuiſine.
Eh! &c.

---

(1) La nouvelle ſalle de comédie Françoiſe eſt peintè en blanc, ce qui a fait dire qu'elle reſſembloit à une ſalle de ſucre.
(2) Il étoit encore à la Baſtille quand ſon projet parut.

Que *Verra*, ce pauvre here,
Avec un ſimple cordeau,
Nous faſſe monter de l'eau
Du puits ou de la riviere;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Jamais d'eau n'entre dans mon verre.
Eh! &c.

Que Bleton par ſa baguette
Soit ſourcier ou non ſourcier;
Que l'eau le faiſant crier
En convulſions le mettre;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
A quoi me ſert ſa recette?
Eh! &c.

Qu'un grand Duc de Moſcovie
Voyage ſuperbement,
Quand le Saint Pere humblement
S'en retourne en Italie;
Eh! qu'eſt qu'ça m'fait à moi?
Je n'ai pas telle folie.
Eh; &c.

Le 28 *Juin* 1782. Le drame du *Déſerteur*, joué Mardi dernier, a produit une très-forte ſenſation & excité des applaudiſſemens ſoutenus; ſurtout le troiſieme acte, le plus beau de la piece. Il y a des longueurs dans les deux derniers & trop de capucinades. Le pere du coupable fait trop le confeſſeur, parle trop de Dieu & du ciel. Suivant l'ancien dénouement le Déſerteur étoit condamné à la mort & ſubiſſoit ſon ſupplice, ce qui devoit le rendre vraiment

pénible pour le ſpectateur. Le changement de l'ordonnance qui adoucit la peine a dû faire changer ce denoument: l'Auteur a profité de la circonſtance pour amener l'éloge du Roi. On regrette qu'il ne faſſe pas auſſi celui du Miniſtre humain auquel il eſt dû.

Les Comédiens François doivent gémir de voir paſſer chez leurs rivaux des pieces *naturellement* faites pour leur théâtre. Tout cela doit les faire trembler que peu à peu ils ne s'élevent au rang de ſecond théâtre national, ce que deſirent ardemment les plus zélés partiſans de la ſcene Françoiſe.

Le *Déſerteur* n'a point été mal joué dans toutes ſes parties; ſurtout le rôle principal qu'à ſingulierement bien rempli le Sieur Granger.

Le 28 *Juin* 1782. C'eſt Mardi prochain la premiere repréſentation *d'Electre*, tragédie lyrique en trois actes qu'on a annoncée. On aſſure que les répétitions en ont été fort longues & fort multipliées à cauſe de la difficulté de la muſique.

Le 29 *Juin* 1782. Extrait d'une lettre de Berlin du 8 Juin 1782..... la concluſion du petit Roman d'Henriette de Mecklenbourg-Schwerin, que vous êtes ſurement empreſſé d'apprendre, c'eſt qu'elle a épouſé un honnête garçon auſſi peu fortuné qu'elle, & qui entroit pour beaucoup dans la démarche qu'elle a faite; car il falloit avoir la tête exaltée par l'amour pour s'y porter.

Le Roi de Prusse, suivant sa promesse, lui a fait donner une maison avec une grange & une écurie, des bestiaux & un terrain assez considérable pour former un jour une bonne ferme dans les environs de Neudstat sur la Dosse.

Le 29 *Juin* 1782. Entre les divers écrits qui ont paru sur les troubles actuels de Geneve, il ne faut pas omettre *très-humble & très-respectueuse Déclaration des citoyens & bourgeois représentans, remise aux Seigneurs Syndics, & à M. le Procureur général le* 31 *Mai* 1782. C'est un imprimé de sept à huit pages seulement.

On y lit que les arrangemens donnés par la force, s'ils produisoient des jours calmes, ce calme ne seroit jamais que le signe de la servitude, d'une servitude qui concentreroit la haine dans les cœurs, & qui, brisant les ressorts de l'industrie, chasseroit de la ville le commerce & les arts, & porteroit enfin le coup mortel à la patrie.

Les Représentans y offrent de concourir aux arrangemens, disent-ils, qui iront véritablement au bien de la République, & ils s'empresseront alors de rendre la liberté aux personnes qu'ils détiennent.

Le 30 *Juin* 1782. Quoique M. le Comte & Mad. la Comtesse du Nord soient partis depuis quelque tems, on aime à s'en entretenir encore, & on rappelle les particularités de leur séjour peu connues ou mal éclaircies.

On observe que de tous les Princes du sang,

le Prince de Conti eſt le ſeul qui ne leur ait pas donné de fête, & l'on attribue cette froideur à ce que ces illuſtres étrangers, ignorant ſans doute qu'il y eût une Princeſſe de Conti, ont beaucoup tardé à lui faire viſite, ce qui n'eſt pourtant pas vraiſemblable.

On aſſure que pour que M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord fuſſent en état d'être reçus partout où ils voudroient ſans difficulté & auſſitôt qu'ils auroient indiqué les lieux qu'ils auroient deſiré viſiter, un exempt de police non-ſeulement prenoit leurs ordres matin & ſoir, mais réſidoit dans leur hôtel, y couchoit & étoit entierement à leur diſpoſition.

C'eſt le Mardi 17 qu'ils furent au Parlement. On députa deux Meſſieurs pour les aller recevoir. C'étoit le jour où ſiégeoit le Préſident d'Ormeſſon qui remplace M. d'Aligre. La Grand' Chambre étoit en robes rouges. M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord furent placés dans une lanterne. On appela une cauſe qui devoit être jugée. Meſſieurs *Martineau* & *Hardouin*, Avocats plaidans, complimenterent ces illuſtres étrangers & le dernier avec plus de ſuccès que le premier; M. l'Avocat général *Seguier* enchérit ſur eux.

La ſéance finie, M. d'Ormeſſon & les Préſidens à Mortier s'avancerent quelques pas vers la tribune & ſaluerent M. le Comte & Mad. la Comteſſe du Nord, qui deſirerent voir la reſte du Palais, & ſurtout la Sainte-Chapelle; & M.

l'Abbé Bexon, Grand-Chantre, eut l'honneur de les complimenter en *impromptu.*

On assure que M. le Comte du Nord est allé voir M. Necker, & lui a dit qu'il venoit lui payer son tribut d'admiration & celui de l'Europe entiere.

Le 4 Juin M. Antoine Mathieu, Négociant de Lyon & M. Prati, compositeur de musique à Paris, eurent l'honneur d'offrir aux illustres étrangers leurs chifres respectifs, ouvrages très-précieux par leur délicatesse & leur singularité.

Dans les jambages & les déliés des lettres PP. qui composent celui du Prince se trouvent ces vers écrits très-lisiblement, quoiqu'en lettres de diverses grandeurs.

Législateur du Nord, & vainqueur de l'Asie,
Créant un vaste empire au milieu des déserts,
Pierre étonna l'Europe & fonda la Russie:
Voyageant pour s'instruire au loin de sa patrie,
Son jeune successeur annonce à l'univers,
Qu'héritier de son trône, il l'est de son génie.

Dans les lettres M. F. qui composent le chifre de la Princesse on trouve ce quatrain.

Semblable aux fleurs qui naissent sur ses traces,
Marie étonne & charme tous les yeux,
A son port noble & son air gracieux,
On a cru voir la plus jeune des Graces.

Des ovales opposés à chacun de ces deux chifres, l'un renferme un rondeau pour le clavecin, l'autre une romance de la composition de M. Prati.

Fin du Vingtieme Volume.

[illegible]

4

1937